

Date de dépôt : 26 novembre 2021

Rapport

de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2022 (LBU-2022) (D 3 70)

Rapport de majorité de M. Cyril Aellen (page 3)

Rapport de première minorité de M. Alberto Velasco (page 268)

Rapport de deuxième minorité de M. Jean Burgermeister (page 273)

Rapport de troisième minorité de M^{me} Dilara Bayrak (page 276)

Première partie

Table des matières

DÉTAIL DES CHIFFRES	3
PRÉSENTATION DES THÈMES TRANSVERSAUX – PFQ ET PROJET DE BUDGET 2022	4
DÉBAT D’ENTRÉE EN MATIÈRE ET VOTE	19
PREMIER DÉBAT	22
EXAMENS DES POLITIQUES PUBLIQUES	22
PROJET DE BUDGET 2022 – PRÉSENTATION DES AMENDEMENTS DU CONSEIL D’ÉTAT	23
DEUXIÈME DÉBAT	28
<i>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>28</i>
<i>BUDGET D’INVESTISSEMENT</i>	<i>59</i>
TROISIÈME DÉBAT	65
<i>BUDGET DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>65</i>
<i>BUDGET D’INVESTISSEMENT</i>	<i>70</i>
DÉCLARATIONS FINALES DES GROUPES	71
CONCLUSIONS	74

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Cyril Aellen

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La commission des finances a étudié le présent projet de loi lors de ses séances des 22 et 29 septembre, des 6, 13 et 20 octobre, ainsi que des 3, 10 et 17 novembre, sous la présidence de M. Jacques Béné.

Avec les séances de sous-commission, la commission a consacré près de 60 heures à l'étude du projet de budget 2022.

La commission des finances a été assistée tout au long de ses travaux par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique.

Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés par M. Gérard Riedi, ainsi que par M^{me} Eléonore Bleeker.

La commission a siégé notamment en présence de MM. Olivier Fiumelli, secrétaire général adjoint, Pierre Béguet, directeur général des finances, Yves Fornallaz, directeur du budget, et Marco Cuocolo, économiste. La commission souhaite relever l'excellente collaboration avec les représentants du département des finances durant le traitement du projet de loi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

Les membres du Conseil d'Etat et en particulier M^{me} Nathalie Fontanet, les représentants du Pouvoir judiciaire, de la Cour des comptes, du Secrétariat général du Grand Conseil, de nombreux établissements publics autonomes et de fondations ainsi que les responsables financiers respectifs ont également assisté à tout ou partie des travaux de la commission ou de ses sous-commissions. La commission les remercie vivement.

DÉTAIL DES CHIFFRES

Le détail des chiffres concernant le projet de budget 2022 figure en annexe.

PRÉSENTATION DES THÈMES TRANSVERSAUX – PFQ ET PROJET DE BUDGET 2022

La présentation des thèmes transversaux, du PFQ et du projet de budget 2022 fait l'objet d'un document fourni par le Conseil d'Etat. Celui-ci est explicite et il convient de s'y référer.

Ne seront donc repris ci-dessous que des éléments importants et des commentaires éclairant, aux yeux de l'auteur, la situation.

a) Introduction au projet de budget 2022 et plan financier quadriennal (ci-après PFQ)

Plan financier quadriennal 2022-2025

Le PFQ est une projection des budgets sur 4 ans. La première année concerne le projet de budget 2022, puis des prévisions sont faites pour les 3 exercices suivants. Le contenu d'un PFQ est fixé dans la LGAF : une estimation des charges et des revenus de fonctionnement, une estimation des dépenses et recettes d'investissement sur 4 ans (c'est un extrait du plan décennal des investissements), une estimation de l'évolution de la dette en fonction des hypothèses retenues, une évaluation des risques financiers. Par ailleurs, le PFQ doit présenter l'évolution de la réserve conjoncturelle. Dans ce cas, elle devrait peu évoluer puisque le PFQ revient au chemin de croissance et qu'il dépasse, sur deux exercices, le déficit maximum admissible à hauteur de 135 millions de francs et de 9 millions de francs.

Il faut rappeler que le PFQ est une prévision et non une prédiction. Il y a beaucoup d'événements qui peuvent intervenir et évoluer d'une année à l'autre.

L'objectif d'un PFQ est de donner des perspectives. Le PFQ est aussi là pour extrapoler les tendances, par exemple pour voir si l'évolution des coûts sociaux est forte durant une année ou si c'est une tendance à long terme. Cela permet surtout d'anticiper. Grâce au PFQ, le Conseil d'Etat devrait mettre en œuvre des mesures si nécessaire, apporter des corrections ou mener des actions qui permettraient d'atteindre les objectifs fixés à long terme.

La récurrence des déficits de ces dernières années montre que le Conseil d'Etat n'a manifestement pas mis en œuvre toutes les corrections nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à long terme. Les autorités ne tirent pas les enseignements des faits mis en évidence, année après année, par le PFQ.

Au niveau des résultats, il est a été prévu dans le premier projet de budget un déficit de 460 millions de francs pour 2022. Ce déficit devrait se réduire selon le Conseil d'Etat tout au long de la période. Il faut rappeler que la

croissance des revenus représente 1,056 milliard de francs et que la moitié de cette progression est inscrite au projet de budget 2022. Cette progression est extrêmement forte parce qu'elle comprend aussi une correction des revenus qui étaient inscrits au budget 2021 et qui sont aujourd'hui sous-évalués selon les informations dont dispose le département.

Au niveau de la croissance des charges, elle est de 1,2% de moyenne sur la durée du PFQ. Cette croissance est un peu plus faible en 2023 et en 2025 pour des raisons simples. En 2023 et 2025, ce sont les mesures du Conseil d'Etat qui font leur effet, mais il y a aussi la suspension de l'annuité sur deux exercices et les autres mesures telles que le transfert de charges aux communes et la refonte de l'aide sociale en 2025.

Il faut être assez lucide : la limitation de la croissance des charges repose sur des mesures qui n'ont que très peu de chance d'être acceptées par le Grand Conseil et les mesures qui dépendent de la seule compétence du Conseil d'Etat sont peu nombreuses et faméliques.

La présentation permet d'expliquer la manière dont le résultat passe de -847 millions de francs en 2021, ce qui sert de base à l'élaboration du projet de budget 2022 et du PFQ, à un résultat de -243 millions de francs en 2025.

Sur 4 ans, il y a 600 millions de francs d'amélioration du résultat.

Cette évolution positive est principalement due aux revenus fiscaux (+855 millions de francs par rapport au budget 2021) auxquels s'ajoute une augmentation fiscale prévue à charge des seuls propriétaires (RPI) à concurrence de 90 millions de francs. Les charges et revenus mécaniques améliorent encore le résultat de 63 millions de francs (cela comprend aussi l'évolution des revenus de la BNS !).

Les charges de personnel transversales représentent un coût de +241 millions de francs sans action du Conseil d'Etat. Avec les mesures du Conseil d'Etat, qui dépendent de décisions improbables du Grand Conseil, ce coût serait réduit de 161 millions de francs.

Les mesures d'économies du Conseil d'Etat rapporteraient, sur 4 ans, 182 millions de francs. Mais ce même Conseil d'Etat prévoit des dépenses supplémentaires, pudiquement appelées « priorités du Conseil d'Etat », qui ont un coût de 339 millions de francs sur cette même période de 4 ans.

En substance, la priorité est donnée aux dépenses supplémentaires.

Au niveau des postes (hors ETP liés au COVID), il y a une évolution de 963 ETP sur la durée du PFQ. 183 ETP sont prévus au PFQ pour contribuer à la réalisation du PDI et 780 ETP pour répondre aux besoins ordinaires de l'Etat.

Comme chaque année, selon le Conseil d'Etat, les postes augmentent beaucoup à 12 et 24 mois et devraient moins croître à 36 et 48 mois. En réalité, les postes augmentent toujours beaucoup. Il y a une majorité du Grand Conseil qui n'est plus dupe de la situation, mais il y a une autre majorité du Grand Conseil qui accepte – ou fait semblant de ne pas accepter – cette augmentation.

La principale mesure d'économie du Conseil d'Etat consiste en une modification de la répartition des charges cantons-communes. Chacun sait que les communes y sont opposées et même le Conseil d'Etat a consenti au gel du traitement de cette mesure par le Grand Conseil. Autant dire qu'il est peu probable que cette mesure voie le jour dans le délai voulu par le Conseil d'Etat.

Il faut relever que des économies envisagées dans les précédents PFQ ont disparu ou ont été fortement réduites. Il s'agit par exemple des économies envisagées par une refonte de la LIASI.

Il faut aussi souligner que le COVID a des effets financiers relativement modestes et parfois opposés.

On constate que les prestations sociales liées au COVID augmentent avec le temps pour arriver à 125 millions de francs en 2025. 50 millions de francs avaient été inscrits au budget 2021 et 93 millions de francs sont inscrits au projet de budget 2022. 110 millions de francs sont prévus pour 2023, 119 millions de francs pour 2024 et 125 millions de francs pour 2025. Cela s'explique par un coût différé à l'Hospice général.

Le coût du chômage en 2020 et 2021 devrait avoir des effets sur les exercices 2022, 2023 et 2025. Par contre, les coûts liés aux aides ponctuelles (cas de rigueur, aide à la culture, etc., y compris les aides données aux entités subventionnées) diminuent. 88 millions de francs avaient été inscrits au budget 2021 et 48 millions de francs figurent au projet de budget 2022. Ces coûts devraient disparaître dès 2023.

Un autre coût est la perte de revenus liée à la part du bénéfice de l'AIG. Cette perte est toujours présente en 2022, mais on escompte que l'aéroport va revenir à un bénéfice en 2023 et atteindre, dès l'exercice 2024-2025, un niveau de bénéfice tel qu'il l'a connu en 2019.

Quant à l'évolution des revenus, elle est de 1,056 milliard de francs entre 2022 et 2025. 945 millions de francs sont liés aux impôts, y compris la RPI, et 110 millions de francs sont liés aux revenus non fiscaux. Ces derniers sont notamment composés d'une progression des revenus liés à la BNS pour 39 millions de francs (l'hypothèse retenue est de six fois le bénéfice en 2022 et de quatre fois le bénéfice en 2025), les revenus liés à la compensation des charges excessives de la RPT pour 21 millions de francs, la participation

fédérale aux dépenses cantonales de nature sociale pour 33 millions de francs et la part au bénéfice de l'AIG pour 51 millions de francs.

Globalement, la croissance des charges au PFQ est importante. Les charges passent de 9,363 milliards de francs en 2021 à 9,815 milliards de francs en 2025.

b) Projet de budget 2022 – Dette

Le document remis par le département des finances montre que la dette est importante. Les emprunts sont conclus pour des durées variables et longues. L'idée est de diminuer les risques et de lisser le renouvellement des emprunts.

A titre d'exemple, on peut citer les opérations réalisées cette année. En tant que financements à long terme, il y en a eu deux à ce jour en 2021. La première a été faite au mois de janvier pour 70 millions de francs et pour une durée de 38,5 ans à 0%. La seconde a été faite au début août pour 175 millions de francs pour une durée de 20 ans avec un coupon de 0,05%. Entre-temps, les taux ont peu bougé, mais ce sont des conditions très intéressantes en termes de coûts absolus. On peut voir qu'il y a des durées extrêmement longues avec des opportunités que l'Etat de Genève a pu saisir de façon à allonger cet échéancier et à l'harmoniser sur la durée.

C'est une stratégie qui sera poursuivie pour l'année 2022.

Au niveau de la dette moyenne depuis 2016 et pendant la durée du PFQ, on voit que la dette est en augmentation, mais que le coût de la dette a sensiblement baissé et s'est maintenant stabilisé.

Le 1^{er} seuil du frein à l'endettement se situe à 13,3 milliards de francs et le 2^e seuil à 14,8 milliards de francs. Selon les estimations, le 1^{er} seuil pourrait être atteint déjà l'année prochaine. Cela aurait pour conséquence que le Grand Conseil pourra voter uniquement les crédits d'ouvrage urgents avec une majorité absolue (51 voix).

On en parle peu, mais la situation est préoccupante. L'augmentation de la dette aura des conséquences concrètes à brève échéance.

Le département a confirmé qu'il y a une inquiétude vis-à-vis de l'analyse que fera Standard & Poor's de la situation du canton. La DGFE consacre des semaines entières de travail à cette question parce que Standard & Poor's suit le canton en continu. La dette compte, mais comptent aussi les mesures que le canton est capable de mettre en place ainsi que la situation économique du canton, la résilience de l'économie ainsi que le montant des revenus dont on a vu qu'ils sont extraordinaires.

La capacité du canton à se refinancer compte également. L'année dernière, le canton avait encore cette capacité de se refinancer, mais le fait de ne pas arriver à faire aboutir des mesures présentées par le Conseil d'Etat n'améliore pas la situation par rapport à Standard & Poor's.

c) Projet de budget 2022 – Synthèse

D'un déficit de 846,9 millions de francs en 2021, le premier projet de budget 2022 prévoit un déficit de 460,2 millions de francs principalement grâce à un taux différencié entre la croissance des revenus (6,1%) et des charges (1,4%).

Le canton de Genève est clairement sauvé par la croissance des recettes fiscales.

La gauche est souvent très critique avec le monde économique genevois.

Elle se trompe.

Elle devrait lui adresser plus souvent des remerciements.

C'est une économie forte et prospère qui permet au canton de Genève d'assurer des prestations sociales et des salaires de la fonction publique sans égal ailleurs dans le monde.

d) Projet de budget 2022 – Revenus fiscaux

Le budget 2022 se situe nettement au-dessus du budget 2021. Il y a 462 millions de francs supplémentaires entre le budget 2021 et le projet de budget 2022, soit une croissance de 6,7%. C'est une évolution assez importante.

L'obtention par l'AFC des dossiers 2020 pour les personnes morales et pour les personnes physiques montre qu'une partie de l'incertitude sur 2020 a disparu. La réalité financière constatée sur ces dossiers semble s'avérer meilleure que prévu, il y a une année, quand le budget 2021 a été établi.

On en connaît maintenant davantage de ce qui s'est passé en 2020, même s'il manque encore quelques dossiers dont certains concernent les contribuables les plus importants, tant au niveau des personnes physiques qu'au niveau des personnes morales. Une certaine prudence s'impose encore à ce stade, mais on y voit déjà un peu plus clair que l'année dernière. Sur cette base, on constate un certain retour à la normale après la crise que l'on a connue l'année passée.

Concernant les effets de la RFFA, les commissaires se souviennent certainement que la réforme se déploie de manière progressive à partir de 2020.

Il y a l'abolition des statuts en 2020 avec un changement des taux d'imposition et tous les changements que cela implique. En particulier, au niveau de l'impôt sur le capital, la loi a prévu que l'entrée en vigueur de la RFFA se fasse de manière échelonnée avec, en 2020, une imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital limité à 8500 francs. Cette limitation passe à 25% en 2021, à 50% en 2022, à 75% en 2023 et à 100% en 2024. Un point important à souligner, c'est que, dorénavant, étant donné que l'on commence à connaître les dossiers 2020, paradoxalement, il n'est plus vraiment possible de mettre en évidence l'impact réel de la RFFA pour des raisons techniques. Tant que l'on n'avait pas accès à ces dossiers 2020, on parlait de la situation 2019 où les statuts fiscaux pour les sociétés avec un traitement privilégié de leurs bénéficiaires à l'étranger existaient encore. On pouvait alors simuler la suppression de ces statuts et le changement de taux d'imposition pour arriver sur une situation compatible avec la RFFA. Maintenant que l'on dispose des dossiers 2020, on a directement l'assiette fiscale et l'impôt correspondant qui tient déjà compte de l'effet de la RFFA. Il faudrait donc pouvoir calculer cet effet de la RFFA à l'envers ; or certains des éléments qui permettraient de le faire ont disparu. Avec le vote de la RFFA, il y a eu des départs d'entreprises qui ont trouvé des possibilités de payer moins d'impôts dans d'autres lieux. On parle de moins de 10 entreprises qui sont parties.

Au niveau de l'ensemble de l'évolution des revenus fiscaux, on retrouve les 462 millions de francs supplémentaires (+6,7%) dans le projet de budget 2022 par rapport au budget 2021. Cela représente +185 millions de francs pour les personnes physiques, +143 millions de francs pour les personnes morales, +47 millions de francs pour la part cantonale à l'IFD et +86 millions de francs pour les autres impôts.

Les principales explications de cet écart important (+462 millions de francs) sont en premier lieu une réactualisation de la base d'estimation.

La réalité observée sur 2020 était meilleure que prévu. Du coup, cela a un impact aussi sur 2021. Par rapport à l'année passée, quand il fallait projeter les recettes 2021 pour le budget 2021, il y a aujourd'hui 213 millions de francs supplémentaires (rien que sur l'évaluation de 2021).

Pour le solde, il y a deux explications. Il y a bien sûr la croissance prévue entre 2021 et 2022. Avec les hypothèses de croissances sur le revenu, sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital qui ont été présentées, il y a une croissance qui est prévue entre 2021 et 2022. Pour ce qui concerne la croissance, cela se ramène à 163 millions de francs supplémentaires, ce qui se décline en +124 millions de francs pour les personnes physiques, +20 millions de francs pour les personnes morales et +19 millions de francs pour la part cantonale à l'impôt fédéral direct.

Le dernier phénomène expliquant cet écart assez important est cette réévaluation des impôts non périodiques. Compte tenu de l'évolution récente, cela justifie un supplément de 86 millions de francs sur les impôts, notamment les impôts en relation avec le secteur de l'immobilier et les impôts sur les successions et les donations.

Si on additionne ces trois montants, on arrive aux 462 millions de francs de différence entre le budget 2021 et le projet de budget 2022.

En résumé, les principales explications pour ces écarts importants sont la remise à niveau de 2021, une certaine croissance sur les impôts périodiques qui est prévue pour 2022 et une réévaluation des impôts non périodiques.

e) Projet de budget 2022 – Charges de personnel PB 2022

Sur ce projet de budget 2022, on arrive avec un total des charges de personnel de 2,716 milliards de francs, soit une augmentation de 2,5% (+65,1 millions de francs) par rapport au précédent budget. On retrouve cette variation de 65,1 millions de francs sur quelques facteurs de hausse qui sont tout d'abord les nouveaux postes prévus au projet de budget 2022 (+30,9 millions de francs) principalement sur les politiques pour lesquelles le Conseil d'Etat a mis des priorités (« F Formation », « H Sécurité et population », « B Etats-majors et prestations transversales » et « J Justice »).

Contrairement à ce qui est trop souvent affirmé, l'augmentation du nombre de fonctionnaires est d'abord un choix du Conseil d'Etat. Le fait qu'il assume mal ce choix ne doit toutefois pas masquer cette réalité.

Un autre poste d'augmentation des charges de personnel ce sont les effets induits des nouveaux postes 2021. En d'autres termes, le choix du Conseil d'Etat, il y a 12 mois.

En effet, quand les postes sont prévus au budget, ils ne sont pas forcément prévus avec les francs pour l'année entière. C'est typiquement le cas pour les enseignants qui sont prévus à partir de la rentrée scolaire (sur 4 mois pour le budget pour lequel ils sont prévus).

L'année suivante, il y a donc des effets induits et il faut que les nouveaux postes soient financés sur 12 mois. Il y a ainsi 8 mois supplémentaires à prévoir. Pour le projet de budget 2022, l'effet induit des nouveaux postes 2021 représente 17,6 millions de francs.

Etant donné qu'une annuité est prévue au projet de budget 2022, conformément au plan de mesures du Conseil d'Etat, l'effet de celle-ci pour la nature 30, donc pour le petit Etat, est de +23,6 millions de francs. Enfin, il y a

une augmentation de 1,1 million de francs prévue pour les évaluations de fonctions qui se feront avec la méthode SEF en attendant le projet G'Evolve.

Un autre choix du Conseil d'Etat qui, pour 5 postes, n'arrive pas à l'envisager sur les 700 postes qui se renouvellent chaque année.

En parallèle, il y a tout de même un certain nombre de baisses de charges de personnel. C'est principalement l'effet noria. Il s'agit de l'effet mécanique du remplacement des personnes qui avaient des salaires plutôt élevés qui partent par des personnes qui ont des salaires plus faibles. Ce n'est toutefois qu'une baisse provisoire, en raison de l'annuité qui imposera des hausses futures pour ces nouveaux engagements.

Une annuité est prévue sur l'année 2022 (23,6 millions de francs au projet de budget 2022).

Là aussi, pour les enseignants, l'annuité aura un effet sur l'année 2023 puisque les enseignants touchent cette annuité au moment de la rentrée scolaire.

En cas d'adoption de cette annuité 2022, il faudra donc prévoir 8,6 millions de francs d'effets induits sur le budget 2023.

Au niveau des principales variations des charges de personnels au projet de budget 2022 (nature 30) par politique publique, le total est de 2,5% pour les variations en francs. La variation en ETP est de 1,8%, qui s'explique par le fait que les variations en francs reprennent les variations d'ETP, mais aussi d'autres variations comme l'annuité.

En ce qui concerne l'augmentation des 364,4 nouveaux ETP, on peut distinguer les ETP en lien avec la réalisation du PDI (33,5 ETP) et les ETP qui sont des croissances ordinaires au projet de budget 2022 (330,9 ETP).

Il y a notamment 289,8 ETP qui sont des créations pures. C'est alors vraiment une charge supplémentaire sur la nature 30 et il n'y a aucun autre effet par ailleurs.

Les autres créations de postes n'auront aucun effet sur le résultat dans le sens où, soit il s'agit d'un transfert interne de charges, soit il va y avoir des recettes ou des revenus associés.

Au niveau des principales variations par politique publique, on retrouve les priorités du Conseil d'Etat, à savoir les politiques publiques « F Formation », « H Sécurité et population », « B Etats-majors et prestations transversales » et « J Justice », avec les plus grosses variations. On constate également le démantèlement de l'environnement COVID qui produit une baisse d'ETP sur la politique publique « K Santé ».

Au niveau de l'évolution des postes du grand Etat, qui ont été communiqués par les différentes entités, en fonction de l'activité de chaque entité, c'est assez variable.

Aux HUG, on retrouve une baisse en lien avec le démantèlement du dispositif COVID, ce qui est aussi le cas à l'IMAD.

Par contre, il y a d'autres secteurs qui sont en augmentation.

Les EPI ont une importante augmentation qui est justifiée par l'ouverture d'une nouvelle résidence de 30 places.

f) Projet de budget 2022 – Planification décennale des investissements – période de 2022 à 2031

Le PDI 2022-2031 a été adopté par le Conseil d'Etat au début du mois de septembre pour un montant de 11,1 milliards de francs d'investissements nets, soit une augmentation de 3 milliards de francs par rapport au PDI 2021-2030. Cette hausse de plus de 37% marque la volonté du Conseil d'Etat d'accroître significativement les investissements dans le domaine de la transition écologique et numérique tout en soutenant l'économie du canton.

Sur les 11,1 milliards de francs nets au PDI, 5,9 milliards de francs contribuent à la transition écologique, soit une augmentation de 2,9 milliards de francs par rapport au PDI précédent. Dans le domaine du numérique, les projets y contribuant sont d'un montant de 0,9 milliard de francs, soit une augmentation de 0,2 milliard de francs par rapport au précédent PDI.

Afin de réaliser ces investissements supplémentaires, des ressources additionnelles ont été octroyées dans le cadre du PFQ.

Sur les 11,1 milliards de francs, 5,9 milliards de francs (53%) favorisent la transition écologique, dont 2,9 milliards de francs dans le domaine de la mobilité, 1,5 milliard de francs dans le domaine des bâtiments et 1,5 milliard de francs dans le domaine « autres » (principalement des projets d'aménagement, environnementaux et énergétiques).

Dans le cadre de l'élaboration du PDI 2022-2031, la méthodologie d'évaluation de cette part de la transition écologique a été mise à jour. Elle a été améliorée et uniformisée. Elle s'applique maintenant à l'ensemble des projets inscrits au PDI et chaque département utilise la même fiche d'évaluation. Six critères d'impacts sont ainsi utilisés pour déterminer si un projet favorise ou non la transition écologique.

Cette année, comme l'année dernière, une brochure de communication externe (disponible sur le site de l'Etat) a été publiée. Elle comporte bien entendu une page introductive et une page de synthèse, mais également une

page dédiée à la transition écologique, une page dédiée à la transition numérique et une présentation par politique publique des principaux projets inscrits au PDI.

Le souhait du Conseil d'Etat est d'évoluer vers une mobilité décarbonée avec un report modal vers les modes doux et vers les transports publics. On peut citer le projet de nouvelles lignes de tram, notamment celle en direction de Saint-Julien-en-Genevois et celle reliant les Nations à l'aéroport. Il y a également le lancement de deux études pour la construction de diamétrales ferroviaires qui viendraient compléter la ligne ferroviaire du CEVA.

Il y a également une volonté de développer des véhicules moins émissifs avec des subventions à l'électromobilité qui sont prévues et le subventionnement du renouvellement de la flotte de véhicules des TPG ou son électrification.

Outre ces projets de mobilité, il y a également des projets favorisant la transition énergétique suite au plan directeur de l'énergie 2020-2030 qui a été adopté avec le renforcement de mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments et avec le projet de mise en conformité des embrasures des bâtiments propriétés de l'Etat. Dans le domaine de la biodiversité, il y a également des projets tels que la plantation d'arbres en milieu contraint.

La transition numérique représente 883 millions de francs au PDI qui impacte toutes les politiques publiques de l'Etat. C'est notamment le cas dans le domaine de la santé avec des partenariats avec les HUG, l'IMAD et l'Etat, mais également dans le domaine fiscal, de l'action sociale et de la formation.

Dans les autres investissements qui représentent un peu moins de 40% du montant inscrit au PDI, on retrouve d'autres projets comme la nouvelle patinoire, le pôle football, la nouvelle planification pénitentiaire ou le Palais de justice.

Au niveau de l'évolution des investissements sur la période décennale (cf. p. 85 de la présentation), on remarque que, dès 2024, plus de 1 milliard de francs d'investissements sont prévus par année. On remarque également que les crédits de renouvellement 2020-2024, qui sont d'ores et déjà votés, puis ceux qui leur succéderont, représentent un peu moins d'un quart des investissements planifiés, soit 2,6 milliards de francs. Il y a également de nouveaux actifs pour lesquels des lois sont déjà votées qui représentent un quart des investissements. Enfin, 52% sont de nouveaux projets qui n'ont pas encore été adoptés par le Grand Conseil.

Pour le projet de budget 2022, il est prévu un volume d'investissements nets de 735 millions de francs, soit 20 millions de francs de plus qu'au budget

2021 avec des dépenses relativement stables et des recettes légèrement inférieures. Sur une période de 10 ans, le projet de budget s'inscrit dans une dynamique d'accélération des investissements avec cette accélération de la transition écologique, mais également cette transition numérique qui s'accélère.

Au projet de budget 2022, il y a aussi passablement de projets de rénovation de bâtiments scolaires, de projets informatiques ainsi que des projets dans le domaine de la santé. Ce sont les axes les plus importants de ce projet de budget.

Afin de réaliser ces investissements prévus au projet de budget 2022, 33,5 ETP ont été demandés au budget de fonctionnement.

Au niveau du projet de budget 2022, sur les 770 millions de francs de dépenses d'investissement, il y a 700 millions de francs de projets pour lesquels les lois ont d'ores et déjà été votées. Il y a 34 millions de francs de projets de lois qui ont été déposés et qui sont encore en cours de traitement, soit à la commission des travaux, soit au Grand Conseil. Il y a également 41 millions de francs de projets non déposés, soit 21 projets, que le Grand Conseil doit encore déposer devant le Grand Conseil.

g) Projet de budget 2022 – RPT

Au niveau de l'évolution des paiements pour la péréquation financière horizontale, le canton de Genève payait 398 millions de francs aux autres cantons en 2019 alors que le montant ne sera plus que de 304 millions de francs pour le projet de budget 2022.

Par contre, la contribution du canton de Zurich augmente fortement. Cela veut dire que, par rapport au canton de Genève, Zurich a une évolution de son assiette fiscale sur les années antérieures qui est supérieure.

La bonne nouvelle, c'est que la facture du canton de Genève diminue. Par contre, cela veut dire que l'assiette fiscale progresse plus fortement dans d'autres cantons qu'à Genève.

Au niveau des revenus, il y a la compensation des charges excessives pour les facteurs sociodémographiques et de ville-centre dont bénéficie le canton de Genève. En 2022, le canton recevra 157 millions de francs, soit 21 millions de francs de plus par rapport à 2021. Avec ces 157 millions de francs en 2022, le canton de Genève sera légèrement au-dessus de ce qui était prévu, il y a trois ans.

Par rapport à la variation des trois instruments péréquatifs, la compensation des charges excessives augmente de 21,3 millions de francs, la péréquation des

ressources augmente de 17,4 millions de francs et la compensation des cas de rieur augmente de 0,3 million de francs.

En net, le canton de Genève passe d'une facture de -189,5 millions de francs au budget 2021 à une facture globale de 150,5 millions de francs au projet de budget 2022.

Au niveau de l'évolution de cette péréquation financière nette, on voit que la péréquation financière nette a culminé à 300 millions de francs dans les comptes 2019 et que le canton de Genève n'est plus qu'à 150,5 millions de francs au projet de budget 2022.

Si on regarde le total des paiements 2022 nets par canton, avec sa population d'un million d'habitants, le canton de Zurich paie environ 500 millions de francs nets. Le canton de Genève paie 151 millions de francs. On voit aussi que le canton de Genève n'est maintenant plus que le 4^e canton contributeur en francs, ce qui n'était pas le cas lors des années précédentes. En effet, Zoug et Schwyz sont passés devant Genève durant ces 10 dernières années.

Si on regarde le total des paiements 2022 nets par habitant, on constate que le canton de Genève a également rétrogradé puisqu'il n'est plus qu'à 303 francs par habitant, soit à peu près au même niveau que Bâle ou Zurich. Les cantons qui paient le plus, en francs par habitant, sont maintenant Zoug, Schwyz et Nidwald.

Présentation sur le principe des douzièmes provisoires

La présentation des douzièmes provisoires fait l'objet d'un document fourni par le département des finances. Celui-ci est explicite et il convient de s'y référer.

Ne seront donc repris ci-dessous que des éléments importants et des commentaires éclairant, aux yeux de l'auteur, la situation.

La LGAF prévoit à son article 42 que « le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat » (alinéa 1) et que « les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente, selon le principe des douzièmes provisoires ». Il est également indiqué que, pour donner une image exhaustive et complète au Grand Conseil, les revenus sont aussi pris en considération et sont présentés en fonction des dernières estimations connues. La dernière modification de la LGAF, il y a deux ans, demande que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil les crédits calculés selon les douzièmes provisoires avant le 31 janvier. Enfin, les règles sur les

dépenses d'investissement en douzièmes provisoires ne s'appliquent pas puisque ces dépenses sont engagées en fonction des lois qui sont votées sur les investissements. On ne peut ainsi pas arrêter un chantier même si le budget n'est pas adopté.

Les règles sont précisées dans le règlement à l'article 25. Il y a donc deux règles différentes dans le cadre du calcul des douzièmes provisoires. La règle générale indique que les douzièmes provisoires sont calculés sur le budget de l'année précédente. A ces crédits sont ajoutés les crédits supplémentaires adoptés par la commission des finances. Ainsi, le calcul des douzièmes provisoires selon la règle générale, c'est le budget de l'année précédente plus les crédits supplémentaires, le tout étant divisé par douze pour donner les douzièmes provisoires. Cela donne une autorisation de dépense au Conseil d'Etat.

Cette règle générale s'applique principalement aux charges de personnel, aux dépenses générales et aux subventions versées aux institutions ou aux aides financières. Il faut aussi rappeler que le budget aux douzièmes provisoires est caduc dès qu'un nouveau budget est voté par le parlement. Des exceptions sont fixées par un règlement. Elles concernent principalement toutes les charges sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a pas de marge de manœuvre. Il s'agit principalement des provisions, des charges non monétaires telles que les amortissements, les subventions aux personnes physiques, les intérêts financiers et tout ce qui découle des obligations fédérales ou d'accords intercantonaux. Pour ces charges sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a pas de marge, on prend la dernière estimation connue dans le cadre du calcul des douzièmes provisoires. Cette dernière estimation correspond au projet de budget 2022, éventuellement le projet de budget 2022 y compris les amendements si des amendements sont présentés par le Conseil d'Etat.

S'agissant des crédits liés au COVID, le département des finances a rappelé que, dans le projet de budget 2022, il y a des coûts liés à la crise sanitaire estimés à 180 millions de francs. Ils se décomposent en trois catégories. Il y a tout d'abord les coûts liés aux charges sociales ou à des charges contraintes (ils sont estimés à 93 millions de francs au projet de budget 2022). Pour ces charges, la problématique des douzièmes provisoires ne se pose pas vraiment puisque, pour les charges contraintes, on prend la dernière estimation, soit le projet de budget 2022. La 2^e catégorie de coûts inscrite dans le projet de budget 2022 concerne les aides ponctuelles. Celles-ci représentent un coût de 48 millions de francs. Ce sont principalement les coûts liés au dispositif de la direction générale de la santé ou les aides ponctuelles telles que les subventions aux TPG. Le problème pour ces aides est que, si on se base sur le budget de l'année précédente, auquel on ajoute des crédits supplémentaires, ce calcul aux

douzièmes provisoires n'est absolument pas adapté aux hypothèses retenues aujourd'hui dans le projet de budget 2022. Il est donc proposé que, dans le cadre des calculs des douzièmes provisoires, on ne tienne pas compte de ces éléments et que le Conseil d'Etat revienne au mois de janvier avec un crédit supplémentaire global qui présente l'ensemble des coûts liés au COVID. Cela permet d'avoir un budget en douzièmes provisoires qui est propre et qui n'est pas biaisé par des crédits qui n'ont plus lieu d'être.

Concernant l'estimation d'un budget en douzièmes provisoires, il est difficile de le faire avec précision avant le 31 janvier 2022.

Tout d'abord, c'est un calcul qui prend du temps. Par ailleurs, il y a des éléments que l'on n'a pas. Tous les crédits supplémentaires 2021, qui vont arriver durant l'automne, viennent modifier les douzièmes provisoires et on ne dispose pas encore de ces informations. Il y a également tous les amendements qui pourraient venir modifier le projet de budget 2022 sur les éléments contraints ou sur les revenus dont on ne dispose pas aujourd'hui. Le calcul ne servirait donc à pas grand-chose.

Ce qu'il est déjà possible de dire, c'est ce qu'impliqueraient les douzièmes provisoires. Les éléments qui n'entreraient pas dans le calcul des douzièmes provisoires et des crédits qui seraient octroyés dans ce système.

Il s'agit en particulier de tous les nouveaux ETP figurant au projet de budget 2022. Ils ne sont pas pris en compte dans le cadre des douzièmes provisoires.

Ce sont également les augmentations des dépenses générales. Il y a par exemple une augmentation de 12 millions de francs dans le domaine des systèmes d'information et dans le numérique et cela ne serait pas pris en compte. C'est aussi les augmentations qu'il y a dans les entités subventionnées (par exemple 10 millions de francs pour le plan d'accompagnement de la reprise et de la transition, 12 millions de francs pour les HUG, etc.). Dans ces montants figure aussi l'annuité pour les entités subventionnées. L'annuité ne serait pas reprise dans le cadre des douzièmes provisoires. L'annuité est due, mais elle n'est pas reprise dans les douzièmes provisoires, ce qui implique que le Conseil d'Etat devrait ou pourrait revenir au mois de janvier, pour demander un crédit supplémentaire lié à l'annuité. Par contre, ce qui serait pris en compte, c'est toutes les augmentations prévues pour les subventions aux personnes physiques ou tout ce qui est variations de charges liées aux charges mécaniques.

En conséquence, l'application des douzièmes provisoires impliquerait que le Conseil d'Etat revienne dès le début du mois de janvier avec un certain nombre d'amendements. Ces amendements concernent les coûts COVID,

l'annuité et les coûts induits des postes engagés en 2021. Le département des finances rappelle que les postes engagés en 2021 et qui figurent au budget 2021 ne sont que sur un certain nombre de mois. Dès lors, si on devait reconduire le budget en 2022, pour les enseignants, il y a 4 mois de budget en 2021 et, dès le 1^{er} janvier 2022, les enseignants sont présents sur 12 mois.

Le Conseil d'Etat est d'accord sur les aspects COVID, à savoir que, même si le Grand Conseil devait refuser le projet de budget, il part du principe que la commission des finances ne refuserait pas de crédits supplémentaires COVID en lien avec le fait qu'on n'a pas pu tous les retranscrire dans le cadre du budget aux douzièmes provisoires. Le Conseil d'Etat est aligné sur cette version.

Le département des finances rappelle que la loi et le règlement ne font pas d'exception sur l'annuité. C'est une question qui s'est régulièrement posée dans le temps. Il s'avère que la situation est celle-ci. Quand on calcule les douzièmes provisoires, on ne tient pas compte de l'annuité et il y a un crédit supplémentaire qui est déposé.

Toutefois, la conseillère d'Etat M^{me} Nathalie Fontanet a insisté sur le fait qu'il est important de rappeler que l'annuité ne représente même pas 1% du budget. Si un crédit supplémentaire est refusé, le Conseil d'Etat peut revenir avec des crédits supplémentaires plus réduits par programme liés à certaines choses. Si on se retrouve aux douzièmes provisoires, on aura forcément des dépenses sur la ligne 30 qui seront inférieures parce qu'on n'aura pas tous les postes. Il n'y a donc aucune raison de penser qu'on n'aurait pas les moyens d'assumer l'annuité dans le cadre de la ligne.

Le Conseil d'Etat n'a pas de base légale ni réglementaire pour extraire les crédits supplémentaires COVID du calcul des douzièmes provisoires.

Toutefois, le Conseil d'Etat proposera une modification réglementaire afin que le règlement soit conforme à ce qui sera fait dans le cadre des douzièmes provisoires.

Le Conseil d'Etat confirme qu'une évaluation chiffrée sera faite avant le vote du budget. Il faudra simplement que les députés acceptent qu'elle ne sera pas précise et qu'elle peut varier. Aujourd'hui, c'est encore trop tôt pour le faire. Il y a encore des crédits supplémentaires qui doivent être acceptés par la commission des finances. Il y a encore des éléments incertains. Il serait important que les commissaires aient cette notion, s'ils cherchent absolument une économie, de savoir quelle est l'économie qui serait faite et s'il serait plus avantageux pour les finances de l'Etat d'avoir le vrai budget ou d'avoir les douzièmes provisoires. Cela serait indiqué aux commissaires avant qu'ils doivent voter. M^{me} Fontanet s'y engage, mais les commissaires devront accepter que ce n'est bouclé qu'après le 31 décembre. Ce n'est qu'à ce

moment, une fois qu'on a tous les éléments à disposition, que l'on peut mettre en route les machines et faire un calcul extrêmement précis. Auparavant, plus on avance dans les temps, mieux c'est, mais ce n'est pas précis. En tout cas, aujourd'hui, cela paraissait trop tôt pour que la DGFE puisse faire une estimation chiffrée.

Selon le Conseil d'Etat, les besoins liés à la démographie ne sont pas considérés comme des charges contraintes. Cela veut dire que cela apparaît à chaque fois dans les nouveaux besoins, respectivement dans les priorités du Conseil d'Etat. En effet, comme le nombre d'enseignants est déterminé sur la base de règlements, ce n'est pas considéré comme une charge contrainte. C'est une charge pour laquelle le Conseil d'Etat a une marge de manœuvre.

DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE ET VOTE

Déclaration des groupes

Pour l'UDC, ce budget est extrêmement compliqué. Voir que l'Etat de Genève reçoit 520 millions de francs de plus pour des impôts qui entrent de façon plus remarquable qu'on pouvait l'attendre et qu'il paie 124 millions de francs de moins en deux ans pour la péréquation intercantonale et qu'on arrive à un budget avec un déficit d'un demi-milliard de francs, cela paraît fou.

Depuis 15 ans qu'il est à la commission des finances, c'est la légèreté avec laquelle on prend en compte le déficit qui le dérange. Un tel déficit aurait fait hurler n'importe quelle autre agglomération. Il y a des villes qui se considèrent pratiquement en faillite comme Naples (le grand Naples compte 4 millions d'habitants) parce qu'ils ont 2,5 milliards d'euros de dette. New York était au bord de la faillite dans les années 1975 parce qu'ils avaient 10 milliards de dettes et ce n'est quand même pas Genève. Alors que le canton de Genève a une dette de 17 ou 18 millions de francs (la caisse de pension fait partie de la dette), on est là, tranquille, en disant que ce n'est pas grave et qu'on ne paie de toute façon pas beaucoup d'intérêts. L'UDC a de la peine à comprendre cette position. Il trouve extraordinaire que l'Etat ne soit pas capable de faire des efforts. La gauche demande toujours plus pour des prestations à la population. L'UDC le veut bien, mais les prestations à la population du canton de Genève par rapport aux autres cantons, c'est le double du point de vue de la somme.

L'UDC constate qu'on aide tout le monde. Ça la choque aussi. Il y a des gens qui n'ont rien fait de leur vie, qui n'ont jamais travaillé parce qu'ils avaient des poils dans leurs mains, qui ne se sont pas occupés de leurs enfants et il faut les aider comme les autres. A un moment donné, on arrive dans des solutions et des situations qui sont tout simplement intenables. Le groupe UDC ne va donc pas accepter l'entrée en matière sur ce projet de budget.

Les Verts ont souhaité entrer en matière sur le projet de budget 2022 présenté par le Conseil d'Etat en septembre 2021. Ils ont décidé de rédiger un rapport de minorité. Le soussigné partira donc du principe que ce rapport fera état de leur position.

Le **PDC** souhaite rappeler un élément. L'année dernière, les partis gouvernementaux sont entrés en matière sur un budget prévoyant un déficit de 820 millions de francs. Ces négociations se sont faites dans l'urgence parce qu'il y avait le COVID et de grosses incertitudes. Toutefois, elles étaient clairement conditionnées à une hypothèse de travail entre le Conseil d'Etat et les différents partis pour se mettre autour d'une table et trouver de vraies mesures structurelles. Il se trouve que cela n'a pas fonctionné. Ce n'est pas que la faute du Conseil d'Etat. Les participants étaient peut-être aussi trop nombreux. En tout cas, on a très vite vu que cela ne conduirait à rien. Cela a donc été stoppé. Evidemment, c'est par rapport à cette situation qu'on envisage la suite. Pour le PDC, le projet de budget 2022 est beaucoup trop éloigné d'un quelconque équilibre qu'ils attendaient, même s'ils n'attendaient pas un budget à l'équilibre. Sans les 462 millions de francs de recettes supplémentaires imprévues, on aurait peut-être un projet de budget à -800 millions de francs.

Pour le PDC, les mesures structurelles présentées sont insuffisantes, voire irréalisables.

Au niveau des créations de postes, 364 postes sont demandés. Evidemment, en comparaison au budget de l'année précédente, qui était à -850 postes, c'est une hausse de 2,5%. On voit que comparaison n'est pas toujours raison. Depuis 2019, compte tenu du blocage et du report de postes, il y a quand même eu 870 ETP supplémentaires engagés.

Au niveau des investissements, il y a 11,1 milliards de francs d'investissements sur 10 ans. Le PDC n'a rien contre le principe de maintenir un niveau d'investissement élevé, mais à la condition que les déficits structurels chroniques n'alourdissent pas de telle manière la dette sur la durée. On parle déjà de relever le frein à l'endettement. Alors que la dette est de 12,8 milliards de francs, le premier frein à l'endettement est à 13,3 milliards de francs, soit dans 500 millions de francs, et le deuxième frein est à 14,8 milliards de francs, soit dans 2 milliards de francs. Il se trouve qu'on parle déjà de relever le frein à l'endettement. Par rapport au coût de la dette, on ne peut pas simplement faire le constat que, plus elle augmente, moins elle coûte. C'est la réalité actuelle parce que les taux sont bas, mais la dette est réellement là. Il y a des emprunts sur 30 ou 40 ans à des taux nuls, ce qui est bien, mais il y aura aussi des renouvellements à faire, lors des 9 prochaines années, sur des montants importants, et on ne sait pas quels seront les taux. Il faut rappeler que,

avec la dette actuelle, 1% d'augmentation du taux représente 130 millions de francs de charges supplémentaires par année.

Pour toutes ces raisons, sur la base du projet de budget présenté, le PDC n'entrera pas en matière, d'autant plus que certains groupes jugent le budget trop frileux. On se trouve donc face à des analyses qui sont à des années-lumière les unes par rapport aux autres. Selon certains, il faudrait même envisager une augmentation des recettes via une augmentation de fiscalité. Le PDC fait le constat que le déficit ne résulte pas d'une crise des recettes, mais d'un excès de dépenses. En l'état, sur la base de la proposition du Conseil d'Etat, le PDC n'entrera pas en matière.

Le groupe PLR avait voté le précédent budget pour deux raisons. Tout d'abord, on était dans une crise aiguë et il y avait un engagement du Conseil d'Etat et des partis de reprendre un certain nombre de discussions. Le PLR n'avait pas cru aux engagements de discussions. En revanche, il avait conscience de la crise et il avait donc voté le budget. Par conséquent, il ne se sent donc pas vraiment trahi par le fait que ces engagements à discuter n'aient débouché sur rien. Il n'attendait rien et il n'a donc pas été déçu.

Cela étant, ce que le PLR observe d'année en année c'est que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil disent qu'on va faire comme ça cette fois, qu'il faut faire le dos rond et que l'on fera les économies l'année suivante. Pour le budget 2020, alors que les rentrées fiscales étaient bien meilleures que prévu, la conseillère d'Etat chargée des finances a expliqué qu'il fallait revenir sur un certain nombre de signes à l'égard de la fonction publique parce qu'il fallait créer un climat de confiance pour faire des réformes dans les 12 à 24 mois. Le parlement a ainsi fait un signe de bonne volonté et une partie des recettes nouvelles a été distribuée à la fonction publique. Le résultat, c'est que la collaboration avec la fonction publique n'a malheureusement pas eu l'issue favorable escomptée. Les déficits se creusent et, surtout, les postes augmentent plus que ce qui était promis. Pour les postes, c'est toujours 400 postes nécessaires pour l'année prochaine, 300 l'année suivante, 200 dans trois ans et 100 dans quatre ans. Cela ne change jamais d'une année à l'autre.

Le PLR ne veut pas séparer la problématique des frais de fonctionnement et celle des frais d'investissement. En effet, ces problématiques sont liées et il ne faut pas qu'on lève le frein au déficit parce qu'on doit faire les investissements qu'on ne peut plus financer à cause des déficits réguliers des frais de fonctionnement.

EAG a souhaité entrer en matière sur le projet de budget 2022 présenté par le Conseil d'Etat en septembre 2021. Il a décidé de rédiger un rapport de

minorité. Le soussigné partira donc du principe que ce rapport fera état de sa position.

Le **PS** a souhaité entrer en matière sur le projet de budget 2022 présenté par le Conseil d'Etat en septembre 2021. Il a décidé de rédiger un rapport de minorité. Le soussigné partira donc du principe que ce rapport fera état de sa position.

Le **MCG** souligne d'entrée de cause que ce budget est extrêmement dépensier et, en l'état, il le refuserait. Il est pour une gestion saine des finances, ce qui n'est pas le cas avec le budget présenté. Il y a 462 millions de francs de recettes fiscales supplémentaires et le Conseil d'Etat arrive à présenter un budget avec 460 millions de francs de déficit et 315 postes à financer de plus. On ramène toujours à la crise COVID, mais si le MCG se rappelle bien ce qui a été dit, il y a 180 millions de francs qui concernent le COVID au projet de budget 2022. On assiste ainsi à une explosion des dépenses dans le projet de budget 2022 et à 364 postes supplémentaires. Or le PFQ 2021-2024 n'en prévoyait que 219. A la longue, cette manière de faire met en péril les mécanismes salariaux de la fonction publique.

Lors du précédent budget, il y a eu des discussions pour pouvoir voter le budget. Il y a eu des promesses de s'attaquer à la structure et de voir où des améliorations étaient possibles. Cela n'a pas été fait, même si le MCG n'y croyait pas beaucoup. Encore une fois, on ne fait qu'ajouter des couches supplémentaires sans aucune réforme structurelle. Rien n'a été entrepris.

PREMIER DÉBAT

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 13020 :

Oui : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Non : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

EXAMENS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques ont fait l'objet de rapports spécifiques de sous-commissions. Ils se trouvent dans le volume « *Seconde partie (Rapports des sous-commissions)* »

PROJET DE BUDGET 2022 – PRÉSENTATION DES AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ÉTAT

Le département a distribué une présentation sur les amendements du Conseil d'Etat au projet de budget 2022. Celle-ci est jointe à la présente.

Comme chaque année, à fin octobre, le Conseil d'Etat a une séance où il fait un état de la situation, où il fait remonter un certain nombre d'amendements permettant d'avoir une sincérité budgétaire après avoir pris connaissance du résultat des dernières estimations fiscales et, en particulier, du résultat du panel des entreprises. Le Conseil d'Etat a une transparence totale à ce niveau et il livre au Grand Conseil toutes les informations en sa possession.

Cette année, les amendements du Conseil d'Etat améliorent le résultat du projet de budget 2022 de 165,5 millions de francs et le déficit budgétaire passe de -460,2 millions de francs à -294,6 millions de francs. C'est une information très importante puisque le déficit se retrouve dans les limites du cadre fixé par la LGAF. Le canton n'est plus dans un déficit qui dépasse le déficit admissible. Le parlement avait adapté la LGAF pour tenir compte de deux réformes votées simultanément, celle liée à la RFFA et celle liée aux subsides d'assurance-maladie. Il faut relever que, dans le cadre des amendements, il y a une augmentation extrêmement modeste de la croissance des charges qui reste inchangée en termes de pourcentage (on reste à 1,4%). Le détail sera donné aux commissaires au niveau des différents effets financiers de chacun des amendements.

M^{me} la conseillère d'Etat Nathalie Fontanet signale que le Conseil d'Etat n'a pas profité de l'occasion de rentrées fiscales complémentaires pour présenter de nouvelles dépenses. Il en reste à une sincérité budgétaire. Il n'a pas profité de ces amendements supplémentaires au niveau des estimations des revenus fiscaux pour faire un shopping et augmenter sensiblement différents points. Les revenus de l'AIG ont aussi été modifiés vu qu'ils ne sont pas escomptés en raison de la crise.

La liste des amendements est répartie entre, d'une part, les amendements budgétaires (modifications des hypothèses retenues pour le projet de budget) qui peuvent modifier le montant des charges et des revenus ainsi que le résultat et, d'autre part, les amendements techniques (ils sont normalement examinés en bloc par la commission des finances). Ces derniers concernent un changement d'imputation entre deux natures comptables ou entre deux programmes dès lors que cela concerne le même objet. Cela veut dire que l'on va retrouver des amendements budgétaires qui sont des réaffectations de montants équivalents, neutres sur le résultat, mais où il y a un changement d'affectation des crédits. Ce sont donc des amendements budgétaires. Par

exemple, l'imputation des amortissements des bâtiments des HUG a été changée de la politique publique « B Etats-majors et prestations transversales » à la politique publique « K Santé ». C'est le même objet, mais avec un changement d'affectation du budget. Il y a aussi une nouvelle répartition des dépenses concernant le programme d'accompagnement de la reprise et de la transition (c'est simplement un changement d'imputation sur les natures). Tout ceci est neutre, mais concerne le même objet.

Il y a un amendement sur les estimations fiscales qui améliore le résultat de 173 millions de francs. On voit que les autres amendements ont un effet très faible, avec une baisse des charges de 0,8 million de francs et une baisse des revenus de 8,1 millions de francs. Il faut également savoir que, cette année, il y a très peu d'amendements budgétaires. Il y a 25 amendements budgétaires cette année par rapport à une soixantaine l'année dernière. Par rapport aux principaux amendements, ceux qui améliorent le résultat sont les estimations fiscales, le report de l'indemnité pour le rachat de la caserne des Vernets, les subsides d'assurance-maladie qui baissent et qui améliorent le résultat de 3 millions de francs. Inversement, il y a des objets qui détériorent le résultat : l'absence de bénéfice de l'AIG en 2022, la contribution fédérale aux subsides d'assurance-maladie qui baisse les revenus de 6 millions de francs et tous les autres petits amendements qui génèrent une détérioration du résultat de 1 million de francs.

Le seul amendement transversal concerne la modification des cotisations à l'assurance-accidents et les cotisations aux caisses d'allocations familiales. Ce sont des petits changements de taux qui interviennent entre le moment de l'élaboration du projet de budget et la date d'aujourd'hui. Cet amendement baisse les charges de 1,2 million de francs.

Au niveau des amendements spécifiques, la diminution du taux relatif aux subsides d'assurance-maladie génère une baisse de 3 millions de francs de charges suite à l'annonce de la baisse des primes moyennes cantonales. La Confédération a également transmis une mise à jour des montants qui seraient versés au canton pour les subsides d'assurance-maladie, ce qui génère une baisse de 5,8 millions de francs au projet de budget. Il y a également une charge supplémentaire de 1 million de francs avec des revenus de 0,3 million de francs concernant les mineurs non accompagnés sur la politique publique « C Cohésion sociale ». Il y a l'annulation d'une mesure d'économie inscrite au projet de budget et visant à plafonner le paiement des heures supplémentaires à la police à 100 heures. Finalement, cette mesure d'économie ne pourra pas être réalisée, car elle amène des difficultés de mise en œuvre. En effet, la police doit avoir une certaine flexibilité pour faire face aux manifestations. Si on devait plafonner le paiement de ces heures à 100 heures,

ces heures supplémentaires devraient de toute manière faire l'objet d'une provision et cela ne changerait pas le résultat. Cela amenait donc beaucoup de difficultés pour la mise en œuvre de cette mesure. C'est la raison pour laquelle le département a souhaité la retirer.

Concernant le report de l'indemnité pour le rachat de la caserne des Verts, il faut rappeler qu'un montant de 11 millions de francs de revenus avait été inscrit au budget 2021. Ce montant ne pourra pas être réalisé en 2021. C'est la raison pour laquelle cela a été reporté en 2022. Enfin, concernant la revue des hypothèses concernant le bénéfice de l'AIG, 14 millions de francs avaient été inscrits au projet de budget 2022. Ceux-ci sont maintenant soustraits au vu de la situation actuelle.

Le département des finances a rappelé que les mécanismes amenant à l'élaboration des revenus fiscaux sont restés identiques.

Entre le projet de budget 2022 et le projet de budget 2022 amendé, il y a 172,8 millions de francs de recettes fiscales supplémentaires. On constate que les suppléments proviennent de tous les groupes de contribuables (personnes physiques, personnes morales et le pendant sur la part cantonale à l'IFD). Sur les autres impôts, on est exclusivement sur l'impôt immobilier complémentaire. On remarque que les variations sont assez importantes, en particulier sur les personnes morales où il y a un supplément de 82,38 millions de francs entre fin juillet et fin septembre, mais il y a aussi des écarts assez importants pour les personnes physiques avec 51,4 millions de francs, ce qui se répercute ensuite sur la part cantonale à l'IFD.

Au niveau des personnes physiques, il faut relever que les hypothèses de croissance pour l'évaluation de l'impôt sur le revenu n'ont pas changé entre la situation à fin juillet et celle à fin septembre. Le groupe de perspectives économiques, qui arrête les hypothèses entrant dans les modèles, s'est réuni au courant du mois de septembre et n'a pas modifié les hypothèses. On a ainsi une croissance du PIB suisse réel de 3,5% pour l'année 2021 et de 2,5% pour 2022. Cela ne contribue donc pas du tout à expliquer le supplément pour les personnes physiques. En revanche, on a constaté une amélioration des perspectives pour certains groupes de contribuables pour lesquels des informations ont été obtenues et qui induisent un supplément au niveau de l'impôt sur le revenu. Pour la partie qui concerne l'impôt sur la fortune, lors de la présentation précédente. Il avait déjà fait part aux commissaires de l'évolution très favorable sur les marchés boursiers et ils tirent leurs hypothèses de publications faites par la BNS sur l'évolution des différents types d'actifs. Ainsi, la tendance que l'on avait déjà vue pour la présentation du projet de budget 2022 est encore renforcée. Cette embellie sur les marchés financiers se poursuit avec des effets sur l'impôt sur la fortune. Cela se traduit par

l'hypothèse sur 2021. Ainsi, sur 2021, à fin juillet, on était sur une croissance de 5,4% de l'impôt sur la fortune. Avec les hypothèses à fin septembre, on a un supplément dans le taux de croissance avec 7,5%. Pour l'année 2022, on est toujours sur la même hypothèse de croissance de long terme.

Au niveau de la base 2020, on constate qu'il n'y a pas grand-chose qui s'est produit. On est plus ou moins sur le même niveau de 4346 millions de francs. C'est ainsi un peu plus dans la situation à fin septembre. C'est vraiment sur 2021 et 2022 que se déploie le supplément en fonction de l'évolution favorable des hypothèses pour l'impôt sur la fortune et pour les contribuables dont la situation s'est améliorée.

Au niveau des personnes morales, on est dans une situation un peu différente de celle des personnes physiques dans la mesure où il y a une forte augmentation de la base d'estimation. Avec les dossiers 2020 supplémentaires qui ont été rendus disponibles à l'AFC entre fin juillet et fin septembre, on constate que les dossiers 2020 réels sont, de manière générale, meilleurs que ce que l'on imaginait en partant de 2019 avec des hypothèses et par simulation.

En présentant le projet de budget, pour 2022, on était sur une hypothèse de long terme de 3% de croissance. Compte tenu des réponses des entreprises du panel, on constate que ce taux de croissance est plus élevé, ce qui va générer un supplément de 6,1%. On retrouve cette amélioration, même si c'est dans une moindre mesure, aussi sur les hypothèses de croissance 2021. La précédente fois, les entreprises avaient été interrogées à un moment où l'année 2021 venait à peine de commencer ou n'était pas tout à fait commencée pour les entreprises qui ont répondu avant la fin du délai. Elles annonçaient alors un taux de croissance de 6% avec les informations qui étaient à leur disposition. Maintenant, avec environ 3 trimestres connus en 2021, le taux de croissance semble être un peu plus important avec 7,4% de croissance.

On constate ainsi une forte amélioration de la base d'estimation. Il y a 1,321 milliard de francs pour l'impôt des personnes morales à fin juillet. Compte tenu des nouveaux dossiers 2020 connus entre fin juillet et fin septembre et la tendance à avoir une situation un peu meilleure que les modélisations ne l'envisageaient, il y a un supplément d'environ 60 millions de francs déjà sur la base. Ensuite, on remarque que ce supplément se déploie avec un peu plus de force sur les années 2021 et 2022, ce qui est à mettre en relation avec l'amélioration des hypothèses.

Pour avoir une petite idée des branches qui poussent ces hypothèses à la hausse, un tableau a été fourni. Il faut rappeler que 3 branches principales représentent, ensemble, presque les deux tiers de l'impôt sur le bénéfice (les banques et assurances pour 22%, les intermédiaires du commerce notamment

le négoce de matières premières pour près de 20% et l'horlogerie et la bijouterie pour 20%). Ce qui se passe dans ces 3 branches va ainsi être déterminant pour calculer le taux moyen appliqué aux entreprises qui ne répondent pas à l'enquête.

Pour 2021, le taux de croissance de 7,4% est obtenu en pondérant les taux de croissance de ces différentes branches d'activité. Il est clair que ce qui se passe par exemple sur l'industrie alimentaire ou sur toutes les branches qui ont des tendances plutôt négatives en 2021 n'a finalement que peu d'impact sur le taux global. C'est à peu près le même phénomène sur 2022 où les taux de croissance sont un peu plus faibles pour les branches phares de l'économie genevoise avec une stagnation, voire un léger recul, pour les banques et assurances pour 2022, mais tout de même un supplément pour les intermédiaires du commerce et une poursuite de croissance assez confortable pour la branche de l'horlogerie. A cela s'ajoute une série de branches moins importantes, mais qui contribuent pratiquement toutes à cette hausse. On a finalement peu de branches en 2022 où les perspectives sont considérées comme négatives. La pondération de l'ensemble de ces taux de croissance amène à ce taux de 6,1% qui, auparavant, était un 3% sur l'ensemble des branches, ce qui est l'hypothèse de croissance de long terme avant d'obtenir l'information qui provient des entreprises.

Au niveau de la part cantonale de l'IFD, il y a toujours les mêmes mécanismes que l'on voit sur les personnes physiques et les personnes morales sur le plan cantonal qui se déploient avec des impacts plus ou moins similaires aussi pour la partie concernant l'IFD, à savoir la base qui s'est fortement améliorée pour les personnes morales et les hypothèses qui sont globalement meilleures pour les personnes morales. Dans ce cas, ce sont surtout les personnes morales qui expliquent le supplément qu'il y a sur la part cantonale à l'IFD.

Au niveau des autres impôts, c'est exclusivement l'IIC qui explique la hausse de 6,9 millions de francs. Il y a toujours une information qui arrive au début de l'automne sur les taux de capitalisation des immeubles locatifs. En fonction des nouveaux taux disponibles, cela génère ce supplément pour l'impôt immobilier complémentaire.

Marge budgétaire

Il faut faire un rappel concernant l'article 97 de la constitution. Celui-ci dit que, en adoptant le budget, le Grand Conseil ne peut pas dépasser la somme totale des dépenses inscrites dans le projet de budget qui lui est soumis sans prévoir concurremment la couverture financière. Celle-ci ne peut pas être un

emprunt ou une compensation de revenus. C'est bien sur le niveau des charges qu'il faut intervenir. Par contre, si la commission des finances accepte les amendements du Conseil d'Etat qui baissent des charges, cela contribue alors à la marge du Grand Conseil. Les principaux amendements qui pourraient être adoptés par la commission des finances et qui pourraient générer une marge supplémentaire pour faire des amendements sans compensation ont été indiqués dans la présentation. Cela représente 4,6 millions de francs sur les amendements du Conseil d'Etat.

Le projet de budget 2022 comprend un certain nombre d'effets liés à des projets de lois connexes. Il s'agit du PL 12782 sur la participation des communes sur lequel la commission des finances a pu échanger avec M. le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, la semaine dernière. Il y a également les trois projets de lois liés aux caisses de pension qui seront abordés durant la séance du jour. Enfin, il y a le PL 12578 sur la suppression du doublement du dernier salaire avant le départ à la retraite qui amène une économie de 3,5 millions de francs. Celui-ci devrait normalement être traité à la séance du Grand Conseil avant le vote du budget. Tout cela signifie que, en fonction des décisions, le Conseil d'Etat sera peut-être amené à présenter des amendements lors de la séance plénière du Grand Conseil sur le budget. Ces éventuels amendements n'augmenteraient pas la marge de manœuvre du Grand Conseil parce que cela serait une augmentation de charges.

DEUXIÈME DÉBAT

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le président procède au vote du 2^e débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
art. 1	pas d'opposition, adopté
art. 2	pas d'opposition, adopté

S'agissant de l'art. 3, le président fait remarquer qu'il s'agit du fonctionnement.

Dès lors, il y a lieu d'examiner les amendements liés aux politiques publiques transversales et des amendements y relatifs.

Il a souhaité commencer, selon l'usage, par les propositions d'amendements techniques du Conseil d'Etat.

Le président propose de voter « en bloc » sur l'annexe 3, qui regroupe tous les amendements du Conseil d'Etat, qui n'ont pas d'incidence sur le budget.

Le président met aux voix le principe du vote en bloc des amendements techniques du Conseil d'Etat.

Les commissaires acceptent de voter en bloc respectivement les amendements techniques concernant le budget de fonctionnement et le budget des investissements, par :

Oui :	14 (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 Ve, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	–
Abstentions :	1 (1 EAG)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le président met aux voix l'amendement transversal du Conseil d'Etat qui concerne tous les programmes de la nature 30.

Les commissaires acceptent l'amendement transversal du Conseil d'Etat d'un montant de –1 167 230 francs, correspondant à la variation des taux de charges sociales pour les cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales et pour la cotisation LAA, par :

Oui :	15 (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 Ve, 2 MCG, 1 UDC, 1 EAG)
Non :	–
Abstentions :	–

Le président demande aux commissaires s'ils ont des propositions d'amendements transversaux.

Le PLR annonce qu'il a 13 propositions d'amendements transversaux et propose de les faire les uns après les autres.

La première propose une réduction de 58 240 000 francs sur le budget de nature 30 qui correspond à la suppression des 364 nouveaux postes annualisés à 160 000 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 30 d'un montant de –58 240 000 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	8 (3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le PLR poursuit ses propositions d'amendements. Il indique qu'entre 2021 et 2022, le budget attribué au matériel de bureau passe de 11 millions à 15 millions sans explications. Il propose de renouveler l'équivalent de l'année passée.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-00, d'un montant de –576 109 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	6 (3 S, 2 MCG, 1 EAG)
Abstentions :	2 (2 Ve)

Le PLR propose un amendement sur la nature 31-03 qui concerne la littérature spécialisée et les magazines.

Le budget 2020 allouait 1 313 000 francs à ce poste. Le budget 2021 l'augmente de 310 000 francs, soit une augmentation de 23,8%. Le PLR propose d'en rester au montant de 2020.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-03, d'un montant de –310 002 francs, par :

Oui :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	5 (2 S, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	1 (1 S)

Le PLR propose un amendement à la nature 31-04, qui vise le matériel didactique. Selon le même raisonnement que pour la littérature spécialisée, il propose une réduction de 485 218 francs pour en rester au budget 2020, qui correspondait approximativement aux comptes 2020.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-04, d'un montant de –485 218 francs, par :

Oui :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le PLR propose un amendement sur la nature 31-09. Il propose d'en rester au budget 2021, soit d'effectuer une réduction de 118 280 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-09, d'un montant de –518 580 francs, par :

Oui :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le PLR propose un amendement à la nature 31-32, qui constitue selon lui des engagements déguisés puisqu'il s'agit d'honoraires pour des experts externes.

Les comptes 2020 comptabilisaient 55 millions alors que le projet de budget 2022 équivaut à une augmentation de 16 millions en 2 ans. Le PLR propose d'en rester aux 61 millions de 2021, soit d'effectuer une réduction de 8 120 538 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-32, d'un montant de –8 120 538 francs, par :

Oui :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	–

S'agissant de la nature 31-33 de charge d'utilisation informatique, le PLR propose d'en rester au budget 2021 de 157 015 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-33, d'un montant de -157 015 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	2 (2 MCG)

Le PLR propose un amendement à la nature 31-40 d'entretien de terrain. Il propose d'en rester à 2021 et d'effectuer une réduction de budget de 280 710 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-40, d'un montant de -280 710 francs, par :

Oui :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le PS propose un amendement à la nature 31-41 d'entretien des routes. Il propose de supprimer les 370 000 francs d'augmentation, dans la même logique que le PLR.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PS.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PS sur la nature 31-41, d'un montant de 370 000 francs, par :

Oui :	12 (4 PLR, 2 Ve, 2 PDC, 2 MCG, 1 S, 1 UDC)
Non :	3 (2 S, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le PLR propose un amendement à la nature 31-43 qui concerne l'entretien des travaux de génie civil. Il propose une réduction de 65 000 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-43, d'un montant de -65 000 francs, par :

Oui :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	5 (3 S, 1 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	1 (1 Ve)

Le PLR propose un amendement à la nature 31-44 d'entretien d'immeubles. Il suggère d'en rester aux 46 227 000 francs de 2021 et d'effectuer une réduction de 1 393 367 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-44, d'un montant de –1 393 367 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	2 (2 MCG)

Le PLR propose un amendement à la nature 31-50 pour les entretiens de meubles et de bureau. Il y a pour cette dernière une augmentation de 81,6%, et ce après une augmentation de plus de 25% entre 2020 et 2021. Il propose d'en rester à 2021 et de réduire de 427 732 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-50, d'un montant de –427 732 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	8 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le PLR propose un amendement à la nature 31-59 des biens meubles, dont le budget augmente de 4%. Il propose 76 597 francs d'économie.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-59, d'un montant de –76 597 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	8 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le PLR propose d'amender la nature 31-99 de charges de représentation et propose d'en rester au budget 2021, soit de supprimer 1 199 360 francs.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-99, d'un montant de –1 099 550 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	8 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le PS fait une proposition d'amendement à la nature 31-71. Il s'agit d'ajouter 370 000 francs pour soutenir les élèves de familles à bas revenus pour partir en camps scolaires plutôt que l'entretien de routes. Il propose d'ajouter cette précédente déduction à la nature 31-71, en plus de ce qui est déjà comptabilisé.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PS.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 31-71, d'un montant de +370 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

Le PLR souhaite déposer un amendement sur la rubrique 31-69. Il correspond à l'augmentation constatée entre 2021 et 2022.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PLR.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31-69, d'un montant de –1 845 517 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	8 (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le MCG propose un amendement et demande que l'augmentation pour les frais de déplacement de l'Etat de Genève soit enlevée à la nature 31-70 et apportée à la nature 31-71. L'Etat de Genève peut limiter ses déplacements alors qu'il y a une nécessité évidente de favoriser les voyages scolaires et autres.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le MCG.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le MCG sur la nature 31-70, d'un montant de -141 027 francs, par :

Oui :	10 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 S, 1 UDC)
Non :	4 (2 S, 1 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	1 (1 Ve)

Le président met aux voix le deuxième amendement présenté par le MCG.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le MCG sur la nature 31-71, d'un montant de +141 027 francs, par :

Oui :	8 (3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Le PDC propose un amendement sur la nature 31-30. Il demande de supprimer l'augmentation prévue sur les prestations de services et de s'en tenir au budget 2021.

Le président met aux voix l'amendement présenté par le PDC.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PDC sur la nature 31-30, d'un montant de -5 774 804 francs, par :

Oui :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	–

Le département des finances indique que la commission a voté une réduction de 18 800 000 francs sur la rubrique 31 à appliquer de manière linéaire sur l'ensemble des politiques.

En effet, la commission des finances n'a pas la compétence de faire des amendements sur les rubriques « à quatre chiffres ».

Le président passe ensuite au vote, politique publique par politique publique, le cas échéant avec les amendements proposés.

Politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE**Le président appelle le programme A01 – Grand Conseil**

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme A02 – Conseil d'Etat

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme A03 – Exercice des droits politiques

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme A04 – Développement et innovation du canton et de la région

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme A05 – Audit interne, transparence de l'information et égalité

Le président indique qu'il y a 3 amendements du Conseil d'Etat.

Le président met aux voix le premier amendement du Conseil d'Etat.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36, d'un montant de +300 000 francs, par :

Oui :	8 (3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Le président met aux voix les deuxième et troisième amendements du Conseil d'Etat.

Les commissaires acceptent les amendements présentés par le Conseil d'Etat sur la nature 36, d'un montant de 0 franc, par :

Oui :	12 (3 PLR, 3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 UDC, 1 EAG)
Non :	–
Abstentions :	3 (2 MCG, 1 PLR)

Le PS annonce un amendement pour un ajout de 2 millions pour la solidarité internationale. Le budget prévoit 0,2% alors que la loi qui a été votée en 2001 prévoit 0,7%.

Le président met aux voix l'amendement du PS.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 36, d'un montant de +2 000 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	8 (4 PLR, 2 PDC, 1 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme A05, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme A06 – Cour des comptes

Pas d'opposition, adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique A – Autorités et gouvernance

Les commissaires acceptent la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour :	7 (3 S, 2 MCG, 2 Ve)
Contre :	6 (4 PLR, 1 UDC, 1 EAG)
Abstentions :	2 (2 PDC)

Politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Le président appelle le programme B01 – Etats-majors transversaux

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme B02 – Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme B03 – Gestion financière transversale et départementale et achats

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme B04 – Gestion des locaux et logistique

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme B05 – Systèmes d'information et numérique

Pas d'opposition, adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Les commissaires acceptent la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour :	7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre :	6 (4 PLR, 1 UDC, 1 EAG)
Abstentions :	2 (2 PDC)

Politique publique C – COHÉSION SOCIALELe président appelle le programme C01 – Mesure et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat sur les subsides assurés à ressources modestes.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36, d'un montant de –3 000 000 francs, par :

Oui :	6 (2 MCG, 2 Ve, 2 S)
Non :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	2 (1 EAG, 1 S)

Le président annonce et met aux voix un amendement du Conseil d'Etat sur les revenus de transfert.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 46, d'un montant de -5 816 000 francs, par :

Oui :	14 (4 PLR, 3 S, 2 MCG, 2 PDC, 1 EAG, 1 UDC, 1 Ve)
Non :	–
Abstentions :	1 (1 Ve)

Le PS annonce un amendement sur la nature 30 du personnel. Elle propose l'ajout de 1 million (8 à 9 postes) pour renforcer le service de l'assurance-maladie et le service des bourses et prêts d'études qui sont particulièrement sollicités avec la situation sanitaire.

Le président met aux voix l'amendement du PS.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 30, d'un montant de +1 000 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme C01, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme C02 – Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme C03 – Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

EAG soumet un amendement de subvention supplémentaire en faveur des EPI de 1 million. EAG a pu voir qu'il fallait renforcer l'accompagnement spécifique de 18 patients pour un montant de 2 millions. Le besoin des EPI pour l'année prochaine est de 1 million, car l'engagement est difficile sur 1 an.

Le président met aux voix l'amendement de EAG.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur la nature 30, d'un montant de +1 000 000 francs en faveur des EPI, par :

Oui :	5 (3 S, 1 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme C03, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme C04 – Soutien à la famille et à l'intégration

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme C05 – Actions en matière d'asile et de migration

Le président annonce que le Conseil d'Etat a trois amendements.

Le président met aux voix les amendements du Conseil d'Etat.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur les natures 36 et 46, d'un montant de –867 765 francs ; –146 235 francs et +315 000 francs, par :

Oui :	8 (3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	6 (3 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	1 (1 PLR)

Pour le surplus, le programme C05, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme C06 – Protection des personnes adultes sous curatelle

Le PS présente un amendement de +1 million pour renforcer les postes au SPAD. Un tel renforcement a déjà été fait, mais demeure insuffisant. Les collaborateurs du SPAD comptent 76 dossiers par collaborateur alors qu'il a été recommandé que chacun en traite 60. Cela contribue à améliorer les prestations de l'Etat.

Le président met aux voix l'amendement du PS.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 30 d'un montant de +1 000 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme C06, sans autre opposition, est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique C – COHÉSION SOCIALE

Les commissaires acceptent la politique publique C – COHÉSION SOCIALE dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour :	5 (3 S, 2 Ve)
Contre :	4 (4 PLR)
Abstentions :	6 (2 PDC, 2 MCG, 1 UDC, 1 EAG)

Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Le président appelle le programme D01 – Culture

Le PS dépose un amendement visant à verser 5 millions pour la culture, afin de mettre en œuvre l'initiative pour la culture qui a été acceptée visant à aider la création.

Ce transfert pourrait être versé à la discrétion du Conseil d'Etat.

Le président met aux voix l'amendement du PS.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 30, d'un montant de +1 000 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 MCG)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme D01, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme D02 – Sports et loisirs

Le PLR propose de supprimer la subvention à Genève Plage.

Le PLR explique que la Cour des comptes a dit qu'il faut conditionner le versement de subventions à un certain nombre de conditions. Si on peut imaginer une certaine attractivité des prix à la buvette des Pâquis, le PLR ne pense pas que le prix soit très populaire aux Voiles.

Le président met aux voix l'amendement du PLR.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la subvention à Genève Plage, d'un montant de –741 000 francs, par :

Oui :	9 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	3 (2 S, 1 EAG)
Abstentions :	3 (2 Ve, 1 S)

Pour le surplus, le programme D02, sans autre opposition, est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Les commissaires acceptent la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS dans son ensemble, amendée, par :

Pour :	7 (3 S, 2 MCG, 2 Ve)
Contre :	6 (4 PLR, 1 UDC, 1 EAG)
Abstentions :	2 (2 PDC)

Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIELe président appelle le programme E 01 – Protection de l'environnement

Les Verts rappellent que cette politique publique a 1% du budget de l'Etat alors qu'il y a des enjeux importants. Les Verts ont plusieurs amendements en ce sens.

Le premier est celui d'instituer un poste d'adjoint scientifique pour répondre à l'urgence scientifique. Le climat cantonal est une tâche de l'Etat, il faut renforcer ce service.

Le président met aux voix l'amendement des Verts.

Les commissaires refusent l'amendement présenté les Verts sur la nature 30, d'un montant de +105 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme E01, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme E 02 – Energie

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme E 03 – Gestion des eaux

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme E 04 – Agriculture et nature

Selon les Verts, la biodiversité est le parent pauvre de l'environnement. Ils proposent donc deux amendements.

Le premier vise à ouvrir un poste supplémentaire de garde de l'environnement. Ce service doit pouvoir être renforcé, on a pu voir la pression importante sur les milieux naturels.

S'agissant de la biodiversité, il y a aussi un manque d'accompagnement et d'expertise dans les projets de biodiversité. Les Verts proposent donc un poste pour l'accompagnement, notamment des particuliers et des propriétaires de biens immobiliers, afin d'éviter l'altération de la biodiversité.

Le président met aux voix l'amendement des Verts pour un garde de l'environnement.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par les Verts sur la nature 30, d'un montant de +86 250 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Le président met aux voix l'amendement des Verts pour un chef de projet de biodiversité.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par les Verts sur la nature 30, d'un montant de +86 250 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

EAG propose deux amendements pour les natures 30 et 31, représentant une augmentation de 1 million pour la protection de la nature pour chaque ligne.

Le président met aux voix le premier amendement d'EAG.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur la nature 30, d'un montant de +1 000 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Le président met aux voix le second amendement d'EAG.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur la nature 31, d'un montant de +1 000 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme E04, sans autre opposition, est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Les commissaires refusent la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE dans son ensemble, tel qu'amendée, par :

Pour :	5 (3 S, 2 Ve)
Contre :	7 (4 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 1 EAG)
Abstentions :	3 (2 MCG, 1 PDC)

Politique publique F – FORMATION

Le président appelle le programme F01 – Enseignement obligatoire et orientation

Le PS propose un amendement de 7 millions de francs supplémentaires pour ouvrir 56 postes à l'école primaire, afin d'abaisser le nombre d'élèves dans les classes.

Le président met aux voix l'amendement du PS.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 30, d'un montant de +7 000 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme F01, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme F02 – Enseignement secondaire II et formation continue

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme F03 – Enseignement spécialisé et prestation médico-psychologiques

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme F04 – Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme F05 – Hautes écoles

Le MCG dépose un amendement en compensation avec la politique publique M.

Il s'agirait de mettre 1 million de francs de plus pour la HEdS, qui seraient pris sur la subvention GLCT. Il vaut mieux investir pour préparer la formation

du personnel infirmier plutôt que de financer des lignes transfrontalières alors qu'on donne une somme considérable via une rétrocession des lignes transfrontalières. Ces sommes sont allées notamment au financement de l'autoroute du Chablais. Le financement de la formation d'infirmiers est beaucoup plus important.

Le président met aux voix l'amendement du MCG.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le MCG sur la nature 36, d'un montant de +1 000 000 francs, par :

Oui :	14 (4 PLR, 3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 1 EAG)
Non :	–
Abstentions :	1 (1 PDC)

Pour le surplus, le programme F05, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme F06 – Prestations transversales liées à la formation

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat concernant les cotisations intercantionales.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 31, d'un montant de +130 000 francs, par :

Oui :	8 (3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme F06, sans autre opposition, est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique F – **FORMATION**

Les commissaires acceptent la politique publique F – FORMATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour :	7 (3 S, 2 MCG, 2 Ve)
Contre :	5 (4 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	3 (2 PDC, 1 EAG)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Le président appelle le programme G01 – Logement et planification foncière

Le PLR avait demandé en sous-commission de savoir si la subvention RPSL était nécessaire. La réponse était que non, il y a plus de bénéficiaires quand il n'y a pas de subvention.

Le PLR propose d'en venir au budget 2021. Il propose un amendement de 50 000 francs en moins sur la subvention au RPSL.

Le président met aux voix l'amendement du PLR.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 31, d'un montant de -50 000 francs, par :

Oui :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Non :	8 (3 S, 2 MCG, 2 Ve, 1 EAG)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme G01, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme G02 – Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers

Le PS propose un amendement sur la nature 30. Ils proposent 300 000 francs supplémentaires pour renforcer le contrôle des infractions à la LGCTR.

Le président met aux voix l'amendement du PS :

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 30, d'un montant de +300 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 MCG, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme G02, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme G03 – Information du territoire et garantie des droits réels

Pas d'opposition, adopté.

Le président appelle le programme G04 – Protection du patrimoine bâti et des sites

Pas d'opposition, adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT**Les commissaires acceptent la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, par :**

Pour :	6 (3 S, 2 Ve, 1 MCG)
Contre :	4 (3 PLR, 1 EAG)
Abstentions :	5 (2 PDC, 1 MCG, 1 UDC, 1 PLR)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATIONLe président appelle le programme H01 – Sécurité publique

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat sur l'annulation du plafonnement des heures supplémentaires aux policiers.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30, d'un montant de +1 400 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 MCG, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC)
Abstentions :	–

Le président indique qu'un autre amendement du Conseil d'Etat touche les natures 30 et 42. Il vise l'engagement d'un poste de conseiller pédagogique à Savatan, avec une participation financière de Savatan à ce poste pour 70 000 francs.

Le président met aux voix l'amendement du Conseil d'Etat.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur les natures 30 et 42, d'un montant de +99 200 francs et +70 000 francs, par :

Oui :	6 (2 MCG, 2 S, 1 Ve, 1 EAG)
Non :	7 (4 PLR, 2 PDC, 1 UDC)
Abstentions :	2 (1 Ve, 1 S)

Pour le surplus, le programme H01, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme H02 – Privation de liberté et mesures d'encadrement

Le MCG fait une demande d'amendement et demande 1 million de francs de plus pour augmenter les moyens de la police du fait de la nouvelle LPol qui est gourmande en personnel. La police manque de moyens alors que la loi a été votée.

Le MCG demande de manière provisoire d'allouer 1 million de francs, pris au niveau du GLCT.

Le président met aux voix l'amendement du MCG.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le MCG sur la nature 30, d'un montant de +1 000 000 francs, par :

Oui :	2 (2 MCG)
Non :	13 (4 PLR, 3 S, 2 PDC, 2 Ve, 1 UDC, 1 EAG)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme H02, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme H03 – Population, droit de cité et migration

Le PS propose un amendement de 1 million de francs supplémentaires pour l'OCPM. Le PS se réfère au rapport de la commission de contrôle de gestion sur les dysfonctionnements à l'OCPM. Il faut maintenir un délai de traitement des dossiers raisonnable.

Le président met aux voix l'amendement du PS.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 31, d'un montant de +1 000 000 francs, par :

Oui :	6 (3 S, 2 Ve, 1 EAG)
Non :	9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme H03, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme H04 – Sécurité civile et armée

Pas d'opposition, adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Les commissaires acceptent la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour :	7 (3 S, 2 MCG, 2 Ve)
Contre :	4 (3 PLR, 1 EAG)
Abstentions :	4 (2 PDC, 1 UDC, 1 PLR)

Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCESLe président appelle le programme I01 – Impôts, taxes et droits

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 141 135 573 francs sur la nature 40 « revenus fiscaux » et une augmentation de 31 700 000 francs sur la nature 46 « revenus de transferts » du programme I01.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 40 « revenus fiscaux » du programme I01, d'un montant de 141 135 573 francs, et sur la nature 46 « revenus et transferts » du programme I01, d'un montant de 31 700 000 francs, par :

Pour :	15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	–
Abstentions :	–

Pour le surplus, le programme I01, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme I02 – Production et perception des impôts

Le PS propose un amendement de +500 000 francs à la nature 30 pour des postes (8 environ) de contrôleurs fiscaux.

Le président met aux voix l'amendement proposé par le PS, visant une augmentation de 500 000 francs sur la nature 30 « charges de personnel » au programme I02.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le PS sur la nature 30 « charges de personnel » du programme I02, d'un montant de 500 000 francs, par :

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Contre : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : –

Pour le surplus, le programme I02, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme I03 – Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 11 000 000 francs sur la nature 43 « revenus divers » du programme I03.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 43 « revenus divers » du programme I03, d'un montant de 11 000 000 francs, par :

Pour : 12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG)
Contre : –
Abstentions : 3 (1 Ve, 1 PLR, 1 UDC)

Pour le surplus, le programme I03, sans autre opposition, est adopté.

Le président appelle le programme I04 – Exécution des poursuites et faillites

Pas d'opposition, le programme I04 est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Les commissaires acceptent la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES dans son ensemble, par :

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre : 5 (1 EAG, 4 PLR)
Abstentions : 3 (2 PDC, 1 UDC)

Politique publique J – JUSTICE**Le président appelle le programme J01 – Pouvoir judiciaire**

Pas d'opposition, le programme J01 est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique J – JUSTICE**Les commissaires acceptent la politique publique J – JUSTICE dans son ensemble, par :**

Pour :	6 (2 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre :	2 (1 EAG, 1 PLR)
Abstentions :	7 (1 S, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC)

Politique publique K – SANTÉ**Le président appelle le programme K01 – Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées**

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 62 994 francs sur la nature 36 « Programme d'efficacité du réseau de soins » du programme K01.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « Programme d'efficacité du réseau de soins » du programme K01, d'un montant de 62 994 francs, par :

Pour :	13 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	–
Abstentions :	2 (2 PLR)

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 50 000 francs sur la nature 36 « Programme d'efficacité du réseau de soins » du programme K01.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « Programme d'efficacité du réseau de soins » du programme K01, d'un montant de –50 000 francs, par :

Pour :	10 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	–
Abstentions :	5 (1 EAG, 4 PLR)

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 12 032 francs sur la nature 36 « quartier de l'Adret » du programme K01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « quartier de l'Adret » du programme K01, d'un montant de 12 032 francs, par :

Pour :	7 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG)
Contre :	7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	1 (1 Ve)

EAG propose un renforcement notamment du personnel soignant, mais cela peut aussi être les brancardiers ou du personnel de nettoyage au sein des HUG qui sont durablement affectés par la crise. Il s'agit ainsi d'ajouter 10 millions de francs en ligne 36 à la subvention des HUG.

Le président met aux voix l'amendement proposé par EAG visant une augmentation de 10 000 000 francs sur la nature 36 du programme K01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur la nature 36 du programme K01, d'un montant de 10 000 000 francs, par :

Pour :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Contre :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	–

Pas d'opposition, le programme K01 tel qu'amendé est adopté.

Le président appelle le programme K02 – Régulation et planification sanitaire

Pas d'opposition, le programme K02 est adopté.

Le président appelle le programme K03 – Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 55 000 francs sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme K03.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation » du programme K03, d'un montant de 55 000 francs, par :

Pour : 10 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : 5 (1 PDC, 4 PLR)
 Abstentions : –

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 62 994 francs sur la nature 36 « Ligue genevoise contre le rhumatisme » du programme K03.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « Ligue genevoise contre le rhumatisme » du programme K03, d'un montant de –62 994 francs, par :

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : –
 Abstentions : 1 (1 EAG)

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 50 000 francs sur la nature 36 « activité physique et alimentaire » du programme K03.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « activité physique et alimentaire » du programme K03, d'un montant de 50 000 francs, par :

Pour : 12 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : 2 (2 PLR)
 Abstentions : 1 (1 PLR)

Pas d'opposition, le programme K03 tel qu'amendé est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Les commissaires acceptent la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)

Contre : 5 (1 EAG, 4 PLR)

Abstentions : 3 (2 PDC, 1 UDC)

Politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOILe président appelle le programme L01 – Réinsertion des demandeurs d'emploi

Pas d'opposition, le programme L01 est adopté.

Le président appelle le programme L02 – Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Pas d'opposition, le programme L02 est adopté.

Le président appelle le programme L04 – Promotion économique et tourisme

Pas d'opposition, le programme L04 est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique L – Economie et emploi

Les commissaires refusent la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI dans son ensemble par :

Pour : 5 (3 S, 2 Ve)

Contre : 7 (1 EAG, 4 PLR, 2 MCG)

Abstentions : 3 (2 PDC, 1 UDC)

Politique publique M – MOBILITÉ

Le président appelle le programme M01 – Transports et mobilité

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 360 000 francs sur la nature 36 « Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN » du programme M01.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 36 « Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN » du programme M01, d'un montant de 360 000 francs, par :

Pour :	8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 1 MCG)
Contre :	6 (2 PDC, 4 PLR)
Abstentions :	1 (1 MCG)

Le MCG propose un amendement de -1 million de francs pour le GLCT. C'est en subvention dans les lignes transfrontalières (cf. p. 477 du tome 1).

Le président met aux voix l'amendement proposé par le MCG, visant une diminution de 1 000 000 francs sur la nature 36 « GLCT : Lignes transfrontalières » du programme M01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le MCG sur la nature 36 « GLCT : Lignes transfrontalières » du programme M01, d'un montant de -1 000 000 francs, par :

Pour :	3 (1 PLR, 2 MCG)
Contre :	11 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	1 (1 PLR)

Pas d'opposition, le programme M01 tel qu'amendé est adopté.

Le président appelle le programme M02 – Infrastructures routières et de transports

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 14 000 000 francs sur la nature 44 « revenus financiers » du programme M02.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 44 « revenus financiers » du programme M02, d'un montant de -14 000 000 francs, par :

Pour : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)
Abstentions : 1 (1 S)

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 335 169 francs sur la nature 46 « revenus de transferts » du programme M02.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 46 « revenus de transferts » du programme M02, d'un montant de 335 169 francs, par :

Pour : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre : –
Abstentions : 1 (1 Ve)

Pas d'opposition, le programme M02 tel qu'amendé est adopté.

Le président appelle le programme M03 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Pas d'opposition, le programme M03 est adopté.

Vote d'ensemble sur la politique publique M – MOBILITÉ

Les commissaires acceptent la politique publique M – MOBILITÉ dans son ensemble, telle qu'amendée, par :

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 2 PDC)
Contre : 6 (1 EAG, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions : 2 (2 PLR)

Le président indique que les résultats du PB 2022 à l'issue du 2^e débat sont les suivants :

Les revenus se montent à 9 102 932 233 francs, les charges à 9 235 030 121 francs et le résultat à un déficit de 132 097 887 francs.

Il faut préciser que ce résultat ne comprend pas la politique publique « E Environnement et énergie » et la politique publique « L Economie et emploi ».

Si on réintègre ces deux politiques publiques, le résultat se monterait à un déficit de 278 794 453 francs.

Le résultat net avant amortissement de la réserve budgétaire se monte à 11 862 397 francs de déficit.

Le président propose de voter sur cet article avec les chiffres modifiés tels qu'ils ont été annoncés.

Le président met aux voix l'article 3 :

Art. 3 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 9 235 030 121 francs et les revenus à 9 102 932 233 francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.

² L'excédent de charges s'élève à 132 097 887 francs.

³ Le résultat net avant amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, s'élève à -11 862 397 francs.

Oui :

–

Non :

13 (1 EAG, 1 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Abstentions :

2 (2 S)

L'article 3 est refusé.

BUDGET D'INVESTISSEMENT**Politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE****Vote d'ensemble sur la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE**

Les commissaires acceptent la politique publique A – AUTORITÉS ET GOUVERNANCE dans son ensemble, par :

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)
Contre : –
Abstentions : 9 (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES**Vote d'ensemble sur la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES**

Les commissaires acceptent la politique publique B – ÉTATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES dans son ensemble, par :

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)
Contre : 1 (1 UDC)
Abstentions : 7 (1 PDC, 4 PLR, 2 MCG)

Politique publique C – COHÉSION SOCIALE**Vote d'ensemble sur la politique publique C – COHÉSION SOCIALE**

Les commissaires acceptent la politique publique C – COHÉSION SOCIALE dans son ensemble, par :

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)
Contre : 1 (1 MCG)
Abstentions : 7 (1 EAG, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS**Vote d'ensemble sur la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS****Les commissaires acceptent la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS dans son ensemble, par :**

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)
 Contre : 2 (2 PLR)
 Abstentions : 6 (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE**Vote d'ensemble sur la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE****Les commissaires acceptent la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE dans son ensemble, par :**

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)
 Contre : 3 (2 PLR, 1 MCG)
 Abstentions : 6 (1 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Politique publique F – FORMATION**Vote d'ensemble sur la politique publique F – FORMATION****Les commissaires acceptent la politique publique F – FORMATION dans son ensemble, par :**

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)
 Contre : –
 Abstentions : 9 (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires acceptent la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, par :

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)
 Contre : 3 (3 PLR)
 Abstentions : 6 (1 EAG, 1 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

EAG propose de supprimer du projet de budget 2022 le crédit d'ouvrage 1011580 « relocalisation caserne des Vernets – Meyrin Mategnin – construction » pour 500 000 francs.

Le département des finances fait remarquer que des lois ont été votées et que la loi ouvre le crédit d'investissement.

Le président rappelle donc que des modifications de lois devraient alors être déposées par les personnes qui font de tels amendements.

Le département des finances précise que, pour le fonctionnement, l'autorisation de dépense est le budget annuel. Pour les investissements, l'autorisation de dépense est la loi votée.

Le président met aux voix l'amendement proposé par EAG visant une diminution de 500 000 francs sur le crédit d'ouvrage 1011580 (CR 0414) « relocalisation caserne des Vernets – Meyrin Mategnin – construction ».

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur le crédit d'ouvrage 1011580 (CR 0414) « relocalisation caserne des Vernets – Meyrin Mategnin – construction », d'un montant de -500 000 francs, par :

Pour : 2 (1 EAG, 1 Ve)
 Contre : 12 (3 S, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Abstentions : 1 (1 Ve)

Le président met aux voix l'amendement proposé par EAG visant une diminution de 596 000 francs sur le crédit d'ouvrage 1012084 (CR CR0414) « relocalisation caserne des Vernets – Epeisses – construction et équipements ».

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur le crédit d'ouvrage 1012084 (CR CR0414) « relocalisation caserne des Vernets – Epeisses – construction et équipements », d'un montant de –596 000 francs, par :

Pour : 1 (1 EAG)
 Contre : 13 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Abstentions : 1 (1 Ve)

Le président met aux voix l'amendement proposé par EAG visant une diminution de 17 000 francs sur le crédit d'ouvrage 1012084 (CR 0615) « relocalisation caserne des Vernets – Epeisses – construction et équipements ».

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur le crédit d'ouvrage 1012084 (CR 0615) « relocalisation caserne des Vernets – Epeisses – construction et équipements », d'un montant de –17 000 francs, par :

Pour : 1 (1 EAG)
 Contre : 13 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Abstentions : 1 (1 Ve)

Le président met aux voix l'amendement proposé par EAG visant une diminution de 12 716 440 francs sur le crédit d'ouvrage 1012084 (CR 0616) « relocalisation caserne des Vernets – Epeisses – construction et équipements ».

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur le crédit d'ouvrage 1012084 (CR 0616) « relocalisation caserne des Vernets – Epeisses – construction et équipements », d'un montant de –12 716 440 francs, par :

Pour : 1 (1 EAG)
 Contre : 13 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Abstentions : 1 (1 Ve)

Le président met aux voix l'amendement proposé par EAG visant une diminution de 600 000 francs sur le crédit d'ouvrage 1012085 (CR 0414) « transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville ».

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur le crédit d'ouvrage 1012085 (CR 0414) « transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville », d'un montant de –600 000 francs, par :

Pour : 1 (1 EAG)
 Contre : 13 (3 S, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Abstentions : 1 (1 Ve)

Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Les commissaires acceptent la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, par :

Pour : 3 (1 PDC, 2 MCG)
 Contre : 1 (1 EAG)
 Abstentions : 11 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Vote d'ensemble sur la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES

Les commissaires acceptent la politique publique I – IMPÔTS ET FINANCES dans son ensemble, par :

Pour : 8 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 MCG)
 Contre : –
 Abstentions : 7 (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Politique publique J – JUSTICE

Vote d'ensemble sur la politique publique J – JUSTICE

Les commissaires acceptent la politique publique J – JUSTICE dans son ensemble, par :

Pour : 8 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 MCG)
 Contre : –
 Abstentions : 7 (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Politique publique K – SANTÉ**Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ**

Les commissaires acceptent la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble, par :

Pour : 7 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 MCG)
 Contre : –
 Abstentions : 8 (1 EAG, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI**Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI**

Les commissaires acceptent la politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI dans son ensemble, par :

Pour : 7 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 MCG)
 Contre : –
 Abstentions : 8 (1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Politique publique M – MOBILITÉ

EAG présente un amendement proposant la suppression du crédit d'ouvrage 1012164 (CR 0611) « études d'avant-projet pour la Traversée du Lac » (cf. p. 139 du tome 2 du projet de budget 2022).

Le PS trouve que c'est assez étonnant de trouver cette dépense parce que les études d'avant-projet étaient terminées et que le dossier a été envoyé à Berne en attente de réponse de l'administration fédérale. Il a donc un peu de peine à comprendre pourquoi il y aurait toujours 500 000 francs pour des études d'avant-projet.

Le président rappelle que le crédit est de 6,3 millions de francs. Il pense qu'il y a des collaborateurs du département encore chargés de ce dossier.

Le département des finances confirme que le crédit de 6,3 millions de francs n'a pas été entièrement dépensé. Le département précise, dans le tome 2, que l'objectif 2022 est d'« approfondir les études en fonction des demandes de l'office fédéral des routes (OFROU) ».

Le président met aux voix l'amendement proposé par EAG visant une diminution de 500 000 francs sur le crédit d'ouvrage 1012164 (CR 0611) « études d'avant-projet pour la Traversée du Lac ».

Les commissaires refusent l'amendement présenté par EAG sur le crédit d'ouvrage 1012164 (CR 0611) « études d'avant-projet pour la Traversée du Lac », d'un montant de -500 000 francs, par :

Pour : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)
 Contre : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Abstentions : 1 (1 S)

Vote d'ensemble sur la politique publique M – MOBILITÉ

Les commissaires acceptent la politique publique M – MOBILITÉ dans son ensemble, par :

Pour : 6 (3 S, 2 Ve, 1 PDC)
 Contre : 4 (2 PLR, 2 MCG)
 Abstentions : 5 (1 EAG, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC)

art. 4 pas d'opposition, adopté
 art. 5 pas d'opposition, adopté
 art. 6 pas d'opposition, adopté

TROISIÈME DÉBAT

Le président indique vouloir commencer par mettre au vote les éventuels amendements transversaux.

Ensuite, les politiques publiques sont passées en revue pour mettre au vote les amendements sur le fonctionnement.

Le Conseil d'Etat souhaite faire des amendements pour réintégrer les coupes qui ont été faites sur la nature 31 en deuxième débat.

Le département précise que les amendements de la commission des finances se montent à 17 651 343 francs de réduction linéaire en nature 31.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le président rappelle que, lors du 3^e débat, seules les politiques publiques faisant l'objet d'un amendement sont mises au vote.

Le président demande s'il y a des amendements transversaux.

A titre liminaire, le groupe PLR rappelle qu'il votera un budget si les amendements qu'il a proposés sont acceptés.

Pour le 3^e débat, le PLR va donc redéposer l'amendement avec le même montant en nature 30.

Il avait proposé -12 millions de francs sur la nature 31. Dans son enthousiasme, la commission des finances ayant voté -17 millions de francs. Le groupe PLR s'accommode.

Toutefois, si ce montant est réintégré, il présentera un amendement de -12 millions de francs sur la nature 31.

Le président met aux voix l'amendement transversal proposé par le PLR visant une diminution de 58 240 000 francs sur la nature 30 « charges de personnel ».

Les commissaires refusent l'amendement transversal présenté par le PLR sur la nature 30 « charges de personnel », d'un montant de -58 240 000 francs, par :

Pour :	7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Contre :	8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Abstentions :	-

Le Conseil d'Etat présente un amendement de +17 651 343 francs sur la nature 31.

Le président met aux voix l'amendement transversal proposé par le Conseil d'Etat visant une augmentation de 17 651 343 francs sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation ».

Les commissaires refusent l'amendement transversal présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation », d'un montant de 17 651 343 francs, par :

Pour :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Contre :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	-

Le PS propose de réduire la coupe à -12 millions de francs sur la nature 31.

Le président met aux voix l'amendement transversal proposé par le PS visant donc une augmentation de 5 651 343 francs sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation ».

Les commissaires acceptent l'amendement transversal présenté par le PS sur la nature 31 « charges de biens et services et autres charges d'exploitation », d'un montant de 5 651 343 francs, par :

Pour : 8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
 Contre : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
 Abstentions : –

Le président note que l'on se retrouve donc avec 12 millions de francs en moins sur la nature 31 après le 3^e débat.

Le Conseil d'Etat signale qu'il propose un retour en arrière sur les 3 amendements concernant la politique publique « H Sécurité et population ».

Le président propose de passer en revue les politiques publiques.

Seules les politiques publiques faisant l'objet d'un amendement seront mises aux voix, les autres seront considérées comme adoptées sans opposition.

Politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Le département des finances demande, au nom du Conseil d'Etat, la réintroduction de la politique publique « E Environnement et énergie ».

Vote d'ensemble sur la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Les commissaires acceptent la politique publique E – ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE dans son ensemble, par :

Pour : 8 (3 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 MCG)
 Contre : 2 (2 PLR)
 Abstentions : 5 (1 EAG, 1 PDC, 2 PLR, 1 UDC)

Politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Le PLR dépose un amendement de –50 000 francs sur la subvention au RPSL sur la nature 36.

Le président met aux voix l'amendement proposé par le PLR visant une diminution de 50 000 francs sur la nature 36 « Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL) ».

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PLR sur la nature 36 « Rassemblement en faveur d'une politique sociale du logement (RPSL) » du programme G01, d'un montant de -50 000 francs, par :

Pour : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : 5 (1 EAG, 2 S, 2 Ve)
 Abstentions : 1 (1 S)

Politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Le président note qu'il y a maintenant les amendements du Conseil d'Etat sur lesquels il est proposé de revenir.

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une augmentation de 1 400 000 francs sur la nature 30 « charges de personnel » du programme H01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » du programme H01, d'un montant de 1 400 000 francs, par :

Pour : 7 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG)
 Contre : 7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
 Abstentions : 1 (1 Ve)

Le président met aux voix l'amendement proposé par le Conseil d'Etat, visant une diminution de 99 200 francs sur la nature 30 « charges de personnel » du programme H01.

Les commissaires refusent l'amendement présenté par le Conseil d'Etat sur la nature 30 « charges de personnel » du programme H01, d'un montant de 99 200 francs, et sur la nature 42 « taxes et redevances, d'un montant de 70 000 francs, par :

Pour : 5 (1 EAG, 1 S, 1 Ve, 2 MCG)
 Contre : 8 (2 S, 2 PDC, 4 PLR)
 Abstentions : 2 (1 Ve, 1 UDC)

Politique publique K – SANTÉ

Le PS dépose un amendement d'un montant de +12 032 francs correspondant à celui du Conseil d'Etat en 2^e débat sur la nature 36 du programme K01.

Le président met aux voix l'amendement proposé par le PS visant une augmentation de 12 032 francs sur la nature 36 « Quartier de l'Adret » du programme K01.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le PS sur la nature 36 « Quartier de l'Adret » du programme K01, d'un montant de 12 032 francs, par :

Pour :	8 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre :	7 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)
Abstentions :	–

Politique publique L – ÉCONOMIE ET EMPLOI

Le département des finances demande, au nom du Conseil d'Etat, la réintroduction de la politique publique « L Economie et emploi ».

Le président met aux voix la proposition de réintroduire la politique publique « L Economie et emploi » :

Les commissaires l'acceptent, par :

Pour :	7 (3 S, 2 Ve, 2 MCG)
Contre :	2 (2 PLR)
Abstentions :	6 (1 EAG, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC)

Le PLR dépose un amendement sur le programme L04. Il constate, dans les différents éléments de subventions liés à cette politique publique (cf. p. 476 du projet de budget), la présence d'un plan d'accompagnement de la reprise et de la transition qui est basé sur à peu près rien et pour un montant d'environ 10,6 millions de francs. Sans explications, cela résonne un peu comme une forme de crédit en blanc laissé au Conseil d'Etat pour faire ce qu'il veut. Le PLR propose donc de supprimer ce montant de 10 595 000 francs. Quand le Conseil d'Etat aura quelque chose de concret, il pourra revenir devant le parlement.

Le président met aux voix l'amendement proposé par le groupe PLR, visant une diminution de 10 595 000 francs sur la nature 36 « Plan d'accompagnement de la reprise et de la transition » du programme L04.

Les commissaires acceptent l'amendement présenté par le groupe PLR sur la nature 36 « Plan d'accompagnement de la reprise et de la transition » du programme L04, d'un montant de -10 595 000 francs, par :

Pour : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)

Abstentions : –

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le président aimerait savoir s'il y a des demandes au niveau des investissements dans le cadre du 3^e débat. Il prend note que ce n'est pas le cas.

Le président indique que les montants de l'article 3, suite au 3^e débat, sont les suivants :

« Art. 3 Fonctionnement

¹ *Les charges s'élèvent à 9 476 527 148 francs et les revenus à 9 202 714 319 francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.*

² *L'excédent de charges s'élève à 273 812 828 francs.*

³ *Le résultat net avant amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, s'élève à -153 577 338 francs. »*

DÉCLARATIONS FINALES DES GROUPES

Le PS s'est exprimé. Le soussigné par du principe que ses déclarations figureront dans le rapport de minorité annoncé.

Le groupe PLR a toujours considéré qu'il était dans l'intérêt de la république d'avoir un budget. Il était convaincu qu'il était très compliqué pour la commission de travailler sur la base du projet de budget envoyé en septembre par le Conseil d'Etat, raison pour laquelle le PLR pensait qu'un refus d'entrée en matière permettrait de rediscuter différemment avec le Conseil d'Etat.

Le PLR n'a pas été suivi sur ce point et un travail a donc été fait en commission.

Le résultat est objectivement insatisfaisant.

Le PLR a pour ligne principale de limiter les engagements qui sont les principales sources de ce que le Conseil d'Etat appelle les charges mécaniques ou contraintes. C'est la raison pour laquelle il faut limiter les engagements.

En réalité, ce projet de budget maintient malheureusement l'augmentation de 364 postes pour la seule année 2022.

Le groupe PLR ne désespère pas, d'ici à la plénière, de trouver une solution pour résoudre cette problématique, auquel cas il y collaborera.

Pour le surplus, avoir limité à environ 2% l'augmentation de la ligne 31, à savoir l'axe que s'était fixé le Conseil d'Etat dans son PFQ et dans le discours de Saint-Pierre, ce n'est pas un effort, mais un modeste retour à la raison.

En l'état, le groupe PLR s'oppose donc au projet de budget, mais il pourrait être amené à changer de position si une majorité du parlement venait à faire preuve d'un peu plus de modestie dans l'engagement des nouveaux postes.

L'UDC note que le déficit annoncé est quasiment de 273 millions de francs, auxquels il faudra certainement encore ajouter environ 20 millions de francs pour la FASE, si tout se passe bien. Il y aura aussi les demandes complémentaires des HUG en 2022 que la commission des finances pourra difficilement refuser parce que la crise du COVID n'est pas terminée.

Si on veut jouer la sincérité, on est donc plus près des 335 millions de francs de déficit.

Par rapport à celles du mois de juin, les rentrées fiscales de fin septembre présentent environ 600 millions de francs supplémentaires. Dans ce cadre, arriver à faire un tel déficit semble être tout à fait impossible. On ne peut pas continuer comme ça. Le Conseil d'Etat passe peut-être trop de temps à

expliquer qu'il a tout bien fait, qu'il a raison et que ce n'est pas de sa faute s'il y a un tel déficit.

Selon l'UDC, il faudrait peut-être mettre un peu plus de temps à essayer de trouver des réformes structurelles. Evidemment, le canton de Genève a eu des problèmes, cette année, mais le canton de Vaud aussi. C'est aussi le cas du canton de Fribourg qui est encore dans les chiffres noirs. A Genève, ce sont des chiffres qu'on ne peut plus accepter.

L'UDC a relu les déclarations du discours de Saint-Pierre et cela fait un peu sourire. Ce n'est plus à la Saint-Pierre qu'il faudrait faire ce discours, mais à la Revue. En effet, toutes les belles promesses ne sont vraiment pas tenues.

Une fois de plus, c'est toujours une augmentation de personnel qui est énorme. On sait très bien que c'est 150 000 francs par personne en moyenne et ce sont des charges incompressibles. L'UDC n'arrive pas à comprendre qu'on n'arrive pas à réduire ces charges. Il est bien clair que, pour le groupe UDC, ce budget n'est pas acceptable.

Les Verts se sont exprimés. Le soussigné par du principe que leurs déclarations figureront dans le rapport de minorité annoncé.

Le PDC explique que, dans sa réflexion, il est parti de la délibération de l'année dernière. Il avait eu le plaisir d'être le rapporteur de majorité d'un projet de budget à -850 millions de francs lié à certaines conditions pour l'avenir.

Ces dernières impliquaient une discussion et la recherche de mesures structurelles significatives. On a vu que les discussions entreprises dès janvier ont été difficiles entre les groupes politiques.

Lors des discussions, le groupe PDC s'est effectivement abstenu d'intervenir parce qu'il n'a pas du tout fait la même réflexion. Il part du principe que ce budget est insatisfaisant. Certes, les résultats peuvent paraître in fine satisfaisants, mais il y a quand même eu une embellie fiscale exceptionnelle qui permet de discuter avec des chiffres acceptables. Dans la réalité, quand on voit les rentrées financières supérieures à ce qui a été budgété, on aurait dû s'attendre à quelque chose de nettement plus clair que ces premiers 460 millions de francs présentés au mois de septembre.

Pour le PDC, la discussion était globale. Il s'agit d'avoir des réallocations de postes et des discussions à l'interne au niveau du Conseil d'Etat. C'est ce qui s'est fait avec les amendements transversaux. Quelque part, il s'agissait de dire qu'on renvoie le budget au Conseil d'Etat, le travail n'ayant pas été fait.

Le groupe PDC constate que, dans les quelques lois connexes que la commission des finances a eu l'occasion de traiter, il y avait un écart magistral

entre ce qui était présenté aux commissaires et la réalisation de la préparation du dossier. On l'a vu pour les caisses de retraite et pour la FASE. Il est ainsi probable qu'une vingtaine de millions de francs s'ajoutent au budget. En effet, s'il est susceptible de trouver une solution pour la FASE, le solde reste a priori peu clair. Une partie du travail a été fait, mais ce n'est pas encore assez selon le groupe PDC. Par rapport à son état d'esprit, si une solution devait être trouvée, le PDC y contribuera. Toutefois, en l'état, avec le résultat et le maintien de la totalité des postes, le groupe PDC ne pourra pas accepter le vote de ce projet de budget.

EAG s'est exprimé. Le soussigné par du principe que ses déclarations figureront dans le rapport de minorité annoncé.

Le MCG constate que ce projet de budget est parti sur de bien mauvaises bases en septembre avec notamment des lois connexes hasardeuses et que l'on pouvait imaginer dès le départ qu'elles n'aboutiraient pas ou qu'elles aboutiraient difficilement. On se retrouve dans une situation délicate pour la population genevoise, c'est-à-dire pour les intérêts primordiaux de l'ensemble de la population du canton que le MCG tente, comme d'autres, de défendre. Ils avaient bien proposé une contribution de solidarité sur les frontaliers qui aurait rapporté 150 millions de francs qui auraient été bien utiles à ce budget et à d'autres budgets. Malheureusement, cela n'a pas été possible. Il y a eu des discussions avec les divers groupes et on s'est trouvé dans une situation avec des positions très éloignées. On a pu l'entendre en écoutant les procès d'intentions d'EAG qui démontrent qu'il est parfois difficile de s'entendre sur une ligne collective.

Le MCG veut bien que des coups de sang arrivent de part et d'autre. C'est le propre du jeu parlementaire, mais, dans ces conditions, on a assez peu de marge de manœuvre. C'est la raison pour laquelle le groupe MCG a été contraint de prendre la décision de refuser le projet de budget à ce niveau.

Vote du PL en 3^e débat

Le président met aux voix l'ensemble du PL 13020 tel qu'issu des travaux de la commission :

Oui :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Non :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	–

Le PL 13020, tel qu'issu des travaux de la commission, est refusé.

Le président indique que le refus fait que l'on revient au projet de loi initial.

CONCLUSIONS

Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la commission des finances vous invite, au vu de ces explications, à refuser ce projet de loi.

Toutefois, dans l'hypothèse où trois amendements seraient acceptés, une partie de cette même majorité (soit les groupes PLR et PDC) serait disposée à accepter le vote du budget.

Pour les groupes PLR et PDC, les amendements sont au nombre de trois et sont les suivants :

- un amendement transversal sur la nature 30 d'un montant de 58 240 000 francs, correspondant à une diminution de 364 postes à plein temps d'un montant moyen annuel de 160 000 francs ;
- un amendement transversal d'un montant de 12 000 000 francs sur la nature 31 ;
- un amendement sur la politique publique G01 d'un montant de 50 000 francs sur la nature 36 pour supprimer la subvention qu'il est proposé de verser au rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL).

Ces amendements, déjà déposés à la commission des finances, seront redéposés en séance plénière par les groupes PDC et PLR.

Annexes

1. *Présentation du département des finances relative aux thèmes transversaux et au plan financier quadriennal.*
2. *Exposé des motifs du Conseil d'Etat au PB 2022.*
3. *Rapport du Conseil d'Etat sur le plan financier quadriennal 2022-2025.*
4. *Plan décennal des investissements 2022-2031.*
5. *Présentation du département des finances concernant la procédure d'application des douzièmes provisoires en cas de refus du projet de budget 2022.*
6. *Présentation des amendements du Conseil d'Etat à la commission des finances du 10 novembre 2021.*
7. *Amendements techniques et budgétaires du Conseil d'Etat des 17 novembre 2021 et amendements de député transmis au préalable.*
8. *Récapitulatifs des amendements au projet de budget 2022 refusés à l'issue du 3^e débat de la commission des finances.*

Des éléments complémentaires, notamment les rapports de sous-commissions, se trouvent dans PL 13020-A – Seconde partie.

Projet de loi (13020-A)

établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2022 (LBu-2022) (D 3 70)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 69, 96, 97, 108, 152, 154 et 156 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Perception des impôts

Le Conseil d'Etat perçoit les impôts conformément aux lois en vigueur.

Art. 2 Budget

Le budget de l'Etat de Genève pour 2022 est annexé à la présente loi.

Art. 3 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 9 498 208 346 francs et les revenus à 9 038 044 577 francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.

² L'excédent de charges s'élève à 460 163 769 francs.

³ Le résultat net avant amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'article 6A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, s'élève à – 339 928 279 francs.

Art. 4 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 775 184 883 francs et les recettes à 39 780 628 francs, hors prêts ordinaires.

² Les investissements nets s'élèvent à 735 404 255 francs.

³ Les dépenses relatives aux prêts ordinaires sont arrêtées à 26 150 375 francs et les recettes à 6 016 250 francs.

Art. 5 Emprunts

¹ Pour assurer l'exécution du budget, le Conseil d'Etat est autorisé à émettre des emprunts en 2022, au nom de l'Etat de Genève.

² Le Conseil d'Etat peut, en outre, renouveler en 2022 les emprunts venant à échéance ou remboursés par anticipation.

Art. 6 Garantie de l'Etat

¹ Le taux de rémunération des engagements de pied de bilan de l'Etat est fixé pour l'année 2022 comme suit :

Transports publics genevois (TPG)	0,125%
Haute école de travail social (HETS)	0,125%
Fondation d'aide aux entreprises	0,125%
Rentes genevoises	0,081%
Palexpo SA	0,125%
Fondation pour l'expression associative	0,125%
Groupement local de coopération transfrontalière pour l'exploitation du téléphérique du Salève	0,125%
Maison de retraite du Petit-Saconnex	0,125%
Caisse publique de prêts sur gages	0,125%
SI Rue de Saint-Jean 45 SA	0,125%

² La liste des engagements ci-dessus peut évoluer en cours d'exercice en fonction des engagements décidés par le Conseil d'Etat et/ou le Grand Conseil.

ANNEXE LOI

Projet de budget 2022

	Projet de budget 2022	Budget 2021	Compte 2020
Fonctionnement			
Revenus (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	9 038 044 577	8 516 316 025	8 990 157 557
Charges (hors imputations internes et subventions à redistribuer)	9 498 208 346	9 363 222 540	9 488 643 081
<i>Dont amortissement de la réserve budgétaire prévue par l'art. 6A de la LGAF</i>	120 235 490	120 259 253	129 606 982
Excédent de charges (art.3 al.2 LBU-2022)	- 460 163 769	- 846 906 515	- 498 485 525
Résultat net avant amortissement de la réserve budgétaire (art.3 al.3 LBU-2022)	- 339 928 279	- 726 647 262	- 368 878 543

Investissement

Recettes	39 780 628	55 017 455	44 683 624
Dépenses	775 184 883	769 543 369	533 702 348
Investissements nets	735 404 255	714 525 914	489 018 724

Il s'agit des investissements hors prêts du patrimoine administratif.

Investissement (Prêts)

Recettes	6 016 250	4 891 718	2 328 405
Dépenses	26 150 375	34 474 290	42 716 528
Investissements nets	20 134 125	29 582 572	40 388 123

Projet de budget 2022

Commission des finances

Thèmes transversaux

22 septembre 2021



Département des finances et ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

Page 1

Sommaire

1 Plan financier quadriennal 2022-2025 et plan de mesures

- 1.1 Synthèse du PFQ 2022-2025
- 1.2 Plan de mesures du Conseil d'Etat
- 1.3 Coûts COVID-19
- 1.4 Evolution des revenus
- 1.5 Evolution des charges par catégorie
- 1.6 Risques financiers
- 1.7 Comparaison entre les deux derniers PFQ
- 1.8 Dette

2 Projet de budget 2022

- 2.1 Synthèse du PB 2022
- 2.2 Revenus fiscaux
- 2.3 Charges de personnel et postes
- 2.4 Péréquation financière inter-cantonale (RPT)

3 Planification décennale des investissements (PDI) 2022 à 2031 et investissements au PB2022

Page 2

1.

Plan financier quadriennal

Page 3

Qu'est-ce qu'un PFQ ?

Planification financière élaborée chaque année pour les trois ans suivant le budget

Selon l'art. 13 al.2 LGAF, le PFQ contient :

- a) une estimation des charges et des revenus de fonctionnement
- b) une estimation des dépenses et des recettes d'investissement
- c) une estimation de l'évolution de la dette financière
- d) une évaluation des risques financiers

Les estimations du PFQ sont des **prévisions** et non des prédictions

Objectifs du PFQ :

- a) Donner de la perspective
- b) Extrapoler les tendances
- c) Anticiper

Page 4

1.1

Synthèse du PFQ 2022-2025

Page 5

Synthèse du PFQ 2022-2025

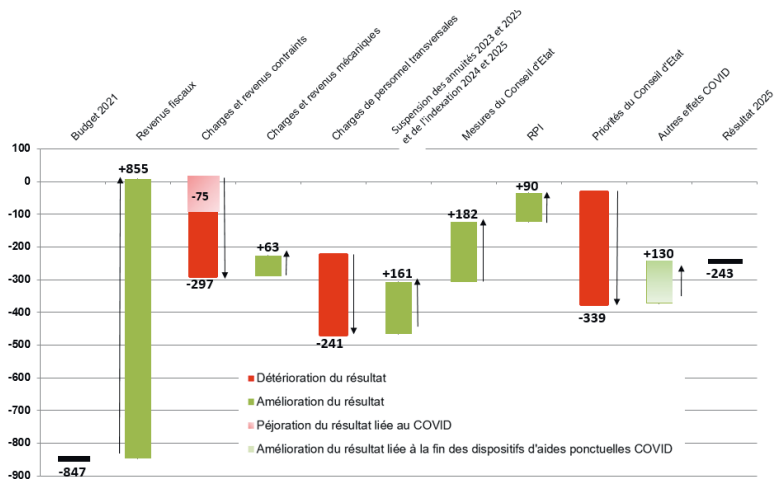
En millions

	B 2021	PB 2022	2023	2024	2025
Charges de fonctionnement	9'363	9'498	9'554	9'718	9'815
Revenus de fonctionnement	8'516	9'038	9'260	9'419	9'572
Résultat net	-847	-460	-294	-298	-243

Croissance des charges totales au PFQ 2022-2025	PB 2022	2023	2024	2025	croissance annuelle moyenne
En millions	135	56	163	97	113
En %	1.4%	0.6%	1.7%	1.0%	1.2%

Page 6

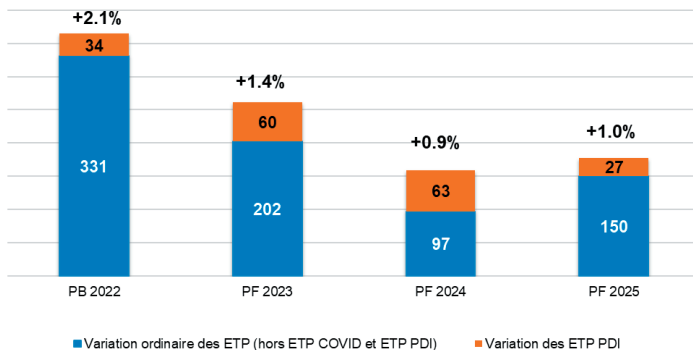
Evolution des charges et revenus sur la période 2022-2025



Page 7

Évolution des postes hors ETP liés au COVID (en nombre et %)

Croissance annuelle des ETP au PFQ 2022-2025 hors COVID avec mise en évidence des ETP liés au PDI



Page 8

1.2

Plan de mesures du Conseil d'Etat

Page 9

Plan de mesures du Conseil d'Etat

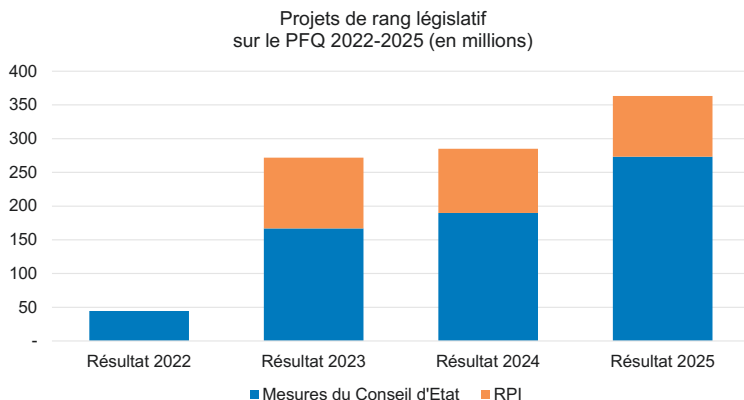
en millions

Mesures du Conseil d'Etat	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Mesures structurelles	44	107	120	144
<i>dont</i>				
Répartition des charges cantons-communes*	42	90	90	90
Refonte de l'aide sociale*	-	3	11	31
Modification de la répartition de la charge LPP à 58% / 42%*	2	7	12	16
Refonte du mode de financement de la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC)*		7	7	7
Mesures concernant la fonction publique	-	59	74	161
<i>dont</i>				
Mesure conditionnée à l'inflation - non indexation des salaires	-	-	6	33
Suspension de l'annuité 2023 et 2025*	-	59	69	128
Mesures d'efficience et autres mesures	2	27	40	39
Total mesures du Conseil d'Etat	46	193	234	343

*Mesures de rang législatif devant être adoptées par le Grand Conseil

Page 10

Projets de rang législatif sur la période du PFQ 2022-2025



Page 11

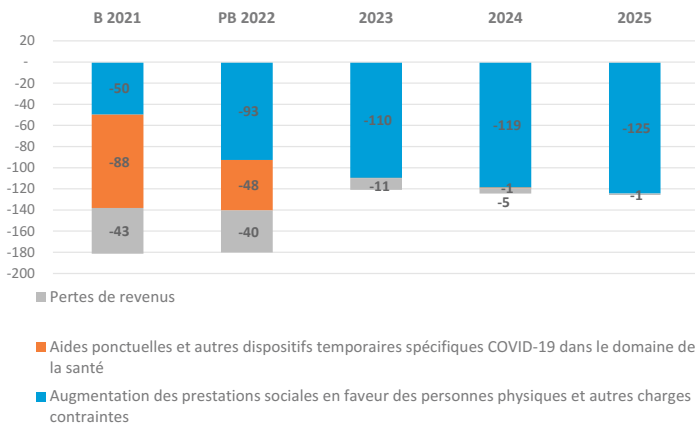
1.3

Coûts COVID-19

Page 12

Effets liés au COVID-19 inscrits dans le PFQ 2022-2025

Coûts liés au COVID-19 (effet sur le résultat en millions)



Page 13

1.4

Evolution des revenus

Page 14

Croissance des revenus sur la période

En millions et en variation par rapport à l'année N-1

	PB 2022	2023	2024	2025	variation 2022-2025
Revenus fiscaux	462	223	121	139	945
Revenus non fiscaux	60	-1	38	14	110
dont					
<i>Part au bénéfice de la BNS</i>					39
<i>Compensation charges excessives RPT</i>					21
<i>Participation fédérale aux dépenses cantonales de nature sociale</i>					33
<i>Financement formation médicale postgrade</i>					15
<i>Part au bénéfice de l'AIG</i>					51
<i>Emoluments des autorisations de construire</i>					10
<i>Disparition de revenus non récurrent au PJ et au DI</i>					-71
<i>Fin des aides fédérales perçues dans le cadre des cas de rigueur COVID</i>					-14
<i>Autres revenus non fiscaux</i>					25
TOTAL Revenus	522	222	159	153	1'056

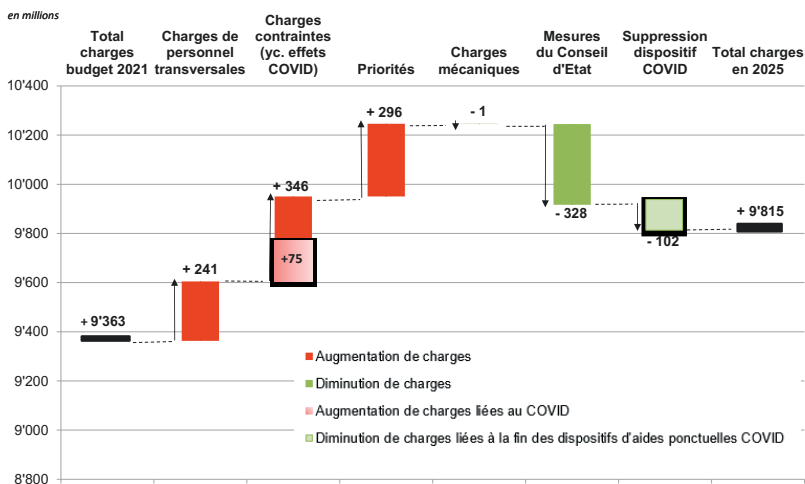
Page 15

1.5

Evolution des charges par catégorie

Page 16

Evolution de la croissance des charges



Page 17

1.6

Risques financiers

Page 18

Risques financiers

- Risque financier lié à la crise sanitaire COVID-19
- Caisses de prévoyance
- Impôts
- Risques de taux, de liquidité et de refinancement
- Risque lié à la comptabilisation des subventions en investissement
- Risques liés aux projets de rang législatif

Page 19

1.7

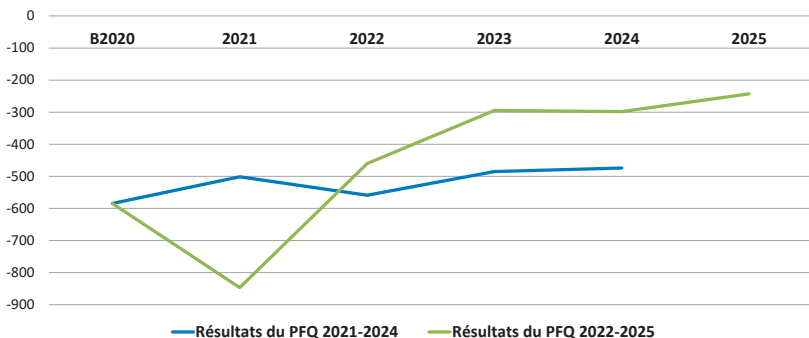
Comparaison entre les deux derniers PFQ

Page 20

Comparaison entre les deux derniers PFQ

Evolution des résultats

En millions

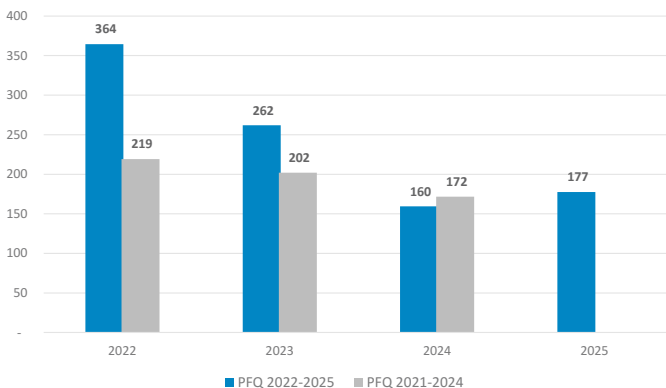


Page 21

Comparaison entre les deux derniers PFQ

Evolution des ETP par année (hors postes liés au COVID)

En variation par rapport à l'année N-1



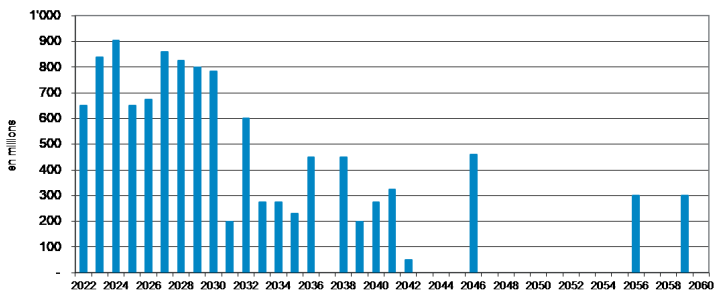
Page 22

1.8

Dettes

Page 23

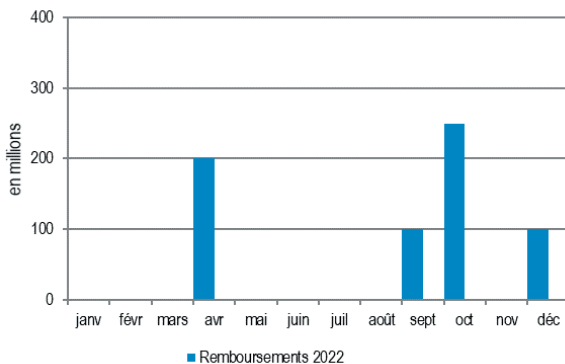
Echéancier de la dette (emprunts à long terme)



Lissage de l'échéancier à long et très long terme : planification et répartition des échéances futures afin de limiter le risque de refinancement tout en gardant suffisamment de flexibilité.

Page 24

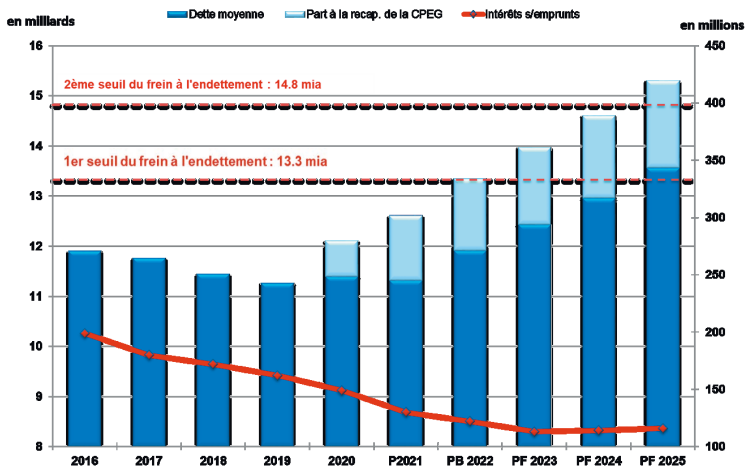
Échéances importantes 2022



Le montant des emprunts à long terme arrivant à échéance en 2022 représente CHF 650 millions. Les nouveaux emprunts seront réalisés en fonction de ces échéances, des besoins et des opportunités du marché.

Page 25

Evolution de la dette moyenne Plan financier quadriennal 2022-2025



Page 26

2.

Projet de budget 2022

Page 27

2.1

Synthèse du PB 2022

Page 28

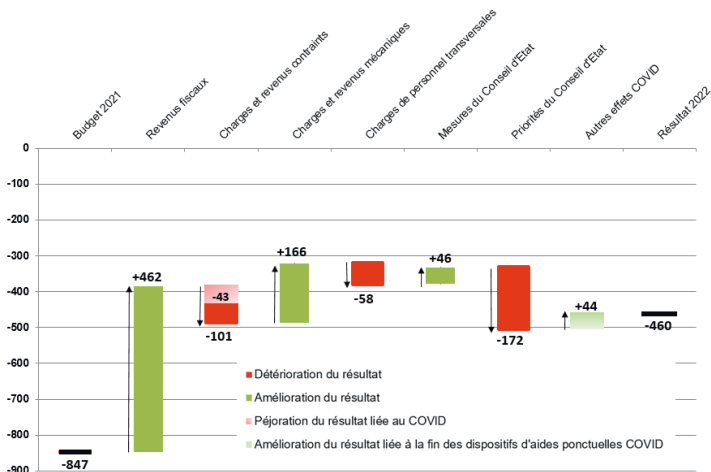
Synthèse du PB 2022

En millions

	B 2021	PB 2022	Ecart	en %
Charges de fonctionnement	9'363.2	9'498.2	135.0	1.4%
Revenus de fonctionnement	8'516.3	9'038.0	521.7	6.1%
Résultat net	-846.9	-460.2		

Page 29

Evolution des charges et revenus au PB 2022



Page 30

Projets de loi (PL) connexes au PB 2022

PL connexes = PL générant des économies ou prévoyant des revenus supplémentaires dont les conséquences financières sont connues et déjà inscrites dans le résultat du projet de budget 2022

Les PL connexes à la loi budgétaire 2022 sont :

- a) PL sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées
- b) Trois PL sur le changement de taux de cotisations
 - PL modifiant la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG)
 - PL modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CPFP)
 - PL modifiant la loi sur la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG)

La mesure concernant la suppression du doublement de salaire inscrite au budget 2021 n'a pas encore été traitée par le Grand Conseil

Page 31

2.2.

Revenus fiscaux

Page 32

Revenus fiscaux

Principaux faits marquants

Estimation des impôts périodiques

Evolution des revenus fiscaux

Plan financier quadriennal 2022-2025

Page 33

Principaux faits marquants Réalité meilleure que prévu

Hausse importante des revenus fiscaux

- **+462 millions de francs (+6,7%) entre B2021 et PB2022**

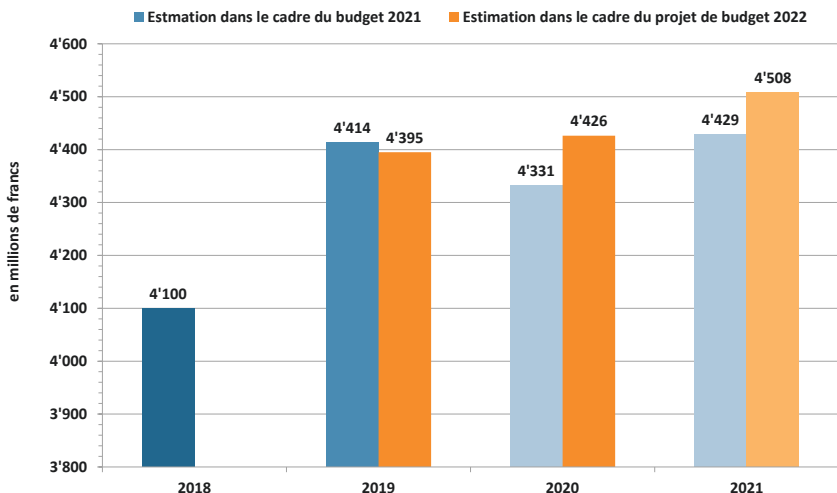
Crise sanitaire et économique (COVID-19)

- **Incertitude pour 2020 en partie dissipée** (prise en compte des dossiers 2020 déjà connus)
- La **réalité** constatée sur les dossiers 2020 disponibles **semble s'avérer meilleure que prévu** lors de la construction du B2021
- **Attention** : l'essentiel des **dossiers concernant les contribuables les plus importants** ne sont **pas encore disponibles**
- **Retour à la normale** après la crise économique liée au COVID-19

Page 34

Principaux faits marquants

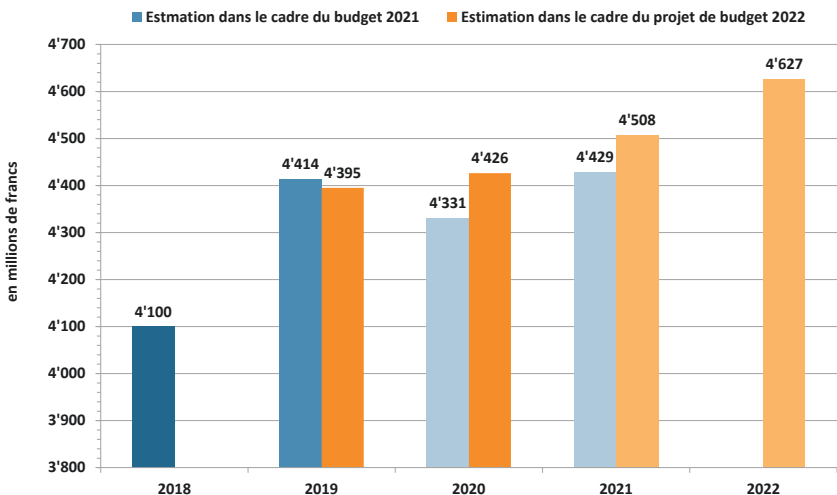
Réalité meilleure que prévu – Personnes physiques



Page 35

Principaux faits marquants

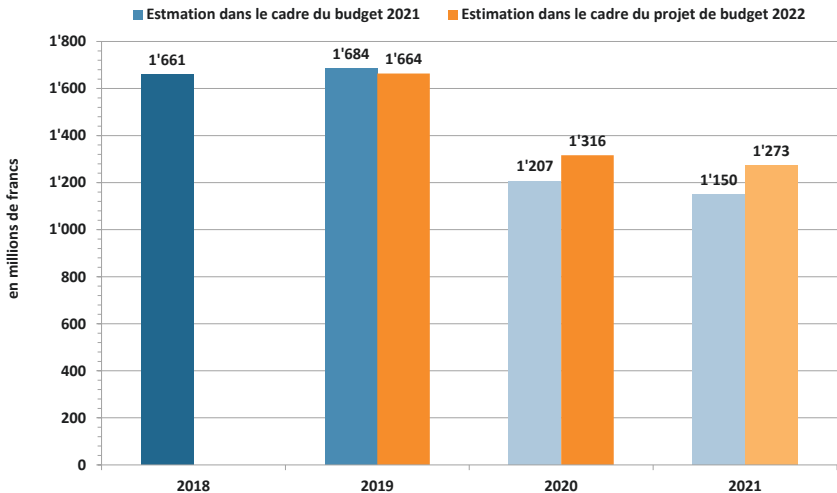
Réalité meilleure que prévu – Personnes physiques



Page 36

Principaux faits marquants

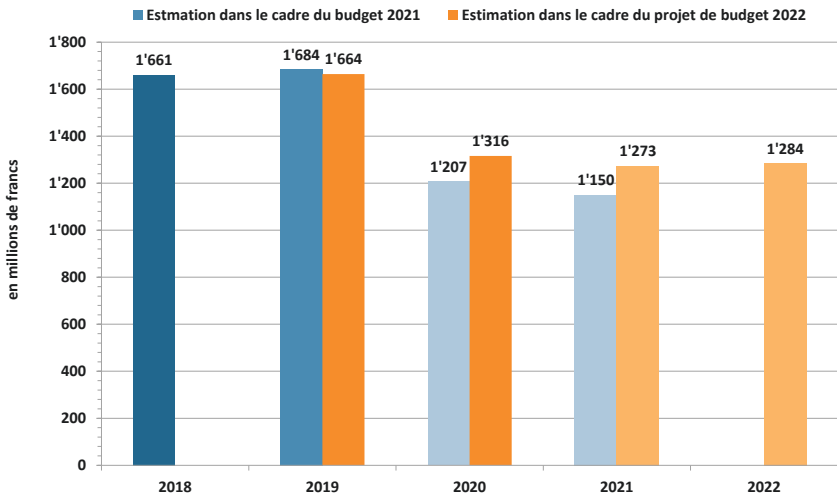
Réalité meilleure que prévu – personnes morales



Page 37

Principaux faits marquants

Réalité meilleure que prévu – personnes morales



Page 38

Principaux faits marquants

Hypothèses et tendances

Perspectives de croissance réjouissantes

- **Dernières évaluations du groupe de perspectives économiques (GPE)** : taux de croissance du PIB suisse réel de +3,5% pour 2021 et de +2,5% pour 2022
- **Evolution très favorable des marchés financiers à ce stade pour 2021**

Réévaluation importante des impôts non périodiques

- **Evolution récente positive des impôts en lien avec l'immobilier** (en particulier impôts sur les bénéfices et gains immobiliers et droits d'enregistrement) **et les successions et donations prise en compte dans le PB2022**

Page 39

Principaux faits marquants

Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

Evaluation des effets de la RFFA

- **Poursuite de l'extension de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital** (à concurrence de 50% dans le PB2022)
- **Impossibilité de mettre en évidence l'impact réel de la RFFA**, une fois que les dossiers 2020 sont connus
 - Nouvelle loi fiscale dès 2020
 - Dossiers 2020 connus, y compris les effets de la RFFA
 - Pour les anciennes sociétés à statut fiscal privilégié, informations sur la part des bénéfices de source étrangère plus disponibles

Page 40

Principaux faits marquants

Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

La **réalité** constatée sur les dossiers 2020 disponibles **semble s'avérer meilleure que prévu** lors de la construction du B2021, en particulier pour les sociétés ordinaires (horlogerie, commerce international et banques)

Effets dynamiques impossibles à anticiper

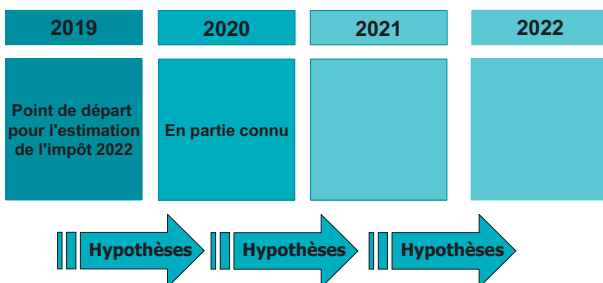
Attention: l'essentiel des **dossiers concernant les contribuables les plus importants** ne sont **pas encore disponibles**, en particulier ceux qui concernent les anciennes sociétés à statut

Page 41

Estimation des impôts périodiques

Modèle (personnes physiques et personnes morales)

- Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2022
Dernière situation fiscale suffisamment connue : 2019
- Hypothèses de croissance



Page 42

Estimation des impôts périodiques

Personnes physiques imposées au barème ordinaire

Estimation de l'impôt 2022

Evaluation de l'impôt 2019 (base de calcul)

Prise en compte des dossiers 2020 connus

Hypothèses de variation du **revenu** et de la fortune

- Entre 2019 et 2020 (PIB CH réel: -2,6% et BNS)
- Entre 2020 et 2021 (PIB CH réel: +3,5% et BNS)
- Entre 2021 et 2022 (PIB CH réel: +2,5% et croissance de long terme +3%)

Effets de la RFFA intégralement pris en compte

Page 43

Estimation des impôts périodiques

Personnes morales

Part des branches économiques dans l'impôt cantonal sur le bénéfice

Bâtiment et génie civil	1.6%
Industrie alimentaire et non alimentaire	1.8%
Industrie chimique et pharmaceutique	2.3%
Horlogerie et bijouterie	19.1%
Transports et communications	0.3%
Intermédiaires du commerce	19.6%
Commerce de détail	3.0%
Hôtellerie et restauration	1.1%
Banques et assurances	22.1%
Immobilier	8.7%
Conseil et service aux entreprises	9.3%
Autre	11.0%
	100.0%

Page 44

Estimation des impôts périodiques

Personnes physiques imposées à la source

Estimation de l'impôt 2022

Prise en compte de la perception 2020

Hypothèses sur les rectifications à venir (tendance)

Hypothèses de croissance de l'impôt

- Entre 2020 et 2021 (PIB CH réel: +3,5%)
- Entre 2021 et 2022 (PIB CH réel: +2,5%)

Page 45

Evolution des revenus fiscaux

Ecarts entre B2021 et PB2022

Principales explications des écarts importants

- **Actualisation de la base d'estimation**
Réévaluation de l'impôt pour l'année fiscale 2021 d'environ **+213 millions** de francs
- **Croissance prévue entre 2021 et 2022**
Environ **+163 millions** de francs dont :
 - +124 millions pour les personnes physiques
 - +20 millions pour les personnes morales (l'évolution est freinée par l'augmentation de la limite pour l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital
 - +19 millions pour la part cantonale à l'impôt fédéral direct
- **Réévaluation des impôts non périodiques**
Compte tenu de la tendance récente, supplément d'environ **+86 millions** de francs (impôts en relation avec le secteur de l'immobilier et impôts sur les successions et les donations)

Page 46

Estimation des impôts périodiques

Personnes morales

Estimation de l'impôt 2022

Evaluation de l'impôt 2019 (base de calcul)

Prise en compte des dossiers 2020 connus

Hypothèses de variation du bénéfice

- Entre 2019 et 2020 (questionnaire de janvier 2021 : -16,3%)
- Entre 2020 et 2021 (questionnaire de janvier 2021 : +6,0%)
- Entre 2021 et 2022 (croissance de long terme +3%)

Hypothèses de variation du capital

- Croissance de long terme (+3%)

Effets de la RFFA intégralement pris en compte

Poursuite de l'extension de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital (à concurrence de 50% dans le PB2022)

Page 47

Evolution des revenus fiscaux

Revenus fiscaux, en millions de francs	C2020	B2021	PB2022	PB2022/B2021	
Personnes physiques (PP)	4'562	4'355	4'541	+185	+4,3%
Personnes morales (PM)	1'350	1'147	1'290	+143	+12,5%
Part cantonale à l'IFD	587	561	609	+47	+8,4%
Autres impôts	955	810	896	+86	+10,7%
Total revenus fiscaux	7'454	6'873	7'335	+462	+6,7%

Page 48

Evolution des revenus fiscaux

Ecarts entre B2021 et PB2022

Principales explications des écarts importants

Sous-estimation des impôts périodiques dans le B2021 impliquant une importante remise à niveau dans le PB2022

Croissance des impôts périodiques prévue pour 2022

Réévaluation des impôts non périodiques

Page 49

Plan financier quadriennal 2022-2025

Réévaluation du parc immobilier (RPI)

RPI (dès 2023)

- **Train de projets de lois concernant la RPI**
(PL 12773 et PL 12774 du Conseil d'Etat)
- **Mise à niveau des valeurs fiscales des immeubles**
(impact sur l'impôt sur la fortune et sur l'impôt immobilier complémentaire)
- **Mesures de compensation pour en limiter l'effet**
- **Impôt sur les bénéficiaires et gains immobiliers (IBGI)**
(taxation des transactions pour les immeubles possédés 25 ans et plus)

Page 50

Plan financier quadriennal 2022-2025

Réévaluation du parc immobilier (RPI)

Déploiement graduel de la RPI

- Baisse supplémentaire des barèmes de l'impôt sur la fortune
- Hausse progressive du taux d'imposition pour l'IBGI pour les immeubles possédés 25 ans et plus

Page 51

Plan financier quadriennal 2022-2025

Réévaluation du parc immobilier (RPI)

■ Mesures de compensation

Mesures de compensation envisagées avec la RPI

	2023	2024	2025
Baisse linéaire des barèmes (fortune)	5%	10%	15%
Taux d'effort par rapport au revenu brut	1%-7%	1%-7%	1%-7%
Taux IBGI (détenation de 25 ans et plus)	3%	5%	10%

■ Impact de la RPI

Impact de la RPI, en millions de francs

	2023	2024	2025
Impôt cantonal sur la fortune	+60	+40	+10
Impôt immobilier complémentaire	+30	+30	+30
Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers	+15	+25	+50
Total	+105	+95	+90

Page 52

Plan financier quadriennal 2022-2025

Effets de la RFFA sur le plus long terme

Imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital

Possibilité croissante d'imputation prévue dans la loi

- Maximum **8'500** francs en **2020**
- Maximum **25%** en **2021**
- Maximum **50%** en **2022**
- Maximum **75%** en **2023**
- Imputation **totale** dès **2024**

Page 53

Plan financier quadriennal 2022-2025

Hypothèses de croissance

Hypothèses de long terme

Impôt sur le revenu : entre **+1,6%** et **+1,7%** dès 2023

Impôt sur la fortune : **+3,0%** dès 2023

Impôt sur le bénéfice : **+3,0%** dès 2023

Impôt sur le capital : **+3,0%** dès 2023

Impôt immobilier complémentaire : **+3,0%** dès 2023, hors RPI

Impôts non périodiques : **pas de croissance** sur toute la période

Impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : RPI dès 2023

Page 54

Revenus fiscaux

Perspectives à plus long terme

Revenus fiscaux, en millions de francs	B2021	PB2022	2023	2024	2025	2025/B2021	
Personnes physiques	4'355	4'541	4'616	4'705	4'792	+437	+10,0%
Personnes morales	1'147	1'290	1'297	1'319	1'356	+209	+18,2%
Part cantonale à l'IFD	561	609	623	638	652	+90	+16,1%
Autres impôts	810	896	917	923	929	+119	+14,7%
Total revenus fiscaux	6'873	7'335	7'453	7'584	7'728	+855	+12,4%
Impact de la RPI			105	95	90	+90	
Total revenus fiscaux	6'873	7'335	7'558	7'679	7'818	+945	+13,8%

Impact de la RFFA intégralement pris en compte

2.3

Charges de personnel et postes

2.3.1

Charges de personnel

En francs

Page 57

Charges de personnel 2022 Principales variations – nature 30 – (1/2)

Les charges de personnel représentent 2,716 milliards de francs et augmentent de **2,5% (+65,1 millions)** par rapport au budget 2021.

Les éléments suivants sont les principaux facteurs de la hausse :

- **Nouveaux postes 2022** (+30,9 millions) principalement destinés aux politiques suivantes :
 - F Formation
 - H Sécurité et population
 - B Etats-majors et prestations transversales
 - J Justice
- Effet induit des **nouveaux postes 2021** (+17,6 millions)
- **Effet annuité 2022** (+23,6 millions)
- **Evaluations de fonctions 2022** (+1,1 million)

Page 58

Charges de personnel 2022

Principales variations – nature 30 – (2/2)

Ces augmentations sont partiellement compensées par des baisses de charges transversales :

- **Effet Noria** (-7,2 millions)
- Modification de la **répartition des cotisations aux caisses de prévoyance** de la fonction publique (-1,2 million)
- **Caisses de pension** gérées par l'Etat (-0,3 million)

Page 59

Charges de personnel 2022

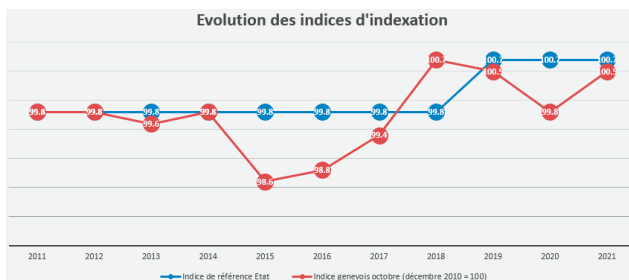
Principales variations – nature 30 – Rappel des mécanismes

Les **mécanismes salariaux** inscrits au PB2022 concernent :

- L'effet de l'**annuité** octroyée en 2022 pour 23,6 millions (part décalée des enseignants de 8,7 millions en sus à prévoir au PB2023);
- L'**indexation** est égale à 0% dans le projet de budget;

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	PB2022
Annuité	OUI	OUI	CONDITIONNELLE*	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Indexation	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0% (économie 0.9%)	0%	0%	0%

* Annuité versée uniquement au personnel ayant un salaire équivalent 100% annuel inférieur à 89968.- (selon valeur calculée par FOCS/TAT en 2010).

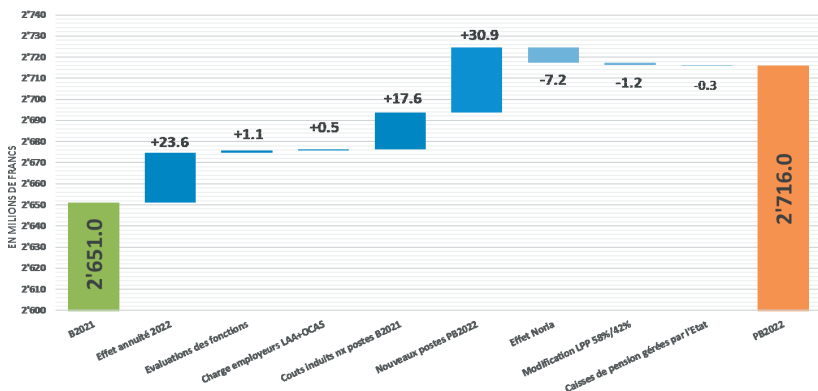


Page 60

Charges de personnel 2022

Principales variations – nature 30

(+65 millions)



Page 61

Charges de personnel 2022

Principales variations par politique publique – nature 30

en millions

Politique publique	Budget 2020	Budget 2021	Projet Budget 2022	Ecart Projet Budget 2022 vs Budget 2021	
				en francs	en %
A Autorités et gouvernance	59.1	48.0	47.6	-0.4	-0.8%
B Etats-majors et prestations transversales	234.8	238.1	247.1	9.0	3.8%
C Cohésion sociale	41.6	46.9	48.4	1.5	3.1%
D Culture, sport et loisirs	4.3	4.4	5.3	0.9	20.9%
E Environnement et énergie	45.1	45.0	46.6	1.5	3.4%
F Formation	1'305.6	1'326.4	1'357.6	31.2	2.4%
G Aménagement et logement	53.7	55.2	56.9	1.6	3.0%
H Sécurité et population	483.5	494.1	503.0	8.9	1.8%
I Impôts et finances	100.5	99.6	101.2	1.6	1.6%
J Justice	139.4	142.4	146.7	4.3	3.0%
K Santé	21.2	35.6	39.0	3.4	9.5%
L Economie et emploi	63.9	65.5	65.6	0.1	0.2%
M Mobilité	50.3	49.7	51.2	1.4	2.9%
Total Général	2'603.0	2'651.0	2'716.0	65.1	2.5%

Page 62

2.3.2

Charges de personnel

Les ETP (Equivalent Temps Plein)

Page 63

Effectif du personnel 2022

Principales variations - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

La croissance des postes au PB de **+314.9 ETP (+1.8%)** comprend l'adaptation du dispositif COVID-19 et la prise en compte du PDI :

	CHA	DF	DIP	DSPS	DT	DI	DEE	DCS	SGGC	PJ	CdC	Total
PB2022 vs B2021	1.3	11.2	184.0	15.0	9.3	36.2	13.5	22.3	-	21.4	0.7	314.9
Adaptation du dispositif COVID-19			-3.3	-49.2			-2.0	5.0				-49.5
PB2021 vs B2020 (hors effet COVID-19)	1.3	11.2	187.3	64.2	9.3	36.2	15.5	17.3	-	21.4	0.7	364.4
Poste en lien avec la réalisation du PDI					3.0	30.5						33.5
<i>dont activés</i>					3.0	7.7						10.7
Croissance ordinaire PB2022	1.3	11.2	187.3	64.2	6.3	5.7	15.5	17.3	-	21.4	0.7	330.9

dont :

+ 330.9 ETP sont des augmentations ordinaires de postes, dont 65 sont financés ou partiellement financés par des revenus ou par des diminutions de charges.

+ 33.5 ETP sont liés à la réalisation des investissements :

+ 22.8 ETP à l'OCSIN,

+ 10.7 financés par des revenus équivalents en investissements :

+7.7 ETP à la mobilité (OCGC, OCT, OCV); + 2.0 ETP à l'OCAN (suivi mesures projet d'agglomération et plantation d'arbres en milieu contraint); + 1 ETP à l'OU-DPEP (projet d'agglomération).

- 49.5 ETP sont des diminutions de postes en lien avec l'adaptation du dispositif COVID-19 :

- 54.2 ETP pour la cellule COVID-19; -3.3 ETP au SSEJ, +5 ETP à l'OCOS (COVID-Culture); +3 ETP à l'OCCE;

Page 64

Effectif du personnel 2022

Principales variations - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

	CHA	DF	DIP	DSPS	DT	DI	DEE	DCS	SGGC	PJ	CdC	Total
PB2021 vs B2020 (hors effet COVID-19)	1.3	11.2	187.3	64.2	9.3	36.2	15.5	17.3	-	21.4	0.7	364.4
Créations	0.3	11.2	163.7	40.1	6.3	22.8	6.0	17.3		21.4	0.7	289.8
Activation					3.0	7.7						10.7
Remboursements			24.3	0.8		4.0						29.1
Revenus	1.0		5.5	1.0		6.5						14.0
Transferts intra-départements			-6.2	0.3		-4.8	9.5					-1.2
Transfert de charges				22.0								22.0

dont :

+289,8 ETP de création de postes :

- ✓ 120.7 ETP d'enseignants;
- ✓ 123.2 ETP de PAT :
 - DF : 11.2 ETP pour la mise en œuvre de la stratégie RH (lutte contre l'absence, QVT);
 - DIP : 43.0 ETP pour l'enseignement spécialisé +23.4, protection des mineurs +7.8, la démographie +4.4;
 - DSPS : 7.0 ETP en lien avec la surpopulation carcérale et le nouveau droit des sanctions;
 - DT : 6.3 ETP pour la transition écologique, plan climat et économie circulaire +2, DPAV +2;
 - DI : 22.8 ETP pour l'OCSIN ;
 - DEE : 6 ETP pour l'OCE +5 et l'OCIRT +1;
 - DCS : 17.3 ETP pour le SPAD +8, le SBPE +3.5, l'OCCS + 2.3 et la DG-OAIS +1.5.
 - PJ : 17.4 ETP
- ✓ 19.0 ETP d'agent de détention;
- ✓ 4.0 ETP de magistrats du PJ.

Page 65

Effectif du personnel 2022

Principales variations - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

	CHA	DF	DIP	DSPS	DT	DI	DEE	DCS	SGGC	PJ	CdC	Total
PB2021 vs B2020 (hors effet COVID-19)	1.3	11.2	187.3	64.2	9.3	36.2	15.5	17.3	-	21.4	0.7	364.4
Créations	0.3	11.2	163.7	40.1	6.3	22.8	6.0	17.3		21.4	0.7	289.8
Activation					3.0	7.7						10.7
Remboursements			24.3	0.8		4.0						29.1
Revenus	1.0		5.5	1.0		6.5						14.0
Transferts intra-départements			-6.2	0.3		-4.8	9.5					-1.2
Transfert de charges				22.0								22.0

dont :

+10,7 ETP d'activation :

- DT : 3.0 ETP dont 2 ETP pour l'OCAN (suivi mesures projet d'agglomération / transition écologique : plantation d'arbres en milieu contraint) et 1 ETP pour l'OU (projet d'agglomération);
- DI : 7.7 ETP pour l'OCSIN;

+ 29,1 ETP financés par des subventions ou remboursements :

- DIP : 24.3 ETP pour l'augmentation de la capacité d'accueil des foyers de l'OMP;
- DI : 4.0 ETP pour le développement du réseau autoroutier intercantonal (L1.16.0) - convention SIERA.

+ 14,0 ETP financés par des revenus directement liés :

- CHA : 1.0 ETP pour la nouvelle loi sur les lanceurs d'alertes votée par le Grand Conseil;
- DIP : 5.5 ETP, dont 3.5 ETP pour la formation jusqu'à 18 ans et 2 ETP pour les consultations OMP;
- DSPS : 1.0 ETP pour un gestionnaire des systèmes d'urgence au CCSIP;
- DI : 6.5 ETP pour des experts de la circulation supplémentaires et un commis administratif à l'OCV.

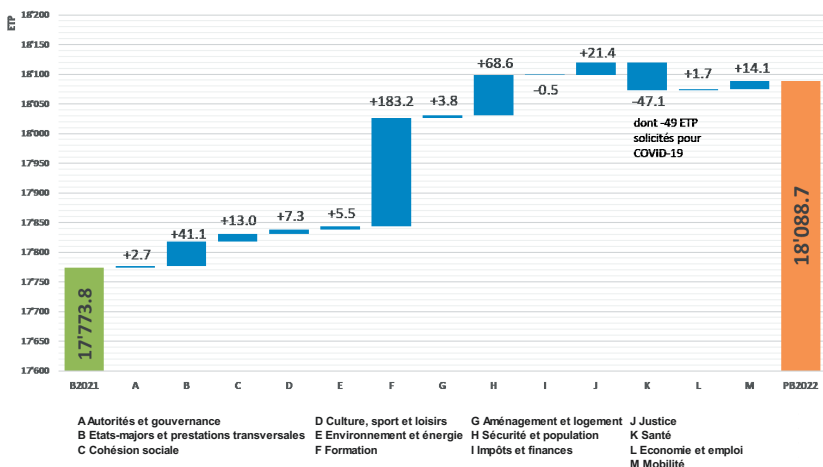
+ 22,0 ETP financés par le transfert de charges :

- DSPS : 22 ETP pour l'internalisation de la prestation de convoyage et surveillance des détenus.

Page 66

Effectif du personnel 2022

Principales variations par politique publique +314.9 ETP (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)



Page 67

Effectif du personnel 2022

Total Petit Etat – par politique publique (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Politique publique	Budget 2020	Budget 2020 (y.c. crédits supplémentaires)	Budget 2021	Projet Budget 2022	Ecart Projet Budget 2022 vs Budget 2021	
					en nombre de postes	en %
A Autorités et gouvernance	224.0	224.0	216.3	218.9	2.7	1.2%
B Etats-majors et prestations transversales	1'342.6	1'347.6	1'377.0	1'418.2	41.1	3.0%
C Cohésion sociale	331.3	354.2	378.2	391.2	13.0	3.4%
D Culture, sport et loisirs	24.6	24.6	24.9	32.2	7.3	29.3%
E Environnement et énergie	299.7	300.7	303.8	309.4	5.5	1.8%
F Formation	8'628.2	8'689.8	8'857.1	9'040.3	183.2	2.1%
G Aménagement et logement	361.7	361.7	374.6	378.3	3.8	1.0%
H Sécurité et population	3'350.5	3'391.5	3'460.0	3'528.6	68.6	2.0%
I Impôts et finances	799.6	799.6	798.2	797.7	-0.5	-0.1%
J Justice	790.5	790.5	795.7	817.2	21.4	2.7%
K Santé	136.6	141.1	339.9	292.8	-47.1	-13.8%
L Economie et emploi	452.8	452.8	473.3	474.9	1.7	0.4%
M Mobilité	376.0	376.0	374.8	389.0	14.1	3.8%
Total général	17'117.9	17'253.9	17'773.8	18'088.7	314.9	1.8%

Page 68

Effectif du personnel 2022

Total Petit Etat – par entités

(ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

ENTITES ETAT	Budget 2020	Budget 2020 (y.c. crédits supplémentaires)	Budget 2021	Projet de Budget 2022	Ecart Projet de Budget 2022 vs Budget 2021	
					en nombre de postes	en %
CHA	131.1	131.1	122.3	123.6	1.3	1.0%
DF	1'102.7	1'102.7	1'102.4	1'113.6	11.2	1.0%
DIP	8'699.8	8'761.4	8'929.6	9'113.7	184.0	2.1%
PAT	2'184.7	2'246.5	2'269.6	2'343.5	73.9	3.3%
ENS	6'515.2	6'514.9	6'660.0	6'770.1	110.1	1.7%
DSPS	3'552.6	3'598.1	3'865.4	3'880.4	15.0	0.4%
PAT	1'407.1	1'448.6	1'710.9	1'705.9	-5.0	-0.3%
POL	2'145.5	2'149.5	2'154.5	2'174.5	20.0	0.9%
DT	721.0	722.0	738.4	747.7	9.3	1.3%
DI	1'218.8	1'223.8	1'248.9	1'285.1	36.2	2.9%
DEE	465.4	465.4	485.9	499.3	13.5	2.8%
DCS	389.2	412.1	438.2	460.5	22.3	5.1%
Total administration	16'280.5	16'416.5	16'931.1	17'223.9	292.8	1.7%
SGGC	24.3	24.3	24.3	24.3	-	0.0%
PJ	790.5	790.5	795.7	817.2	21.4	2.7%
Total admin. 3 pouvoirs	17'095.4	17'231.4	17'751.2	18'065.4	314.2	1.8%
CdC	22.6	22.6	22.6	23.3	0.7	3.1%
Total entités état	17'117.9	17'253.9	17'773.8	18'088.7	314.9	1.8%

Page 69

Effectif du personnel 2022

Total Petit Etat – par type/catégorie

(ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Par type :	B2020	B2020 (y.c. crédits supplémentaires)	B2021	PB2022	Ecart Projet Budget 2022 vs Budget 2021	
					en nombre de postes	en %
Permanents	16'634.3	16'753.0	17'064.1	17'401.2	337.1	2.0%
Agents spécialisés	50.1	50.1	51.0	55.8	4.9	9.7%
Auxiliaires	433.6	450.9	658.7	631.7	-27.1	-6.0%
Total ETP	17'117.9	17'253.9	17'773.8	18'088.7	314.9	1.8%

Par catégorie :	B2020	B2020 (y.c. crédits supplémentaires)	B2021	PB2022	Ecart Projet Budget 2022 vs Budget 2021	
					en nombre de postes	en %
Magistrats	158.0	158.0	158.0	162.0	4.0	2.5%
PAT	8'299.3	8'431.5	8'801.3	8'982.0	180.8	2.1%
Enseignants	6'515.2	6'514.9	6'660.0	6'770.1	110.1	1.7%
Police, sûreté, prison	2'145.5	2'149.5	2'154.5	2'174.5	20.0	0.9%
Total ETP	17'117.9	17'253.9	17'773.8	18'088.7	314.9	1.8%

Page 70

Effectif du personnel 2022

Grand Etat – par entités - (ETP permanents / auxiliaires / agents spécialisés)

Entités contrôlées	Budget 2020	Budget 2021	Projet Budget 2022	Ecart Projet Budget 2022 vs Budget 2021	
				en nombre de postes	en %
UNIGE	3'108.5	3'144.4	3'157.5	13.1	0.4%
HUG	10'825.2	11'322.9	11'085.0	-237.9	-2.1%
HG	1'017.0	1'017.0	1'042.5	25.5	2.5%
IMAD	1'934.6	2'020.9	2'004.3	-16.6	-0.8%
AIG	1'107.8	995.0	986.7	-8.3	-0.8%
TPG	2'083.8	2'130.4	2'172.7	42.3	2.0%
SIG	1'614.0	1'600.0	1'608.8	8.8	0.5%
FdP	177.7	182.4	189.2	8.8	3.7%
FPLC	9.0	9.3	8.3	-1.0	-10.7%
FTI	31.8	35.7	42.8	7.1	19.9%
FIDP	40.8	41.2	41.6	0.4	1.0%
FIPOI	64.9	63.4	62.5	-0.9	-1.4%
Palexpo	225.0	180.0	170.0	-10.0	-5.6%
Ports Francs	33.0	33.0	32.0	-1.0	-3.0%
EPI	692.8	695.2	768.8	73.6	10.6%
Fondation PAV			7.6	7.6	100.0%
Total entités contrôlées	22'965.9	23'470.7	23'380.2	-90.5	-0.4%

Autres subventionnés	Budget 2018	Budget 2019	Projet Budget 2020	Ecart Projet Budget 2022 vs Budget 2021	
				en nombre de postes	en %
HES	1'042.0	1'063.9	1'106.8	42.9	4.0%
EMS	4'008.5	4'008.7	4'074.7	66.0	1.6%
Total autres subventionnées	5'050.5	5'072.6	5'181.5	108.9	2.1%

Page 71

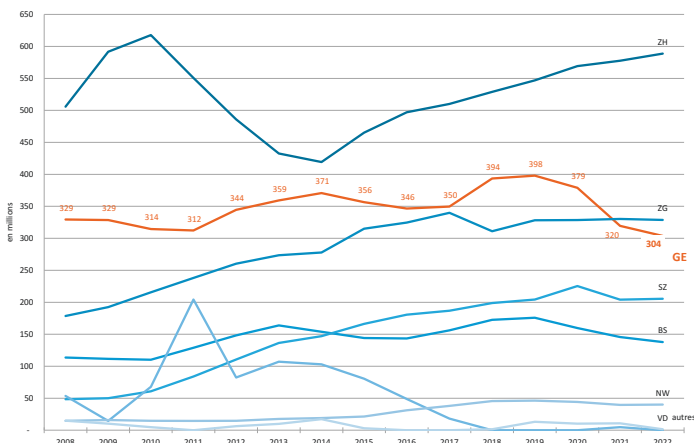
2.4

Péréquation financière
inter-cantonale (RPT)

Charges de la péréquation financière 2022 (2/3)

Péréquation des ressources

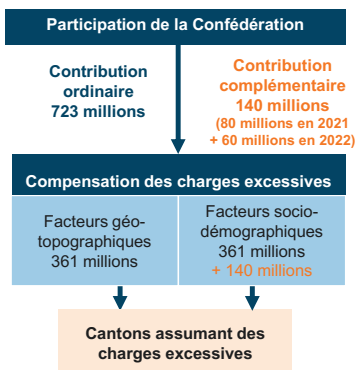
Evolution des paiements des cantons à fort potentiel dans la péréquation horizontale (2008 – 2022)



Page 73

Revenus de la péréquation financière 2022

Compensation des charges excessives



La compensation des charges excessives est entièrement financée par la Confédération.

Facteurs géo-topographiques (CCG) :

Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de l'altitude de leur territoire, de la déclivité du terrain ou de la structure de leur habitat bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques.

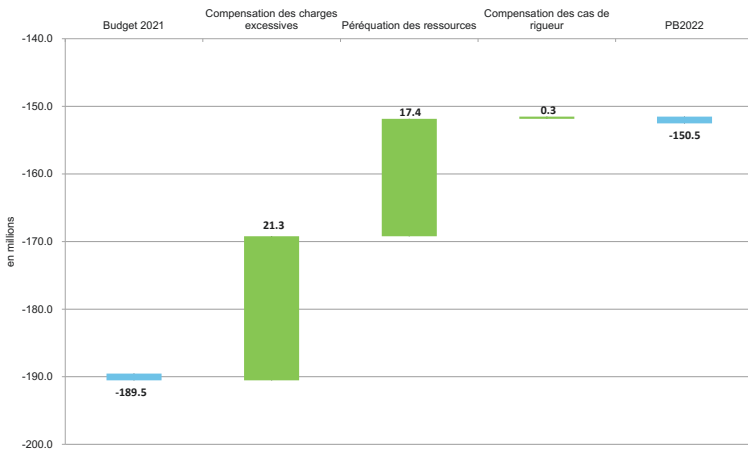
Facteurs socio-démographiques (CCS) :

Les cantons devant supporter des charges excessives en raison de la structure de leur population ou de leur fonction de ville-centre bénéficient de la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques.

Genève : le canton recevra **157 millions** (+21 millions par rapport à 2021) pour les facteurs socio-démographiques.

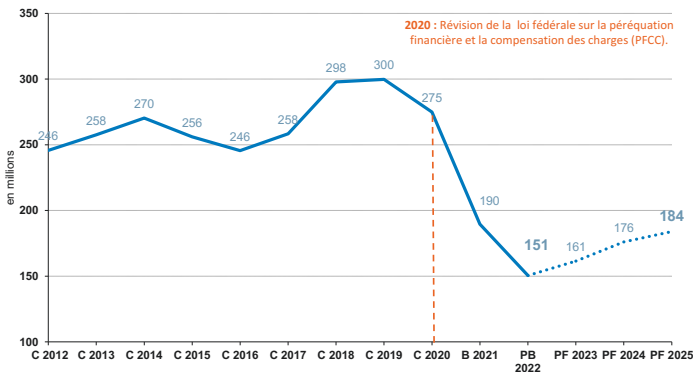
Page 74

Péréquation financière nette (1/4) du B 2021 au PB 2022



Péréquation financière nette (2/4) (+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

**Total des paiements nets
Canton de Genève**



Pour les années 2023 à 2025

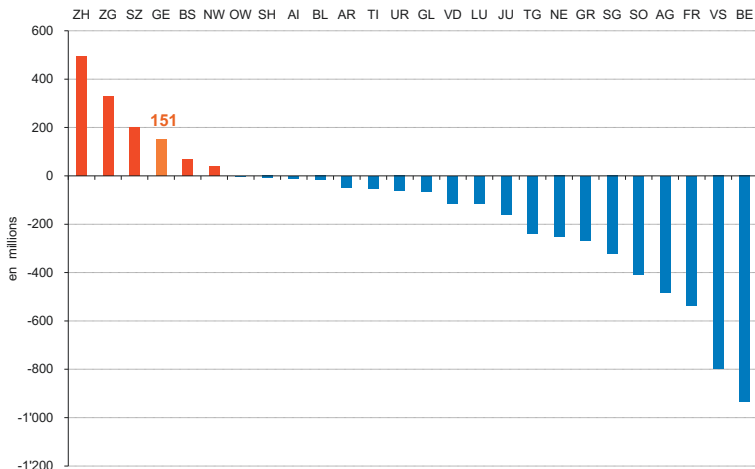
- du côté des charges : les montants versés au titre de la péréquation des ressources correspondent aux dernières estimations transmises par le BAK et les montants versés au titre de la compensation des cas de rigueur diminuent chaque année de 5%.

- du côté des revenus : les montants perçus au titre de la compensation des charges excessives sont supposés stables

Péréquation financière nette (3/4)

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

Total des paiements 2022 nets

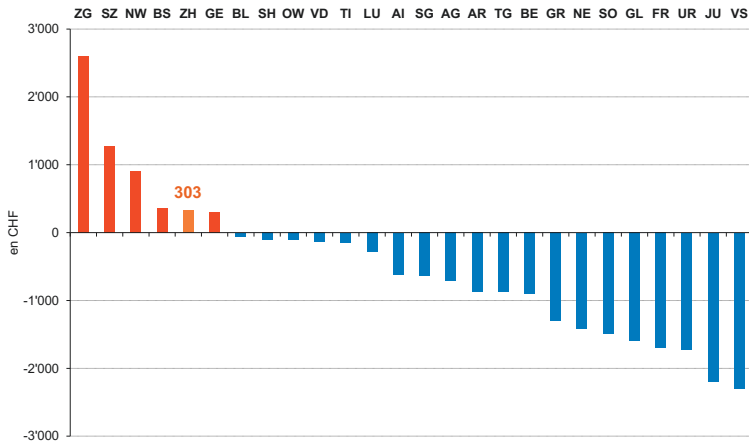


Page 77

Péréquation financière nette (4/4)

(+) charge pour le canton; (-) allègement pour le canton

Total des paiements 2022 nets par habitants



Page 78

3.

Planification décennale des investissements (PDI)

Période 2022 à 2031



Département des finances et des ressources humaines
Direction générale des finances de l'Etat

PDI 2022-2031 – synthèse

11.1 milliards d'investissements nets prévus pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de la population du canton et de sa région.

Ce montant est supérieur de **+3 milliards** (+ 37%) par rapport au précédent PDI 2021-2030.

La hausse marque la volonté du Conseil d'Etat d'accroître les investissements participant aux **transitions écologique et numérique**, tout en affirmant son **soutien à l'économie** du canton.

- Des projets pour **5.9 milliards** contribuant à la transition écologique sont identifiés durant les 10 prochaines années, soit +2.9 milliards par rapport au précédent PDI.
- Dans le domaine du numérique, 0.9 milliard seront investis afin de renouveler et accroître les systèmes d'information et de communication, soit +0.2 milliard par rapport au précédent PDI

Par ailleurs, afin de réaliser ces investissements supplémentaires, des ressources additionnelles ont été allouées au PFQ de fonctionnement.

PDI 2022-2031 – favoriser les transitions écologique et numérique

Lors de la mise à jour du PDI 2022-2031, le Conseil d'Etat a souhaité augmenter significativement les investissements participant à la transition écologique (+2.9 milliards) et numérique (+0.2 milliard).

Il est prévu d'investir près de 5.9 milliards en faveur de la transition écologique, principalement dans le domaine de la rénovation des bâtiments, de la mobilité et de l'environnement et énergie.

Dans le cadre de l'élaboration du PDI 2022-2031, la méthodologie d'évaluation des projets a été améliorée et uniformisée en collaboration avec le service cantonal du développement durable.

Domaine	PDI 2022-2031	Part transition écologique	Part transition numérique
Bâtiments	4.2 milliards	36%	
Mobilité	3.3 milliards	88%	
Autres	2.7 milliards	56%	
SIC	0.9 milliard	2%	100%
TOTAL	11.1 milliards	53%	8%

Critères

- impacts énergétiques
- impacts sur les mobilités durables
- impacts environnementaux
- impacts climatiques
- impacts sur le développement urbain
- impacts numériques

Page 81

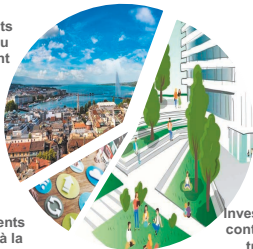
PDI 2022-2031 – brochure de présentation



Page 82

PDI 2022-2031 – favoriser les transitions écologique et numérique (suite)

Autres investissements nécessaires au développement du canton
4.3 milliards
39%



Investissements contribuant à la transition numérique
0.9 milliards
8%

Investissements contribuant à la transition écologique
5.9 milliards
53%

Investissements contribuant à la **transition écologique - 5.9 milliards** dont :

- projets d'agglomération
- efficacité énergétique
- nouvelles lignes de tramways
- assainissement énergétique
- électromobilité et bornes électriques
- plantation d'arbres en milieu contraint
- mise en conformité des embrasures
- rénovation bâtiments scolaires

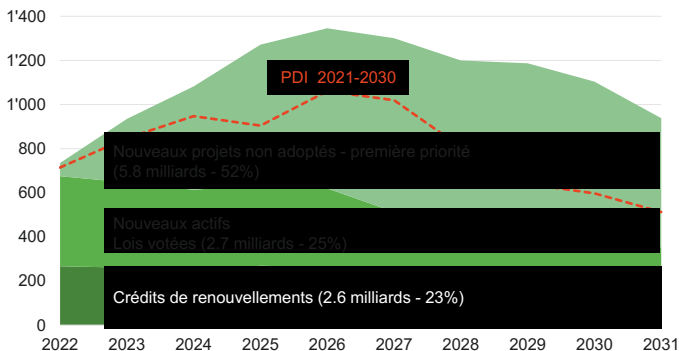
Investissements contribuant à la **transition numérique - 883 millions** dont :

- santé numérique
- évolution du SIC fiscal
- éducation numérique et connectivité ES II
- SIC action sociale
- SIC éducation et formation
- dématérialisation de la justice

PDI 2022-2031 – investissements sur la période

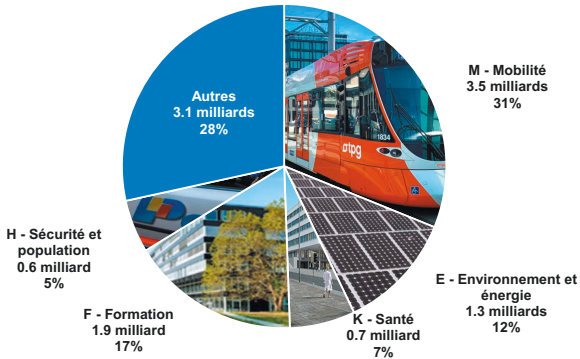
11.1 milliards de francs d'investissements nets

- renouvellement d'actifs : 3.0 milliards
- nouveaux actifs : 8.1 milliards



PDI 2022-2031 – investissements par politique publique

5 politiques publiques concentrent 72% des investissements nets :



Page 85

Projet de budget des investissements 2022

PBi 2022 – vue de l'ensemble des investissements

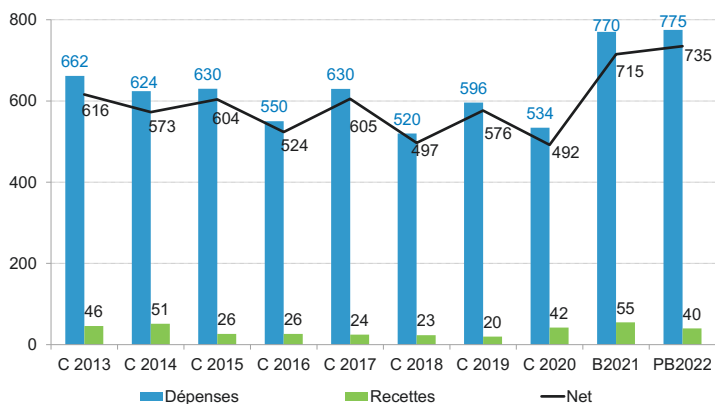
En millions de francs	B2021	PB2022	Ecart
Dépenses d'investissement	770	775	5
Recettes d'investissement	55	40	-15
Investissements nets	715	735	20

Hors prêts du patrimoine administratif, cessions et transferts d'actifs

Page 87

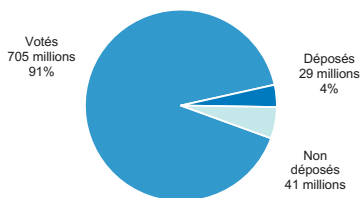
PBi 2022 – historique et évolution des investissements

En millions



Page 88

PBI 2022 – Projets d'investissements inscrits au PB 2022



Le projet de budget 2022 est constitué de :

- 91% de crédits d'investissements votés
- 4% de PL déposés au Grand Conseil
- 5% de projets non déposés au Grand Conseil (21 projets)

Page 89

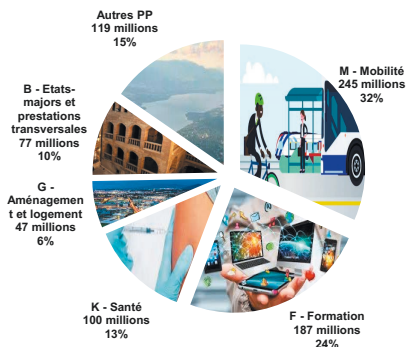
PBI 2022 – principaux investissements (hors crédits de renouvellement)

En millions de francs			
Projets	Politique publique	PB 2022	
Construction lignes de tramways	M	115	15%
Projets d'agglomération	M	59	8%
Construction de logements d'utilité publique	G	35	5%
Collège Rousseau – rénovation	F	23	3%
CMU étapes 5 et 6	F	21	3%
Relocalisation de la caserne des Vernets	H	14	2%
Efficience énergétique et embrasures	B	14	2%
HUG - rénovation et agrandissement des blocs opératoires	K	12	2%
Rénovation d'Uni Bastions	F	11	1%
Archives d'Etat de Genève	A	10	1%
Total		314	41%

10 projets d'investissement représentent **41% des dépenses planifiées pour 2022, soit 314 millions sur 775 millions.**

Page 90

PBI 2022 – dépenses par politique publique



Dépenses : 775 millions

Mobilité
Formation
Santé
Etats-majors et prestations transversales
Aménagement et logement

représentent
85%
des dépenses

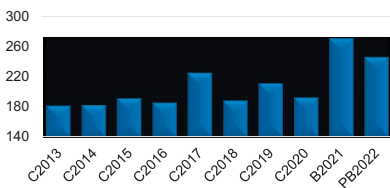
PBI 2022 – dépenses par politique publique

M - Mobilité

245 millions

32% des dépenses en 2022

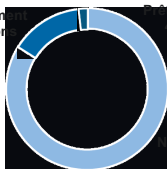
Evolution dépenses d'investissement (en millions)



Nouveaux actifs et prêts ferroviaires:

- Lignes de tramways : 115 millions
- Projets d'agglomération : 59 millions
- Réseau routier : 8 millions
- Mobilité douce : 6 millions
- Réseau ferroviaire : 5 millions
- CEVA : 4 millions

Renouvellement des actifs ferroviaires : 35.4 millions (14%)



Nouveaux actifs : 206.0 millions (84%)

Renouvellement :

- Génie civil : 31 millions
- DI, OCBA et OCSIN : 4 millions

PBi 2022 – dépenses par politique publique

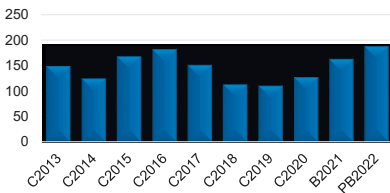
F - Formation

187 millions

24% des dépenses
en 2022

Evolution dépenses d'investissement

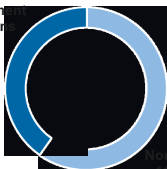
(en millions)



Renouvellement

75.0 millions

40%



Nouveaux actifs

111.5 millions

60%

Nouveaux actifs:

- Rénovation Collège Rousseau : 23 millions
- CMU animalerie & zone aquatique : 21 millions
- Rénovation d'Uni Bastions : 11 millions
- CO sis à Balexert : 8 millions
- Pavillons modulaires : 8 millions

Renouvellement :

- Bâtiments : 46 millions
- DIP, HES et Université : 26 millions
- OCSIN : 3 millions

Page 93

PBi 2022 – dépenses par politique publique

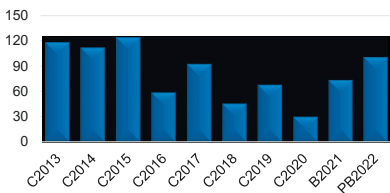
K - Santé

100 millions

13% des dépenses
en 2020

Evolution dépenses d'investissement

(en millions)



Renouvellement

67.1 millions

67%



Nouveaux actifs

2.7 millions

33%

Nouveaux actifs:

- Blocs opératoires : 12 millions
- IMAD : 5 millions
- Santé numérique : 4 millions
- Maternité 4^{ème} étape : 3 millions
- Solution d'archive neutre : 3 millions
- Dossier patient informatisé : 3 millions

Renouvellement :

- HUG : 64 millions
- IMAD : 2 millions
- DSPS, OCSIN et OCBA : 1 million

Page 94

PBI 2022 – dépenses par politique publique

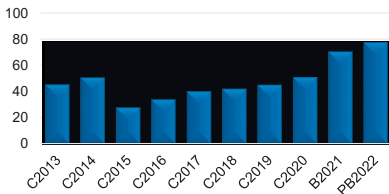
B – Etats-majeurs et prestations transversales

77 millions

10% des dépenses en 2020

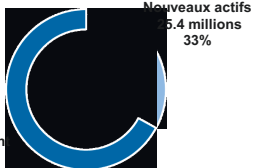
Evolution dépenses d'investissement

(en millions)



Nouveaux actifs:

- Mise en conformité des embrasures : 10 millions
- Efficience énergétique : 4 millions
- Travail à distance : 5 millions

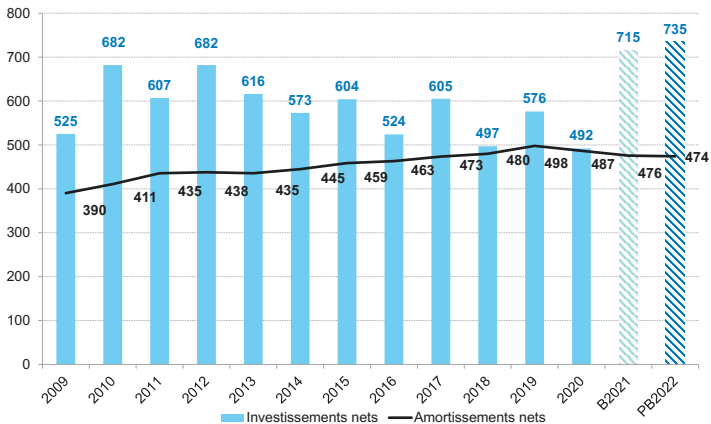


Renouvellement :

- OCSIN : 35 millions
- OCBA : 16 millions
- Autre : 1 million

Charges d'amortissements découlant des investissements

PBi 2022 – amortissement



Hausse progressive des amortissements de 2009 à 2019, puis une diminution dès 2020 suite à la fin de vie comptable de nombreux actifs.

Page 97

Merci de votre attention !

Projet de budget 2022 de l'Etat de Genève

Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Conformément à l'article 108 de la Constitution genevoise et à l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC), le Conseil d'Etat vous présente son projet de budget pour l'exercice 2022 (PB 2022).

Ce projet de budget s'inscrit dans la poursuite de la crise sanitaire dont les conséquences économiques et sociales restent encore difficilement appréhendables. L'importante croissance des revenus fiscaux estimés semble néanmoins démontrer la résilience de l'économie genevoise, notamment grâce à la politique de soutien aux entreprises du Conseil d'Etat. Les revenus progressent de 521.7 millions par rapport au budget 2021, principalement grâce à l'augmentation des rentrées fiscales attendues (+462 millions) et à l'accroissement de la part aux bénéficiaires de la BNS (+117.3 millions).

Si la crise économique ne semble pas affecter les recettes fiscales en l'état, il n'en demeure pas moins que la crise sociale entraîne une forte augmentation des besoins de la population, à laquelle le Conseil d'Etat se doit de répondre. Les revenus extraordinaires permettront ainsi de renforcer les prestations par le biais des mécanismes de redistribution.

Outre le financement des prestations nécessaires, le Conseil d'Etat a également choisi de soutenir une politique volontaire et ambitieuse en matière d'investissements, prévoyant une enveloppe supplémentaire de près de 3 milliards au plan décennal des investissements (PDI), soit une augmentation de 37% par rapport au précédent PDI. Cette décision vise non seulement à accélérer les transitions numérique et énergétique, mais également à soutenir l'économie et l'emploi dans notre canton.

Malgré la hausse des dépenses sociales, le Conseil d'Etat est parvenu à contenir l'augmentation des charges à 1.4% (+135 millions) par rapport au budget 2021. Il a notamment proposé des mesures d'économie permettant d'améliorer le résultat de 45.7 millions au PB 2022. Parmi ces mesures figurent la participation des communes à une partie des charges dynamiques assumées par le canton (-41.7 millions de charges) et la modification de la répartition de la charge LPP employeur-employé pour les nouveaux assurés (-2.5 millions de charges).

La croissance des postes de 1,8% au sein du Petit Etat reflète la volonté du Conseil d'Etat de renforcer les prestations et d'augmenter la réalisation de ses investissements.

Compte tenu de ces différents éléments, le déficit de fonctionnement prévu pour l'exercice 2022 est de 460 millions de francs. Pour rappel, le plan financier quadriennal 2021-2024 prévoyait un déficit de 559 millions de francs en 2022. Nous constatons donc que malgré le prolongement de la crise, le résultat au projet de budget 2022 est inférieur au déficit prévu.

En millions

	B 2021	PB 2022	Ecart	en %
Charges de fonctionnement	9'363.2	9'498.2	135.0	1.4%
Revenus de fonctionnement	8'516.3	9'038.0	521.7	6.1%
Résultat net	-846.9	-460.2		

Les dispositions du frein au déficit sont respectées au projet de budget 2022. En effet, selon les dispositions transitoires du frein au déficit de la LGAF, le déficit admissible en 2022 se monte à 326 millions. Avec un déficit à hauteur de -460 millions au PB 2022, l'excédent de déficit de 135 millions (soit 460 de déficit, moins le déficit de 326 millions admissibles) est

couvert par la réserve conjoncturelle, qui s'élève à 772 millions après le vote des comptes 2020.

L'écart de 135 millions présenté au projet de budget 2022 par rapport à la limite fixée par l'article 68 de la LGAF est inférieur aux effets du COVID-19, lesquels détériorent le résultat de 180 millions selon nos estimations. Par conséquent, sans les effets liés au COVID-19, le déficit maximum admissible aurait été respecté sans l'utilisation de la réserve conjoncturelle. Cela tend à démontrer un retour progressif au chemin de croissance, tel que prévu dans les dispositions transitoires de la LGAF.

Nous vous présentons, ci-après, le contexte du PB 2022, les effets du COVID-19, les diverses mesures décidées par le Conseil d'Etat et leurs effets. Nous commenterons l'évolution des revenus et des estimations fiscales, ainsi que la croissance des charges, des investissements, de l'endettement, avant d'évaluer les principaux risques. En conclusion, nous reviendrons sur les principaux enjeux et les objectifs du Conseil d'Etat.

Les priorités des départements pour 2022

Pour le département des finances et des ressources humaines (DF), l'une des priorités consiste à mener à bien les projets visant à faire évoluer la politique des ressources humaines et les modes de travail au sein de l'Etat. Par ailleurs, l'administration fiscale est pleinement mobilisée en vue de maintenir des conditions-cadres favorables pour notre canton dans un contexte d'évolution de la fiscalité internationale.

Pour le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), outre les moyens nécessaires pour répondre à l'augmentation des besoins dans l'enseignement régulier et spécialisé, le projet de budget permet la concrétisation de plusieurs projets du programme de législation : la réforme du cycle d'orientation, le déploiement du numérique à l'école et la révision du dispositif de protection des mineurs.

Pour le département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS), la priorité a été d'octroyer des ressources supplémentaires pour remplir les obligations légales découlant de la LAMal et pour permettre l'exploitation des EMS, IEPA, UATR, dont les mises en service sont prévues dans la planification sanitaire. Par ailleurs, des moyens ont été affectés pour lutter contre la surpopulation à Champ-Dollon et poursuivre la mise en œuvre de l'internalisation du convoyage.

Pour le département du territoire (DT), le projet de budget donne quelques moyens complémentaires destinés à appuyer l'indispensable transition écologique et énergétique du canton, notamment pour la mise en œuvre du plan climat cantonal, du plan directeur de l'énergie et du plan biodiversité. Le projet du PAV, qui entre dans une phase cruciale de planification détaillée, est aussi légèrement renforcé de façon provisoire.

Pour le département des infrastructures (DI), il s'agit principalement d'accélérer la transition écologique dans les domaines de la mobilité (projets d'agglomération, infrastructures de transports publics et aménagements cyclables) et des bâtiments de l'Etat (assainissement énergétique), ainsi que de renforcer la transition numérique au sein de l'administration cantonale, avec des effets positifs pour l'ensemble des politiques publiques de l'Etat.

Pour le département de l'économie et de l'emploi (DEE), suite aux effets économiques de la crise sanitaire, la priorité est la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement de la reprise permettant une transition du tissu économique cantonal vers une économie résiliente et durable, en intégrant pleinement les enjeux climatiques et numériques, ainsi que le soutien à l'employabilité et le développement de la capacité d'innovation des entreprises.

Pour le département de la cohésion sociale (DCS), le projet de budget prévoit un renforcement de la dotation de l'Hospice général pour lui permettre d'assurer le versement des aides financières et offrir aux bénéficiaires un accompagnement social adapté. Les

moyens supplémentaires visent aussi à garantir la délivrance des prestations du SPAd et du SBPE. Dans le domaine du handicap, l'ouverture de places supplémentaires permettra de continuer d'assurer une offre de qualité dans l'accueil et l'intégration des personnes à besoins spécifiques.

Les moyens supplémentaires portés au budget du Pouvoir judiciaire (PJ) financeront l'augmentation de dépenses contraintes, directement induites par l'instruction des procédures judiciaires (expertises, assistance juridique), la réalisation de projets stratégiques dans les domaines de la transition numérique (passage au dossier judiciaire numérique) et de la protection de l'adulte et de l'enfant, ainsi que le renforcement de la filière pénale, en particulier du Tribunal des mineurs.

1. Contexte

Reprise économique marquée en 2021

Après la crise qui a frappé l'économie mondiale en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, la croissance marque son retour en 2021. L'économie suisse a notamment retrouvé un dynamisme marqué en cours d'année, avec des impulsions provenant tant du marché domestique que de l'étranger.

Dans le canton de Genève, les principales branches économiques sont en croissance. Ainsi, le négoce international profite de la hausse des prix des matières premières et des volumes échangés particulièrement élevés. L'horlogerie bénéficie de la forte demande en provenance de Chine. Dans les autres branches à forte valeur ajoutée, comme les activités financières, la chimie ou la santé, la marche des affaires est également favorable depuis le début de l'année 2021.

Toutefois d'autres secteurs demeurent encore très affectés par les conséquences de la pandémie. L'hôtellerie est loin d'avoir retrouvé le niveau de nuitées d'avant la crise. L'ensemble des activités en lien avec l'aéroport demeurent en retrait en raison du nombre limité de mouvements d'avions. Enfin, l'événementiel est encore touché par les restrictions en matière de manifestations.

Hypothèses économiques du projet de budget 2022

La nette amélioration de la situation sanitaire influe sur le climat économique et soutient la croissance, en Suisse comme à l'étranger. Pour l'instant, les effets de la nouvelle vague de contamination ne semblent pas remettre en cause l'optimisme des perspectives.

La dynamique conjoncturelle devrait être plus vigoureuse à Genève qu'en Suisse en raison des liens privilégiés que l'économie cantonale entretient avec l'Asie et de l'importance de certaines branches en forte croissance comme le négoce international. Le groupe de perspectives économiques (GPE) prévoit une progression du PIB genevois de 4,0% en 2021 et de 3,0% en 2022.

En raison des biais structurels du marché du travail genevois, la baisse attendue du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi sera moins élevée que celle qui aurait pu découler des forts taux de croissance du PIB prévus.

L'inadéquation entre le profil des personnes au chômage et le profil recherché par les secteurs en développement tend à se creuser. Les branches qui ont perdu le plus d'emplois sont celles qui peinent à se relever (l'hôtellerie, l'événementiel, l'aviation, de même que, dans une moindre mesure, le commerce de détail ou la restauration). Par conséquent, une partie des personnes s'étant retrouvées au chômage pendant la crise provoquée par la pandémie ont des difficultés à retrouver un emploi dans les branches actuellement les plus dynamiques.

Prévisions du GPE (juin 2021)	2021	2022
PIB CH	3,5 %	2,5 %
PIB GE	4,0 %	3,0 %
Chômage GE (1)	5,3 %	5,0 %

Ces perspectives restent incertaines et dépendent fortement de l'évolution de la crise sanitaire. Si celle-ci devait s'installer dans le temps, elle aurait des effets sur l'activité économique. Le Conseil d'Etat se tient prêt à s'adapter pour faire face aux circonstances.

Crise sociale

Malgré un retour de la croissance observé en 2021 et le maintien d'un soutien actif des pouvoirs publics à l'économie, les restrictions dans certains secteurs d'activité et une reprise plus lente observée dans d'autres (tourisme, hôtellerie, événementiel, commerce de proximité) ont eu des conséquences importantes sur le marché de l'emploi et le taux de chômage. De ce fait, le recours aux prestations sociales augmente et la sortie des dispositifs sociaux est ralentie.

A ce stade et au vu des incertitudes quant à l'évolution de la crise sanitaire et de ses possibles conséquences économiques, il serait prématuré d'anticiper en 2022 une fin rapide de cette crise sociale.

Point de situation sur les réformes mises en œuvre en 2020

Les trois réformes majeures (fiscalité des entreprises, contreprojet à l'IN 170 et recapitalisation de la CPEG) votées en 2019 et entrées en vigueur en 2020 continuent d'influencer fortement le résultat du PB 2022. Pour mémoire, aucune de ces trois réformes n'a bénéficié d'un financement spécifique. Par conséquent, elles sont entièrement supportées par le budget cantonal et elles détériorent le résultat 2022 d'environ 600 millions.

Les effets au PB 2022 de ces réformes se traduisent par une charge de 179 millions pour le contreprojet à l'IN 170 et une charge de 184 millions pour la recapitalisation de la CPEG.

Concernant les effets de la réforme de la fiscalité des entreprises, ceux-ci avaient été estimés lors de l'établissement de la loi à une baisse de revenus de 286 millions. Les dernières estimations disponibles à cet égard datent du mois de juin 2021 (antérieures aux estimations retenues pour le projet de budget) et évaluent la diminution des impôts à -259 millions. Il est à noter qu'il ne sera à l'avenir plus possible d'évaluer systématiquement le coût de cette réforme fiscale car des informations essentielles sur les sociétés ne seront désormais plus disponibles (répartition du bénéfice réalisé en Suisse et à l'étranger).

2. Effets liés au COVID-19 inscrits dans le PB 2022

Les coûts liés à la crise sanitaire péjorent le résultat 2022 de 180.1 millions. Les coûts au PB 2022 peuvent être répartis comme suit :

Coûts liés au COVID	B 2021	PB 2022	Variation 21/22
Prestations sociales en faveur des personnes physiques et autres charges contraintes	-49.7	-92.8	-43.1
Aides ponctuelles et autres dispositifs temporaires spécifiques COVID dans le domaine de la santé	-88.4	-47.6	40.8 *
Pertes de revenus	-43.3	-39.8	3.5
TOTAL	-181.3	-180.1	1.2

* La variation entre le PB 2022 et le B 2021 de 40.8 millions est composée d'une diminution de charges de 54.3 millions et d'une diminution de revenus de transfert de 13.6 millions.

Les effets de la crise sanitaire sur les prestations sociales en faveur des personnes physiques et autres charges contraintes présentent un coût de 92.8 millions au PB 2022, soit une augmentation de 43.1 millions par rapport au budget 2021. Les effets du COVID sur les prestations sociales en faveur des personnes physiques sont estimés à 56.6 millions pour les prestations versées par l'Hospice général, 25.5 millions pour les prestations versées par le service de l'assurance maladie (SAM) et 4.6 millions pour le soutien à la formation.

Les aides ponctuelles et autres dispositifs temporaires spécifiques au COVID représentent un coût total au PB 2022 de 47.6 millions. Les principales dépenses en lien avec le COVID inscrites au PB 2022 sont les suivantes:

- Les dispositifs COVID au sein des HUG et de l'IMAD représentent un coût de 6.4 millions.
- Les dépenses pour les moyens mis à disposition de la direction générale de la santé pour la gestion de la crise sanitaire s'élèvent à 22.4 millions au PB 2022.
- Le soutien financier supplémentaire aux TPG en lien avec la crise sanitaire COVID-19 constitue une charge de 14.4 millions dans le PB 2022.
- Conformément à la loi 12837, une charge de 2.2 millions est inscrite au PB 2022 afin de soutenir la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

Cependant les moyens consacrés aux mesures COVID ont tendance à diminuer à la faveur du démantèlement de certains dispositifs d'aides dès 2022. Cette tendance se traduit par rapport au budget 2021 par une diminution des charges de 54.3 millions et une diminution des revenus de transfert versés par la Confédération de 13.6 millions.

La perte de revenus pour l'Etat liée à la crise sanitaire s'élève à 39.8 millions pour l'année 2022. La perte de revenus d'intérêts fiscaux en lien avec la mesure de mise à zéro des taux d'intérêts fiscaux en faveur de l'Etat en 2020 s'élève à 10.5 millions et le manque à gagner au PB 2022 sur la rétrocession d'une part de bénéfices de l'AIG à l'Etat est estimé à 29.3 par rapport aux recettes inscrites au budget 2020.

3. Plan de mesures du Conseil d'Etat

Au début de la législature 2018-2023, le Conseil d'Etat a élaboré un plan de mesures visant à assainir les finances publiques. L'ensemble de ces mesures permettent d'améliorer le résultat de 45.7 millions au PB 2022 (baisse de charges de 44.7 millions et augmentation de revenus de 1 million).

Parmi les mesures ayant un effet significatif en 2022 figurent notamment la participation des communes à une partie des charges dynamiques assumées par le canton (-41.7 millions de charges) et la modification de la répartition de la charge LPP employeur-employé pour les nouveaux assurés (-2.5 millions de charges).

La réalisation de ces mesures est nécessaire pour atteindre le résultat du projet de budget 2022 ainsi que pour respecter le retour au chemin de croissance prévu par la LGAF d'ici à 2025. Sans adoption de ces mesures par le Grand Conseil, l'assainissement financier présenté au PB 2022 et dans la planification financière du Conseil d'Etat serait remis en question.

en millions

Mesures du Conseil d'Etat	Charges	Revenus	Résultat 2022
Mesures structurelles	-44.2	-	44.2
<i>dont</i>			
Répartition des charges cantons-communes	-41.7	-	41.7
Modification de la répartition de la charge LPP à 58% / 42%	-2.5		2.5
Mesures d'efficacité et autres mesures	-0.5	1.0	1.5
Total mesures du Conseil d'Etat	-44.7	1.0	45.7

Le PB 2022 intègre une baisse de charge concernant la subvention de la FFPC à hauteur de 3.1 millions. Cette diminution de subvention est en lien avec le projet visant à réformer le système de financement de la FFPC, qui devrait entrer en vigueur en 2023. Pour information, cette mesure est inscrite au PFQ 2022-2025 avec une économie totale de 7.1 millions dès 2023.

Projets de lois connexes au projet de budget 2022

Répartition de la facture sociale avec les communes

Le Conseil d'Etat a inscrit au PB 2022 la mesure annoncée dans le précédent PFQ pour un montant de 90 millions et dans son programme de législature, à savoir la participation des communes à la facture sociale (41.7 millions en 2022).

Pour rappel, à Genève, cette facture sociale se monte actuellement à environ 2.3 milliards de francs par an. Elle augmente, année après année, plus rapidement que les recettes fiscales. Contrairement à d'autres cantons, l'Etat de Genève est seul à supporter cet "effet ciseaux". En effet, la répartition des charges des collectivités publiques genevoises est d'environ 80% pour l'Etat et 20% pour la Ville et les communes, alors que l'Etat finance quasiment la totalité de la facture sociale.

Un projet de loi sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (PL 12782) a déjà été déposé en 2020 en

même temps que le projet de budget 2021. Il prévoit que la participation des communes sera calculée selon un principe d'écrêtement des revenus fiscaux qui repose sur la valeur des centimes additionnels par habitant. De ce fait, seules les communes les plus riches participeront à cet effort, avec toutefois un système de plafond visant à éviter de ponctionner une commune au-delà d'un certain seuil. Selon les derniers calculs effectués sur la base des comptes 2020 des communes, ce projet de loi devrait rapporter à l'Etat 41.7 millions en 2022.

Ce projet de loi a été gelé par la commission des finances en attendant un accord entre l'Association des communes genevoises (ACG) et le Conseil d'Etat.

Afin d'atteindre son objectif, le Conseil d'Etat poursuit les discussions entamées avec l'ACG visant à transférer aux communes des charges assorties de compétences. Il s'agit notamment de transférer aux communes la subvention à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle. Concernant ce dossier, le Conseil d'Etat espère pouvoir concrétiser un accord cet automne.

Répartition des cotisations aux caisses de prévoyance de la fonction publique

Le Conseil d'Etat concrétise une des mesures annoncées dans le précédent PFQ. Elle prévoit la modification de la répartition des cotisations des employeurs et des employés à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG), à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CPFP) et à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des transports publics genevois (FPTPG) (ci-après les trois caisses), soit une répartition supportée à 58% par l'employeur et à 42% par le membre du personnel, contre environ $\frac{2}{3}$ par l'employeur et $\frac{1}{3}$ par le membre du personnel jusqu'à présent.

La délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines a consulté les associations représentatives du personnel sur la modification de la répartition de la cotisation aux trois caisses sur la base d'un avant-projet. Compte tenu du résultat de ces consultations, le Conseil d'Etat a décidé d'appliquer la modification de la répartition des cotisations uniquement aux nouvelles et nouveaux assurés. Bien que le montant des économies générées par cette mesure soit moins important que ce qui était initialement envisagé, le Conseil d'Etat considère qu'il s'agit d'une mesure structurelle à long terme qui ramènera la répartition des cotisations entre employeurs et employés dans la moyenne des institutions de prévoyance (59% / 41%) selon la statistique de l'année 2018 des caisses de pension de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Cette mesure structurelle du Conseil d'Etat n'a d'effet ni sur le niveau des prestations, ni sur le système de primauté.

4. Evolution des revenus

Les revenus progressent de 521.7 millions par rapport au budget 2021, principalement grâce à la hausse attendue des recettes fiscales (+462 millions), à l'accroissement de la part aux bénéficiaires de la BNS (+117.3 millions), à la péréquation financière intercantonale (+21.3 millions) et à la rétrocession d'une partie du bénéfice de l'AIG (+14 millions).

Ces effets positifs sont toutefois partiellement compensés par la disparition au PB 2022 de revenus ponctuels du Pouvoir judiciaire (PJ) et du département des infrastructures (DI) inscrits au budget 2021 respectivement pour 60 millions et 11 millions. Le démantèlement du dispositif COVID d'aides aux cas de rigueur entraîne une diminution des revenus de transfert de 13.6 millions. Les revenus d'intérêts fiscaux diminuent de 9 millions.

Revenus fiscaux

Le projet de budget 2022 prévoit une augmentation des recettes fiscales de 462 millions de francs (+6.7%) par rapport au budget 2021.

Pour rappel, le budget 2021 prévoyait une baisse de recettes fiscales de 154 millions de francs par rapport au budget 2020. La hausse attendue en 2022 concerne tous les types d'impôts hormis les impôts sur les maisons de jeu et machines à sous et l'impôt sur le capital des personnes morales. Ce dernier diminue en raison du déploiement progressif de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital, en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RFFA).

Il y a lieu de relever que les estimations fiscales inscrites au PB 2022 sont empreintes d'une grande incertitude liée aux effets de la crise sanitaire et sociale dont l'ampleur est difficile à estimer faute de recul. A ce sujet, le résultat de l'enquête auprès d'un panel d'entreprises, qui ne sera disponible que fin septembre, pourrait présenter des variations significatives par rapport aux prévisions inscrites au PB 2022.

Revenus fiscaux, en millions de francs	C 2020	B 2021	PB 2022	Ecart PB 2022-B 2021	
Personnes physiques (PP)	4'562	4'355	4'541	+185	+4.3%
Personnes morales (PM)	1'350	1'147	1'290	+143	+12.5%
Part cantonale aux recettes fédérales	587	561	609	+47	+8.4%
Impôts immobiliers	641	521	580	+58	+11.1%
Droits de successions et donations	188	160	186	+26	+16.3%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	117	117	120	+3	+2.6%
Autres impôts	9	11	10	-1	-6.7%
Total Impôts, taxes et droits	7'454	6'873	7'335	+462	+6.7%

Impôts des personnes physiques

Les impôts concernant les personnes physiques augmentent de 185 millions (+4.3%) par rapport au budget 2021. Cette solide progression est en partie imputable à l'impôt sur le revenu. Celui-ci est fondé sur les recommandations d'été du Groupe de perspectives économiques (GPE) en matière d'évolution du produit intérieur brut (PIB), qui table sur une croissance de 3.5% en 2021 et de 2.5% en 2022. L'impôt sur la fortune contribue également à cette progression grâce à l'évolution très favorable des marchés financiers depuis le début

de l'année d'une part, et par l'application d'une hypothèse de croissance de long terme de 3% pour l'année 2022, d'autre part.

Ces prévisions seront adaptées en octobre sur la base des recommandations d'automne du GPE et de l'évolution des marchés financiers.

Impôts des personnes morales

Les impôts des personnes morales progressent également de manière soutenue (+143 millions; +12.5%). L'impôt sur le bénéfice, dont la prévision est basée sur l'enquête réalisée en janvier auprès d'un échantillon d'entreprises parmi les plus importantes du canton et sur une hypothèse de croissance de long terme fixée à 3% pour 2022, explique cette hausse. Celle-ci est légèrement ralentie par la diminution de l'impôt sur le capital en raison du déploiement progressif de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital en lien avec la RFFA. Pour rappel, cette dernière était limitée à 8'500 francs en 2020, puis à un maximum de 25% en 2021. En 2022, la limite sera portée à 50%. Les effets de la RFFA sur l'impôt sur le bénéfice sont, quant eux, intégralement pris en compte depuis l'élaboration du budget 2020.

Ces évaluations seront révisées cet automne sur la base d'une nouvelle enquête auprès de l'échantillon d'entreprises, lors de laquelle ces dernières fourniront les premières indications sur l'évolution attendue de leur bénéfice en 2022.

Autres impôts

La part cantonale aux recettes fédérales progresse de 47 millions (+8.4%) par rapport au budget 2021. Cette augmentation est intimement liée à celles des impôts des personnes physiques et des personnes morales, motivées ci-avant.

Sur la base de l'évolution constatée ces dernières années, la prévision des impôts en lien avec l'immobilier, ainsi que celle des droits de successions et donations, ont été augmentées respectivement de 58 millions (+11.1%) et de 26 millions (16.3%) par rapport au budget 2021.

Enfin, les impôts sur les véhicules routiers et les bateaux augmentent de 3 millions (+2.6%) et les autres impôts (impôts sur les chiens et impôts sur les maisons de jeu et machines à sous) se replient d'un million de francs (-6.7%).

Augmentation des revenus non fiscaux

Les revenus non fiscaux sont en augmentation de 59.7 millions au projet de budget 2022. Cette hausse s'explique principalement par une hausse de 117.3 millions des revenus perçus de la BNS, des revenus supplémentaires de 21.3 millions liés à la compensation des charges excessives de la péréquation financière intercantonale, de la perception de 50% du bénéfice de l'AIG pour un montant de 14 millions après deux années blanches et une augmentation de revenus de 5.2 millions liée à l'ajustement à la hausse des tarifs concordataires pour les détenus extracantonaux placés à Curabilis.

Ces augmentations sont compensées par la disparition, dans le projet de budget d'un revenu exceptionnel de 60 millions perçu en 2021 par le PJ et d'un revenu unique de 11 millions dans le cadre du projet du secteur des Vernets.

Le démantèlement du dispositif d'aides COVID aux cas de rigueur a pour conséquence une diminution des revenus de transferts provenant de la Confédération de 13.6 millions.

Afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, le département des infrastructures (DI) a révisé ses estimations de revenus fonciers à la baisse pour un montant de 6.1 millions. Quant aux revenus des intérêts fiscaux, ils diminuent de 9 millions.

5. Evolution des charges par catégorie

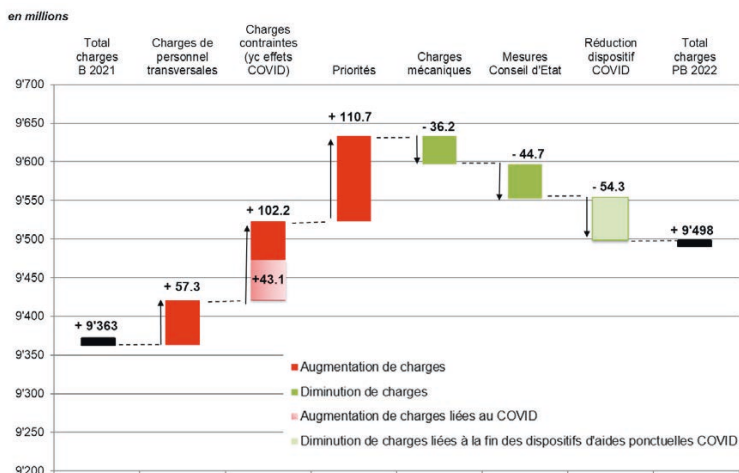
Le total des charges du PB 2022 s'élève à 9'498.2 millions, soit une augmentation de 135 millions (+1.4%) par rapport au budget 2021.

La variation des charges est constituée :

- Des charges de personnel transversales résultant de l'application de mécanismes salariaux, des cotisations aux caisses de pension et des effets induits des engagements.
- Des charges contraintes qui sont des obligations légales envers des tiers (prestations sociales), des obligations découlant de lois fédérales et accords intercantonaux, dont l'Etat doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière.
- Des priorités du Conseil d'Etat; il s'agit des augmentations de dépenses allouées par le Conseil d'Etat.
- Des charges mécaniques qui découlent de l'application de mécanismes comptables ou financiers (amortissement, intérêts, péréquation intercantonale RPT).
- De l'effet des mesures du Conseil d'Etat.
- De la diminution du dispositif COVID.

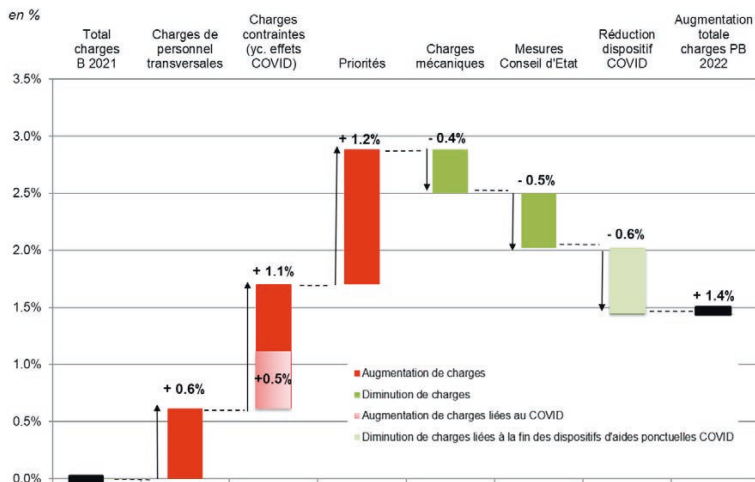
L'évolution des charges par catégorie est présentée dans les graphiques suivants :

Evolution des charges, y compris plan de mesures (en millions)



L'effet financier de la pandémie COVID sur le PB 2022 permet de réduire les charges de 11.3 millions par rapport au B 2021. Il y a d'un côté l'augmentation des charges contraintes de +43.1 millions en raison notamment de l'augmentation prévisible des aides octroyées aux personnes physiques et de l'autre côté une diminution des charges de -54.3 millions en raison de la diminution du dispositif COVID.

Evolution des charges, y compris plan de mesures (en %)



Mécanismes salariaux, cotisations aux caisses de pension et autres charges de personnel transversales

Les charges de personnel liées aux dispositifs transversaux de l'Etat augmentent de 57.3 millions. Cette augmentation s'explique principalement par les charges relatives à l'annuité (57.5 millions en 2022).

Par ailleurs, les besoins en ETP des départements acceptés en 2021 provoquent des coûts induits sur 2022; les nouveaux postes octroyés en 2021 augmentent les charges de 17.6 millions en 2022. En effet, ces nouveaux postes n'ont été valorisés que sur quelques mois de l'année 2021 (en général 9 mois pour le PAT et 4 mois pour le personnel enseignant). La valorisation sur 12 mois provoque une hausse de charges.

Les charges employeurs augmentent de 0.5 million en raison de la hausse du taux pour les frais OCAS (le taux passe de 1.417% à 1.689% des cotisations au 1^{er} juillet 2022) et du taux pour l'assurance accident professionnel de la SUVA (le taux passe de 0.1682% à 0.1781%).

Le projet SCORE ayant été abandonné et dans l'attente de la mise en place d'un nouveau système d'évaluation des fonctions, le système actuel d'évaluation et de rémunération des collaboratrices et des collaborateurs de la fonction publique continue d'être utilisé. La couverture financière des demandes d'évaluations de fonction accroît les charges de 1.1 million en 2022.

Ces augmentations sont partiellement compensées par l'effet naturel du rajeunissement des effectifs via le remplacement des départs qui entraîne une diminution des charges de 19.1 millions. Par ailleurs, le financement des caisses de pension gérées par l'Etat diminue de 0.3 million en 2022.

Aucune indexation de l'échelle des traitements n'est prévue pour l'année 2022.

Charges contraintes

L'augmentation des charges contraintes s'élève à 102.2 millions dont 43.1 millions de charges liées au COVID.

Le principal élément expliquant la croissance des charges sociales contraintes est lié aux subventions aux personnes physiques figurant dans la politique publique C Cohésion sociale pour 71.2 millions (dont 42.3 millions en lien avec la pandémie de COVID). Cette augmentation s'explique notamment par les prestations en matière d'aide sociale versées par l'Hospice général (35.4 millions dont 30.6 millions en raison de la pandémie de COVID), les prestations du service de l'assurance maladie (28 millions pour les subsides d'assurance-maladie et la couverture des créances insolvables d'assurance-maladie dont 9.5 millions en lien avec la pandémie), les prestations complémentaires AVS (5.8 millions) et AI (1.2 millions) et les prestations de soutien financier à la formation (5.3 millions dont 2.2 millions en lien avec la pandémie).

Les autres augmentations significatives concernent la politique publique K Santé avec 19.7 millions (dont 9.7 millions découlant des prestations stationnaires hospitalières et 5.6 millions pour le financement de la part résiduelle des soins à domicile), la politique F Formation avec 5 millions (dont 3.5 découlant des accords intercantonaux AIU et AHES, 2 millions pour la prise en charge des migrants mineurs non-accompagnés et 1.5 million pour la contribution genevoise à la HES-SO; ces augmentations sont partiellement compensées par une diminution de la subvention à la FFPC de -3.2 millions), la politique publique M Mobilité avec 4.9 millions (dont 1.3 million en lien avec la pandémie) et la politique G Aménagement et logement avec 2 millions pour les subventions au logement.

Priorités

Le solde de la croissance des charges, soit un montant de 110.7 millions, résulte de l'accroissement des dépenses découlant de choix politiques, compensés par des économies et des mesures décidées par le Conseil d'Etat. Les principaux projets prioritaires par politique publique sont présentés dans le chapitre suivant.

Charges mécaniques

Ces charges diminuent de -36.2 millions, notamment en raison d'une baisse des charges de la péréquation financière intercantonale (-17.7 millions). Cette diminution significative découle de la réforme de la péréquation financière adoptée par le parlement fédéral le 21 juin 2019.

De plus, les intérêts de la dette diminuent de -15.7 millions et les charges d'amortissement de -1.2 million. Seul le budget relatif au paiement d'intérêts fiscaux en faveur du contribuable est revu à la hausse de 2.4 millions.

Enfin, les charges liées à la recapitalisation de la CPEG diminuent de -4 millions. Cette diminution s'explique par la baisse de la charge d'intérêt du prêt simultané en raison des remboursements ordinaires et extraordinaires réalisés en 2021.

Mesures du Conseil d'Etat

L'effet des mesures du Conseil d'Etat inscrites au PB 2022 diminue les charges de 44.7 millions.

La diminution des charges s'explique notamment par :

- La mesure visant une meilleure répartition des charges dynamiques entre le canton et les communes générant une économie de 41.7 millions. Cette économie vient en diminution des charges contraintes des politiques publiques C Cohésion sociale (- 34.3 millions), G Aménagement et logement (-0.9 million) et K Santé (-6.6 millions).
- La mesure consistant à modifier la répartition de la charge LPP à 58% pour l'employeur et 42% pour l'employé générant ainsi une économie de 2.5 millions. Il est prévu d'appliquer ce nouveau taux de répartition uniquement aux nouveaux assurés entrés dans la caisse de pension après l'entrée en vigueur de la modification légale. Cette modification concerne toutes les caisses de la fonction publique : CPEG, CP, FPTPG et Caisse des CECC.

Réduction du dispositif COVID

La réduction du dispositif COVID entraîne une diminution des charges de -54.3 millions par rapport au B2021. Les variations sont :

- Suppression des aides COVID pour les cas de rigueur comptabilisées au B 2021 et qui ne sont pas reportées au PB 2022 (-28.6 millions dont -1.4 million pour le contrôle et le suivi des dossiers).
- Réduction du dispositif COVID aux HUG. Les moyens prévus pour la couverture des coûts COVID passent de 16.5 millions au B 2021 à 4.6 millions au PB 2022, soit une diminution des charges de -11.9 millions. Le dispositif devrait être complètement démantelé en 2023.
- Suppression des prestations de soutien au secteur de la culture versées dans le cadre de l'ordonnance fédérale 2 COVID 19-culture et la loi cantonale COVID-culture (-11 millions) et engagement de 5 auxiliaires pour la mise en œuvre de la loi COVID-culture (+0.9 million), soit une diminution nette de charges de -10.1 millions.
- Réduction de l'aide apportée aux TPG de -5.6 millions et augmentation du soutien financier à la Société des Mouettes genevoises navigation SA de 0.1 million et aux Transports publics de la région Nyonnaise SA de 0.1 million.
- Réduction du dispositif COVID à l'IMAD. Les moyens prévus pour la couverture des coûts COVID passent de 3.2 millions au B 2021 à 1.8 million au PB 2022, soit une diminution de charges de -1.4 million. Un dispositif minimal de gestion de crise permettant de prendre en charge les patients COVID positifs par flux séparé et intégrant également les dépistages ainsi que les éventuelles vaccinations à réaliser est maintenu en 2022. Le dispositif devrait être complètement démantelé en 2023.
- Réduction des moyens accordés aux EMS dans le cadre de la pandémie de -1.8 million.
- Maintien d'un dispositif transitoire de la cellule COVID auprès de la direction générale de la santé qui entraîne une hausse des charges de +3.9 millions. Cette hausse des charges s'explique par le fait que le budget octroyé en 2021 couvrirait uniquement une période de 6 mois. Il est prévu de démanteler le dispositif en 2023.
- Suppression de l'aide exceptionnelle pour le secteur viti-vinicole accordée uniquement pour l'exercice 2021 (-1 million).

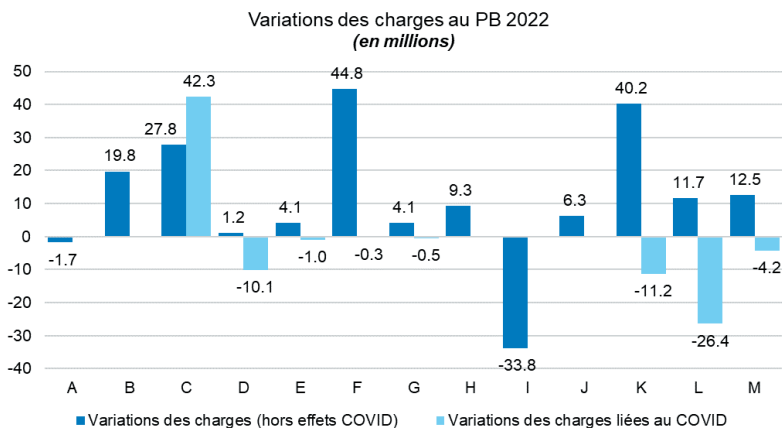
- Suppression de 3.3 ETP de soutiens temporaires octroyés dans le cadre de la crise sanitaire au service de santé de l'enfance et de la jeunesse (il s'agit des postes de médecins et infirmiers) (-0.3 million).

Accord d'une indemnité monétaire à Genève Tourisme en vertu de la loi 12837 approuvée par le Grand Conseil le 29 janvier 2021 (+2.2 millions). Pour mémoire, une indemnité de 4.4 millions a été octroyée à Genève Tourisme en 2021, via les crédits supplémentaires.

6. Croissance des charges par politique publique

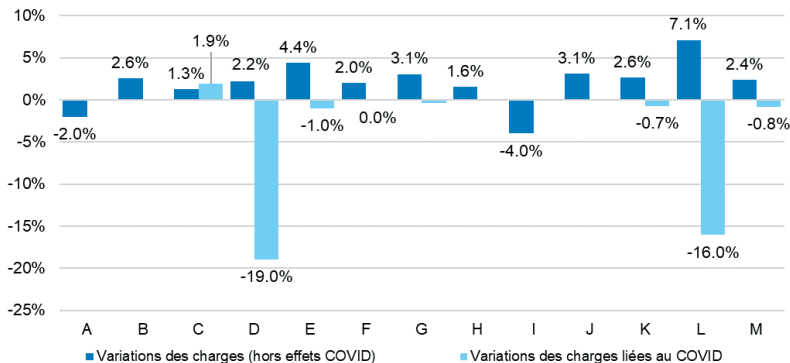
Le graphique suivant présente la répartition de l'augmentation des charges par politique publique prévue durant l'exercice 2022, en prenant en compte les effets du plan de mesures.

Une distinction est opérée entre les variations de charges liées au COVID et les variations de charges hors effets COVID.



Le graphique suivant présente l'évolution des charges en % par politique publique durant l'exercice 2022.

Variations totales des charges au PB 2022 (en %)



A Autorités et gouvernance

Les charges relatives à cette politique publique diminuent de 1.7 million entre 2021 et 2022 en raison principalement des opérations électorales (-1.9 million). Le solde est consacré à divers projets en lien avec cette politique publique (ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de la loi sur les lanceurs d'alerte ainsi que pour la prévention des violences et des discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité du genre).

B Etats-majors et prestations transversales

Les charges de cette politique publique B augmentent de 19.8 millions entre 2021 et 2022. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Afin de mettre en œuvre la stratégie RH, il est prévu de doter l'office du personnel de l'Etat (OPE) de ressources supplémentaires en grande partie temporaires sur les natures 30 (1.3 million) et 31 (0.4 million). Ces montants permettront de financer la démarche de changement de culture managériale, la lutte contre l'absence et la simplification normative, ainsi que de faire face aux très nombreuses demandes de réévaluations et de mettre en œuvre le projet G'Evolue.
- Poursuite de la mise en œuvre de la politique numérique de l'Etat de Genève, par le biais d'un programme ambitieux de projets d'investissement permettant d'accélérer la transition numérique au sein de l'administration cantonale, avec une incidence positive sur l'ensemble des politiques publiques de l'Etat, impliquant une augmentation des charges de 14.5 millions (dont +22.8 ETP pour 2.5 millions).
- Hausse des dépenses liées aux contrats de nettoyage des bâtiments de l'Etat (application du salaire minimum) et aux loyers des locaux hébergeant des écoles de pédagogie spécialisée dans le cadre de la mise en œuvre du règlement d'application de la loi sur l'instruction publique (+1.5 million).
- Les charges d'amortissement (y compris celles relatives aux subventions d'investissements accordées), qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, diminuent de 3.5 millions.

- Le solde de la variation s'explique principalement par les mécanismes salariaux.

C Cohésion sociale

Le total des charges dévolues aux prestations délivrées par le département de la cohésion sociale (DCS) augmente de +70.1 millions entre 2021 et 2022. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- Les subventions accordées aux assurés à ressources modestes, en lien avec les subsides d'assurance maladie et les primes impayées augmentent de +28 millions (y compris effet COVID-19).
- Les prestations en matière d'aide sociale accordées par l'Hospice général augmentent de +35.4 millions (y compris effet COVID-19).
- Les prestations complémentaires à l'AVS progressent de +5.8 millions en raison d'une augmentation prévue du nombre de bénéficiaires et des conséquences financières de la mise en œuvre par le Canton de la réforme des prestations complémentaires fédérales.
- Les prestations complémentaires à l'AI augmentent de +1.2 million en raison d'une augmentation prévue du nombre de bénéficiaires et de l'augmentation prévue des places dans les établissements accueillant des personnes handicapées (EPH).
- Les prestations complémentaires familiales affichent une baisse de -2.8 millions.
- Les allocations familiales versées aux personnes non actives diminuent de -3.4 millions.
- Les prestations de bourses et prêts d'études accordées augmentent de +5.3 millions (y compris effet COVID-19).
- Les besoins en lien avec la planification des ouvertures nécessaires de places en EPH augmentent de +10.9 millions.
- Les prestations d'aide aux migrants (AMIG) accordées par l'Hospice général augmentent de +2.8 millions, du fait de la baisse attendue de la subvention fédérale et de l'adaptation de la subvention pour les RMNA suite à son transfert au département de la cohésion sociale (DCS).
- Une adaptation de subvention pour plusieurs entités actives dans les domaines du social et du handicap pour +2.4 millions.
- Les besoins prévisionnels en matière de subvention de fonctionnement de l'Hospice général augmentent de +11.9 millions, principalement en lien avec la hausse importante des dossiers de l'aide sociale suivis par l'institution, du fait de la crise sanitaire.
- Une adaptation de +1.5 million de francs des effectifs du SPAd, du SBPE et de l'OAIS, afin de faire face à l'augmentation du volume d'activité de ces services.
- Une augmentation des honoraires de mandataire de +1.4 million liée principalement à la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) pour +1 million (entièrement financé par une subvention fédérale).
- Une participation des communes au financement de la politique sociale vient diminuer les charges de -34.3 millions en 2022.
- Le solde de la variation s'explique principalement par les mécanismes salariaux.

D Culture, sport et loisirs

Les charges dévolues à la politique publique D diminuent de -8.9 millions en 2022. Cette évolution des charges est principalement due à la fin du financement des mesures de soutien dans le domaine de la culture, en lien avec la crise sanitaire (-10.1 millions).

E Environnement et énergie

Les charges augmentent globalement de 3.2 millions pour l'année 2022, soit une hausse de 4.1 millions sans les effets de la pandémie de COVID et une baisse des charges liées à la pandémie de près de 1.0 million car les aides exceptionnelles pour le secteur viti-vinicole octroyées dans le cadre de la pandémie sont supprimées en 2022.

La hausse des charges concerne principalement :

- L'accélération de la transition écologique afin de répondre à l'urgence climatique selon plusieurs axes d'actions, en particulier avec la mise en œuvre du premier plan d'actions biodiversité et du plan climat de 2^{ème} génération et en renforçant une agriculture biologique et proche du consommateur pour un total de 2.2 millions.
- Les subventions à l'énergie avec une enveloppe supplémentaire de 0.5 million qui permettra de recevoir de la part de la Confédération des moyens supplémentaires pour près de 1 million.

Le solde de l'augmentation s'explique principalement par les effets sur les charges de personnel des fiches transversales, en particulier pour l'annuité.

F Formation

Le total des charges augmente de 44.5 millions par rapport au budget 2021. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les nouveaux postes octroyés au budget 2021 avec un financement partiel (4 mois pour les postes de la rentrée 2021 et 9 mois pour le personnel administratif et technique) induisent une augmentation des charges de 13 millions en 2022 pour compléter le financement manquant.
- L'augmentation des effectifs d'élèves conduit à une augmentation de charges de 4.2 millions permettant de financer 100.4 ETP supplémentaires.
- Le déploiement du numérique à l'école génère une augmentation de charges de 3.7 millions.
- La participation cantonale aux accords intercantonaux en matière de mobilité des étudiants (AIU, AHES) augmente les charges de 3.5 millions.
- Les autres projets génèrent une augmentation de charges de 6.5 millions (en particulier la réforme du cycle d'orientation (CO22), le renforcement du soutien pluridisciplinaire à l'école primaire, la revalorisation de la classe de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique, les actions en faveur de la biodiversité et du développement durable, la protection des mineurs, et les sorties scolaires).
- Les subventions hors mécanismes salariaux enregistrent une augmentation de 5.3 millions dont les principaux mouvements sont les suivants :
 - Le financement de la convention d'objectifs 2020-2023 de l'Université pour 2 millions.
 - L'ajustement des contributions à la HES-SO pour 1.5 million.

- La réintégration des postes du foyer de Mancy et l'augmentation de sa capacité d'accueil suite à l'abandon du projet Arzier qui figurait au budget 2021 en tant que subvention (+24.3 ETP et -1.8 million en subventions réalloué en charges de personnel).
- L'augmentation des besoins de places en pédagogie spécialisée pour 1.1 million.
- L'ouverture de places en foyer et en familles d'accueil ou de transition pour 1.2 million.
- L'augmentation du soutien dans le secteur de l'éducation spécialisée à hauteur de 4 millions, notamment pour l'assistance éducative en milieu ouvert et la prise en charge des mineurs non accompagnés.
- La diminution de la subvention à la FFPC pour -3.2 millions, qui fait suite aux accords avec les milieux professionnels pour passer à un nouveau mode de financement (prélèvement en pourcent sur la masse salariale à la place d'un montant fixe par employé).
- Le transfert de 2 millions sur le programme C05 du département de la cohésion sociale (DCS) pour la prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) par la Fondation officielle de la jeunesse.

Le solde de la variation s'explique principalement par les mécanismes salariaux (annuité, effet Noria, réévaluations de fonction, modification de la répartition de la charge LPP pour les nouveaux membres du personnel).

G Aménagement et logement

Les charges de la politique publique G augmentent globalement de 3.6 millions pour l'année 2022, soit une hausse de 4.1 millions sans les effets de la pandémie de COVID et une baisse des charges liées à la pandémie de 0.5 million. Elles comportent principalement les éléments suivants :

- Une augmentation contrainte de 2.0 millions pour les subventions au logement social, en particulier sur les subventions HM, due à une hausse continue de ce parc immobilier. A noter que les effets de la pandémie sont encore estimés à 1 million en 2022, en baisse de 0.5 million par rapport au budget 2021.
- La mesure du Conseil d'Etat visant à faire participer les communes aux coûts des prestations sociales (L12782) conduira, pour le canton, à une baisse de charges répartie sur toute une série de prestations directes aux ménages privés sous condition de revenus estimée à 0.9 million pour les subventions au logement.

Le solde de l'augmentation s'explique principalement par les effets sur les charges de personnel des fiches transversales, en particulier pour l'annuité, ainsi que par les amortissements.

H Sécurité et population

Les charges augmentent de 9.3 millions entre 2021 et 2022 en raison principalement :

- D'une hausse de 8.9 millions sur les charges de personnel due notamment :
 - A l'octroi de 61 postes supplémentaires 2022, répartis à hauteur de 1 ETP pour la police, de 51 ETP pour le domaine pénitentiaire, de 9 ETP dans le domaine de la population et des migrations pour un montant de +5 millions.
 - A l'intégration des coûts induits sur l'exercice 2022 des 66.6 postes supplémentaires 2021 pour un montant de +2.5 millions.

- A l'impact de l'annuité et de l'effet Noria pour un montant de +2.4 millions.
- Au transfert neutre de 6.8 ETP en provenance d'autres politiques publiques (+0.9 million).
- A l'instauration d'une mesure visant à limiter à 100 heures, le nombre d'heures supplémentaires pouvant être payées au personnel policier (-1.4 million).
- D'une baisse globale des charges de biens et services et autres charges d'exploitation de -0.8 million découlant principalement :
 - De la baisse progressive des mandats accordés à un prestataire privé pour le convoyage des détenus au fur et à mesure de l'internalisation de cette tâche (-1.9 million) partiellement compensée par l'augmentation des frais des détenus en lien avec la création de 27 places supplémentaires à La Brenaz (+0.6 million).
 - De l'augmentation des frais de production des titres de séjour délivrés par l'OCPM pour un montant de +0.3 million.
- D'une hausse des charges de transfert de +0.4 million découlant de l'octroi de moyens supplémentaires, d'une part en faveur de l'association REPR (+0.3 million) et d'autre part, en faveur du Centre social protestant (+0.1 million).

I Impôts et finances

La baisse de 33.8 millions de cette politique publique provient principalement de la diminution de la péréquation financière intercantonale de 17.7 millions, en baisse pour la 3^{ème} année consécutive en raison de la réforme de 2020, et des intérêts de la dette, revus à la baisse de 15.7 millions sur la base des hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts retenus pour les refinancements de la dette à court et long terme planifiés en 2022.

Le solde de l'écart s'explique principalement par la mise à jour des charges d'intérêts relatives à la recapitalisation de la CPEG (-4 millions) en raison notamment d'un remboursement extraordinaire de 150 millions en 2021, par les charges d'intérêts fiscaux (+2.4 millions) ainsi que par les mécanismes salariaux (1.7 million).

J Justice

Les charges relatives à cette politique publique augmentent de 6.3 millions, principalement pour financer les charges de personnel et de biens et services nécessaires pour accompagner le projet national de dématérialisation de la justice (Justitia 4.0) et les projets de réforme de la protection de l'adulte et de l'enfant, conduits par le département de la cohésion sociale (DCS), celui de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et le Pouvoir judiciaire (PJ).

K Santé

La croissance nette des charges relatives à cette politique publique est de +29 millions de francs entre les exercices 2021 et 2022. Elle se décompose en des besoins supplémentaires "ordinaires" de +40.2 millions, alors que les impacts de la crise sanitaires s'élèvent à -11.2 millions. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- Les charges de personnel augmentent de +3.4 millions de francs principalement en raison de l'annualisation du coût des postes obtenus en 2021 pour le suivi des cas COVID-19 (+2.9 millions).
- Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation augmentent de +4.2 millions en raison :

- Des besoins supplémentaires liés à la crise sanitaire pour un montant de +1.7 million.
- Du développement de l'étude populationnelle "Specchio" qui permettra un suivi plus précis de l'efficacité et de l'efficience des actions de santé publique pour un montant de +0.8 million.
- Des montants nécessaires au développement de maisons de santé, à l'élargissement du périmètre du dispositif Cogeria et au projet REFORMER pour +0.6 million.
- De l'octroi de ressources supplémentaires pour le déploiement du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention pour un montant de +0.2 million.
- Les charges de transfert augmentent de +21.4 millions en raison des principaux éléments suivants :
 - L'impact des décisions concernant la masse salariale des établissements pour un montant de +15.7 millions.
 - La croissance du coût des prestations hospitalières stationnaires entraîne une augmentation de charges de +9.7 millions.
 - La croissance des coûts en matière de financement de la part résiduelle des soins à domicile génère une hausse des charges de +5.6 millions.
 - L'ajustement des lignes de subvention destinées à la prise en charge du matériel figurant sur la liste des moyens et appareils LIMA en raison d'une entrée en vigueur plus tardive qu'escompté de la disposition remettant le financement de ces éléments à charge de l'assurance maladie (+4.4 millions).
 - Les augmentations nécessaires à l'ouverture de nouveaux lits en établissements médico-sociaux (EMS) (+4.2 millions) et en immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) (+0.1 million), ainsi que de nouvelles unités d'accueil temporaire et de répit (+0.2 million).
 - Les adaptations de subvention en faveur des HUG (+0.7 million) et de l'IMAD (+1.4 million).
 - La réduction progressive des dispositifs COVID-19 mis en place aux HUG (-11.9 millions) et à l'IMAD (-1.4 million) ainsi que la suppression du dispositif d'accueil des SDF pendant leur période de quarantaine (-0.7 million).
 - La participation des communes au financement des prestations en faveur des personnes âgées (-6.6 millions).

L Economie et emploi

L'augmentation des charges hors effet COVID de cette politique publique de 11.7 millions entre 2021 et 2022 est due principalement à la mise en œuvre du programme d'accompagnement de la reprise et de la transition du tissu économique cantonal qui permettra, en intégrant pleinement les enjeux climatiques et numériques, de tendre vers une économie locale résiliente et durable. Ce programme, qui s'inscrit dans la lignée du programme de législation du Conseil d'Etat, est composé de cinq objectifs majeurs, à savoir:

- Répondre à une capacité limitée d'investissement des entreprises pour stimuler l'innovation.
- Répondre à la transition écologique/climatique/durable.
- Répondre à la transition numérique.
- Favoriser l'employabilité.

- Stimuler la diversité de l'économie locale.

Concernant l'effet COVID, la diminution de 26.4 millions est due aux variations suivantes :

- Suppression des effets des aides aux cas de rigueur en lien avec l'ordonnance fédérale COVID-19 (-28.6 millions).
- Indemnité monétaire en faveur de la Fondation Genève Tourisme & Congrès en vertu de la loi 12837 votée par le Grand Conseil le 29 janvier 2021 (+2.2 millions).

M Mobilité

Le total des charges de cette politique publique augmente de 8.3 millions de francs. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Augmentation des effectifs (+18.2 ETP pour 1.7 million) afin d'assurer les besoins prioritaires de la politique publique M :
 - Accélération de la mise en œuvre des plans d'actions en faveur de la mobilité et de la concrétisation des projets prioritaires inscrits au budget d'investissements, soit les projets d'agglomération, d'infrastructures de transports publics et d'aménagements cyclables (+7.7 ETP pour 0.9 million). Ces postes sont activés en investissement, générant un revenu neutralisant intégralement la charge.
 - Augmentation des effectifs dans le cadre de l'accord intercantonal sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, Vaud et Genève (+4 ETP) et à l'office cantonal des véhicules (+6.5 ETP), notamment pour une mise en conformité avec l'ordonnance fédérale sur les exigences techniques pour les véhicules routiers. A relever que ces postes sont soit refacturés au prix coûtant, soit génèrent des émoluments supérieurs aux coûts.
- Mise en œuvre du plan d'actions des transports collectifs 2020-2024 (+9.4 millions):
 - Application du contrat de prestations TPG 2020-2024 (+9 millions).
 - Impact du projet de modification de la répartition des cotisations de l'employeur et des employés à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG) (-0.1 million).
 - Adaptation des subventions versées aux autres opérateurs de transports publics, y compris les indemnités versées en compensation des rabais tarifaires accordés à la population (+0.5 million).
- Adaptation des mesures de soutien dans le cadre de la pandémie (-4.2 millions) en faveur des opérateurs de transports publics (TPG, CFF, Mouettes Genevoises et Transports publics de la Région Nyonnaise).
- Hausse de la contribution au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (+2.9 millions).
- Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, diminuent de 1.6 million.
- Le solde s'explique principalement par les mécanismes salariaux.

7. Evolution des postes (ETP)

Le nombre d'équivalents temps-plein (ETP) passe de 17'774 au B 2021 à 18'089 au PB 2022 soit une augmentation de 315 ETP (+1.8%).

Toutefois l'augmentation brute des postes est de 364 ETP. Cette augmentation est partiellement compensée par les diminutions de postes liées au démantèlement du dispositif COVID soit -49 ETP. Sans cette diminution, l'augmentation totale des postes correspond à une croissance de 2.1%.

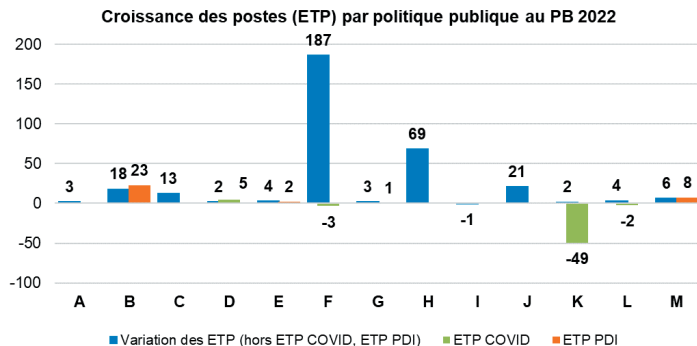
Sur les 364 nouveaux postes, 34 ETP sont considérés comme nécessaires à la réalisation des investissements prévus au Plan décennal des investissements (PDI). Il s'agit notamment de 23 ETP pour la politique publique B, plus précisément pour l'OCSIN, 8 ETP pour la politique publique M Mobilité, 2 ETP pour la politique publique E Environnement et énergie et 1 ETP pour la politique publique G Aménagement et logement. Des 34 ETP nécessaires à la réalisation du PDI, 11 sont activables en investissement.

PB 2022	Augm. (ETP)	Augm. (%)
Variation ordinaire des ETP (hors ETP COVID et ETP PDI)	331	1.9%
<i>dont ETP financés</i>	65	
Variation des ETP PDI	34	0.2%
<i>dont ETP PDI activés</i>	11	
Nouveaux postes	76	364
Démantèlement du dispositif COVID (diminution d'ETP)	-49	-0.3%
Variation des ETP après déduction des ETP COVID	315	1.8%

Parmi les nouveaux ETP :

- 331 ETP sont des augmentations ordinaires de postes dont 65 sont financés ou partiellement financés par des revenus ou par des diminutions de charges.
- 34 ETP sont liés à la réalisation des investissements dont 11 financés par des revenus équivalents en investissements. Ces postes permettront d'améliorer le taux de réalisation des investissements dès 2022 et participeront au développement des projets d'investissements dans le domaine de la transition écologique et numérique.
- -49 ETP sont des diminutions de postes en lien avec le démantèlement du dispositif COVID.

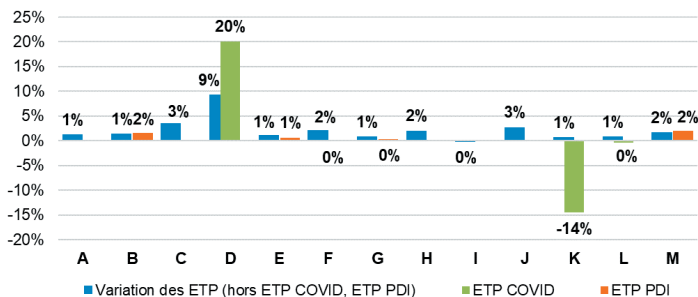
La répartition des nouveaux postes par politique publique est la suivante :



Variations de postes par politique publique

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	Total	
Variation des ETP (hors ETP COVID, ETP PDI et ETP financés)		2	18	13	2	4	157	3	45	-1	21	2	4	-4	266
ETP financés		1					30		24					11	65
ETP PDI activés						2		1						8	11
ETP PDI (hors ETP PDI activés)			23												23
ETP COVID					5		-3					-49	-2		-49
Total ETP	3	41	13	7	6	183	4	69	-1	21	-47	2	14	315	

Croissance des postes (ETP) en % par politique publique au PB 2022



8. Investissements

Le projet de budget 2022 confirme la volonté du Conseil d'Etat de soutenir la réalisation des infrastructures nécessaires au développement du canton. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de renforcer les efforts engagés pour les transitions écologique et numérique dans son plan décennal des investissements. Les effets de cette décision seront progressivement inscrits dans les futurs budgets.

Le projet de budget 2022 s'inscrit dans la continuité des années précédentes et présente un niveau d'investissement net, soit les dépenses diminuées des recettes, de 735 millions, en hausse de 20 millions par rapport à 2021 (+3%). Les dépenses d'investissements s'établissent à 775 millions (+1%) et les recettes d'investissements à 40 millions (-27%).

<i>En millions de francs</i>	B 2021	PB 2022	Ecart
Dépenses d'investissement	770	775	5
Recettes d'investissement	55	40	-15
Dépenses d'investissement	715	735	20

Evolution historique des investissements nets aux budgets et aux comptes

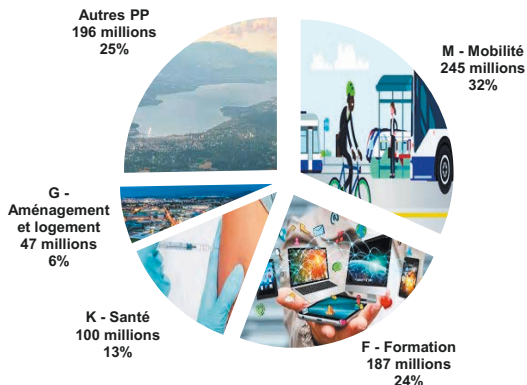
Le taux de réalisation moyen des dépenses (rapport entre les dépenses réalisées et celles budgétisées) des dix dernières années s'élève seulement à 78%. Divers aléas peuvent interférer sur le déroulement des chantiers en cours (oppositions, recours, difficultés techniques ou géologiques, crise sanitaire etc.). Par ailleurs, le temps de traitement des projets de lois par le Grand Conseil (examen et vote) n'est pas toujours facilement estimable et peut induire des écarts de planification par rapport aux calendriers initialement prévus.

Afin de mieux réaliser les investissements planifiés, des ressources supplémentaires ont été allouées au budget de fonctionnement, principalement dans les politiques publiques M (mobilité) et B (numérique).

Répartitions des dépenses par politique publique et principaux projets

Plus de 75% des investissements se concentrent sur quatre politiques publiques : *Mobilité* (32%), *Formation* (24%), *Santé* (13%) et *Aménagement et logement* (6%).

Dépenses : 775 millions



Dix projets d'investissement concentrent près de 41% des dépenses totales inscrites au projet de budget :

en millions de francs	PP	PB 2022	
Lois			
Construction lignes de tramways	M	115	15%
Projets d'agglomération	M	59	8%
Construction de logements d'utilité publique	G	35	5%
Collège Rousseau - rénovation	F	23	3%
CMU étapes 5 et 6	F	21	3%
Relocalisation de la caserne des Vernets	H	14	2%
Efficience énergétique et embrasures	B	14	2%
HUG - Subvention rénovation et agrandissement des blocs opératoires	K	12	2%
Rénovation d'Uni Bastions	F	11	1%
Archives d'Etat de Genève	A	10	1%
Total		314	41%

Dans le domaine de la **mobilité**, des investissements toujours conséquents sont prévus pour le développement du réseau de tramways (115 millions), dont le prolongement du tram entre Genève et Saint-Julien (73 millions). Les "projets d'agglomération" (59 millions, y compris 36 millions pour la route des Nations), le plan d'action du réseau routier (8 millions), ainsi que

les études et réalisations du réseau ferroviaire (5 millions) constituent les autres projets d'envergure dans le domaine de la mobilité.

Concernant le domaine de la **formation**, les travaux du CMU se poursuivent principalement avec la rénovation de l'animalerie et de la zone aquatique (21 millions). La rénovation du collège Rousseau (23 millions) et la construction du futur CO sis à Balexert (8 millions) commencent. La rénovation d'Uni Bastions (11 millions) continue avec la finalisation de l'aile Jura et le début des travaux de façades et de démolition intérieures du bâtiment central.

Dans la **santé**, la poursuite de la rénovation et de l'agrandissement des blocs opératoires (12 millions) ainsi que plusieurs projets informatiques importants sont prévus aux HUG (7 millions). L'Etat, les HUG et l'IMAD démarrent leur collaboration pour le développement des outils de gestion de la santé numérique (4 millions).

La construction de **logements d'utilité publique (LUP)** continue (35 millions) au travers d'acquisitions de parcelles et de dotations aux fondations.

Les travaux visant à améliorer l'empreinte énergétique des bâtiments propriétés de l'Etat se poursuivent à travers les programmes d'efficacité énergétique (4 millions) et de mise en conformité des embrasures (10 millions).

Pour les autres politiques publiques, on relève principalement la relocalisation de la caserne des Vernets (14 millions), ainsi que les travaux du bâtiment pour les archives d'Etat de Genève (10 millions).

À noter enfin que 63% des dépenses planifiées en 2022 visent la création de nouveaux actifs au travers des crédits d'ouvrage, de dotations (LUP) ou de prêts ferroviaires (CEVA). Le solde est consacré au maintien et au renouvellement du patrimoine existant.

Privilégier les investissements nécessaires pour assurer les transitions écologique et numérique

Après avoir décrété l'urgence climatique en décembre 2019, la stratégie climatique a été révisée dans le cadre du plan climat cantonal 2030 de seconde génération. Ce dernier comprend des objectifs ambitieux qui seront atteints grâce à des mesures concrètes. Le PB 2022 reflète l'engagement de l'Etat à travers les différents axes clés :

- Favoriser la mobilité décarbonée avec, entre autres, le développement du réseau de tramways (115 millions), les études et réalisations du réseau ferroviaire (5 millions) et les investissements en faveur de la mobilité douce (6 millions).
- Encourager la rénovation des bâtiments avec d'une part les mesures d'efficacité énergétique (4 millions) et de mise en conformité des embrasures (10 millions), mais également les différents chantiers engagés sur des rénovations complètes ou partielles de bâtiments. Dans le domaine de la formation, relevons par exemple les rénovations d'Uni Bastions (11 millions) et du collège Rousseau (23 millions).
- Favoriser la biodiversité et la protection des espaces naturels avec l'adoption d'un projet de loi visant à mettre en place les mesures du plan d'actions biodiversité 2020-2030 (0.5 million) ou encore avec la continuité des travaux de renaturation de l'Aire (2 millions).

L'Etat continue d'investir des moyens significatifs afin de moderniser et développer ses services numériques, ainsi que ses systèmes d'information et de communication. Ces investissements permettront d'assurer un service public toujours plus efficace et adapté aux nouveaux besoins des citoyens et citoyennes du canton. Nous pouvons souligner par exemple, le partenariat entre l'Etat, les HUG et l'IMAD pour accélérer le développement de la santé numérique (4 millions), la refonte du SIC de l'action sociale (2 millions), les projets

visant à favoriser l'éducation pour et par le numérique (3 millions) ou l'évolution du SIC fiscal (3 millions).

9. Evolution de la dette

La prévision d'endettement repose sur les flux monétaires du compte de fonctionnement et des investissements nets.

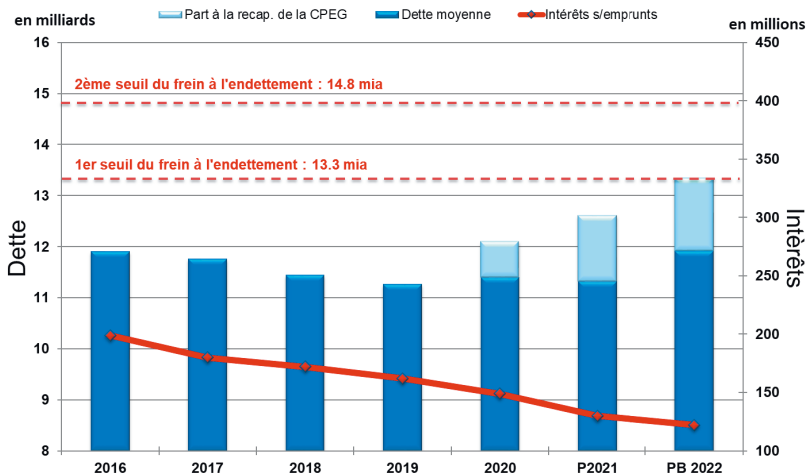
Le résultat de fonctionnement au PB 2022 (et au budget 2021) ne permettent pas de financer les investissements. Le Conseil d'Etat souhaitant développer une politique des investissements ambitieuse, ceux-ci devront être financés au moyen de la dette qui devrait ainsi poursuivre son augmentation en 2022.

Les prévisions de la dette annuelle moyenne semble indiquer que l'endettement du canton s'approche du premier seuil du frein à l'endettement fixé dans la LGAF à 13.3 milliards. Si ce seuil est franchi, le Grand Conseil ne pourra adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à caractère urgent. La majorité absolue de ses membres sera requise (51 voix).

Malgré cette tendance haussière du niveau de la dette, la charge d'intérêts y relative continue de baisser, essentiellement sous l'effet du niveau général des taux d'intérêts qui demeure à un niveau historiquement bas. En effet, les emprunts à court terme bénéficient toujours de taux négatifs, alors que les renouvellements d'emprunts à long terme sont réalisés à des taux nettement inférieurs. Ainsi, au budget 2022, les intérêts diminuent de 15.7 millions et représentent 122 millions.

Pour mémoire, dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG, le canton a versé en 2020 1 milliard à la caisse de prévoyance au titre d'apport initial, montant complété de 150 millions en 2021 au titre d'amortissement volontaire. Par ailleurs, l'amortissement ordinaire annuel du prêt de la CPEG, à hauteur de 101 millions, est prévu dans le PB 2022 ainsi que les années suivantes, conformément à la convention de prêt y relative.

Prévision de l'évolution de la dette moyenne



10. Conclusion

Après la crise majeure initiée en 2020, Genève a pu compter sur la résilience d'une partie de son économie pour amorcer un retour à la croissance en 2021. Les principaux secteurs d'activités (négoce international, horlogerie, activités financières) affichent des résultats supérieurs aux attentes, ce qui explique la forte progression des recettes fiscales estimées. Le Conseil d'Etat se réjouit de cet état de fait tendant à démontrer que le soutien actif des entreprises par les pouvoirs publics a porté ses fruits. Ce constat positif doit cependant être relativisé au regard des effets de la crise sur d'autres secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, les commerces de proximité ou l'événementiel, qui demeurent encore très affectés.

De manière générale, il convient donc de distinguer l'impact contenu de la crise économique sur les revenus de l'Etat, des conséquences nettement plus marquées de la crise sociale sur l'augmentation des besoins de la population. Ces éléments sont néanmoins liés dans la mesure où ces revenus extraordinaires permettent au Conseil d'Etat de faire face à la crise sociale en renforçant les prestations.

Bien que tout soit mis en œuvre par les autorités fédérales et cantonales pour assurer la sortie de crise, de nombreuses préoccupations et incertitudes demeurent quant à l'évolution de la situation sanitaire, économique et sociale. La hausse des estimations des recettes fiscales ne pouvant être considérée comme acquise sur la durée, le Conseil d'Etat se doit de faire preuve de prudence. Ces revenus extraordinaires ne suffisent d'ailleurs pas à résorber le déficit qui demeure considérable (-460 millions).

Le Conseil d'Etat s'est ainsi attaché à maîtriser autant que possible l'augmentation des charges, notamment à travers les mesures structurelles proposées. La réalisation de ces mesures est absolument essentielle afin de retrouver un budget équilibré au terme des dispositions transitoires prévues dans la LGAF, soit en 2028. A travers ce projet de budget 2022, le Conseil d'Etat fait un premier pas important dans cette direction.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat va continuer à s'appuyer sur les constats ressortant des comparaisons intercantionales et les bonnes pratiques d'autres cantons pour simplifier ses processus internes, améliorer son efficacité et rechercher des pistes d'économies.

Enfin, la prudence et la rigueur ne doivent pas empêcher le Conseil d'Etat de se projeter dans l'avenir et de répondre aux enjeux majeurs qui attendent notre canton. La hausse significative prévue au plan décennal des investissements (PDI) vise non seulement à accélérer les transitions numérique et énergétique, mais également à soutenir l'économie et l'emploi à Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au projet de loi établissant le budget de l'Etat de Genève pour l'exercice 2022.

Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif au

**Plan financier quadriennal 2022-2025
de la République et canton de Genève**

Table des matières

<i>Introduction</i>	4
<i>Chapitre 1 Compte de fonctionnement prévisionnel</i>	6
<i>Chapitre 2 Plan de mesures du Conseil d'Etat</i>	8
<i>Chapitre 3 Effets liés au COVID-19 inscrits dans le PFQ 2022-2025</i>	11
<i>Chapitre 4 Evolution du résultat sur la période du PFQ</i>	12
<i>Chapitre 5 Evolution des revenus</i>	13
<i>Chapitre 6 Evolution des charges par catégorie</i>	16
<i>Chapitre 7 Evolution des charges par politique publique</i>	20
<i>Chapitre 8 Evolution des postes</i>	29
<i>Chapitre 9 Investissements</i>	32
<i>Chapitre 10 Evolution de la dette</i>	34
<i>Chapitre 11 Risques liés aux instruments de politique budgétaire</i>	36
<i>Chapitre 12 Risques financiers</i>	38
<i>Chapitre 13 Comparaison entre le PFQ 2022-2025 et le PFQ 2021-2024</i>	44
<i>Conclusion</i>	46

Mesdames les députées, Messieurs les députés,

Contenu du rapport – cadre légal

Le présent rapport relatif au plan financier quadriennal 2022-2025 (PFQ 2022-2025) est élaboré chaque année par le Conseil d'Etat pour les trois ans suivant le budget. Il est présenté par politique publique.

Conformément à l'article 13, alinéa 2, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), le PFQ contient :

- a) une estimation des charges et des revenus de fonctionnement;
- b) une estimation des dépenses et recettes d'investissement;
- c) une estimation de l'évolution de la dette financière;
- d) une évaluation des risques financiers.

L'estimation des charges et revenus de fonctionnement est présentée aux chapitres 1, 4, 5, 6 et 7 du présent rapport, l'actualisation des effets du plan de mesures du Conseil d'Etat au chapitre 2, celle des dépenses et recettes d'investissement au chapitre 9, l'évolution de la dette au chapitre 10 et l'évaluation des risques financiers au chapitre 12. De plus, l'article 13 de la LGAF précise à son alinéa 3 que le PFQ contient « une estimation de l'évolution de la réserve conjoncturelle ». Celle-ci figure au chapitre 11.

Cadre de planification

La planification financière utilise comme point de départ le budget 2021 qui présente un déficit de 847 millions de francs. Elle intègre tous les projets de loi déposés par le Conseil d'Etat.

En raison de la crise sanitaire actuelle, les hypothèses sur lesquelles est construite la planification 2022-2025 sont marquées par des incertitudes élevées.

Les effets financiers de la pandémie se poursuivent sur la période du PFQ 2022-2025, avec un accroissement significatif des prestations sociales. Les aides ponctuelles et les dispositifs temporaires dans le domaine de la santé disparaissent progressivement de la planification. Il demeure que les effets de la crise, notamment sur l'emploi et les prestations sociales, pourront évoluer sensiblement en fonction du développement de la situation sanitaire.

Par ailleurs, il est également difficile d'évaluer à moyen terme les conséquences de la crise du COVID-19 sur les recettes fiscales, d'autant plus que les effets de la réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS (RFFA) viendront également influencer l'évolution de ces revenus.

Ainsi, le Conseil d'Etat restera vigilant et réexaminera périodiquement les actions à entreprendre.

Introduction

Contexte – enjeux

Crise sanitaire, économique et sociale

La planification financière 2022-2025 s'inscrit encore dans le contexte très particulier de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales. Malgré un retour de la croissance économique en 2021 dans le canton de Genève et en Suisse en général, le retour complet à la bonne marche des affaires est étroitement lié à l'évolution de la situation sanitaire. Si certains secteurs comme le négoce international, l'horlogerie et les activités financières affichent des résultats supérieurs aux attentes, d'autres comme le tourisme, la restauration ou l'événementiel restent encore très marqués par les conséquences de la crise.

Les effets de la reprise économique observée en 2021 ne sont pas traduits par une embellie du marché de l'emploi. Le nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi reste encore élevé au regard de la reprise observée. En effet, la croissance économique inégale selon les secteurs économiques et l'inadéquation entre les profils recherchés par les entreprises et le profil des personnes au chômage ont un effet négatif sur le marché du travail. Cette situation laisse présager que le recours aux prestations sociales devrait s'accroître sur l'ensemble de la période 2022-2025.

Les effets de la crise sanitaire ont un impact négatif direct sur la planification 2022-2025, avec un coût de 180 millions en 2022, puis un coût d'environ 120 millions sur les exercices suivants.

Croissance des revenus

La période 2022-2025 est marquée par une croissance significative de l'estimation des revenus. Sur 4 ans, près d'un milliard de revenus fiscaux supplémentaires sont prévus entre le budget 2021 et l'exercice 2025. La hausse est particulièrement forte en 2022 et plus modérée les années suivantes.

La croissance extraordinaire des revenus fiscaux en 2022 s'explique par la reprise économique soutenue démontrant la résilience de l'économie genevoise après la baisse marquée inscrite au budget 2021. La croissance des revenus en 2023 est également supérieure à la normale étant donné l'effet positif de l'entrée en vigueur du projet de réévaluation du parc immobilier (RPI), alors que les revenus des années 2024 et 2025 présentent des augmentations correspondant à des hypothèses de croissance à long terme.

Effets des réformes majeures de 2020

Pour le canton de Genève, cette crise intervient après la mise en œuvre de trois réformes majeures votées en 2019, à savoir la réforme de la fiscalité des entreprises, le contreprojet à l'IN 170 et la recapitalisation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG). Ces réformes n'ayant pas bénéficié de financements spécifiques, elles ont pour effet de diminuer les revenus à moyen terme et d'augmenter significativement les charges récurrentes sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a pas de marge de manœuvre.

Concernant les effets de la réforme de la fiscalité des entreprises, ils avaient été estimés à une baisse de revenus de 286 millions lors de l'établissement de la loi. Les dernières estimations disponibles à cet égard datent du mois de juin 2021 (antérieures aux estimations retenues pour le projet de budget) et évaluent la diminution des impôts à -259 millions. A l'avenir, il ne sera plus possible d'évaluer systématiquement les effets financiers de cette

réforme fiscale, car des informations essentielles sur les sociétés ne seront désormais plus disponibles (répartition du bénéfice réalisé en Suisse et à l'étranger).

Pour rappel, le contreprojet à l'IN 170, présenté comme une mesure d'accompagnement à la RFFA, renforce significativement le système des subsides afin d'alléger la charge représentée par le coût des primes d'assurance-maladie. Cette aide supplémentaire entraîne une hausse des charges estimée à 179 millions au projet de budget 2022 et à 180 millions pour les années 2023 à 2025 du PFQ.

Enfin, la charge liée à la recapitalisation de la CPEG est estimée à 184 millions au projet de budget 2022 (PB 2022) et diminue légèrement par la suite pour se monter à 178 millions en 2025. Cette diminution s'explique par la baisse de la charge d'intérêt en raison des remboursements progressifs du prêt simultané. Dans la planification, il est tenu compte d'un remboursement ordinaire linéaire du prêt simultané de 101 millions par année. Ainsi, l'engagement de prévoyance de l'Etat envers la CPEG évoluera de 3.8 milliards au 1^{er} janvier 2022 à 3.4 milliards au 31 décembre 2025. Au PB 2022, la baisse par rapport au budget 2021 est plus importante (-4 millions), en raison d'un amortissement volontaire supplémentaire de 150 millions réalisé en avril 2021.

Options prises par le Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat présente un plan financier qui retrouve le chemin de croissance et respecte ainsi les dispositions du frein au déficit sur la durée du PFQ. En effet, selon les dispositions transitoires du frein au déficit de la LGAF, le déficit 2025 de -243 millions est inférieur au déficit admissible fixé en 2025 de 256 millions. De plus, la réserve conjoncturelle est suffisante pour absorber les déficits des exercices sur la période.

La crise sanitaire a entraîné une crise sociale qui aura des effets à long terme. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat se doit de répondre aux besoins de la population en renforçant les prestations par le biais des mécanismes de redistribution.

Des nouveaux moyens sont affectés aux projets prioritaires principalement dans le domaine de la formation, de la santé, du social et du numérique. Malgré ces dépenses en hausse, le Conseil d'Etat est parvenu à contenir l'augmentation moyenne des charges annuelle à 1.2%.

Le retour au chemin de croissance et l'augmentation modérée des charges sont conditionnés à la réalisation des mesures d'économie permettant d'améliorer le résultat de 343 millions sur la période et à la mise en œuvre de la RPI qui augmentera à terme les revenus de 90 millions supplémentaires. Parmi les mesures structurelles figurent la participation des communes à une partie des charges dynamiques assumées par le canton et la modification de la répartition de la cotisation LPP employeur-employé pour les nouveaux assurés.

Le Conseil d'Etat a également choisi de soutenir une politique volontaire et ambitieuse en matière d'investissements dans le domaine de la transition écologique et numérique. Une enveloppe supplémentaire de près de 3 milliards est inscrite au plan décennal des investissements (PDI). Cette décision vise non seulement à répondre à l'urgence climatique, mais également à soutenir l'économie et l'emploi dans notre canton. Le Conseil d'Etat a également pris en compte les effets de cette augmentation du PDI dans son plan financier quadriennal en affectant des ressources pour développer et concrétiser son plan d'investissement, ainsi que pour améliorer le taux de réalisation.

Le Conseil d'Etat reste prudent, mais il continue de se projeter dans l'avenir et se donne les moyens de répondre aux enjeux majeurs qui attendent notre canton.

Chapitre 1

Compte de fonctionnement prévisionnel

L'augmentation des revenus est significative sur la période et se monte à 1'056 millions, soit une croissance annuelle moyenne de 3%. Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation des revenus fiscaux estimés. De plus, les revenus sont également positivement influencés par les revenus attendus de la Banque nationale suisse (BNS) et de la péréquation intercantonale.

Par ailleurs, les charges de fonctionnement augmentent de façon contenue avec une croissance de 452 millions d'ici à 2025 et une augmentation moyenne annuelle de 1.2%, respectant de ce fait l'engagement du programme de législature de limiter la croissance des charges en-dessous de 2%. Cette augmentation contenue est uniquement possible grâce aux effets des mesures d'économie du Conseil d'Etat. Elle permet néanmoins au Conseil d'Etat de renforcer les prestations prioritaires, notamment en ce qui concerne la politique publique C – Cohésion sociale, la politique publique F – Formation, la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales, notamment dans le domaine du numérique, et la politique publique K – Santé.

De plus, de nouveaux postes sont créés afin d'atteindre les objectifs en matière d'investissements. Cet effort figure dans l'augmentation des charges de la politique publique B.

Le compte de fonctionnement prévisionnel du PFQ 2022-2025 est le suivant :

En millions

	B 2021	PB 2022	2023	2024	2025
Charges de fonctionnement	9'363	9'498	9'554	9'718	9'815
Revenus de fonctionnement	8'516	9'038	9'260	9'419	9'572
Résultat net	-847	-460	-294	-298	-243

A ce stade, le PFQ 2022-2025 respecte le retour au chemin de croissance des déficits maximum admissibles qui selon l'article 68 LGAF sont les suivants : -326 millions pour le PB2022, -302 millions en 2023, -279 millions en 2024 et -256 millions en 2025. De plus, les excédents par rapport au chemin de croissance en 2022 (135 millions) et 2024 (19 millions) sont couverts par la réserve conjoncturelle qui s'élève à 772 millions au 31.12.2020.

Scénario conjoncturel et hypothèses macroéconomiques

	2021	2022	2023	2024	2025
PIB CH, variation annuelle réelle	3,5 %	2,5 %	1,7 %	1,7%	1,6%
Indexation	0,3%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Taux de chômage moyen Genève (1)	5,3 %	5,0 %	4,8 %		
LIBOR CHF à trois mois, moyenne annuelle	-0,7 %	-0,7 %	-0,7 %	-0,3%	0,0%
Obligation de la Confédération à 10 ans, moyenne annuelle	-0,3 %	-0,1 %	0,0 %	0,3%	0,5%

Prévisions du Groupe de Perspectives économiques (GPE) de juin 2021 pour les années 2021 à 2023

Après la crise qui a frappé l'économie mondiale en 2020 à la suite de la pandémie de COVID-19, la croissance est de retour. L'économie suisse ne fait pas exception et un fort taux de croissance est attendu pour 2021. La conjoncture devrait rester dynamique au cours des années suivantes.

L'économie du canton de Genève suit une tendance similaire et devrait même connaître une croissance supérieure à celle de la Suisse en raison des liens privilégiés que l'économie cantonale entretient avec l'Asie et de l'importance de certaines branches en forte croissance comme le négoce international.

Pour les prochains mois, les entreprises genevoises portent dans l'ensemble un regard confiant sur la marche de leurs affaires. Par ailleurs, le climat de consommation est actuellement largement positif. Selon les chiffres portant pour l'ensemble de la Suisse, les consommateurs se montrent bien plus optimistes qu'en début d'année quant à l'évolution de l'économie et celle du chômage.

En outre, l'indicateur avancé de l'économie genevoise (ICO), qui anticipe de quelques mois la conjoncture genevoise, est en nette progression depuis le début de l'année.

Ce scénario favorable reste néanmoins sous la menace d'une dégradation de la situation sanitaire. En cas de nouvelles mesures de restriction pénalisant la conjoncture, l'économie genevoise serait évidemment affectée.

Chapitre 2

Plan de mesures du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a élaboré au début de la législature 2018-2023 un plan de mesures d'économie visant à assainir les finances publiques.

Le plan de mesures du Conseil d'Etat améliore le résultat 2025 d'un montant de 343 millions. Cette amélioration est réalisée par une diminution des charges de 328 millions et une augmentation des revenus de 15 millions.

Ce plan se compose de mesures structurelles, de mesures touchant la fonction publique et de mesures d'efficience.

La réalisation des mesures prévues par le Conseil d'Etat est nécessaire pour atteindre le résultat du PB 2022 ainsi que pour respecter le retour au chemin de croissance prévu par la LGAF d'ici 2025. Il y a lieu de relever que la majeure partie des mesures proposées sont de la compétence du Grand Conseil. En effet, l'effet total des mesures qui dépendent d'un vote favorable du parlement se monte à 273 millions au PFQ 2022-2025. Par conséquent, sans adoption par le Grand Conseil de toutes les mesures prévues, la planification financière du Conseil d'Etat serait significativement remise en question.

en millions

Mesures du Conseil d'Etat	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
Mesures structurelles	44	107	120	144
<i>dont</i>				
Répartition des charges cantons-communes*	42	90	90	90
Refonte de l'aide sociale*	-	3	11	31
Modification de la répartition de la charge LPP à 58% / 42%*	2	7	12	16
Refonte du mode de financement de la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC)*		7	7	7
Mesures concernant la fonction publique	-	59	74	161
<i>dont</i>				
Mesure conditionnée à l'inflation - non indexation des salaires	-	-	6	33
Suspension de l'annuité 2023 et 2025*	-	59	69	128
Mesures d'efficience et autres mesures	2	27	40	39
<i>dont</i>				
Optimisation des locations d'immeubles	-	-0	1	1
Mise en place d'une assurance perte de gain maladie	-	7	7	7
Assurance maladie pour le personnel police et détention*	0	1	1	2
Leviers décisionnels du DF	1	4	5	5
Augmentation des émoluments des autorisations de construire	-	-	10	10
Révision du manuel comptable	-	15	15	13
Total mesures du Conseil d'Etat	46	193	234	343

*Mesures de rang législatif devant être adoptées par le Grand Conseil

Mesures structurelles

Cette catégorie comprend trois mesures, soit la répartition plus équitable des charges entre le canton et les communes, la refonte de l'aide sociale et la modification de la répartition des taux de cotisation LPP à 58% à 42% pour les nouveaux assurés.

La mesure relative à la participation des communes à la facture sociale permettra de réduire les charges du canton de 42 millions à l'horizon 2022. Pour rappel, à Genève, cette facture sociale dépasse 2.3 milliards de francs par année. Elle est presque exclusivement portée par le canton et augmente, année après année, plus vite que les recettes fiscales. C'est ce qu'on appelle « l'effet ciseaux ». Ainsi, un projet de loi sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées a été soumis au parlement en septembre 2020 (PL 12782). Il prévoit que la participation des communes sera calculée selon un principe d'écrêtement des revenus fiscaux qui repose sur la valeur des centimes additionnels par habitant. Ainsi, seules les communes au plus fort potentiel fiscal participeront à cet effort, avec toutefois un système de plafond visant à éviter de ponctionner une commune au-delà d'un certain seuil. Afin d'atteindre son objectif en 2022, le Conseil d'Etat poursuit les discussions entamées avec l'Association des communes genevoises (ACG) visant à transférer aux communes des charges assorties de compétences. Il s'agit notamment de transférer aux communes la subvention à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle. Concernant ce dossier, le Conseil d'Etat espère pouvoir concrétiser un accord cet automne. Le projet de loi 12782 a été gelé par la commission des finances en attendant un accord entre l'ACG et le Conseil d'Etat. L'objectif, de parvenir à une baisse de charges totale de 90 millions au PFQ 2022-2025, nécessitera la poursuite de ces négociations en vue de transferts de charges et de compétences supplémentaires aux communes.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat entend également poursuivre la série de mesures structurelles en lien avec les prestations sociales accordées par l'Hospice général (-31 millions de charges sur la période du PFQ 2022-2025). Ce projet passe prioritairement par une réforme de la législation sur l'aide sociale allant dans le sens, d'une part, d'un renforcement et d'un élargissement du catalogue des mesures d'insertion et, d'autre part, de l'accès à des formations qualifiantes et certifiantes pour les bénéficiaires. Une diminution de la durée de prise en charge à l'aide sociale, un renforcement de l'accompagnement social ainsi que des compétences accrues aux communes sur le volet de la lutte contre le non-recours aux prestations sont également prévus dans cette refonte.

De plus, le Conseil d'Etat concrétise une des mesures annoncées dans le précédent PFQ. Elle prévoit la modification de la répartition des cotisations des employeurs et des employés à la CPEG, à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CPFP) et à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG), soit une répartition supportée à 58% par l'employeur et à 42% par le membre du personnel, contre environ $\frac{2}{3}$ par l'employeur et $\frac{1}{3}$ par le membre du personnel jusqu'à présent.

Suite aux consultations menées avec les associations représentatives du personnel sur cette mesure, le Conseil d'Etat propose d'appliquer la modification de la répartition des cotisations uniquement aux nouvelles et nouveaux assurés.

Ainsi, plutôt qu'une économie pérenne de 77 millions dès l'entrée en vigueur de la mesure, cette dernière sera progressive et dépendra du taux de renouvellement du personnel. Bien que le montant des économies générées par cette mesure soit moins important que ce qui était initialement envisagé, le Conseil d'Etat considère qu'il s'agit d'une mesure structurelle à long terme qui ramènera la répartition des cotisations entre employeurs et employés dans la moyenne des institutions de prévoyance (59% / 41%) selon la statistique de l'année 2018 des caisses de pension de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Ce nouveau taux de répartition devrait générer une économie de 16 millions d'ici à 2025.

Enfin, la refonte du mode de financement de la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC), déjà inscrite dans le précédent PFQ, vise à réformer le système de financement de la FFPC pour qu'il ne repose plus que sur une contribution des employeurs.

Le financement actuel repose sur une contribution des employeurs de 31 francs par employé et le solde du financement est couvert par des subventions de l'Etat.

En concertation avec les milieux patronaux, un projet de refonte de ce mode de financement est sur le point d'aboutir. Il prévoit de remplacer la cotisation actuelle des employeurs ainsi que le subventionnement de l'Etat par une contribution des employeurs calculée en % des salaires déterminants AVS, à l'instar de ce que pratique les autres cantons romands. Cette refonte nécessitera une modification des bases légales (loi sur la formation professionnelle et loi sur la formation continue des adultes) et devrait entrer en vigueur en 2023.

Ce projet permettra à l'Etat d'économiser 7.1 millions par an dès 2023 (fin des subventions versées à la FFPC). En anticipation de cette refonte, les charges contraintes du projet de budget 2022 sont déjà réduites de 3.1 millions (par le biais de la mise à 0 de la subvention extraordinaire versée par l'Etat, compensée par la renonciation à la restitution de montants non dépensés sur les exercices précédents).

Mesures concernant la fonction publique

Le Conseil d'Etat propose de ne pas indexer les salaires sur la période du PFQ, ce qui demandera des adaptations réglementaires. Cette mesure serait sans effet en l'absence d'inflation mais, avec les prévisions d'indexation, elle est valorisée à 33 millions sur la période du PFQ. L'effet réel de cette proposition pour la fonction publique dépendra donc de l'inflation ces quatre prochaines années.

De plus, le Conseil d'Etat a souhaité maintenir la mesure visant à suspendre l'annuité une année sur deux. Dès lors que l'annuité a été suspendue en 2021, le Conseil d'Etat propose de suspendre l'annuité 2023 et 2025 (-128 millions de charges d'ici à 2025).

Mesures d'efficience et autres mesures

Le Conseil d'Etat propose plusieurs autres mesures dont les effets varient entre 1 et 13 millions. Il s'agit notamment de :

- La mise en place d'une assurance perte de gain maladie qui permet une amélioration du résultat d'ici à 2025 de 7 millions.
- L'augmentation des émoluments pour les autorisations de construire (+10 millions de revenus dès 2024).
- La révision du manuel comptable permettant une activation plus importante des charges en tant que dépenses d'investissements (-13 millions de charges d'ici à 2025).

Chapitre 3

Effets liés au COVID-19 inscrits dans le PFQ 2022-2025

La crise sanitaire a un effet direct négatif durant toute la période 2022-2025. Les coûts liés au COVID-19 péjorent encore le résultat 2025 de 126 millions (les coûts liés au COVID-19 représentaient un impact négatif de 181 millions au budget 2021). Les effets peuvent être répartis comme suit :

en millions

Coûts liés au COVID-19 (effet sur le résultat)	B 2021	PB 2022	2023	2024	2025	Variation 21/25
Augmentation des prestations sociales en faveur des personnes physiques et autres charges contraintes	-50	-93	-110	-119	-125	-75
Aides ponctuelles et autres dispositifs temporaires spécifiques COVID-19 dans le domaine de la santé	-88	-48	-0	-1	0	88
Pertes de revenus	-43	-40	-11	-5	-1	42
TOTAL	-181	-180	-121	-124	-126	55

Les effets de la crise sanitaire sur les prestations sociales en faveur des personnes physiques et autres charges contraintes représentent un coût de 125 millions en 2025 soit une augmentation de 75 millions par rapport au budget 2021. Le surcoût des prestations sociales versées par l'Hospice général, le service de l'assurance-maladie (SAM) et le service des bourses et prêts d'études (SBPE) en lien avec la crise sanitaire s'élève respectivement à 85 millions, 33 millions et 5 millions.

En revanche, les autres dispositifs COVID-19 (cellule COVID-19, autres dispositifs et système d'aides temporaires) sont démantelés sur la période du PFQ réduisant les coûts de 88 millions par rapport au budget 2021. Ce montant est expliqué par :

- Une diminution des charges liées au COVID-19 de 102 millions.
- Une diminution des revenus versés par la Confédération dans le cadre du dispositif des aides COVID-19 pour les cas de rigueur pour un montant de 14 millions.

Enfin, l'Etat perçoit de nouveau une part de bénéfice de l'Aéroport international de Genève (AIG) estimé à 51 millions en 2025 effaçant le manque à gagner de 43 millions inscrit au budget 2021. En revanche, il est constaté sur la période une perte de revenus liée à une baisse des activités de la Genève internationale générant un manque à gagner annuel de 1 million.

Chapitre 4

Evolution du résultat sur la période du PFQ

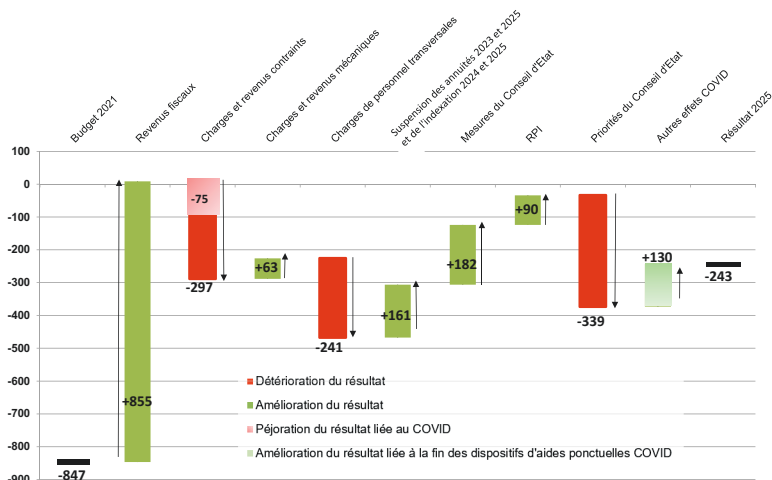
Le résultat estimé pour l'année 2025 s'élève à -243 millions contre -847 millions au budget 2021. Cette amélioration du résultat, bien que celui-ci reste déficitaire, s'explique par une progression plus importante des revenus (+1'056 millions) que des charges (+452 millions). Avec un déficit à hauteur de -243 millions, le PFQ retrouve le chemin de croissance prévu par l'article 68 LGAF (déficit maximum admissible selon LGAF de -256 millions en 2025).

Les éléments qui permettent d'améliorer le résultat sont les revenus fiscaux (+855 millions hors RPI), l'amélioration des charges et revenus mécaniques (amélioration du résultat de +63 millions) et la suppression de certains effets COVID-19 (+130 millions).

Les éléments péjorant le résultat sont : les charges et les revenus contraints (péjoration du résultat de 297 millions dont 75 millions liés à la crise sanitaire), les charges de personnel transversales (péjoration du résultat de 241 millions) et les priorités du Conseil d'Etat (péjoration du résultat de 339 millions).

Cependant, le déficit de l'exercice 2025 a pu être limité à 243 millions par les effets conjugués des mesures du Conseil d'Etat (+182 millions), des mesures de la suspension de l'indexation et de l'annuité en 2023 et 2025 (+161 millions) et des obligations fiscales fédérales (RPI +90 millions) qui permettent d'améliorer le résultat de 433 millions.

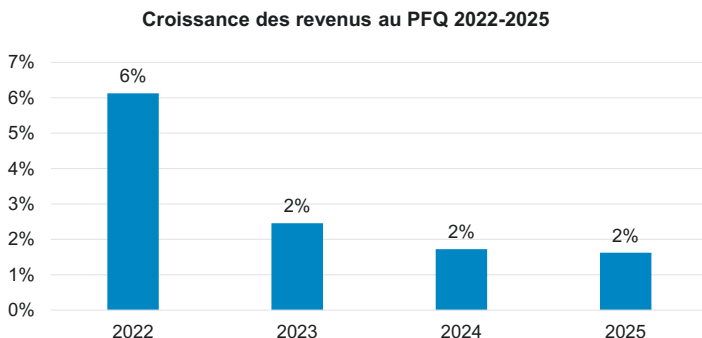
Evolution du résultat (charges et revenus) entre 2021 et 2025 (en millions)



Chapitre 5

Evolution des revenus

La croissance des revenus entre le budget 2021 et l'exercice 2025 se monte à 1'056 millions, soit une croissance de 12% sur la période du PFQ 2022-2025.



Le PB 2022 présente une progression des revenus exceptionnelle, soit une augmentation de 522 millions (+6% par rapport au budget 2021). Les exercices 2023 à 2025 présentent une croissance des revenus plus modérée et l'introduction de la RPI influence positivement l'année 2023.

Evolution des revenus fiscaux

Les recettes fiscales progressent de 945 millions entre le budget 2021 et la planification 2025 (+13.8%).

Pour rappel, le budget 2021 prévoyait une baisse de recettes fiscales de 154 millions par rapport au budget 2020. En outre, cette évolution inclut les effets positifs du projet de loi sur la réévaluation du parc immobilier (RPI), évalués à 90 millions dès l'année 2025.

Il y a lieu de relever que les estimations fiscales inscrites au PFQ 2022-2025 sont empreintes d'une grande incertitude liée aux effets de la crise sanitaire et sociale dont l'ampleur est difficile à estimer faute de recul.

Revenus fiscaux, en millions de francs	B 2021	PB 2022	2023	2024	2025	Ecart 2025 - B 2021	
Personnes physiques (PP)	4'355	4'541	4'616	4'705	4'792	+437	+10.0%
Personnes morales (PM)	1'147	1'290	1'297	1'319	1'356	+209	+18.2%
Part cantonale aux recettes fédérales	561	609	623	638	652	+90	+16.1%
Impôts immobiliers	521	580	587	596	604	+83	+15.8%
Droits de successions et donations	160	186	186	186	186	+26	+16.3%
Impôt sur les véhicules routiers et les bateaux	117	120	133	131	129	+12	+10.1%
Autres impôts	11	10	10	10	10	-1	-8.9%
Total Impôts, taxes et droits	6'873	7'335	7'453	7'584	7'728	+855	+12.4%
Réévaluation du parc immobilier (RPI)			105	95	90	+90	
Total Impôts, taxes et droits (y.c. mesures du CE)	6'873	7'335	7'558	7'679	7'818	+945	+13.8%

L'évolution des recettes fiscales est légèrement freinée par le déploiement progressif de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. Pour rappel, cette dernière était limitée à 8'500 francs en 2020 et est passée à un maximum de 25% en 2021. Par la suite, la limite augmentera à concurrence de 25% par année pour atteindre 100% dès 2024. Les effets de la RFFA sur l'impôt sur le bénéfice sont intégralement pris en compte depuis l'élaboration du budget 2020.

Evolution des estimations fiscales pour la période du PFQ 2022-2025

Hors RPI, l'évolution des impôts périodiques figurant dans le PFQ 2022-2025 est déterminée sur la base des prévisions de croissance du produit intérieur brut (PIB) (impôt sur le revenu) et sur la base d'un taux de croissance de long terme fixé à 3% par année (impôt sur la fortune, impôt sur le bénéfice et le capital, impôt immobilier complémentaire). Les impôts non périodiques (droits de succession et donation, droits d'enregistrement, impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (hors RPI)) n'évoluent pas sur l'ensemble de la période. Les montants retenus pour ceux-ci ont été déterminés sur la base de la production constatée ces dernières années.

Pour ce qui est de l'impôt sur les véhicules routiers et les bateaux, l'augmentation au PFQ 2022-2025 est due notamment à la nouvelle mesure visant à réviser l'imposition des véhicules et à introduire un soutien financier à l'acquisition de véhicules électriques dès 2023. Cette mesure devrait augmenter les revenus fiscaux de 9 millions d'ici à 2025.

Le projet prévoyant la suppression de la limite d'âge fixée à 25 ans pour la charge de famille d'un enfant majeur en formation conduit à une baisse des recettes fiscales de 3.2 millions dès 2023.

Réévaluation du parc immobilier (RPI)

La dernière évaluation générale des immeubles autres que locatifs (villas, PPE) date de 1964. Depuis lors, les valeurs fiscales ont été majorées de manière linéaire à plusieurs reprises. Entrée en vigueur en 2019, la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) a été adoptée avec une majoration de 7% (L 12403), son impact était alors estimé à 10 millions de francs. Sur la base du système actuel, la plupart des valeurs fiscales sont inférieures à la valeur du marché.

Le projet de réévaluation du parc immobilier (RPI) prévoit de rapprocher autant que possible les évaluations fiscales des villas et PPE de leur valeur vénale. Il permet ainsi de remédier à la situation d'inégalité de traitement qui prévaut actuellement.

La réévaluation des villas et PPE (combinée à la suppression de l'abattement pour occupation continue) conduirait à une augmentation importante de la charge fiscale pour certains propriétaires. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a prévu des mesures d'accompagnement visant à atténuer les effets de l'introduction de cette réforme, principalement sur les petits propriétaires et sur la classe moyenne.

Au niveau financier, les recettes fiscales supplémentaires s'élèvent à 105 millions de francs la première année (2022), 95 millions de francs l'année suivante (2023) pour atteindre les années suivantes (dès 2024) l'objectif fixé par le Conseil d'Etat, soit 90 millions de francs.

Evolution des autres revenus

Les revenus non fiscaux sont en augmentation (+110 millions) sur la période du PFQ 2022-2025.

Cette hausse s'explique notamment par les éléments « mécaniques », à savoir la hausse de +39 millions des revenus perçus de la BNS et de +21 millions liés à la compensation des charges excessives de la péréquation financière intercantonale.

Par ailleurs, la participation fédérale aux dépenses cantonales de nature sociale augmente pour un total de 33 millions sur la période (participation aux subsides d'assurance-maladie +25 millions, prestations complémentaires AVS et AI +8 millions). Une autre augmentation de revenus de +15 millions concerne la convention fédérale sur le financement de la formation médicale postgrade qui devrait entrer en vigueur en 2023. Il est attendu que l'activité de l'AIG revienne à la normale durant ce PFQ générant un revenu supplémentaire pour l'Etat de 51 millions par rapport au budget 2021 qui n'intégrait pas de part au bénéfice de l'AIG, ce dernier ayant dû faire face à un résultat négatif en 2020.

L'ajustement à la hausse des revenus relatifs aux détenus extracantonaux placés à Curabilis augmente les revenus de 6 millions. L'augmentation des émoluments des autorisations de construire devrait permettre une augmentation de revenus en 2024 de 10 millions et la mise en place de mesures d'efficience par l'administration fiscale cantonale (AFC) devrait permettre une augmentation des revenus de 5 millions.

Ces augmentations sont compensées par la perte de revenus perçus par le Pouvoir judiciaire (PJ) et le département des infrastructures (DI) en 2021 pour respectivement 60 millions et 11 millions. Par ailleurs, le démantèlement du dispositif d'aides COVID pour les cas de rigueur a pour conséquence une diminution des revenus perçus de la Confédération de 14 millions.

Chapitre 6

Evolution des charges par catégorie

Le total des charges estimées à fin 2025 s'élève à 9'815 millions, soit une augmentation de 452 millions par rapport au budget 2021 (+4.8% au total sur la période du PFQ).

Croissance des charges totales au PFQ 2022-2025	PB 2022	PF 2023	PF 2024	PF 2025	croissance annuelle moyenne
En millions	135	56	163	97	113
En %	1.4%	0.6%	1.7%	1.0%	1.2%

L'évolution des charges s'explique, d'une part, par des charges qui n'offrent pas de marge de manœuvre à court terme au Conseil d'Etat et, d'autre part, par des charges résultant de décisions politiques.

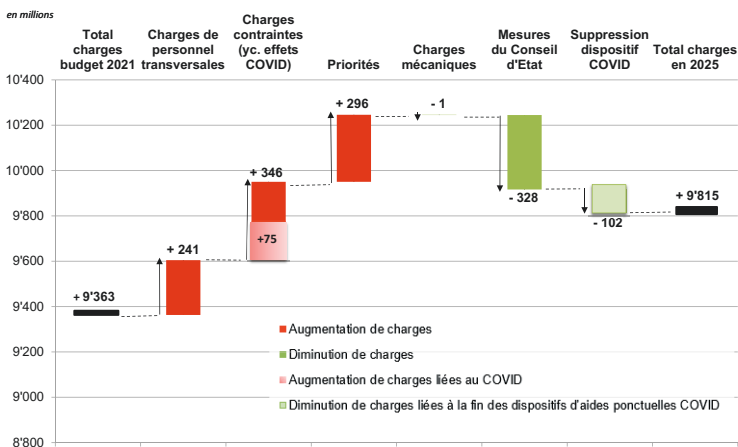
La variation des charges est constituée :

- Des charges de personnel transversales résultant de l'application de mécanismes salariaux, des cotisations aux caisses de prévoyance et des effets induits des engagements de postes en 2021.
- Des charges contraintes qui sont des obligations légales envers des tiers (prestations sociales), des obligations découlant de lois fédérales et d'accords intercantonaux, dont l'Etat doit s'acquitter quelle que soit sa situation financière.
- Des priorités du Conseil d'Etat, soit des augmentations de dépenses allouées par le Conseil d'Etat.
- Des charges mécaniques qui résultent de l'application de mécanismes comptables ou financiers (amortissements, intérêts, péréquation intercantonale RPT).
- De l'effet des mesures du Conseil d'Etat.
- De la suppression des dispositifs COVID.

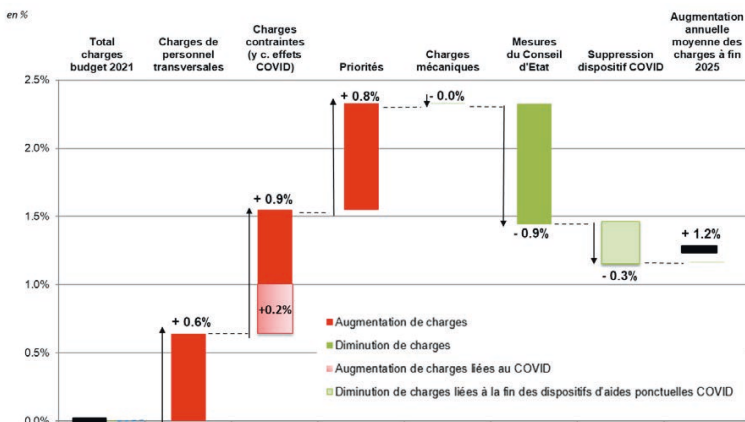
L'effet financier de la pandémie de COVID-19 sur la période 2022-2025 permet de réduire les charges de 27 millions par rapport au budget 2021. Il y a d'un côté l'augmentation des charges contraintes de +75 millions, en raison notamment de l'augmentation prévisible des aides octroyées aux personnes physiques, et de l'autre une diminution des charges de 102 millions en raison de la diminution du dispositif COVID.

L'évolution des charges par catégorie est présentée dans les graphiques suivants :

Evolution de la croissance des charges (en millions de francs)



Evolution de la croissance des charges (en %, variation annuelle moyenne)



Mécanismes salariaux, cotisations aux caisses de prévoyance et autres charges de personnel transversales

Les charges de personnel liées aux dispositifs transversaux de l'Etat augmentent de 241 millions.

Les mécanismes salariaux, soit le versement des annuités, l'effet de l'indexation en 2024 et 2025 et l'effet Noria sur toute la période présentent un impact net de 213 millions. A noter que les augmentations de charges dues aux annuités 2023 et 2025 ainsi qu'à l'indexation en 2024 et 2025 sont entièrement compensées par les mesures du Conseil d'Etat, à hauteur de 161 millions, visant à suspendre partiellement les mécanismes salariaux (voir chapitre concernant les mesures du Conseil d'Etat ci-après).

A cette augmentation des mécanismes salariaux s'ajoutent les effets induits des nouveaux postes acceptés en 2021 afin de répondre aux besoins des départements (+18 millions) ainsi que le financement des caisses de prévoyance gérées par l'Etat (+5 millions). De plus, le projet SCORE ayant été abandonné, le financement de réévaluations de fonction accroît les charges de +5 millions.

Charges contraintes

L'augmentation des charges contraintes s'élève à +346 millions.

Le principal élément expliquant la croissance des charges sociales contraintes est lié aux subventions aux personnes physiques figurant dans la politique publique C – Cohésion sociale pour 256 millions. Cette augmentation s'explique notamment par les prestations du service de l'assurance-maladie (+114 millions pour les subsides d'assurance-maladie et la couverture des créances insolvables d'assurance-maladie dont 17 millions en lien avec la pandémie de COVID-19), les prestations en matière d'aide sociale (+81 millions dont 59 en lien avec la pandémie de COVID-19) et d'asile (+7 millions) versées par l'Hospice général, les prestations complémentaires AVS (+24 millions) et AI (+12 millions), les prestations de soutien financier à la formation (+18 millions dont 2 millions en lien avec la pandémie de COVID-19) et les prestations complémentaires familiales (+3 millions).

Les charges de la politique publique K – Santé augmentent de +50 millions, dont +29 millions pour les prestations stationnaires hospitalières, +14 millions pour les soins à domicile, +10 millions pour le financement de la formation médicale postgrade et +6 millions pour le financement de l'ouverture de 180 nouveaux lits dans les EMS. Ces augmentations sont partiellement compensées par la prise en compte du matériel de soins LiMA (liste des moyens et appareils) par les assureurs dès octobre 2022 (-9 millions de charges).

Enfin, la politique F – Formation augmente de +21 millions (dont +12 millions découlant des accords intercantonaux AIU et AHES et +6 millions pour la contribution HES-SO), la politique G – Aménagement et logement de +8 millions pour les subventions au logement et la politique publique M – Mobilité de +5 millions (dont +4 millions au titre de la participation cantonale au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire) et la politique publique H – Sécurité et population de +5 millions (dont 3 millions pour la relève partielle des gardes-frontière à l'aéroport).

Priorités

La croissance des charges des projets prioritaires, soit un montant de 296 millions, correspond à l'accroissement des dépenses découlant de choix politiques, hors coûts liés à la pandémie de COVID-19. Les principaux projets prioritaires par politique publique sont présentés dans le chapitre suivant.

Charges « mécaniques »

Ces charges diminuent globalement de -1 million.

L'augmentation des charges relatives à la RPT (+16 millions), ainsi qu'aux amortissements (+12 millions) et aux intérêts fiscaux (+2 millions) est compensée par la baisse des intérêts de la dette (-22 millions) et la baisse des charges liées à la recapitalisation de la CPEG (-9 millions).

Effet des mesures du Conseil d'Etat sur les charges

L'effet des mesures du Conseil d'Etat inscrites au PFQ 2022-2025 s'élève à -328 millions. Les principales mesures concernent notamment la fonction publique, avec la suspension des annuités 2023 et 2025 (-127.7 millions), la non indexation des salaires en 2024 et en 2025 (-33.4 millions) et la modification de la répartition des charges LPP entre employeur et employé pour les nouveaux assurés (passage à 58%/42%, -15.9 millions).

Les autres principales mesures du Conseil d'Etat inscrites au PFQ 2022-2025 sont la mesure concernant la répartition des charges entre le canton et les communes (-90 millions), la mesure prévoyant une refonte du système d'aide sociale (-30.6 millions), la révision du manuel comptable (-12.9 millions), la réduction de l'absentéisme et la renégociation de la perte de gain (-7.4 millions), la refonte du mode de financement de la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC) (-7.1 millions), ainsi que la suppression de la prise en charge par l'Etat de l'assurance-maladie pour le personnel policier et les assistants de sécurité publique de niveau 4 (-1.8 million).

Suppression du dispositif COVID

La suppression du dispositif COVID entraîne une diminution des charges de -102 millions par rapport au B2021. Les variations sont :

- Suppression en 2023 des aides COVID pour les cas de rigueur et des montants octroyés pour le contrôle et le suivi des dossiers d'aide cas de rigueur (-29.6 millions).
- Suppression en 2025 de l'aide apportée aux TPG dans le cadre de la pandémie (-20 millions).
- Démantèlement de la cellule COVID de la direction générale de la santé en 2023 (-18.4 millions).
- Démantèlement du dispositif COVID aux HUG en 2023 (-16.5 millions).
- Suppression en 2023 des prestations de soutien au secteur de la culture versées dans le cadre de l'ordonnance fédérale COVID-19 culture et de la loi cantonale COVID-culture et des postes d'auxiliaires engagés pour la mise en œuvre de cette loi (-11.2 millions).
- Démantèlement du dispositif COVID à l'IMAD en 2023 (-3.2 millions).
- Suppression en 2022 des moyens accordés aux EMS dans le cadre de la pandémie (-1.8 million).
- Suppression en 2022 de l'aide exceptionnelle pour le secteur viti-vinicole accordée uniquement pour l'exercice 2021 (-1 million).
- Suppression en 2022 de 3.3 ETP de soutiens temporaires octroyés dans le cadre de la crise sanitaire au service de santé de l'enfance et de la jeunesse (il s'agit des postes de médecins et d'infirmiers) (-0.3 million).

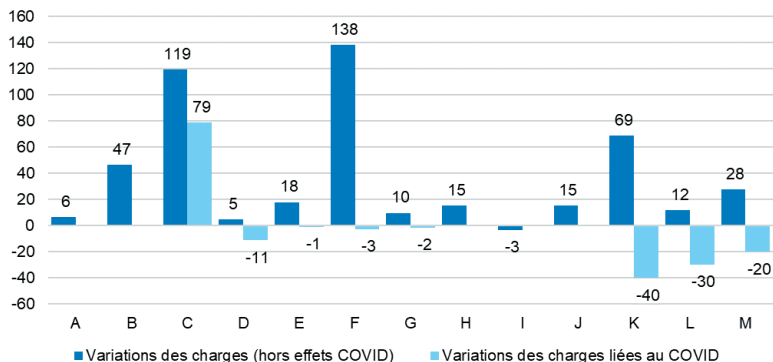
Chapitre 7

Evolution des charges par politique publique

Le graphique suivant présente la répartition de l'augmentation des charges par politique publique sur la période du PFQ 2022-2025.

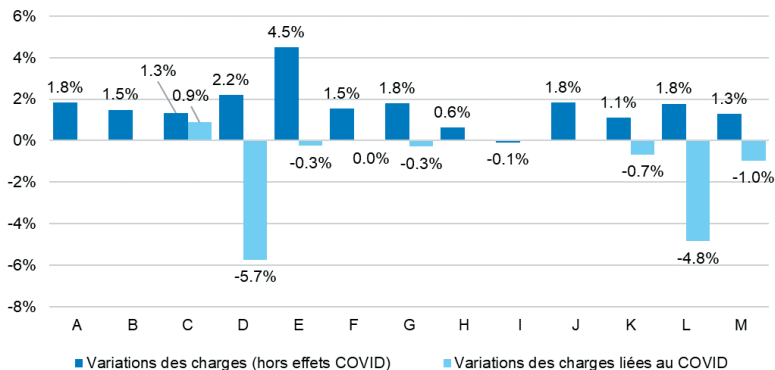
Une distinction est opérée entre les variations de charges liées au COVID et les variations de charges hors effets COVID.

Variations des charges au PFQ 2022 -2025
(en millions)



Le graphique suivant présente l'évolution annuelle moyenne des charges en % sur la période du PFQ 2022-2025.

Variations des charges au PFQ 2022 -2025
(en % moyen par an)



Les plus fortes croissances des charges par politique publique concernent la formation, la cohésion sociale et la santé.

A – Autorités et gouvernance

Les charges relatives à cette politique publique augmentent de 6 millions sur la période du PFQ en raison principalement de la provision en lien avec les caisses de prévoyance gérées par l'Etat (+5.2 millions), des opérations électorales (+ 0.2 million) ainsi que de divers projets en lien avec cette politique publique (ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de la loi sur les lanceurs d'alerte ainsi que pour la prévention des violences et des discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, déménagement dans le nouveau bâtiment des Archives d'Etat de Genève, projets en lien avec la Genève internationale).

B – Etats-majors et prestations transversales

Les charges de cette politique publique augmentent de 47 millions entre 2022 et 2025. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- Afin de mettre en œuvre la stratégie RH, des charges apparaissent dès 2022/2023 sur les natures 30 (1.9 million) et nature 31 (0.5 million) dont une partie est prévue pour une durée limitée. Ces montants permettront de financer la démarche de changement de culture managériale, la lutte contre l'absence et la simplification normative, ainsi que de faire face aux demandes de réévaluations et mettre en œuvre le projet G'Evolue.
- Après avoir décrété l'urgence climatique en décembre 2019, le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE) en décembre 2020. Le PDE prévoit un engagement conséquent sur la voie de la transition énergétique, avec pour objectif majeur une réduction de la consommation énergétique des bâtiments de l'Etat, laquelle s'ajoute aux mesures d'efficacité énergétique et de mise en conformité des embrasures déjà engagées depuis 2020. Cet important programme nécessite de constituer une nouvelle équipe pluridisciplinaire (+29 ETP). En outre, et pour répondre aux besoins toujours plus nombreux des départements dans le domaine des bâtiments, il est indispensable de renforcer la structure existante de l'office cantonal des bâtiments (+10 ETP). Ces postes, générant une dépense de 5 millions, sont partiellement activés en investissement, générant un revenu de fonctionnement.
- La poursuite de la mise en œuvre de la politique numérique de l'Etat de Genève, par le biais d'un programme ambitieux de projets d'investissement permettant d'accélérer la transition numérique au sein de l'administration cantonale, avec une incidence positive sur l'ensemble des politiques publiques de l'Etat, implique une augmentation des charges de 35.8 millions (dont +115 ETP pour 16.4 millions).
- Les charges d'amortissement de la politique publique B (y compris celles relatives aux subventions d'investissements accordées), qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, diminuent de 3.5 millions en 2022. De plus, les variations des amortissements, centralisées sur cette politique publique pour les années 2023 à 2025, augmentent de 12.9 millions.
- La révision du manuel comptable de l'Etat, dans le strict respect des normes IPSAS, par l'élargissement du périmètre d'activation de charges émergeant actuellement au budget de fonctionnement, permet de réduire à court terme les charges de 11.4 millions.

- Le solde de la variation s'explique principalement par les mécanismes salariaux.

C – Cohésion sociale

Les besoins prévisionnels en matière de cohésion sociale augmentent de 198 millions sur la période de 2022 à 2025. Cette évolution, dont 83% concernent des hausses de subventions, s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les besoins prévisionnels en matière de subsides d'assurance-maladie augmentent de +114 millions; ils tiennent compte de la hausse attendue des primes d'assurance-maladie et de l'évolution du nombre de bénéficiaires de ces prestations.
- Les besoins prévisionnels en matière de prestations d'aide sociale et de migration progressent de +58 millions; ils tiennent compte des effets positifs sur les charges de la réforme LIASI (-31 millions). Cette hausse importante s'explique par la crise sanitaire qui a entraîné un fort ralentissement des sorties et une augmentation du nombre de bénéficiaires dans le dispositif de l'aide sociale de l'Hospice général.
- Les besoins prévisionnels en matière de bourses et prêts d'études accordés aux étudiants augmentent de +18 millions. Cette progression s'explique par la hausse attendue du nombre de bénéficiaires (bourses d'études, prêts convertibles et chèques annuels de formation) et du coût moyen des prestations, notamment liés à la baisse du revenu disponible des ménages du fait de la crise sanitaire.
- Les besoins prévisionnels en lien avec la planification des ouvertures de places en EPH augmentent de +21 millions. Cette progression s'explique par l'ouverture prévue de 212 nouvelles places pour faire face notamment à la hausse des cas de handicap psychique ainsi que des cas de handicap lourd.
- Les besoins prévisionnels liés au soutien financier individuel accordé aux personnes âgées progressent de +23 millions, notamment dû aux effets induits du vieillissement de la population. Il s'agit des prestations complémentaires à l'AVS et des prestations transitoires pour les chômeurs âgés.
- Les besoins prévisionnels liés au soutien financier individuel accordé aux personnes handicapées progressent de +12 millions, avec l'augmentation des cas de handicap, notamment psychique. Il s'agit de prestations complémentaires à l'AI.
- Les besoins prévisionnels liés au soutien financier individuel accordé aux familles progressent de +3 millions. Il s'agit des prestations complémentaires familiales.
- Les besoins prévisionnels en matière de subvention de fonctionnement de l'Hospice général augmentent de +11 millions, principalement en lien avec la hausse importante des dossiers de l'aide sociale suivis par l'institution, du fait de la crise sanitaire.
- Les dépenses prévisionnelles en matière d'allocations familiales pour personnes non actives diminuent de -3 millions, en raison d'une stagnation du nombre de bénéficiaires constatée ces dernières années. Il s'agit d'une adaptation budgétaire.
- L'adaptation des besoins en ressources humaines de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS), du service de protection de l'adulte (SPAd) et du SBPE génère une hausse des charges de +3 millions. Cette adaptation budgétaire est nécessaire pour permettre à ces services de faire face à l'augmentation de leur volume d'activité.
- L'adaptation des besoins en charges de biens et services du SPAd, du bureau de l'intégration des étrangers (BIE) et du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) entraîne une hausse de +1 million. Les besoins du BIE sont intégralement couverts par une subvention fédérale.

- L'impact de la prise en charge par les communes de leur part au financement des prestations sociales et des prestations de soutien aux personnes âgées est de -74 millions.
- Les mesures transversales comme les mécanismes salariaux et la modification de la répartition de la charge LPP pour les nouveaux assurés ont un impact de +4 millions sur l'ensemble de cette politique publique.

D – Culture, sport et loisirs

Les charges diminuent de 6 millions sur la période 2022-2025.

Cette évolution des charges est principalement due à l'annulation du financement des mesures de soutien dans le domaine de la culture, en lien avec la crise sanitaire (-11 millions), au financement des autres formes de musiques dans le cadre du projet de la Cité de la Musique (+3 millions) et à l'adaptation des subventions dans le secteur de la culture (+2 millions).

E – Environnement et énergie

Les charges augmentent de 17 millions sur la période 2022-2025, soit une augmentation de 18 millions sans les effets de la pandémie de COVID-119 et une baisse des charges liées à la pandémie de près de 1.0 million car les aides exceptionnelles pour le secteur viti-vinicole octroyées dans le cadre de la pandémie sont supprimées dès 2022.

Les augmentations de charges financent principalement :

- Les subventions pour l'acquisition de véhicules électriques financées par la modification de l'imposition sur les véhicules pour une variation totale de 8.8 millions.
- L'accélération de la transition écologique afin de répondre à l'urgence climatique selon plusieurs axes d'actions, en particulier avec les mises en œuvre du premier plan d'actions biodiversité et du plan climat de 2^e génération et en renforçant une agriculture biologique et proche du consommateur pour un total de 5.8 millions, répartis sur les 4 prochaines années.
- Les subventions à l'énergie avec une enveloppe supplémentaire totale de 2 millions qui permettra de recevoir de la part de la Confédération des moyens supplémentaires pour près de 4 millions.

Le solde de l'augmentation s'explique principalement par les effets sur les charges de personnel des fiches transversales, en particulier pour l'annuité.

F – Formation

Le total des charges de 2022 à 2025 augmente de 135 millions par rapport au budget 2021. La variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Les nouveaux postes octroyés au budget 2021 avec un financement partiel (4 mois pour les postes de la rentrée 2021 et 9 mois pour le personnel administratif et technique) induisent une augmentation des charges de 13 millions en 2022 pour compléter le financement manquant.
- L'augmentation des effectifs d'élèves conduit à une augmentation de charges de 43.1 millions permettant de financer 357.7 ETP supplémentaires.

- La participation cantonale aux accords intercantonaux en matière de mobilité des étudiants (AIU et AHES) augmente de 11.6 millions.
- Le déploiement du numérique à l'école génère une augmentation de 7.5 millions.
- Les autres projets génèrent une augmentation de charges de 18.6 millions (en particulier la réforme du cycle d'orientation (CO22), le renforcement du soutien pluridisciplinaire à l'école primaire, l'extension du foyer thérapeutique, la revalorisation de la classe de fonction des maîtresses et maîtres d'éducation physique, les actions en faveur de la biodiversité et du développement durable, la protection des mineurs, la formation des adultes, les sorties scolaires).
- Les subventions hors mécanismes salariaux enregistrent une augmentation de 28.8 millions dont les principaux mouvements sont les suivants :
 - Le financement des conventions d'objectifs 2020-2023 et suivantes de l'Université de Genève pour 9 millions et de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) pour 1 million.
 - L'ajustement des contributions à la HES-SO pour 6.1 millions.
 - La réintégration des postes du foyer de Mancy et l'augmentation de sa capacité d'accueil suite à l'abandon du projet Arzier qui figurait au budget 2021 en tant que subvention (+24.3 ETP et -1.8 million en subventions réalloué en charges de personnel).
 - L'augmentation des besoins de places en pédagogie spécialisée pour 9.3 millions.
 - L'ouverture de places en foyer et en familles d'accueil ou de transition pour 4.6 millions.
 - L'augmentation du soutien dans le secteur de l'éducation spécialisée à hauteur de 3.5 millions, notamment pour l'assistance éducative en milieu ouvert et la prise en charge des mineurs non accompagnés.
 - Dans le secteur de la pédagogie spécialisée, les moyens supplémentaires accordés à hauteur de 1.5 million.
 - La participation à l'extension de l'offre de places d'accueil préscolaire pour 1.3 million.
 - La diminution de la subvention à la FFPC pour -7.1 millions, qui fait suite aux accords avec les milieux professionnels pour passer à un nouveau mode de financement (prélèvement en pourcent sur la masse salariale à la place d'un montant fixe par employé).
- Le solde de la variation s'explique principalement par les mécanismes salariaux (annuité, effet Noria, réévaluations de fonction, modification de la répartition de la charge LPP pour les nouveaux membres du personnel) et par le projet de mise en place d'une assurance perte de gain maladie au niveau de l'Etat de Genève.

G – Aménagement et logement

Les charges augmentent de 8 millions sur la période 2022-2025, soit une augmentation de 10 millions sans les effets de la pandémie de COVID et une baisse des charges liées à la pandémie de 2 millions par rapport au budget 2021.

Cette variation se compose principalement des éléments suivants :

- Les allocations et subventions au logement social pour 7.5 millions avec, pour ces prochaines années, la poursuite de la hausse des subventions HM en lien avec l'augmentation du parc de logements. Cela inclut une diminution de 1.5 million due à l'impact de la pandémie de COVID-19 qui devrait se résorber d'ici 2024.
- La mesure du Conseil d'Etat visant à faire participer les communes aux coûts des prestations sociales conduira, pour le canton, à une baisse de charges répartie sur toute une série de prestations directes aux ménages privés sous condition de revenus. L'impact de cette baisse est estimé à -1.9 million pour les subventions au logement.

Le solde de l'augmentation s'explique principalement par les effets sur les charges de personnel des fiches transversales, en particulier pour l'annuité, ainsi que par les amortissements.

H – Sécurité et population

Les charges de cette politique publique progressent de 15 millions sur la période du PFQ 2022-2025. Les principaux éléments justifiant cette hausse sont les suivants :

- Une hausse de +14.6 millions de francs sur les charges de personnel due notamment :
 - A l'octroi de 142 postes supplémentaires sur la période 2022-2025, répartis à hauteur de 30 ETP pour la police, de 103 ETP pour le domaine pénitentiaire, de 9 ETP dans le domaine de la population et des migrations pour un montant de +16.1 millions.
 - A l'intégration des coûts induits sur l'exercice 2022 des 66.6 postes supplémentaires obtenus en 2021, répartis à hauteur de 10.8 ETP pour la police, de 50.8 ETP pour le domaine pénitentiaire, de 5 ETP dans le domaine de la population et des migrations pour un montant de +2.5 millions.
 - Aux effets des mécanismes salariaux (annuités et effet Noria) pour un montant de +2.8 millions.
 - Au transfert de -16.8 ETP de l'office cantonal de la détention qui seront désormais rattachés à la Fondation Foyers Feux-Verts (-2 millions de francs).
 - Aux effets de la mesure consistant à remplacer la prise en charge complète de l'assurance-maladie du personnel policier et de détention au profit d'une indemnité constante et de ne pas accorder celle-ci aux nouveaux membres du personnel (-1.8 million).
 - A la modification de la répartition des taux de cotisations LPP pour les nouveaux assurés, à savoir 58% pour l'employeur et 42% pour l'employé (-1.4 million).
 - A l'instauration d'une mesure visant à limiter à 100 heures, le nombre d'heures supplémentaires pouvant être payées au personnel policier (-1.4 million).
 - Aux effets nets de l'instauration d'une assurance perte de gain maladie pour un montant de -1.2 million.
- Une baisse globale des charges de biens et services et autres charges d'exploitation de -3.8 millions de francs découlant principalement :
 - De la baisse progressive des mandats accordés à un prestataire privé pour le convoyage des détenus au fur et à mesure de l'internalisation de cette tâche (-5.6 millions).
 - De l'augmentation des frais des détenus en lien avec la création de 27 places supplémentaires à La Brenaz pour +0.8 million.

- Une hausse des charges d'amortissement du patrimoine administratif (+1 million).
- Une hausse des charges de transfert de +3.1 millions découlant principalement du transfert du personnel de l'office cantonal de la détention travaillant pour le compte de la Fondation Foyers Feux-Verts et du subventionnement de celle-ci (+2.3 millions), de l'augmentation des frais relatifs aux détenus placés hors canton (+0.4 million).

I – Impôts et finances

La baisse de 3 millions reflète différents effets plus significatifs qui se neutralisent. Pour les diminutions, il s'agit :

- Des intérêts de la dette (-21.5 millions en raison des hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts retenus pour les refinancements de la dette à court et long terme pour 2022-2025).
- De la mise à jour de l'estimation des charges d'intérêts relatives à la recapitalisation de la CPEG (-9.3 millions), en raison notamment d'un remboursement extraordinaire de 150 millions en 2021.

Pour les augmentations, il s'agit :

- De la péréquation financière intercantonale (+15.7 millions), qui après 3 années de baisse en 2020-2021-2022 en raison de la réforme de 2020, augmente dès 2023 pour tenir compte du potentiel des ressources du canton de Genève et des autres cantons.
- Des effets du PL visant à redéfinir, dans la loi générale sur les contributions publiques (LCP), les critères du bonus/malus pour les véhicules immatriculés à Genève, conformément au Plan de mesures OPair 2018-2023 validé par le Conseil d'Etat le 17 janvier 2018. Cette augmentation de 8.8 millions est neutralisée par l'augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur.
- Des charges d'intérêts fiscaux (+2.4 millions).
- Le solde de la variation s'explique par les mécanismes salariaux.

J – Justice

Les charges relatives à cette politique publique augmentent de 15 millions, pour financer principalement, durant les quatre exercices à venir, la transition numérique de la justice avec le projet cantonal eDossier judiciaire et son extension nationale (Justitia 4.0) et les projets de réforme de la protection de l'adulte et de l'enfant, conduits tant avec les départements concernés qu'en interne. La planification quadriennale intègre également les moyens nécessaires à la poursuite du renforcement de certaines juridictions.

K – Santé

Les charges nettes relatives à cette politique publique croissent de 29 millions sur la période du PFQ 2022-2025 en raison principalement :

- Des charges de personnel qui baissent de -12.7 millions de francs en raison de la suppression progressive des 190.6 postes affectés à la cellule de suivi des cas COVID-19 pour un montant de -13.2 millions.
- Des charges de biens et services et autres charges d'exploitation qui augmentent de +6.1 millions de francs en raison notamment des éléments suivants :

- Des paiements qui seront effectués suite à l'entrée en vigueur de la convention sur le financement de la formation médicale postgrade (+9.9 millions).
- Des montants nécessaires au développement de maisons de santé, à l'élargissement du périmètre du dispositif Cogeria et au projet REFORMER pour +0.9 million.
- Du développement de l'étude populationnelle « Specchio » qui permettra un suivi plus précis de l'efficacité et de l'efficacité des actions de santé publique pour un montant de +0.8 million.
- De la suppression des charges relatives à la remise de masques de protection (-4.5 millions).
- Des charges de transfert croissent de +37.2 millions de francs en raison des principaux éléments suivants :
 - La croissance du coût des prestations hospitalières stationnaires entraîne une augmentation de charge de +28.8 millions.
 - La croissance des coûts en matière de financement de la part résiduelle des soins à domicile génère une hausse des charges de +13.8 millions.
 - Les augmentations nécessaires à l'ouverture de nouveaux lits en EMS (+14.3 millions), en immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) (+3.1 millions), de nouvelles unités d'accueil temporaire de répit (+0.7 million), de nouveaux foyers de jour (+0.4 million).
 - Les adaptations de subvention en faveur de l'IMAD pour l'augmentation du volume de ses prestations de nutrition (+2.8 million).
 - La participation des communes au financement des prestations en faveur des personnes âgées (-14.1 millions).
 - La réduction de la ligne de subvention destinée à la prise en charge du matériel figurant sur la liste des moyens et appareils LiMA en raison de l'entrée en vigueur d'une disposition remettant le financement de ces éléments à charge de l'assurance-maladie (-8.8 millions).
 - L'impact des décisions concernant la masse salariale des établissements pour un montant de +12.1 millions.
 - La réduction progressive des dispositifs COVID-19 mis en place aux HUG (-16.5 millions) et à l'IMAD (-3.2 millions), ainsi que la suppression du dispositif d'accueil des SDF pendant leur période de quarantaine (-0.7 million).

L – Economie et emploi

L'augmentation des charges de 12 millions hors effet COVID de cette politique publique comprend principalement la mise en œuvre du programme d'accompagnement de la reprise et de la transition du tissu économique cantonal qui permettra, en intégrant pleinement les enjeux climatiques et numériques, de tendre vers une économie locale résiliente et durable. Ce programme, qui s'inscrit dans la lignée du programme de législation du Conseil d'Etat, est composé de cinq objectifs majeurs, à savoir :

- Répondre à une capacité limitée d'investissement des entreprises pour stimuler l'innovation.
- Répondre à la transition écologique/climatique/durable.
- Répondre à la transition numérique.

- Favoriser l'employabilité.
- Stimuler la diversité de l'économie locale.

Concernant l'effet COVID, la diminution de 29.6 millions est due à la suppression des effets des aides aux cas de rigueur en lien avec l'ordonnance fédérale COVID-19 qui avaient été inscrits au budget 2021.

M – Mobilité

Afin de renforcer la mobilité, les charges de la politique publique M augmentent de 8 millions, tenant compte de la suppression des mesures de soutien liées à la crise sanitaire (-20 millions). Hors COVID-19, les dépenses sont en augmentation de 27.6 millions.

Les efforts sont prioritairement portés sur les projets suivants :

- Accélération de la mise en œuvre des plans d'actions en faveur de la mobilité et de la concrétisation des projets prioritaires inscrits au budget d'investissements, soit les projets d'agglomération, d'infrastructures de transports publics et d'aménagements cyclables (+22 ETP pour 3.1 millions). Ces postes sont activés en investissement, générant un revenu neutralisant intégralement la charge.
- Mise en œuvre des plans d'action des transports collectifs (PATC), lesquels comprennent la poursuite des mesures d'accompagnement consécutives à la mise en service du Léman Express, au développement de l'offre en transport public (TPG, CFF/Lémanis, Mouettes genevoises, Unireso, Transports publics de la région yonnaise), ainsi qu'au renforcement des lignes transfrontalières sur territoire suisse (+23.4 millions).
- Impact du projet de modification de la répartition des cotisations de l'employeur et des employés à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG) (-0.5 million).
- Hausse de la participation cantonale obligatoire au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (FIF) consécutive à l'augmentation de l'offre en transports collectifs (+3.5 millions).
- Les charges d'amortissement, qui dépendent des dépenses d'investissement et de la mise en service des actifs, diminuent de 1.5 million en 2022.
- La révision du manuel comptable de l'Etat, dans le strict respect des normes IPSAS, par l'élargissement du périmètre d'activation de charges émergeant actuellement au budget de fonctionnement, permet de réduire à court terme les dépenses nettes de 1.5 million.
- Le solde de la variation s'explique principalement par les mécanismes salariaux.

Chapitre 8

Evolution des postes

Croissance des postes (ETP) par politique publique (en nombre)

Le PFQ 2022-2025 prévoit 963 ETP supplémentaires au sein du Petit Etat, soit une croissance annuelle moyenne des postes de 241 ETP (+1.3%) par rapport au budget 2021.

Sur les 963 nouveaux postes :

- 781 ETP sont des augmentations ordinaires de postes, dont 86 sont financés ou partiellement financés par des augmentations de revenus ou des baisses de charges.
- 183 ETP sont considérés comme nécessaires à la réalisation du PDI. En effet, le Conseil d'Etat a décidé d'améliorer le taux de réalisation des investissements et d'augmenter les investissements dans le domaine de la transition écologique et numérique. Par conséquent, des ressources supplémentaires sont affectées afin d'atteindre cet objectif. Les postes suivants sont prévus : 154 ETP pour la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales (115 ETP pour l'OCSIN et 39 ETP pour l'OCBA), 22 ETP pour la politique publique M – Mobilité, 6 ETP pour la politique publique E – Environnement et énergie et 1 ETP pour la politique publique G – Aménagement et logement. Des 183 ETP nécessaires à la réalisation du PDI, 59 sont activables en investissement.

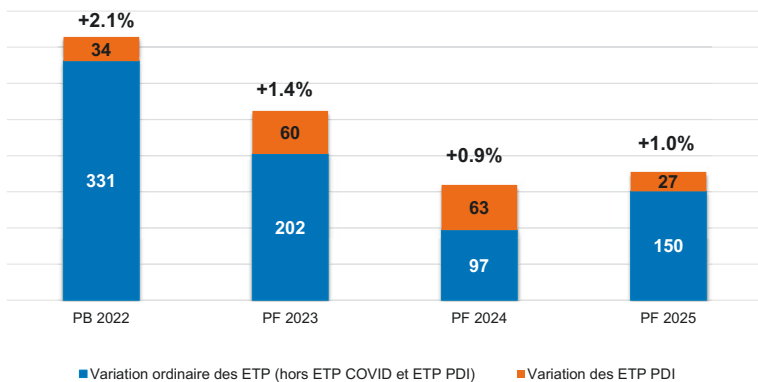
L'augmentation des nouveaux postes est partiellement compensée par les diminutions de postes liées au démantèlement du dispositif COVID, soit -201 ETP.

Compte tenu de ces diminutions, l'augmentation totale des ETP se monte à 762, soit 1.1% par an en moyenne.

PFQ 2022-2025	PB 2022	PF 2023	PF 2024	PF 2025	Total	Variation en % (PB 2022)	Variation moy.en % (2022-2025)
Variation ordinaire des ETP (hors ETP COVID et ETP PDI)	331	202	97	150	781	1.9%	1.1%
<i>dont ETP financés</i>	65	24	-4	1	86		
Variation des ETP PDI	34	60	63	27	183	0.2%	0.3%
<i>dont ETP PDI activés</i>	11	21	16	11	59		
Nouveaux postes	364	262	160	177	963	2.1%	1.3%
Démantèlement du dispositif COVID (diminution d'ETP)	-49	-152	0	0	-201	-0.3%	-0.3%
Variation des ETP après déduction des ETP COVID	315	110	160	177	762	1.8%	1.1%

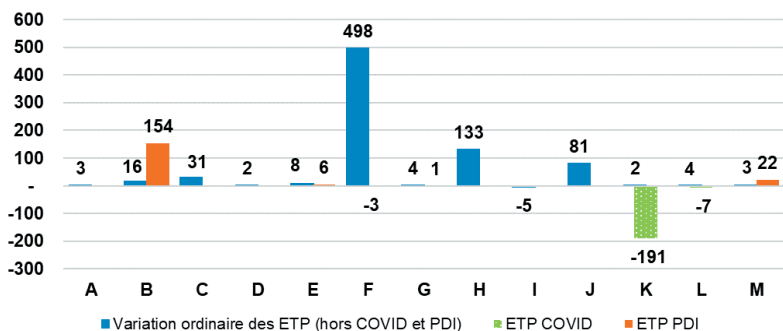
La répartition des nouveaux postes pour chaque année se présente comme suit :

Croissance annuelle des ETP au PFQ 2022-2025 hors COVID avec mise en évidence des ETP liés au PDI



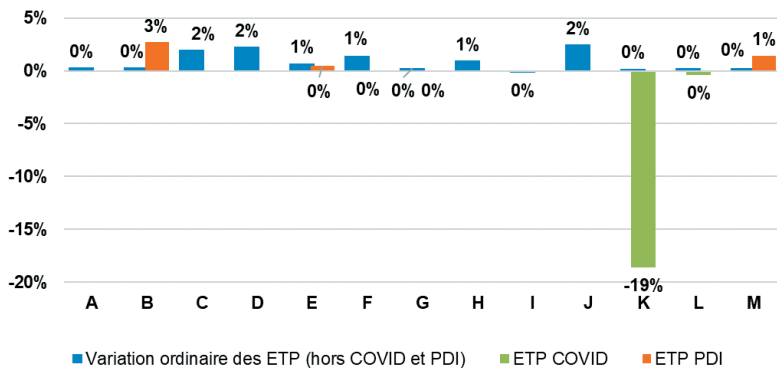
La répartition des nouveaux postes par politique publique se présente comme suit :

Croissance des postes (ETP) par politique publique au PFQ 2022-2025



Croissance des postes (ETP) par politique publique (en %)

Croissance moyenne en % des postes (ETP) par politique publique
au PFQ 2022-2025



Chapitre 9

Investissements

La planification quadriennale des investissements est issue du plan décennal des investissements (PDI) 2022 à 2031 adopté par le Conseil d'Etat. Le PFQ fixe les priorités du canton de Genève en matière d'investissement pour les quatre prochaines années. En cohérence avec le programme de législation, cette planification a pour objectif d'améliorer la qualité de vie et de répondre aux besoins des habitants et habitantes du canton et de sa région.

Les investissements nets sur la période se montent à plus de 4 milliards. Ce niveau est en augmentation de 610 millions (+18%) par rapport au précédent PFQ.

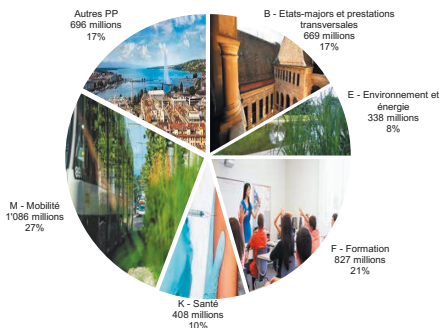
En augmentant le niveau d'investissements sur cette période, le Conseil d'Etat renforce les efforts engagés pour les transitions écologique et numérique, tout en affirmant son soutien à l'économie de notre canton. Par ailleurs, afin de réaliser ces investissements supplémentaires, des ressources additionnelles ont été allouées au PFQ de fonctionnement.

en millions

	PB 2022	2023	2024	2025	Total 2022-2025
Dépenses d'investissement	775	1'003	1'143	1'385	4'306
Recettes d'investissement	40	68	61	113	282
Investissements nets	735	935	1'082	1'272	4'024

Les investissements nets sont composés de nouveaux actifs (2.9 milliards) et de renouvellements d'actifs existants (1.1 milliard).

L'effort d'investissement se poursuit à un niveau élevé dans les politiques publiques de la mobilité (1'086 millions) et de la formation (827 millions). Par rapport au précédent PFQ, il s'intensifie dans les politiques publiques de l'environnement et de l'énergie (338 millions), des prestations transversales (669 millions dont 430 millions pour les mesures d'efficacité énergétique et de mise en conformité des embrasures, façades et toitures des bâtiments propriété de l'Etat), et de la santé (408 millions).



Durant ces quatre prochaines années, le canton poursuivra l'extension du réseau de lignes de tramway, le développement d'infrastructures de mobilité de l'agglomération du Grand Genève, la création de nouveaux logements, l'extension des structures pénitentiaires, la construction ou la rénovation de bâtiments pour l'enseignement, ou encore la mise en conformité des embrasures des bâtiments de l'Etat. Il débutera également la construction sur le site du Vengeron d'un aménagement comprenant un port, un parc public et une renaturation du site, et investira dans la plantation d'arbres en zone urbaine.

Privilégier les investissements nécessaires pour assurer les transitions écologique et numérique

Dans le cadre de ses travaux sur le plan décennal des investissements (PDI), le Conseil d'Etat encourage et privilégie les investissements nécessaires pour assurer les transitions numérique et écologique.

Il est prévu d'investir près de 5.9 milliards en faveur de la transition écologique sur les 10 prochaines années, principalement dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, de la mobilité, ainsi que des projets de rénovations de bâtiments. L'évaluation de ces projets ramenée à l'horizon temps du PFQ est estimée à environ 1.8 milliard, en hausse de 0.5 milliard par rapport au précédent PFQ (+38%).

Dans le domaine du numérique, le Conseil d'Etat prévoit d'investir 883 millions ces 10 prochaines années afin de renouveler et d'accroître les systèmes d'information et de communication ainsi que ses autres services. Sur la durée du PFQ, 424 millions seront investis dans la transition numérique, en hausse de 79 millions par rapport au précédent PFQ (+23%).



Chapitre 10

Evolution de la dette

Les prévisions d'endettement relatives à la période 2022-2025 reposent sur la somme des éléments suivants :

- Les flux monétaires du compte de fonctionnement prévisionnel : résultat net du PFG 2022-2025 corrigé des éléments non monétaires (amortissements, provisions).
- Les flux monétaires du compte d'investissement en considérant un taux de réalisation des investissements de 85% en 2022, de 80% en 2023 et de 75% en 2024 et 2025.

Les prévisions d'endettement ne prennent pas en compte les fortes variations des créances fiscales (jusqu'à +/- 600 millions ces cinq dernières années) ou d'autres flux exceptionnels. Les effets significatifs des variations du besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire la variation des créances et des dettes courantes, ne sont pas maîtrisables par l'administration. Ils dépendent notamment des paiements de certains contribuables et de la politique de retrait de leur compte courant par les communes.

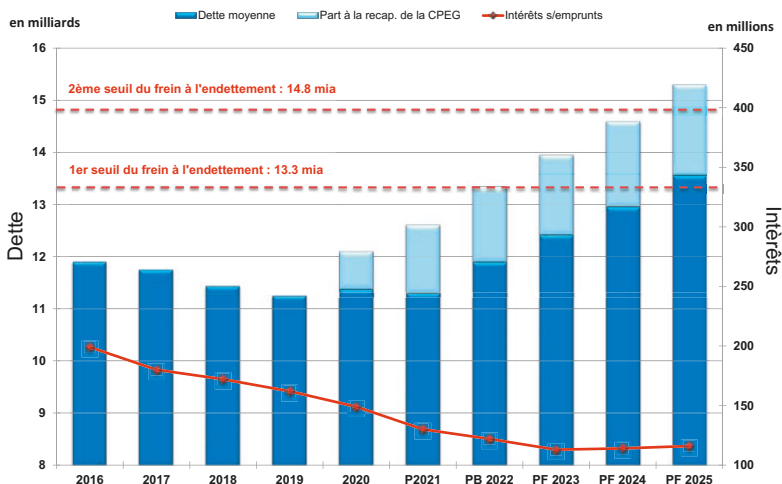
Ces prévisions sont donc empreintes d'un degré élevé d'incertitude auquel s'ajoute cette année également l'inconnue liée aux conséquences de la crise sanitaire.

Evolution de la dette et des intérêts

Après une baisse continue de la dette depuis 2015 et une stabilisation en 2019, les prévisions indiquent une évolution à la hausse sur la période 2022-2025. Cette progression estimée de la dette résulte d'un autofinancement des investissements insuffisant découlant de la politique ambitieuse du Conseil d'Etat en matière d'investissements et des résultats du compte de fonctionnement déficitaires sur toute la période.

Malgré cette tendance haussière du niveau de la dette, la charge d'intérêts y relative continue de baisser essentiellement sous l'effet du niveau général des taux d'intérêts qui demeure à un niveau historiquement bas. En effet, les emprunts à court terme bénéficient toujours de taux négatifs, alors que les renouvellements d'emprunts à long terme sont réalisés à des taux nettement inférieurs. Ainsi, au PB 2022, les intérêts diminuent de 15.7 millions pour s'établir à 122 millions.

Le graphique ci-après présente l'évolution de la dette avec la projection pour la période 2022-2025. Il est important de noter que la progression du niveau de la dette moyenne devrait amener celle-ci à franchir le 1^{er} seuil d'enclenchement du frein à l'endettement vraisemblablement dès 2022 et le 2^e seuil dès 2025. Le risque sur le mécanisme du frein à l'endettement est présenté au chapitre suivant.



Pour mémoire, dans le cadre de la recapitalisation de la CPEG, le canton a versé en 2020 1 milliard à la Caisse de prévoyance au titre d'apport initial, montant complété de 150 millions en 2021 au titre d'amortissement volontaire. Par ailleurs, l'amortissement ordinaire annuel du prêt de la CPEG, à hauteur de 101 millions, est prévu dans le PB 2022 ainsi que les années suivantes, conformément à la convention de prêt y relative.

Chapitre 11

Risques liés aux instruments de politique budgétaire

Anticipation du risque d'enclenchement du frein au déficit

Malgré le prolongement de la crise sanitaire en 2021 et ses conséquences financières projetées sur les années du PFQ 2022-2025, le Conseil d'Etat présente une planification respectant le déficit admissible en 2025 conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (dispositions transitoires du frein au déficit, art. 68 LGAF).

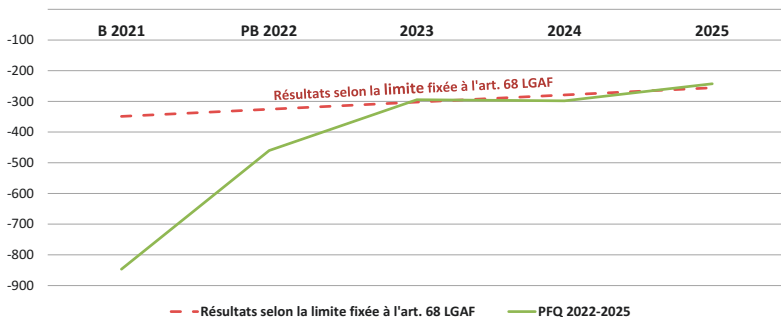
Pour mémoire, en accompagnement à la mise en œuvre cantonale de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), les dispositions transitoires de la LGAF ouvrent la possibilité d'un déficit budgétaire limité à 372 millions en 2020, déficit graduellement réduit à raison de 23.25 millions par année jusqu'en 2027. De plus, afin de pouvoir absorber les charges supplémentaires liées à la recapitalisation de la CPEG le temps qu'intervienne l'effet dynamique de la RFFA, le déficit budgétaire dépassant le chemin de croissance du déficit admissible peut être couvert à concurrence de la réserve conjoncturelle.

Le risque d'enclenchement du frein au déficit demeure, car l'atteinte de l'objectif du déficit maximum admissible en 2025 reste lié à la réalisation des mesures et aux hypothèses retenues sur les recettes fiscales. En effet, pour respecter le chemin de croissance de la LGAF, le Conseil d'Etat a élaboré un plan de mesures permettant d'améliorer le résultat de près de 340 millions à l'horizon 2025. Une majorité des mesures proposées sont de rang législatif. Par conséquent, un refus de ces mesures au Parlement conduirait les déficits de l'Etat à s'éloigner des exigences de la LGAF. De plus, en raison de la situation sanitaire actuelle, la progression des revenus fiscaux repose sur des perspectives très incertaines. Les résultats de l'enquête réalisée auprès des principales entreprises genevoises représentant plus de la moitié de l'impôt sur les personnes morales seront disponibles à l'automne. Ils permettront certainement d'affiner les prévisions des entrées fiscales.

A ce stade, le montant de la réserve conjoncturelle, soit 772 millions, permet d'absorber les dépassements constatés sur les résultats du PFQ 2022-2025 par rapport au chemin de croissance :

- Le déficit 2022 : ce dernier est estimé à 460 millions, soit 135 millions de plus que le déficit admissible (326 millions), qui s'imputerait sur la réserve conjoncturelle.
- Les déficits 2023 à 2025 : sur le reste de la période, les déficits sont en dessous des déficits admissibles sauf pour l'exercice 2024 où le déficit estimé s'élève à 298 millions, soit 19 millions au-dessus du déficit admissible (279 millions).

Projection du résultat net (en millions)



En millions

	B 2021	PB 2022	2023	2024	2025
Résultat net	-847	-460	-294	-298	-243
Résultat selon la limite fixée à l'art. 68 LGAF	-349	-326	-302	-279	-256
Dépassement du déficit admissible		135	0	19	0

Anticipation du risque d'enclenchement du frein à l'endettement

Avec le frein à l'endettement, les mesures suivantes s'appliquent aux nouveaux investissements (uniquement les crédits d'ouvrage, hors crédits d'études et acquisitions d'immeubles) :

- Si l'endettement annuel moyen dépasse 13.3 milliards de francs, le Grand Conseil ne peut adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à caractère urgent. La majorité absolue de ses membres est requise (51 voix).
- Si l'endettement annuel moyen dépasse 14.8 milliards de francs, le Grand Conseil ne peut adopter que des crédits d'ouvrage qui autorisent des dépenses à caractère urgent. La majorité des deux tiers de ses membres est requise (67 voix). De plus, le Grand Conseil vote sur l'application de l'article 67, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (référendum facultatif).

La dette a amorcé une augmentation depuis 2020 et les prévisions des comptes de fonctionnement et d'investissement conduisent à une évolution à la hausse de l'endettement moyen sur la période 2021-2025, avec potentiellement un franchissement du 1^{er} seuil d'enclenchement du frein à l'endettement dès 2022.

Chapitre 12

Risques financiers

Ce chapitre présente une évaluation des principaux risques financiers susceptibles, en cas de réalisation, de modifier la projection du résultat du compte de fonctionnement et de l'endettement.

Risque financier lié à la crise sanitaire COVID-19

Les conséquences financières liées au COVID-19 inscrites au PB 2022 péjorent le résultat d'environ 180 millions. Les effets de la crise sanitaire diminuent progressivement sur la période du PFQ pour s'établir à 126 millions en 2025.

Les coûts liés à la crise sanitaire demeurent élevés en 2025 en raison d'une forte augmentation des prestations sociales aux personnes physiques (+75 millions). En contrepartie, les autres coûts (les dispositifs temporaires dans le domaine de la santé, les aides ponctuelles et les pertes de revenus liées au COVID-19) disparaissent progressivement de la planification (-130 millions).

Les effets de la pandémie se sont accentués en 2021. A ce stade, il est difficile d'arrêter avec certitude un scénario de sortie de crise. C'est pourquoi les prévisions inscrites dans la planification peuvent encore changer fortement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le social (assurance-maladie, aide sociale et prestations complémentaires) est l'un des domaines les plus durablement touchés par la crise et dont la progression des prestations sociales demeure incertaine.

Caisses de prévoyance

CPEG

Les incidences financières de la recapitalisation de la CPEG reposent sur le montant définitif de cette dernière déterminé sur la base de la situation financière de la CPEG au 31 décembre 2019, soit 5.5 milliards, et sur la base des éléments suivants :

- Apport initial de l'Etat financé par le recours en 2020 aux marchés financiers pour 1 milliard.
- Participation des employeurs affiliés non subventionnés au prorata de leurs engagements (0.3 milliard).
- Le tout complété par un prêt simultané (taux d'intérêt égal au taux technique) (4.2 milliards).

La participation des employeurs affiliés à la CPEG non-subventionnés par l'Etat fait l'objet d'un recours devant le Tribunal fédéral. Les recourants – Institut suisse de bioinformatique (ISB) et Centre suisse de contrôle de qualité (CSCQ) – demandent :

- Principalement, la reconnaissance de la non-conformité au droit supérieur et l'annulation de l'article 70, alinéa 3, lettre a, et alinéa 4, de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG).
- Subsidiairement, de radier l'ISB et le CSCQ de la liste des entités participant à la recapitalisation (annexe II de la LCPEG).

- Plus subsidiairement, d'annuler l'obligation faite aux recourants de s'acquitter d'un apport d'actifs en faveur de la CPEG.

Le risque financier pour l'Etat (augmentation du montant de la recapitalisation à la charge de l'Etat) est évalué à :

- 0.3 milliard si l'article 70, alinéa 3 LCPEG est annulé, car l'Etat devrait alors se substituer à toutes les entités mentionnées dans l'annexe II.
- 0.02 milliard si la Cour demande le retrait du CSCQ et de l'ISB de l'annexe II.
- Environ 0.06 milliard si le CSCQ et l'ISB entrent dans le cas d'une liquidation partielle en raison d'une restructuration ou d'une faillite.

FPTPG

La loi 12364 modifiant la LFPTPG, adoptée par le Grand Conseil le 30 août 2019, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Elle prévoit que l'Etat recapitalise la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG) afin de lui permettre d'atteindre un degré de couverture de 75% et de constituer une réserve de fluctuation de valeur partielle équivalente à 5% du degré de couverture.

Le montant de la recapitalisation de la FPTPG fait l'objet d'un désaccord entre le Conseil d'Etat et la FPTPG. Cette dernière est d'avis que le montant de la recapitalisation doit tenir compte d'une provision pour événements spéciaux qui contribue à augmenter le montant de la recapitalisation de 20 millions, et donc s'élever à 118 millions. Le Conseil d'Etat est d'avis que les motifs invoqués par la FPTPG pour justifier cette provision reposent sur des risques qui avaient été identifiés lors des travaux préparatoires et acceptés dans le cadre du vote de la loi 12364. Il a donc exclu cette provision du calcul du montant de la recapitalisation qui a été fixé à 98 millions.

Le 26 février 2021, la FPTPG a déposé devant la chambre des assurances sociales de la Cour de justice (CASCJ) une demande en paiement à l'encontre de la République et canton de Genève. La FPTPG y conclut à ce que la CASCJ condamne l'Etat de Genève à lui verser un montant complémentaire de 20 millions au titre de recapitalisation.

En outre, à ce jour, la FPTPG applique un taux technique de 2,25% qui est élevé par rapport à la borne supérieure fixée par la directive technique de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP), la DTA4 (1,68% pour une caisse utilisant des tables de mortalité périodiques comme la FPTPG). Toutefois, cet écart avec la borne supérieure peut se justifier en partie :

- D'une part, par le taux d'intérêt de 2,75% appliqué sur le prêt simultané relatif à la recapitalisation de la FPTPG par l'Etat (98 millions de francs au 1^{er} janvier 2020), qui est remboursable par annuité fixe sur une durée de 33 ans selon la convention de prêt conclue en décembre 2020 entre l'Etat et la FPTPG.
- D'autre part, par les rendements obtenus par la FPTPG sur la part de ces placements dans l'immobilier direct dans le canton de Genève.

La question de l'équilibre financier de la FPTPG, en lien avec son taux technique et l'espérance de performance, devrait être examinée par l'expert courant 2022, dans le cadre de sa nouvelle expertise actuarielle qui a lieu une fois tous les 3 ans.

CPFP

Au 31 décembre 2020, le taux de couverture de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CPFP) était de 106.3% en prenant en compte un taux technique d'évaluation de 2.40%. La directive technique de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions (CSEP), la DTA4, fixe, pour le 31 décembre 2020, une borne supérieure du taux technique de 1.68% pour les institutions utilisant des tables périodiques

comme la CFPF, raison pour laquelle l'expert agréé de la Caisse a recommandé à cette dernière de constituer progressivement sur 7 ans une réduction de son taux technique à 2%.

Cet objectif des 2% reste nettement au-dessus de la borne supérieure fixée par la directive DTA4. Par ailleurs, une analyse de sensibilité montre qu'un abaissement du taux technique à 1.5%, conforme à la borne supérieure DTA4, induirait un découvert de 170 millions. La CFPF et l'Etat ont par conséquent entrepris, dans le cadre d'un groupe de travail technique, d'étudier plusieurs variantes de plans en vue de restaurer l'équilibre financier de la Caisse.

Impôts

Les estimations fiscales sont marquées par les incertitudes majeures de la crise sanitaire et l'évolution de l'économie genevoise et mondiale. Les hypothèses retenues pour ce PFQ devraient évoluer significativement ces prochains mois. Les estimations fiscales sont normalement sujettes à une forte volatilité, encore amplifiée par le contexte actuel.

Il est extrêmement difficile d'appréhender la diminution de l'activité des entreprises qui ont été entravées par la crise. Les évaluations fiscales pourront être révisées cet automne sur la base des réponses fournies par le panel des entreprises concernant l'estimation de l'évolution de leur bénéfice.

Risques de taux, de liquidité et de refinancement

La dette de l'Etat est actuellement constituée de plus de 75% d'emprunts à long terme et à taux fixe pour limiter les risques de refinancement et de remontée des taux. Cette structure a permis de bénéficier progressivement du niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêts. L'échéancier de remboursement a été significativement allongé et lissé pour limiter le risque de refinancement. Enfin, la part des emprunts à court terme est plafonnée pour limiter le risque de liquidité.

Risque lié à la comptabilisation des subventions en investissement

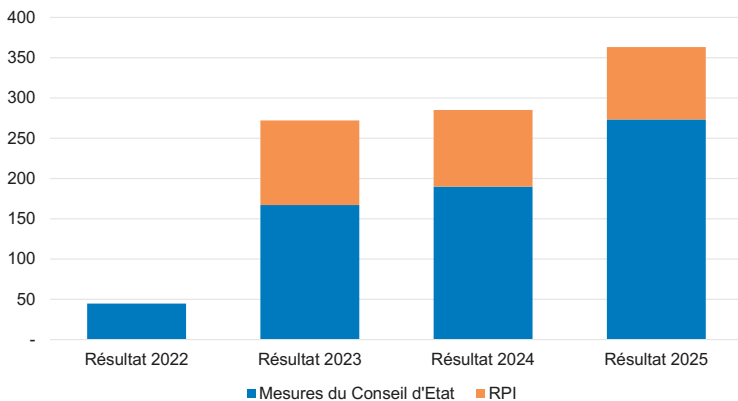
Certains projets d'investissement figurant actuellement au PDI pourraient être reclassés en charges de fonctionnement et détériorer les résultats futurs. Il s'agit principalement des projets favorables à la transition écologique qui incluent des subventions qui pourraient être versées à des entités privées ou à des particuliers : remplacement des chaudières au mazout, électromobilité, installations de panneaux solaires photovoltaïques, infrastructures écologiques, agriculture et alimentation résilientes et soutien aux projets de transition écologique. Les dépenses de ces projets inscrits au PDI se montent au total à 99 millions de dépenses sur la période du PFQ 2022-2025, dont 70 millions en 2025. La comptabilisation de ces éléments en investissement ou en fonctionnement fait l'objet d'une analyse.

Risques liés aux projets de rang législatif

Le plan de mesures du Conseil d'Etat comprend une grande majorité de mesures de rang législatif qui devront être adoptées par le Grand Conseil. Les effets des mesures de la compétence du Grand Conseil représentent environ 80% des effets du plan en 2025. Parmi ces mesures, deux projets de lois sont connexes au PB 2022 (la répartition de la facture sociale avec les communes et la modification de la répartition de la charge LPP à 58/42) pour les nouveaux assurés. Le refus de certains de ces projets conduirait à détériorer significativement le PB 2022 et le PFQ 2022-2025.

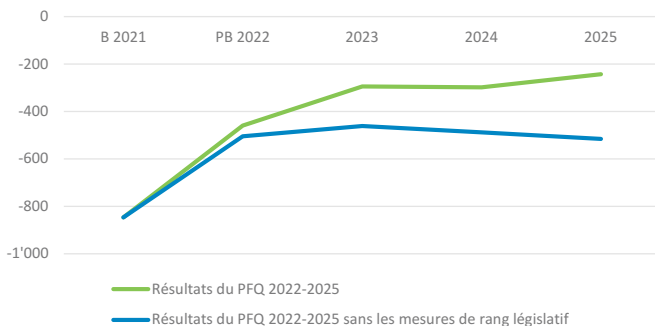
De plus, le projet relatif à la réévaluation du parc immobilier inscrit dès l'exercice 2023 est aussi de rang législatif.

Projets de rang législatif
sur le PFQ 2022-2025 (en millions)



La non-adoption des mesures de rang législatif par le Grand Conseil aurait des conséquences significatives sur la planification. Le graphique suivant présente les prévisions du PFQ 2022-2025 sans les effets positifs de ces mesures.

Effets des mesures de rang législatif sur le PFQ 2022-2025
(en millions)



Analyses de sensibilité

Certains revenus (impôts périodiques estimés) et charges significatives reposent sur des hypothèses macroéconomiques. Les analyses de sensibilité ci-dessous permettent d'évaluer les risques financiers liés à la variation de ces hypothèses.

Estimation des impôts et prévisions fiscales – sensibilité aux hypothèses retenues

Les principaux impôts, essentiellement les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, et sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales, sont estimés sur la base d'hypothèses de croissance. Au moment de la publication des comptes, ces estimations sont mises à jour sur la base des hypothèses de croissance les plus récentes, les revenus réels de l'impôt ne pouvant être déterminés à cette date. Les comptes de l'Etat comprennent par conséquent des correctifs d'estimation des impôts.

D'autre part, les prévisions budgétaires sont par nature sujettes à des variations. Ces écarts peuvent être la conséquence de la méthodologie utilisée (marge d'erreur), d'une variation des variables macroéconomiques ou d'événements ponctuels non prévisibles.

La sensibilité des principales recettes fiscales à la variation des hypothèses est listée ci-après.

Impôt cantonal sur le revenu. L'impôt sur le revenu des personnes physiques est déterminé à l'aide d'un modèle d'estimation exploitant la relation entre l'évolution du PIB suisse réel et l'impôt. Une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% pour une année donnée induirait une variation de l'impôt (y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct) comprise entre 38 et 40 millions de francs pour l'année considérée et pour les années suivantes.

Impôt cantonal sur la fortune. L'impôt sur la fortune des personnes physiques est basé sur un scénario de croissance de long terme fixé à +3% par année. Si la croissance de l'impôt sur la fortune devait s'écarter de 1% pour une année donnée, la variation de l'impôt serait de l'ordre de 9 à 10 millions de francs pour l'année considérée et pour les années suivantes.

Impôt cantonal des personnes morales. Lors du processus budgétaire, l'impôt sur le bénéficiaire pour l'année du budget est initialement estimé sur la base d'un scénario de long terme s'établissant à 3%. En début d'automne, lors des amendements au projet de budget, cette hypothèse est révisée sur la base d'un sondage réalisé auprès d'un échantillon d'entreprises, parmi les plus importantes du canton. L'impôt sur le capital est quant à lui déterminé sur la base d'un scénario de long terme s'établissant à 3% durant tout le processus budgétaire.

Si la croissance des impôts des personnes morales devait différer de 1% pour une année donnée, l'écart (y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct) serait de l'ordre de 15 à 16 millions de francs pour l'année considérée et pour les années suivantes.

Part cantonale à l'impôt fédéral direct. La part cantonale aux recettes fédérales qui concerne les personnes physiques et les personnes morales évolue selon les mêmes hypothèses que ces dernières sur le plan cantonal. Les risques y relatifs sont traités dans les paragraphes précédents.

Impôts immobiliers (impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI), droits de mutation, impôt immobilier complémentaire (IIC)). L'IBGI et les droits de mutation sont estimés sur la base des résultats historiques. Cette estimation est révisée chaque année avec l'ajout d'une observation supplémentaire. La production effective de ces impôts peut varier fortement d'une année à l'autre (plusieurs dizaines de millions) en fonction de la nature des transactions immobilières.

L'estimation de l'IIC est obtenue en considérant une hypothèse de croissance de long terme établie à 3% par année. Si la croissance de l'IIC devait différer de 1% pour une année donnée, l'écart serait d'environ 3 millions de francs pour l'année considérée et pour les années suivantes.

Impôts sur les successions et donations. L'estimation des droits de succession et des donations est établie sur la base des résultats historiques. Cette estimation est révisée chaque année avec l'ajout d'une observation supplémentaire. La production peut varier de manière importante d'une année à l'autre (plusieurs dizaines de millions) en fonction de la nature des affaires traitées.

Estimation des charges d'intérêt – sensibilité aux taux d'intérêts

Une variation des taux d'intérêt a un impact direct sur le coût de financement et donc sur le coût de la dette (charge d'intérêt). Le niveau actuel des taux d'intérêt demeure historiquement bas, malgré des tendances haussières observées périodiquement.

Le scénario présenté dans ce PFQ 2022-2025 reflète les prévisions du Groupe de perspectives économiques (GPE) de juin 2021 et anticipe une hausse du niveau des taux d'intérêts tant à court terme (-0.7% pour le Libor CHF 3 mois en 2022 et 0% en 2025) qu'à long terme (-0.1% pour l'emprunt 10 ans Confédération en 2022 et 0.5% en 2025).

Par rapport à ce scénario de base, une hausse de 1% des taux d'intérêts durant la période considérée aboutirait à une augmentation de la charge d'intérêt de 20.9 millions en 2022, de 36.4 millions supplémentaires en 2023, de 49.5 millions supplémentaires en 2024 et enfin de 65.7 millions supplémentaires en 2025, ce qui représente un total de 172.5 millions pour la période 2022-2025.

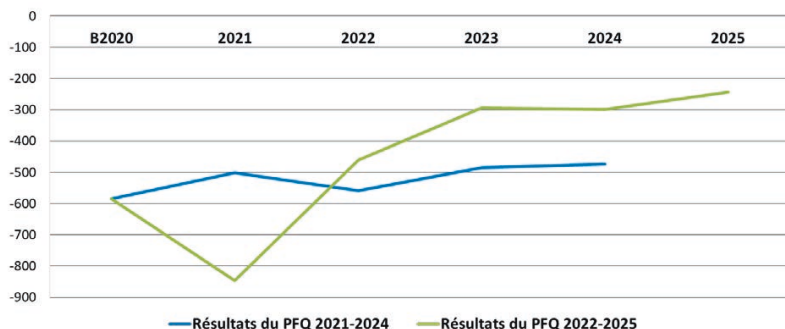
Par ailleurs, une hausse annuelle de la dette de 100 millions, soit une augmentation de 400 millions d'ici à fin 2025, induirait, toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de la charge d'intérêts de 2.5 millions sur la même période.

Chapitre 13

Comparaison entre le PFQ 2022-2025 et le PFQ 2021-2024

Comparer les deux dernières planifications est un exercice périlleux. En effet, le PFQ 2021-2024 a été élaboré sur la base des valeurs du PB 2021, tandis que le PFQ 2022-2025 prend en compte le budget 2021 voté en décembre de l'année dernière. Les différences découlant des amendements au projet de budget 2021 votés par le Grand Conseil sont significatives tant au niveau des charges (+174 millions) qu'au niveau des revenus (-171 millions). Cependant, s'agissant de décalages, certaines de ces différences ne sont pas pérennes et ne permettent pas d'expliquer l'amélioration significative entre les deux planifications.

De plus, des changements importants d'estimations sont intervenus entre les deux planifications, comme la revue à la hausse des estimations fiscales et des revenus de la BNS. Le graphique ci-dessous compare l'évolution des résultats entre les deux dernières planifications :



Exercice 2021

Le déficit du PB 2021 et du budget 2021 sont très différents avec une péjoration du résultat de -346 millions (-501 millions au PB 2021 et -847 millions au budget 2021 voté). Cette différence explique une partie de l'écart constaté entre ces deux planifications successives.

En effet, le vote du budget 2021 s'est déroulé dans un contexte de crise sanitaire qui a eu des effets importants notamment sur les dépenses de santé ou les revenus de l'AIG et la nécessité de renforcer le soutien financier aux secteurs d'activité durement touchés par la crise. Au total, les amendements au PB 2021 directement liés à la crise sanitaire du COVID-19 ont péjoré le résultat du budget 2021 de 82 millions.

Enfin, le Grand Conseil a voté d'autres amendements péjorant le résultat de 264 millions. Parmi ces amendements, certains concernaient des PL retirés ou reportés, dont notamment le PL concernant la RPI (-105 millions de revenus), le PL concernant la réduction temporaire du traitement (+31 millions de charges), le PL concernant la participation des communes à la facture sociale (-44 millions) et le PL modifiant les écarts entre les taux différenciés (-24 millions de revenus). Par ailleurs, les estimations fiscales à fin septembre prévoyaient une baisse de revenus de -44 millions par rapport à la précédente estimation.

Exercices 2022-2023-2024

Les résultats du PFQ 2022-2025 s'améliorent, par rapport à l'ancienne planification, de 99 millions en 2022, 191 millions en 2023 et 176 millions en 2024.

Les principales déviations impactant favorablement la nouvelle planification :

- Une forte augmentation des estimations de recettes fiscales (environ +370 millions à l'horizon 2024).
- Une révision à la hausse des hypothèses pour les versements de la BNS (+78 millions d'ici à 2024).
- La prise en compte des revenus de la RPI à l'horizon 2024 qui étaient initialement prévus au PB 2021 au précédent PFQ avant d'être amendés (+110 millions).
- La baisse des charges d'intérêts de la dette (-30 millions de charges).
- Des économies supplémentaires découlant du plan de mesures du Conseil d'Etat (mesures d'efficacité et autres mesures), améliorant le résultat à l'horizon 2024 de 37 millions, dont 15 millions pour la révision du manuel comptable permettant une activation plus importante des charges en tant que dépenses d'investissements et 10 millions pour l'augmentation des émoluments pour les autorisations de construire.
- Les charges relatives aux priorités diminuent de 27 millions à l'horizon 2024 par rapport au précédent PFQ. Cette diminution est fortement impactée par le démantèlement des dispositifs COVID et des aides ponctuelles concernant notamment les cas de rigueur (-30 millions de charges et -14 millions de revenus), la culture (-11 millions), la santé (-40 millions) et le soutien aux TPG (-20 millions). Les principales augmentations concernent le programme d'accompagnement de la reprise et de la transition (+15 millions), les besoins pour la santé hors COVID (+24 millions), pour la formation (+17 millions) et pour l'aide sociale (+15 millions).
- La diminution de charges des priorités s'accompagne d'une amélioration des revenus de 23 millions expliquée notamment par une révision à la hausse des estimations de revenus futurs de l'AIG (+30 millions).

Ces améliorations sont partiellement compensées par éléments suivants :

- Une augmentation des charges contraintes d'environ +33 millions à l'horizon 2024 (dont +39 millions concernant les prestations de la politique publique C).
- L'augmentation des charges nettes d'amortissements (+18 millions) et du coût de la péréquation intercantonale (+12 millions).
- La modification de la mesure concernant de la répartition de la charge LPP à 58% / 42% pour les nouveaux assurés (+65 millions de charges).

Conclusion

Le résultat net du PFQ 2022-2025 rejoint le chemin de croissance du déficit maximum admissible en 2025, ceci en supposant la réalisation intégrale du plan de mesures du Conseil d'Etat qui permet d'améliorer le résultat de 435 millions d'ici à 2025.

La période 2022-2025 est marquée par une croissance significative de l'estimation des revenus. Sur 4 ans, près d'un milliard de revenus fiscaux supplémentaires sont prévus entre le budget 2021 et l'exercice 2025. La hausse est particulièrement forte en 2022 et s'explique par la reprise économique démontrant la résilience de l'économie genevoise, notamment grâce à la politique de soutien aux entreprises du Conseil d'Etat.

Le PFQ demeure cependant marqué par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat se doit de répondre aux besoins de la population en renforçant les prestations, principalement dans le domaine de la formation, de la santé, du social et du numérique. Malgré ces dépenses en hausse, le Conseil d'Etat est parvenu à contenir l'augmentation moyenne des charges annuelle à 1.2%.

Si le Conseil d'Etat reste prudent, il continue néanmoins à se projeter dans l'avenir en se donnant les moyens de répondre aux enjeux majeurs qui attendent notre canton. Il a ainsi fait le choix d'une politique volontaire et ambitieuse en matière d'investissements afin d'accélérer les transitions écologique et numérique et de soutenir l'économie et l'emploi à Genève.

Le retour au chemin de croissance et l'augmentation modérée des charges sont conditionnés à la réalisation des mesures d'économie et à la mise en œuvre de la RPI. En cas de non réalisation de ces mesures, les résultats de la planification financière et la détérioration de l'endettement remettraient en cause de nombreux projets ainsi que la politique d'investissement du Conseil d'Etat.

Au vu du risque d'enclenchement du frein à l'endettement à moyen terme, le Conseil d'Etat sera particulièrement attentif à la maîtrise des charges. Il continuera par ailleurs à s'appuyer sur les constats ressortant des comparaisons intercantionales et les bonnes pratiques d'autres cantons pour simplifier ses processus internes, améliorer son efficacité et rechercher des pistes d'économies.



POST TENEBRAS LUX

Plan décennal des investissements 2022-2031



Plan décennal des investissements 2022-2031

Adopté durant l'été 2021 par le Conseil d'Etat, le plan décennal (PDI) fixe les priorités du canton de Genève en matière d'investissement pour ces prochaines années.

Cette planification prévoit 11.1 milliards de francs d'investissements nets pour améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de la population du canton et de sa région.

Les investissements prévus ces dix prochaines années sont en forte augmentation par rapport au précédent plan décennal 2021-2030 (+3 milliards, +37%). Cette hausse marque la volonté du Conseil d'Etat d'accroître les investissements participant à la transition écologique, démontrant ainsi l'engagement de l'Etat face à l'urgence climatique, tout en favorisant le soutien à l'économie locale.

Dans cette perspective, environ 5.9 milliards seront dédiés à la transition écologique, soit presque le double du montant inscrit au précédent PDI (+2.9 milliards). Les investissements prévus pour la transition numérique augmentent également et s'élèvent à 0.9 milliard (+0.2 milliard).

Les investissements se concentrent principalement sur les politiques publiques suivantes : mobilité (31%), formation (17%), environnement et énergie (12%), sécurité, population et justice (8%), santé (7%), et aménagement et logement (4%). Ils sont répartis entre le renouvellement et l'entretien des actifs existants (crédits de renouvellement) et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs.





Plan décennal des investissements 2022-2031

Le Conseil d'Etat a validé son plan décennal des investissements (PDI) pour la période 2022 à 2031. Il a ainsi fixé ses priorités et ses grandes orientations en matière d'infrastructures essentielles au développement du canton et de sa région.

La mise à jour annuelle du PDI constitue un outil de pilotage important qui permet aux autorités d'allouer les ressources aux réalisations essentielles pour la population du Grand Genève. Cette démarche implique un examen approfondi des besoins et une sélection minutieuse des projets.

Le Conseil d'Etat a adopté une enveloppe de projets prioritaires de 11.1 milliards de francs nets (dépenses, déduction faite des recettes) sur dix ans, en hausse de 3 milliards par rapport à la précédente planification. Cette hausse répond aux enjeux actuels liés aux transitions écologique et numérique. La nouvelle planification tient ainsi compte de l'urgence climatique, en intégrant de nombreux projets qui conduiront à réduire les émissions de gaz à effet de serre du canton. De plus, après déjà plus d'une année d'incertitudes engendrées par la crise sanitaire, cette augmentation significative des investissements favorisera le soutien à notre économie locale.

Afin de tenir compte de la hausse des investissements sur la période décennale, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer de nouveaux postes au plan financier quadriennal de fonctionnement. Cette décision permettra également d'augmenter le taux de réalisation des projets inscrits au PDI.

Les projets retenus concernent principalement les études et la construction de nouvelles lignes de tramways, les infrastructures de mobilité de l'agglomération du Grand Genève, l'extension de la diamétrale ferroviaire genevoise, l'électrification des véhicules de transport public genevois, la rénovation des bâtiments de l'Etat, les mesures de soutien à la transition écologique, la construction et la rénovation de bâtiments scolaires ainsi que des projets informatiques.

Le Conseil d'Etat prévoit aussi, en coordination avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'amélioration des équipements et bâtiments hospitaliers du canton. De plus, les conditions d'accueil dans les établissements publics pour l'intégration (EPI) et accueillant les personnes handicapées (EPH) seront améliorées et de nouvelles places créées.

Une enveloppe moyenne de 300 millions par an est allouée au maintien et au renouvellement d'actifs existants.

Parallèlement au PDI, le Conseil d'Etat poursuit la planification des prêts du patrimoine administratif, dont notamment les prêts octroyés à la rénovation ou à la construction des bâtiments des organisations internationales.

Le Grand Conseil concrétisera la politique de développement des infrastructures du canton au travers du vote des différents objets.



Introduction à la lecture du document

Contenu :

Ce document présente le plan décennal des investissements (PDI) 2022 à 2031. Le PDI est composé des projets dits prioritaires et comprend les lois votées, les projets de lois déposés au Grand Conseil ainsi que les projets de première priorité pour le Conseil d'Etat.

Les prêts du patrimoine administratif sont traités de manière distincte et ne figurent ni au PDI, ni dans cette brochure.

Structure :

Ce document énonce, par politique publique, les principaux projets sur la période 2022 à 2031.

En plus de figurer dans les chapitres dédiés aux politiques publiques, les principaux projets en lien avec la transition numérique et la transition écologique sont présentés au début de ce document.

Aide à la lecture des tableaux financiers :

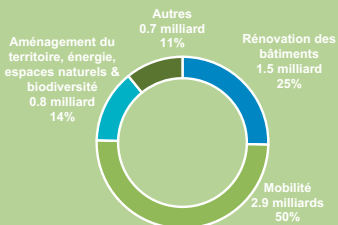
Les tableaux financiers mentionnent par projet :

- la date de début des travaux,
- les montants des dépenses et recettes prévues sur la période 2022-2031 (incluant les études et la réalisation),
- le coût total net du projet (dépenses déduction faite des recettes) sur l'ensemble de la durée de vie du projet (y compris les études),
- une indication confirmant si le projet fait l'objet d'une loi déjà votée par le Grand Conseil.

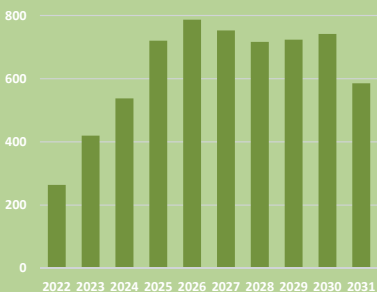
Une vision portée vers la transition écologique

Après avoir décrété l'urgence climatique en décembre 2019, le Conseil d'Etat a révisé sa stratégie climatique dans le cadre du plan climat cantonal 2030 de seconde génération. Ce dernier comprend des objectifs plus ambitieux qui seront atteints grâce à un plan de mesures favorisant la transition écologique pour un montant de 5.9 milliards. Le canton concrétise ainsi sa volonté de relever le défi lié aux changements climatiques en intensifiant ses investissements et en mobilisant tous les acteurs de la société.

Répartition par thèmes principaux



Investissements dédiés à la transition écologique (en millions)



Mobilité

L'évolution vers une mobilité décarbonée implique des changements de comportements, avec comme priorité la réduction des kilomètres parcourus en transports individuels motorisés, un report modal vers les modes doux et les transports publics, mais aussi le développement de véhicules moins émissifs. Pour y parvenir, l'Etat investira considérablement dans les transports en commun, par exemple : réalisation de nouvelles lignes de tramways (Genève - Saint-Julien, Nations - aéroport), développement de la diamétrale ferroviaire Genevoise, participation au renouvellement de la flotte des TPG pour des véhicules plus adaptés, ainsi que le financement de nombreuses mesures des projets d'agglomération.

Rénovation des bâtiments

A travers le plan directeur de l'énergie 2020-2030 (PDE), le canton s'engage résolument sur la voie de la transition énergétique. Des moyens financiers considérables sont planifiés pour réduire la consommation énergétique des bâtiments de l'Etat avec le renforcement des mesures d'efficacité énergétique et de mise en conformité des embrasures déjà engagées. De nombreux bâtiments dans le domaine de la formation seront complètement rénovés, tels que le collège Rousseau et Uni Bastions.

Aménagement du territoire, énergie, espaces naturels & biodiversité

L'Etat va investir dans le plan d'action biodiversité 2020-2030, plus particulièrement avec la plantation d'arbres en milieu contraint, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV), ceci afin de proposer des îlots de fraîcheur et des aménagements paysagers dans des quartiers fortement densifiés.

Des financements en faveur de projets divers favorisant la transition écologique sont également prévus, par exemple pour favoriser l'électromobilité, l'agriculture résiliente ou encore l'énergie solaire.

Une transition numérique au service de la population et des entreprises



883 millions

L'Etat investira des moyens significatifs afin de renouveler et accroître ses systèmes d'information et de communication (SIC), ainsi que ses services numériques. Citons, entre autres, le partenariat entre l'Etat, les HUG et l'IMAD pour accélérer le développement de la santé numérique, la refonte du SIC de l'action sociale, l'évolution du SIC fiscal ou encore la mise sur pied d'un véritable SIC pour l'éducation et la formation.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 883 millions dans le domaine du numérique. Environ 65% des investissements sont dédiés au renouvellement et à l'évolution des actifs, soit 570 millions. Le solde de 313 millions est destiné à la création et à l'extension d'actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Domaine	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
			dépenses	recettes	Net		
SIC pour l'éducation et la formation	Formation	2018	25	0	25	26	✓**
SIC Action sociale	Action sociale	2019	16	0	16	22	✓**
Evolution du SIC fiscal dès 2020	Impôts et finance	2020	26	0	26	30	✓**
UNI - SI pour les étudiants	Formation	2021	9	0	9	12	✓
Santé numérique	Santé	2021	13	0	13	15	
Refonte du SIC des droits politiques	Autorité et gouvernance	2022	10	0	10	10	
Evolution de la plateforme de cyberadministration dès 2022	Etats-majors et prestations transversales	2022	12	0	12	12	
Educations au numérique et connectivité dans les écoles secondaires II	Formation	2022	18	0	18	18	
Refonte du SI du DIP pour la protection de l'enfance et de la jeunesse	Formation	2023	14	0	14	14	
Dématérialisation de la justice (projet Justitia 4.0)	Justice	2023	20	0	20	20	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues pour la totalité du projet (y.c. études).

** Loi ouvrant un crédit d'investissement pour la première partie du projet. Un nouveau projet de loi sera déposé pour la deuxième partie.

Mobilité



3'457 millions

Après la mise en service du Léman Express, le Conseil d'Etat investira significativement dans l'extension du réseau de tramways, la mise en place d'axes forts pour les bus et les travaux de la gare souterraine de Cornavin destinés à renforcer l'offre des transports publics. Les études concernant le développement de la diamétrale ferroviaire seront lancées afin de proposer deux nouveaux axes, l'un reliant la gare de Lancy Pont-Rouge aux Cherpines et l'autre reliant la gare Cornavin à l'Aéroport et la ZIMEYSA.

Des aménagements en faveur de la mobilité douce et du réseau des axes cyclables seront mis en œuvre, avec des itinéraires optimisés depuis et vers les gares.

Enfin, l'Etat participera au renouvellement du parc TPG en le rendant plus adapté aux défis de la transition écologique.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 3'457 millions dans le domaine de la mobilité. Près de 21% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 722 millions, dont 350 millions pour la participation à l'électrification de la flotte de véhicules TPG. Le solde de 2'735 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Projet d'agglomération de première génération (hors Route des Nations)	2011	27	8	19	88	✓
Route des Nations et jonction du Grand-Saconnex	2017	53	0	53	207	✓
Projet d'agglomération de deuxième génération	2017	215	22	193	208	✓
Construction d'un tramway entre Genève et Saint-Julien	2021	217	42	175	201	✓
Projet d'agglomération de troisième génération	2021	238	12	226	228	✓
Construction de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) Grands Esserts et Vernier	2022	118	20	98	105	✓
Construction d'un tramway Nations - Grand-Saconnex - Aéroport	2023	176	49	127	144	✓
Extension de la capacité de la gare Cornavin (travaux principaux)	2024	367	0	367	425	✓
Projet d'agglomération de quatrième génération	2024	276	35	241	241	
Futurs développements du réseau tram sur la petite et moyenne ceinture urbaine (Aéroport-Bachet et Jardin botanique-Rive)	2029	245	42	203	480	
Diamétrales ferroviaires	après 2031	108	0	108	**	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues incombant au canton, déduction faite de recettes à recevoir (subvention fédérale par exemple) pour la totalité du projet (y.c. études).

** Les lignes ferroviaires étant de la compétence de la Confédération, des discussions interviendront avec l'Office fédéral des transports concernant le remboursement des dépenses effectuées par le canton de Genève.

Formation



1'871 millions

L'enseignement public accueille dans les écoles et hautes écoles plus de 100'000 jeunes et connaît une augmentation constante d'effectifs depuis plusieurs années (plus de 1'000 élèves supplémentaires pour la seule rentrée scolaire 2021). Ceci représente un défi important pour maintenir une école de qualité, des infrastructures en suffisance et un encadrement adéquat.

Sur les dix prochaines années, de nouveaux établissements de formation sont prévus, ainsi que la rénovation de nombreux bâtiments.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'871 millions dans le domaine de la formation. Plus de 37% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 693 millions. Le solde de 1'178 millions est destiné à la création de nouveaux ouvrages ou à des rénovations importantes de bâtiments dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
UNI Bastions - rénovation**	2018	68	6	62	83	✓
Collège Rousseau - rénovation**	2021	53	0	53	70	✓
Futur CO sis à Balexert	2022	95	4	91	96	✓
Ecole secondaire II Noëlla Rouget	2023	131	5	126	130	✓ (études)
Haute école de santé à Champel	2023	96	12	84	89	✓ (études)
CFP santé et CFP social à Bernex	2024	116	1	115	116	✓ (études)
CO à Bernex	2024	110	20	90	90	✓ (études)
Ecole secondaire II à Confignon	2025	126	0	126	126	
UNI - sciences de l'université Grand Centre	2025	202	107	95	126	
CO Marais - rénovation**	2026	76	0	76	76	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions de francs par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

Environnement et énergie



1'308 millions

Afin de répondre aux enjeux de durabilité, le Conseil d'Etat a décidé d'investir significativement dans le domaine de l'environnement et de l'énergie. Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2022-2031 figurent la plantation d'arbres en milieu contraint, les investissements dans des infrastructures écologiques, les mesures qui favorisent une agriculture durable et résiliente, ainsi que la remise à ciel ouvert de l'Aire et de la Drize dans le secteur du PAV. Un intérêt particulier est porté sur les subventions favorisant l'assainissement énergétique des bâtiments et l'électromobilité.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 1'308 millions dans les domaines de l'environnement et l'énergie. 7% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 88 millions. Le solde de 1'220 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031		Coût total* Net	Loi votée	
		dépenses	recettes			Net
Infrastructures agricoles durables et agriculture résiliente	2012	158	0	158	235	✓**
Zone portuaire et de loisirs du Vengeron	2022	56	0	56	56	✓
Mesures de soutien à la transition écologique	2023	50	0	50	50	
Plantations d'arbres en milieu contraint	2023	390	0	390	500	
Assainissement énergétique - subventions	2023	185	0	185	200	
Remise à ciel ouvert Aire-Drize PAV	2023	16	0	16	16	
Infrastructures écologiques	2024	112	0	112	250	
Electromobilité et réseau de bornes électriques	2025	169	0	169	169	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

** Loi ouvrant un crédit d'investissement pour la première partie du projet. Un nouveau projet de loi sera déposé pour la deuxième partie.

Sécurité, population et justice



Nouveau bâtiment de la police internationale et Centre fédéral pour requérants d'asile

881 millions

Suite à l'abandon du projet d'établissement de détention des Dardelles, le Conseil d'Etat a validé les premières étapes de la révision de la planification pénitentiaire. Cette dernière pourrait être complétée lors des prochains exercices.

Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2022-2031 figurent la construction sur le site de Champ-Dollon d'un nouveau programme type prison de district, et d'un bâtiment abritant notamment la police internationale et d'un nouveau palais de justice.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 881 millions dans les domaines de la sécurité, population et justice. Plus de 29% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 255 millions. Le solde de 626 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Bâtiment Police internationale	2022	77	5	72	76	✓ (études)
Dématérialisation de la justice (projet Justitia 4.0)	2023	20	0	20	20	
Sécurisation des bâtiments de la police	2023	15	0	15	15	
Centre Sécurité Lac - Police de la Navigation	2025	14	0	14	14	
Bâtiments de détention pour femme	2027	51	5	46	46	
Champ-Dollon II	2027	242	0	242	242	
Nouveau Palais de justice	2029	163	0	163	254	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

Santé



724 millions

Parmi les principaux projets retenus dans le PDI 2022-2031 figurent la 4ème étape de rénovation des bâtiments de la maternité, la rénovation et réaffectation de l'étage R du bâtiment Opéra, ainsi que la rénovation des bâtiments dits des 3A sur le site de Loëx (Arve, Aire, Allondon).

Le PDI prévoit également un engagement de l'Etat avec les HUG pour l'amélioration des équipements et conditions d'accueil dans les bâtiments hospitaliers du canton.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 724 millions dans le domaine de la santé. Près de 64% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 463 millions. Le solde de 261 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires - Phase 2 - Subvention	2021	20	0	20	20	✓
Santé numérique (partenariat HUG, IMAD et administration cantonale)	2021	13	0	13	15	
Maternité 4ème étape	2022	52	0	52	52	
Rénovation et réaffectation de l'étage R Opéra**	2023	45	0	45	45	
Rénovation partielle des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx**	2023	41	0	41	49	✓ (études)
Equipeement d'immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et évolution des systèmes d'information de l'Imad	2024	21	0	21	21	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions de francs par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

Aménagement et logement



LUP : Chemin Daniel-Ihly 15-17, Lancy

441 millions

Le Conseil d'Etat veillera à la concrétisation des premiers quartiers au sein des grands projets de logements, à l'instar des Communaux d'Ambilly, des Cherpines, de Bernex et du PAV.

De plus, afin de développer le parc de logements d'utilité publique (LUP), l'Etat de Genève prévoit d'investir un montant annuel de 35 millions chaque année jusqu'à ce que la part de LUP atteigne 20% du parc locatif cantonal.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 441 millions dans le domaine de l'aménagement et du logement. Environ 5% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 22 millions. Le solde de 419 millions est destiné à la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Construction de logements d'utilité publique**	2007	350	0	350		✓
Contribution du canton au fonds de développement urbain	2017	25	0	25	46	✓***
Post autorisation de construire, suivi, contrôle conformité et infractions	2022	9	0	9	9	
Réalisation du système d'information et de communication du territoire	2023	7	0	7	7	
Dotations pour la reconstruction du bâtiment B de la Cité universitaire	2024	10	0	10	10	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

** La loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP L 4 06) ne prévoit pas de crédit pluriannuel, mais fixe un objectif de proportion de logements d'utilité publique dans le parc immobilier du canton.

*** Une contribution annuelle de 2,5 millions est prévue dans la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain. La loi 11941 couvre les contributions jusqu'en 2025. Les contributions futures seront prévues dans un nouveau projet de loi.

Autres domaines de l'action publique

2'419 millions

Culture, sport et loisirs



L'Etat financera un centre de formation pour favoriser la relève du football genevois.

Dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs, les principaux projets sont la construction d'une nouvelle patinoire de 8'500 places sur le site du Trêfle-Blanc, d'un nouveau centre de formation du football pour accueillir l'Académie du Servette Football Club, la création d'un musée de la bande dessinée, ainsi que la réaffectation du bâtiment de Porteous.

Relevons également la finalisation de la nouvelle Comédie, avec le week-end portes ouvertes qui a eu lieu les 28 et 29 août dernier.

Les travaux du nouveau bâtiment des Archives se poursuivront alors que l'Etat continuera à investir dans la simplification et l'amélioration des outils informatiques utilisés par les contribuables. Le système d'information et de communication des droits politiques sera adapté aux nouveaux besoins, tandis que le système d'information fiscal continuera à être développé.

Impôts, finances, autorités et gouvernance



Nouveau bâtiment des Archives

Prestations transversales



Cybersécurité et système d'information, de communication et du numérique

Le domaine relatif aux prestations transversales englobe notamment l'ensemble des dépenses futures liées à l'évolution des systèmes d'information et de communication de l'Etat, au bénéfice de l'ensemble des politiques publiques, ainsi qu'à la rénovation, la transformation et la construction de bâtiments propriété de l'Etat, y compris la mise en conformité de leurs fenêtres, toitures et des autres embrasures en façade.

Autres domaines de l'action publique (suite)

Cohésion sociale



Dans le domaine de la cohésion sociale, citons les investissements prévus pour la rénovation des bâtiments des établissements publics pour l'intégration (EPI), plus particulièrement sur le site de la Combe, ainsi que pour la rénovation des bâtiments des établissements accueillant les personnes handicapées (EPH). La transition numérique se poursuivra avec la refonte des systèmes d'information de l'action sociale et de la protection des personnes adultes sous curatelle. Le système d'information de l'Hospice général continuera son évolution.

Durant la période 2022-2031, l'Etat envisage d'investir un montant total de 2'419 millions dans les autres domaines de l'action publique. Près de 30% des investissements sont dédiés au renouvellement et au maintien des actifs existants, soit 726 millions. Le solde de 1'667 millions est destiné à la rénovation de bâtiments et la création ou l'acquisition de nouveaux actifs dont les principaux sur la période du PDI sont :

Projets <i>en millions de francs</i>	Début des travaux	Montant sur période 2022-2031			Coût total* Net	Loi votée
		dépenses	recettes	Net		
Efficienc e énergétique	2017	390	24	366	375	√***
Mise en conformité des embrasures des bâtiments propriété de l'Etat**	2020	838	0	838	850	√***
Acquisitions de terrains et de bâtiments	2020	22	0	22	30	√
Bâtiment pour les archives d'Etat de Genève	2021	51	21	30	38	√
Rénovation complète des bâtiments du site de La Combe**	2023	35	0	35	35	
Nouvelle patinoire	2025	150	0	150	150	
Construction du nouveau pôle football cantonal	2028	40	0	40	40	

* Le montant indiqué est la part des dépenses prévues, déduction faite de recettes à recevoir pour la totalité du projet (y.c. études).

** Tout projet de rénovation dépassant le seuil de 20 millions de francs par bâtiment doit faire l'objet d'un crédit d'ouvrage.

*** Loi ouvrant un crédit d'investissement pour la première partie du projet. Un nouveau projet de loi sera déposé pour la deuxième partie.

Procédure d'application des douzièmes provisoires en cas de refus du projet de budget 2022

Commission des finances
29 septembre 2021



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

29/09/2021 - Page 1

Principe des douzièmes provisoires (1/3)

CADRE LEGAL

Absence de vote de la loi budgétaire : art. 42 LGAF

Le Conseil d'Etat est autorisé à engager les moyens financiers nécessaires aux activités ordinaires de l'Etat.

Les charges de fonctionnement sont engagées sur la base et en proportion des montants figurant au budget de l'année précédente.

Afin de disposer d'une vision exhaustive, les revenus de fonctionnement sont intégrés au calcul du budget selon les douzièmes provisoires. La dernière estimation disponible est prise en compte.

Le Conseil d'Etat communique au Grand Conseil les autorisations de dépenses et les estimations de revenus résultant de l'application des douzièmes provisoires, avant le 31 janvier.

Les dépenses d'investissement sont engagées conformément aux bases légales qui les ont autorisées.

Principe des douzièmes provisoires (2/3)

CADRE REGLEMENTAIRE

Principes et calcul des douzièmes provisoires : art. 25 RPFGB

Selon le règlement, les douzièmes provisoires sont calculés selon **deux méthodes différentes** en fonction de la nature budgétaire.

1. Règle générale Valeurs du budget 2021 + crédits supplémentaires

Le montant des **crédits budgétaires** par programme figurant au dernier budget voté est mensualisé, chaque tranche constituant une autorisation mensuelle de dépense appelée douzième provisoire.

Les **crédits supplémentaires** accordés l'année précédente (à l'exception des reports de crédits) sont ajoutés aux douzièmes.

Natures du **périmètre d'application** des douzièmes : charges de personnel, dépenses générales et subventions aux entités.

Le vote du budget par le Grand Conseil rend caduc le budget temporaire construit sur le principe des douzièmes provisoires.

28/09/2021 - Page 3

Principe des douzièmes provisoires (3/3)

2. Exceptions à la règle générale Valeurs du projet de budget 2022 + éventuels amendements

Le **règlement** sur la planification financière et le contrôle budgétaire prévoit des exceptions à la règle générale.

Les **exceptions** concernent **principalement les natures suivantes** : *les provisions, les charges non-monétaires, les subventions aux personnes physiques, les intérêts financiers ainsi que les obligations découlant de lois fédérales ou d'accords intercantonaux*

Pour ces charges, les autorisations de dépenses correspondent aux valeurs du PB 2022 complétées des éventuels amendements adoptés par le Conseil d'Etat (correspondant aux dernières estimations disponibles pour ces dépenses).

Cette règle tient compte de **l'absence de marge de manœuvre du Conseil d'Etat** sur la variation de ces charges.

28/09/2021 - Page 4

Traitement des coûts COVID-19

Les coûts COVID évoluent de la manière suivante :

en millions		
Coûts liés au COVID-19 (effet sur le résultat)		
	B 2021	PB 2022
1 Prestations sociales en faveur des personnes physiques et autres charges contraintes	-50	-93
2 Aides ponctuelles et autres dispositifs temporaires spécifiques COVID-19 dans le domaine de la santé	-88	-48
3 Pertes de revenus	-43	-40
TOTAL	-181	-180

1) Les valeurs du PB 2022 amendé sont reprises dans les douzièmes provisoires pour les **prestations sociales** aux personnes physiques.

2) Les **aides ponctuelles et les autres dispositifs temporaires** (budget 2021 et crédits supplémentaires 2021) **ne sont pas adaptés** à l'exercice 2022. Il est proposé de ne pas prendre en compte ces crédits dans les **douzièmes provisoires** car ces éléments sont non récurrents. **Un crédit supplémentaire sera présenté** en janvier 2022 pour les aides et dispositifs qui se prolongent en 2022.

3) Les revenus ne sont pas concernés.

29/09/2021 - Page 5

Estimation des douzièmes provisoires (1/2)

Il est **trop tôt** pour fournir une estimation du résultat des **douzièmes** provisoires car les calculs dépendent :

- des **amendements au projet de budget 2022** (relatifs aux charges contraintes, mécaniques et aux estimations fiscales),
- des **crédits supplémentaires 2021 adoptés par la commission des finances** d'ici à la fin de l'année (hors crédits supplémentaires non récurrents en lien avec la pandémie de COVID-19),
- du **résultat des votes** du Grand Conseil sur les **projets de lois connexes** au PB 2022 (participation des communes aux charges de l'Etat et changement de la répartition des taux de cotisations LPP).

29/09/2021 - Page 6

Estimation des douzièmes provisoires (2/2)

Eléments figurant au PB 2022 qui ne seront **pas pris en compte** dans le calcul des douzièmes provisoires :

- les crédits 2022 pour les **nouveaux postes** qui n'ont pas fait l'objet d'un crédit supplémentaire en 2021, soit 278 ETP
- l'augmentation des **dépenses générales** (hors mouvements de provisions et crédits supplémentaires), soit environ 12 millions à l'OCSIN
- le versement de l'**annuité 2022**
- l'augmentation pour les **institutions subventionnées** y.c. mécanismes salariaux (exemples : plan d'accompagnement de la reprise et de la transition +10.6 millions, HUG +12.4 millions, TPG +8.8 millions, Hospice général +9.4 millions, UNI +3 millions, etc.)

Eléments figurant au PB 2022 qui seront **pris en compte** dans le calcul des douzièmes provisoires :

- l'augmentation des **subventions aux personnes physiques**, +133.1 millions (exemples : subsides d'assurances maladies +26.9 millions, prestations d'aide sociale +33.4 millions, prestations complémentaires AVS/AI +7.1 millions, etc.)
- la baisse des **charges mécaniques**, soit -36.2 millions (RPT -17.7 millions, intérêts de la dette -15.7 millions, recapitalisation de la CPEG -4 millions, amortissements -1.2 million et intérêts fiscaux +2.4 millions).

28/09/2021 - Page 7

Crédits supplémentaires significatifs à déposer en début d'année

Des crédits supplémentaires devront notamment être prévus, en janvier 2022 pour :

- les **coûts induits**, soit la valorisation sur 12 mois des **nouveaux postes octroyés en 2021**,
- le **versement de l'annuité 2022**,
- les **coûts COVID** pour les aides ponctuelles et les dispositifs temporaires dans le domaine de la santé se prolongeant en 2022

28/09/2021 - Page 8

Amendements du Conseil d'Etat au projet de budget 2022

Commission des finances
du 10 novembre 2021



Département des finances

10/11/2021 - Page 1

1. Budget de fonctionnement Synthèse des amendements du Conseil d'Etat au projet de budget 2022

Les amendements du Conseil d'Etat **améliorent** le résultat du PB 2022 de **165.5 millions**.

Le déficit budgétaire passe ainsi de **-460.2 millions à -294.6 millions**.
La croissance des charges est inchangée et reste à **1.4%**.

En millions	B2021	PB2022 publié	Amendements du Conseil d'Etat	PB2022 avec amendements du Conseil d'Etat
Charges de fonctionnement	9'363.2	9'498.2	-0.8	9'497.4
Revenus de fonctionnement	8'516.3	9'038.0	164.7	9'202.8
Résultat net	-846.9	-460.2	165.5	-294.6

Deux catégories d'amendements : budgétaires ou techniques

Les amendements sont qualifiés soit de "budgétaires", soit de "techniques"

Amendements budgétaires (+165.5 millions sur le résultat)

- Amendements modifiant le résultat de l'Etat
- Variations de charges ou de revenus
- Diminution ou augmentation de postes

Amendements techniques (effet neutre sur le résultat)

- Corrections d'erreurs neutres entre natures de charges et entre natures de revenus ou entre programmes
- transfert de budget alloué à une même tâche

Les amendements budgétaires sont votés un par un. Les amendements techniques sont présentés dans une liste spécifique et généralement votés en bloc par la Commission des finances.

10/11/2021 - Page 3

Principaux amendements au PB2022 (état au 10 novembre)

En millions

	Charges	Revenus	Résultat
PB 2022 publié	9'498.2	9'038.0	-460.2
Variation des estimations fiscales à fin septembre		172.8	172.8
Autres amendements	-0.8	-8.1	-7.3
PB 2022 amendé par les estimations fiscales et les autres amendements	9'497.4	9'202.8	-294.6

10/11/2021 - Page 4

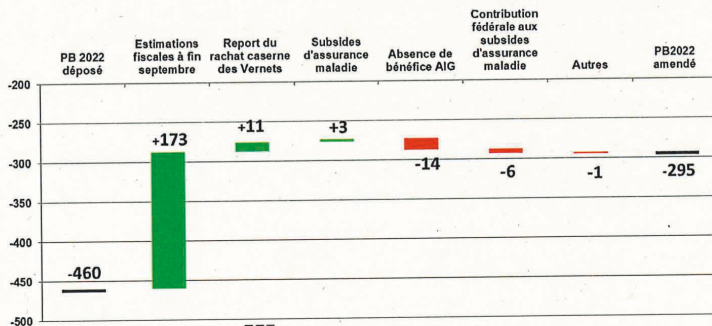
2. Principaux amendements au PB2022



Département des finances

10/11/2021 - Page 5

Principaux amendements au PB2022 (état au 10 novembre)



Amendements concernant les revenus fiscaux

Ce point est développé en fin de présentation

**Mise à jour des estimations fiscales à fin septembre 2021
(+172.8 millions de revenus)**

Cet amendement est développé au point 3 de la présentation

Amendements transversaux concernant les charges de personnel

Un seul amendement transversal concernant la variation de différents taux de charges sociales :

- à la baisse de 0,05% pour la cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales à hauteur de -1,09 million de francs
- pour la Cotisation LAA : baisse de la SUVA et hausse de la Zurich-Assurance à hauteur de -0,07 million de francs

L'effet de ces changements de taux est une baisse des charges de personnel de -1.2 million.

Principaux autres amendements budgétaires (1/2)

Diminution du montant relatif aux subsides d'assurance-maladie suite à la baisse de la prime moyenne cantonale
(-3 millions de charges)

Baisse de la contribution fédérale aux subsides d'assurance maladie selon les prévisions communiquées par la Confédération
(-5.8 millions de revenus)

Augmentation du financement de la FOJ et des prestations pour requérants d'asile mineurs non-accompagnés (RMNA) et augmentation correspondante de la participation fédérale.
(+1 million de charges et 0.3 million de revenus)

Annulation de la mesure d'économie visant à plafonner à 100 heures le paiement des heures supplémentaires aux policiers
(+ 1.4 million de charges)

10/11/2021 - Page 9

Principaux autres amendements budgétaires (2/2)

Report de l'indemnité unique pour le rachat de la caserne des Vernets de 2021 à 2022 en raison du retard de l'octroi de l'autorisation de construire dû à un recours pendant. (+11 millions de revenus)

Impact de la crise sanitaire : aucun bénéfice attendu en 2022 pour l'AIG et donc absence de rétrocession en faveur de l'Etat
(-14 millions de revenus)

10/11/2021 - Page 10

Dépôt des amendements par les députés de la Commission des finances

Les amendements suivant diminuant les charges peuvent permettre aux députés de déposer des amendements sans augmenter le total initial des charges (selon l'art.97 Cst-GE);

- Transversal : la diminution des charges de personnel découlant de la variation des taux de charges sociales : 1.2 million
- Programme A05 : Baisse de la subvention pour le 100^{ème} anniversaire de la SDN, réaffecté à la ligne générique Genève internationale : 0.2 million
- Programme C01 : Baisse des prestations d'assurance-maladie suite à la baisse des primes moyennes : 3 millions
- Programme K01 : Transfert de la ligue genevoise contre le rhumatisme en faveur des programmes d'efficience du réseau de soins : 0.1 million
- Programme K03 : Ajustement des montants dédiés aux programmes d'efficience du réseau de soins en faveur la promotion de l'activité physique et de l'alimentation saine : 0.1 million



Si tous ces amendements sont acceptés, la marge du Grand Conseil est de 4.6 millions.

10/11/2021 - Page 11

PL connexes

Les PL connexes suivants
n'ont pas encore été votés par le Grand Conseil.
Ils sont à ce stade intégrés au projet de budget 2022.

- **PL 12782** sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (41.7 millions de charges)
- **PL 13021, PL 13022 et PL 13023** concernant la modification de la répartition des cotisations des employeurs (58%) et des employés (42%) (2.5 millions de charges)
- **PL 12578** sur la suppression du doublement du salaire lors du départ à la retraite (3.5 millions de charges)

10/11/2021 - Page 12

3. Amendements - Revenus fiscaux



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances

10/11/2021 - Page 13

Modifications entre le PB2022 et le PB2022 amendé

Revenus fiscaux, en millions de francs	PB2022	PB2022 amendé	Ecart
Personnes physiques (PP)	4'540,6	4'592,0	+ 51,4
Personnes morales (PM)	1'289,6	1'372,4	+ 82,8
Part cantonale à l'IFD	608,6	640,3	+ 31,7
Autres impôts	895,9	902,8	+ 6,9
Total revenus fiscaux	7'334,6	7'507,5	+ 172,8

Modifications entre le PB2022 et le PB2022 amendé

■ Personnes physiques (PP)

■ Impôt sur le revenu

Hypothèses de croissance du PIB inchangées

	PB2022	PB2022 amendé
2021	+ 3,5%	+ 3,5%
2022	+ 2,5%	+ 2,5%

Amélioration des perspectives pour certains groupes de contribuables

■ Mise à jour des hypothèses de croissance pour l'impôt sur la fortune

Amélioration des hypothèses pour 2021

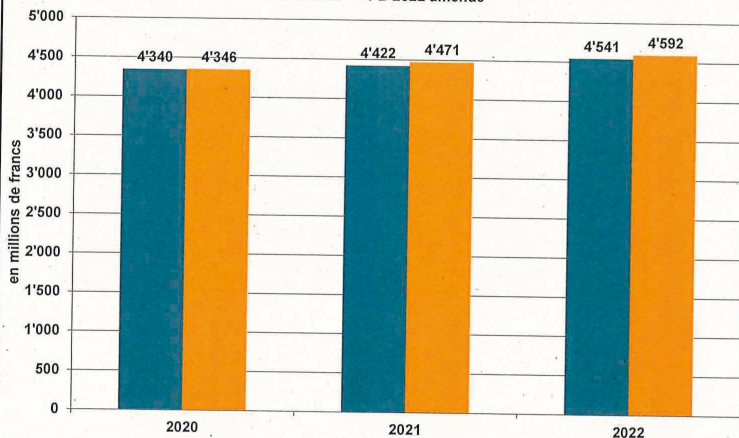
	PB2022	PB2022 amendé
2021	+ 5,4%	+ 7,5%
2022	+ 3,0%	+ 3,0%

10/11/2021 - Page 15

Modifications entre le PB2022 et le PB2022 amendé

Impôts des personnes physiques

■ PB 2022 ■ PB 2022 amendé



10/11/2021 - Page 16

Modifications entre le PB2022 et le PB2022 amendé

■ Personnes morales (PM)

■ Impôt sur le bénéfice

Forte augmentation de la base d'estimation

La réalité constatée sur les dossiers 2020 disponibles s'avère meilleure que prévu

■ Mise à jour des hypothèses de croissance pour l'impôt sur le bénéfice (panel)

Amélioration des hypothèses

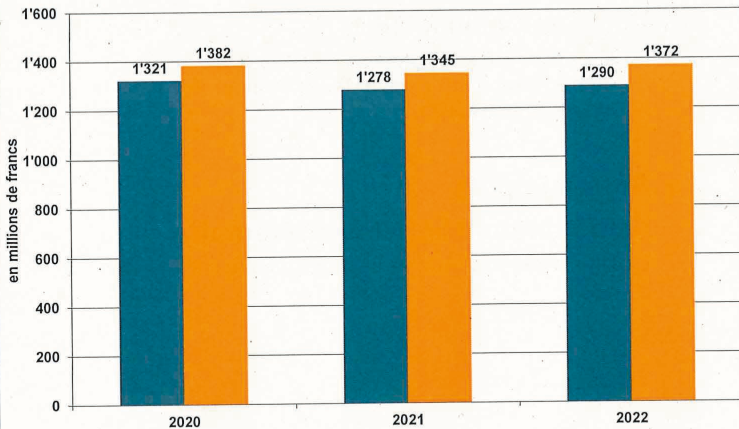
	PB2022	PB2022 amendé
2021	+ 6,0%	+ 7,4%
2022	+ 3,0%	+ 6,1%

10/11/2021 - Page 17

Modifications entre le PB2022 et le PB2022 amendé

Impôts des personnes morales

■ PB 2022 ■ PB 2022 amendé



10/11/2021 - Page 18

Modifications entre le PB2022 et le PB2022 amendé

Réponses des entreprises du panel au questionnaire de septembre

Branche économique	Poids	Taux de croissance du bénéfice	
		2021	2022
Banques et assurances	22.1%	+ 13.8%	- 0.9%
Intermédiaires du commerce	19.6%	+ 6.7%	+ 2.4%
Horlogerie et bijouterie	19.1%	+ 16.8%	+ 14.1%
Conseil et service aux entreprises	9.2%	- 18.3%	+ 7.0%
Immobilier	8.7%	- 9.6%	+ 2.8%
Commerce de détail	2.9%	- 8.9%	+ 16.3%
Industrie chimique et pharmaceutique	2.3%	+ 5.2%	+ 3.1%
Industrie alimentaire et non alimentaire	1.8%	- 49.8%	+ 0.0%
Bâtiment et génie civil	1.6%	- 21.1%	+ 13.9%
Hôtellerie et restauration	1.1%	+ 0.0%	+ 76.9%
Transports et communications	0.3%	- 9.5%	- 5.6%
Autre	11.2%	- 16.8%	- 4.5%
Total	100.0%	+ 7.4%	+ 6.1%

10/11/2021 - Page 19

Modifications entre le PB2022 et le PB2022 amendé

■ Part cantonale à l'IFD

- Mise à jour des hypothèses de croissance et des données servant de point de départ pour les estimations fiscales

■ Autres impôts

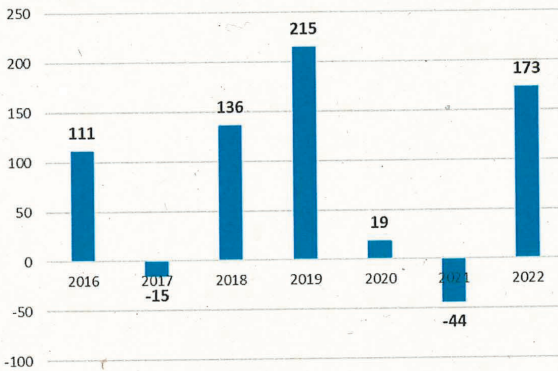
Impôt immobilier complémentaire

- Mise à jour des taux de capitalisation des immeubles

10/11/2021 - Page 20

Evolution des amendements concernant les revenus fiscaux depuis 2016

en millions



Les valeurs des amendements présentés ci-dessus ne prennent pas en compte les variations liées aux mesures fiscales et portent uniquement sur les estimations de revenus fiscaux.

10/11/2021 - Page 21



Questions ?



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources humaines
La Conseillère d'Etat

DF
Case postale 3860
1211 Genève 3

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur Jacques Béné
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

N/réf. : NF/
V/réf. :

Genève, le 4 novembre 2021

Concerne : proposition d'amendements au projet de budget 2022 (PB 2022)

Monsieur le Président,
Mesdames les Députées,
Messieurs les Députés,

Dans le cadre du processus budgétaire 2022, je vous prie de trouver en annexe les amendements du Conseil d'Etat.

Pour mémoire, le résultat au PB 2022 s'élevait à -460.2 millions avant les amendements du Conseil d'Etat. En tenant compte des amendements qui vous sont transmis en annexe, le déficit budgétaire est diminué de 165.5 millions pour s'établir à -294.6 millions.

En millions	B2021	PB2022 publié	Amendements du Conseil d'Etat	PB2022 avec amendements du Conseil d'Etat
Charges de fonctionnement	9'363.2	9'498.2	-0.8	9'497.4
Revenus de fonctionnement	8'516.3	9'038.0	164.7	9'202.8
Résultat net	-846.9	-460.2	165.5	-294.6

Ainsi, vous trouverez en annexe les documents suivants :

- Annexe 1 : Consolidation des listes d'amendements au PB 2022 de fonctionnement
- Annexe 2 : Liste des amendements budgétaires au PB 2022 de fonctionnement
- Annexe 3 : Liste des amendements techniques au PB 2022 de fonctionnement

Enfin, je vous précise qu'un amendement concernant le dossier du transfert de charge aux communes pourrait être déposé ultérieurement par le Conseil d'Etat comme vous l'a indiqué Monsieur Thierry Apothéloz le mercredi 3 novembre.

Je ne manquerai de revenir sur ces différents amendements et de vous apporter l'ensemble des explications y relatives lors de la séance de la commission des finances du 10 novembre prochain.

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nathalie Fontanet

Annexe 1 : Consolidation des listes d'amendements au projet de budget 2022

Annexe 2 : Liste des amendements budgétaires au projet de budget 2022

Annexe 3 : Liste des amendements techniques au projet de budget 2022

ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES DES AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
ETAT

Nature	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2022		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2022	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL HORS NATURES 37/39-47/49		9'498'208'346	9'038'044'577	-795'988	164'739'742.4	9'497'412'348	9'202'784'319
RESULTAT		-460'163'769		165'535'741		-294'928'028	
30	Charges de personnel	2'716'046'121		331'970		2'716'378'091	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	604'734'933		1'879'500		606'614'433	
33	Amortissements du patrimoine administratif	360'354'723		-		360'354'723	
34	Charges financières	195'696'414		-		195'696'414	
36	Charges de transfert	5'501'140'665		-3'007'468		5'498'133'197	
38	Charges extraordinaires	120'235'490		-		120'235'490	
40	Revenus fiscaux		6'726'105'747		141'135'573		6'867'241'320
41	Patentes et concessions		26'1896'615		-		26'1896'615
42	Taxes et redevances		42'307'8021		70'000		423'148'021
43	Revenus divers		75'596'510		11'000'000		86'596'510
44	Revenus financiers		205'728'326		-14'000'000		191'728'326
46	Revenus de transferts		1'345'639'358		26'534'169		1'372'173'527

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL ETAT**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS REVENUS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
							-1'167'230			
Tous les Programmes	30	Charges de Personnel	2716'046'146		Variation des taux de charge sociale : - à la baisse de 0,05% pour la Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales à hauteur de -1,09 million de francs - pour la Cotisation LAA ; baisse de la SUVA et hausse de la Zurich-Assurance à hauteur de -0,07 million de francs		-1'167'230		-	271'487'891'16

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
A AUTORITES ET GOUVERNANCE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES libra. fr. ch. 39	REVENUS libra. fr. ch. 49		CHARGES libra. fr. ch. 39	REVENUS libra. fr. ch. 49		CHARGES libra. fr. ch. 39	REVENUS libra. fr. ch. 49
			83'622'759	17'811'142		300'0'000		-	83'922'759	17'811'142
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	36	Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC)	718'739		Le Grand Conseil a voté, durant sa séance en plénière du 6 octobre 2021, un amendement au PL 12845. Cet amendement, déposé par des députés, augmente la subvention à l'association Aide aux Victimes de Violence en Couple (AVVEC) de 300'000 francs par année.	300'0'000		-	1018'739	-
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	36	Contribution pour le 100ème anniversaire de la SDN	200'000		Correction neutre entre deux subventions de la Genève internationale mais qui n'a pas été effectuée à temps au PB 2022. La contribution pour le 100ème anniversaire de la SDN, budgétisée en 2021 pour 200'000 francs, ne pourra être réalisée cette année en raison du COVID et sera vraisemblablement réalisée en 2023 seulement. Dans l'intervalle, il est proposé de transférer ce montant sur la ligne générique "Genève internationale" afin de disposer d'une marge de manœuvre plus large et de pouvoir réaliser, rapidement, les projets les plus pertinents pour soutenir la Genève internationale au sortir de la crise. Plusieurs projets sont déjà en discussion avec le DFAE.	-200'0'000		-	-	-
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genève internationale	36	Genève internationale subventions diverses	846'930		Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	200'0'000		-	284'690	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2 242 924 062	3 457 687 540		-1 985 000	-5 501 000	-	2 240 939 062	3 402 675 40
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Subsidés aux assurés à ressources modérées	579340007		Selon les chiffres publiés par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les primes moyennes cantonales pour le canton de Genève sont légèrement en baisse et qui se traduit par une adaptation à la baisse des prestations relatives à aux subsides d'assurance-maladie prévues au projet de budget 2022.	-3 000 000		-	576340007	-
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	46	Revenus de transferts		192392771	La contribution fédérale aux subsides d'assurance-maladie de 183,1 millions inscrite au projet de budget découle des premières prévisions de la Confédération. Suite à la communication par l'OFSP des chiffres définitifs qui se montent à 177,3 millions, un amendement de -5,8 millions est nécessaire pour adapter les montants prévus au budget, dans la mesure où le canton n'a pas de marge de manœuvre concernant ce titre baisse de revenus.	-5 816 000		-		186578771
C05 Actions en matière d'asile et de migration	36	Fonctions officielles de la RMNA (FOJ) - Encadrement RMNA	3347621		Le financement prévu au projet de budget 2022 dans le cadre du transfert des requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagnée-e-s (RMNA) à la Fondation officielle de la Jeunesse (FOJ) concernait 10 RMNA. Depuis, le nombre de RMNA attribués au canton de Genève a augmenté de manière significative (par exemple le nombre de RMNA dans la structure d'hébergement de l'Ecole est passé de 28 à fin août 2021 à 36 au début octobre 2021).	868765			4216386	-
C05 Actions en matière d'asile et de migration	36	Prestations RMNA	889330		Il est dès lors nécessaire de prévoir trois structures d'accueil afin de répondre aux besoins d'hébergement et aux standards de prise en charge des RMNA. Pour se faire, un financement supplémentaire net de 700'000 francs est nécessaire dès 2022.	146235			1029865	-
C05 Actions en matière d'asile et de migration	46	Revenus de transferts			La contribution fédérale augmente à ce titre de 315'000 francs.		315 000			315 000

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
F FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors ST et CP	REVENUS hors ST et CP		CHARGES hors ST et CP	REVENUS hors ST et CP		CHARGES hors ST et CP	REVENUS hors ST et CP
			2'240'972'356	77'124'182		130'000	-	-	2'241'102'356	77'124'182
F06 - Prestations transversales liées à la formation	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'566'643		Colisations intercantionales - coordination scolaire intercantonale. Le projet de budget 2022 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) prévoit une hausse de charge, dont la part du Canton est évaluée à 130'000.	130'000			6'696'643	

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
H SECURITE ET POPULATION**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hous.37.41.39	REVENUS hous.47.41.49		CHARGES hous.37.41.39	REVENUS hous.47.41.49		TECHN hous.37.41.39	AMENDE hous.47.41.49
			606'192'106	198'668'121		1'499'200	70'000	0,7	607'691'306	198'738'121
H01 - Sécurité publique	30	Charges de personnel	324'387'501		Annulation de la mesure d'économie visant à plafonner à 100 le paiement des heures supplémentaires aux policiers	1'400'000			325'787'501	-
H01 - Sécurité publique	30	Charges de personnel	324'387'501		Engagement d'un poste de conseillère ou conseiller pédagogique à 70% pour l'Académie de police de Savatan	99'200		0,7	324'486'701	-
H01 - Sécurité publique	42	Taxes et redevances	897'29'232		Participation financière de l'Académie de police de Savatan au poste de conseillère ou conseiller pédagogique		70'000	-	897'202'32	70'000

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
I IMPOTS ET FINANCES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			8'16'469'591	8'00'187'390,5		183'635'573			8'16'469'591	8'185'709'478
01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		67'260'057,47	Evolution des estimations fiscales à fin septembre La mise à jour des estimations fiscales à fin septembre prenant en compte, entre autres, le panel des entreprises fait apparaître une augmentation des revenus fiscaux de 172.8 millions par rapport au montant inscrit au projet de budget 2022. Un amendement dans ce sens est proposé. Les variations sont expliquées par les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Impôts des personnes physiques : les hypothèses de croissance du PIB suisse réel restant inchangées pour 2021 et 2022 (respectivement +3.5% et +2.5%), l'augmentation de +51.4 millions est principalement imputable à la prise en compte de l'avancement de la taxation dans la base d'estimation (2019 et 2020) et à l'amélioration des hypothèses relatives à la fortune mobilière. • Impôts des personnes morales : les réponses des entreprises consultées dans le cadre du questionnaire de septembre ainsi que la prise en compte de l'avancement de l'audit des entreprises 2019 et 2020 permettent de revoir à la hausse ces revenus fiscaux de 82.8 millions. • Impôt immobilier complémentaire : la mise à jour des taux de capitalisation, l'intervention pour les amendements, occasionne une hausse de 6.9 millions. • Part cantonale à l'IED : Ces revenus augmentent de 31.7 millions de francs en raison de l'augmentation des revenus fiscaux. 	141'135'573	budget	-	-	6'667'141'320
01 Impôts, taxes et droits	46	Revenus de transferts		608'630'000			budget	-	-	640'330'000
03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	43	Revenus divers		4'594'1665	L'indemnité unique pour le rachat de la caserne des Vermets est reportée de 2021 à 2022 en raison du retard de l'octroi de l'autorisation de construire dû à un recours pendant.		budget	-	-	1'594'1665

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
K. SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		E/T/P		PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors ZF et SF	REVENUS hors ZF et SF		CHARGES hors ZF et SF	REVENUS hors ZF et SF	Techn Budg.	Total	CHARGES hors ZF et SF	REVENUS hors ZF et SF
			1'553'636'240	44'071'028		67'032	-	-	-	1'553'703'272	44'071'028
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Programme d'efficience du réseau de soins	730'016		Transfert du montant destiné à la ligue genevoise contre le rhumatisme sur la ligne relative aux programmes d'efficience du réseau de soins (transfert de K03 vers K01)	62'994				793'010	-
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Programme d'efficience du réseau de soins	730'016		Ajustement des montants dédiés aux programmes d'efficience du réseau de soins en faveur de la ligne destinée à la promotion de l'activité physique et de l'alimentation saine (transfert de K01 vers K03)	-50'000				680'016	-
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Quartier de l'Adret	1'782'778		Mise en place des mécanismes salariaux pour la subvention Quartier de l'Adret	12'032				1'794'810	-
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'050'704		Ajustement des frais de stockage du stock stratégique concernant le matériel médical	55'000				11'105'704	-
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Ligue genevoise contre le rhumatisme	62'994		Transfert du montant destiné à la ligue genevoise contre le rhumatisme sur la ligne relative aux programmes d'efficience du réseau de soins (transfert de K03 vers K01)	-62'994				-	-
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Activité physique et aménaiée	153'208		Ajustement des montants dédiés aux programmes d'efficience du réseau de soins en faveur de la ligne destinée à la promotion de l'activité physique et de l'alimentation saine (transfert de K01 vers K03)	50'000				203'208	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
M MOBILITE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS CHARGES		TOTAL DES REVENUS	ETP	PROJET DE BUDGET 2022 AMENDE
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49			
			533'323'335	105'649'873		360'000	-13'664'831		-	533'683'335
M01	Transport et mobilité	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN	-		Impact de la crise sanitaire : soutien financier en faveur de la CGN en compensation de la perte de recettes commerciales attendues. Il s'agit d'une charge contraainte au vu du caractère intercantonal du financement de la compagnie.	360'000			-	360'000
M02	Infrastructures routières et de transports	Revenus financiers		14'000'000	Impact de la crise sanitaire : aucun bénéfice attendu en 2022 pour l'ALG et donc absence de rétrocession en faveur de l'Etat		-14'000'000		-	-
M02	Infrastructures routières et de transports	Revenus de transferts		305'30'963	Refacturation de 4 ETP à la nouvelle organisation intercantonale pour l'entretien du réseau autoroutier (SIERA)			335'169	-	-
										36666'152

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 27 et 49	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 27 et 49	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 27 et 49	REVENUS hors 47 et 49
			7 867 514'300	64'892'899		-36'527'059	-	-0.40	749'987'241	64'892'899
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	32'48'584		Transfert du B05 (OCSIN) au secrétariat général du DI (B01) pour le nouveau poste de Délégué cantonal au numérique	142'020		0.8	3'390'614	-
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	300'50'633		Réaffectation sur le bon programme du budget d'une ressource affectée à l'OCIRT en 2021 (transfert de B01 vers L02)	-39'700		-0.4	300'0933	-
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	300'50'633		Réaffectation sur le bon programme du budget d'une ressource travaillant à la DOSI du DT (transfert vers B05 - DOSI du DT)	-7'1881		-0.6	2997'5752	-
B04 Gestion des locaux et logistique	36	Charges de transfert	524'25'120		Uniformisation du programme des amortissements des subv. HUG suite au remaniement parcellaire de 2020 (transfert de B04 vers K01)	-36'487'359		-	15937'761	-
B05 Systèmes d'information et numérique	30	Charges de personnel	113'450'359		Réaffectation sur le bon programme du budget d'une ressource travaillant à la DOSI du DT (transfert vers B05 - DOSI du DT)	74'881		0.6	113'52'5240	-
B05 Systèmes d'information et numérique	30	Charges de personnel	100'612'962		Transfert du B05 (OCSIN) au secrétariat général du DI (B01) pour le nouveau poste de Délégué cantonal au numérique	-142'020		-0.8	100'47'0942	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ÉTAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
C. COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		Total	Charges hors 37 et 39
			2 242 924 962	3 457 665 540		56 306	-	0.5	2 242 980 368	3 457 665 540
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Clair-Bois Adultes (secteur majeurs)	241644327		Cet amendement résulte de l'actualisation de la planification des ouvertures et fermetures de places dans les EPH. Il vise à adapter les subventions accordées à ces institutions en fonction de l'évolution des places pérennes disponibles.	692728		-	25336355	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Fondation Ensemble Adultes (secteur majeurs)	127697020		Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	112000		-	128727020	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	721452906			10007000		-	73152906	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Fondation Pro (entreprise sociale privée)	4198258			-309672		-	4198596	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Association La Corolle	57709982			341000		-	5743982	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	Association Druac	4431000			-93000		-	3507000	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Enveloppe nouvelles places	15909286			-1435356		-	14473930	-
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	30	Charges de Personnel	17229596		Régularisation du transfert de 0.5 ETP du programme H02 "Détection et mesures d'encadrement" du DSFS au programme C06 "Protection des personnes adultes sous curatelle" du DCS dans le cadre de la cellule de retour au travail (CRT)	56306		0.5	17285902	-
					Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.					

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			606'192'106	198'688'121		-56'306	*	-0.5	606'135'800	198'688'121
H02 - Privilège de libérés et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	136'869'482		Régularisation du transfert de 0.5 ETP du programme H02 "Détection et mesures d'encadrement" du DSPS au programme C08 "Protection des personnes adultes sous surveillance" du DCS dans le cadre de la cellule de retour au travail (CRT) Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	-56'306		-0.5	136'813'176	

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT K.SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		Yohli	AMENDE CHARGES hors 37 et 39
			1'553'636'240	44'071'028		36'487'359	-	-	1'590'123'599	44'071'028
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Charges de transfert	1'485'412'795		Uniformisation du programme des amortissements des subv. HUG suite au remaniement parcellaire de 2020 (transfert de B04 vers K01)	36'487'359			1'521'900'154	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées	2'254'922		Transfert des subventions relatives aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (EPA) gérés par l'imad de la ligne générique (EPA) à la ligne budgétaire relative aux missions d'intérêt général et à la formation de cette institution.	-203'274			2'051'548	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile, MIG et formation.	85'364'225			203'274			85'967'499	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Drize	1'838'406			223'771			2'062'237	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Foyer St-paul	2'380'103			411'214			2'771'317	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Résidence Fort Barreau	2'134'745		Ajustement de la subvention en lien avec la réévaluation des minutes des soins	30'776			2'165'521	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Unités d'accueil temporaire (UAT)	2'295'719			100'30			2'305'749	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	7'552'119			-675'791			6'876'328	
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'050'704		Reclassement des montants destinés à l'étude populationnelle Specchio de la nature 36 à la nature 31	199'500			11'250'204	
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Action de promotion de la santé	1'306'498			-199'500			1'106'998	
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Inégalité de santé	135'000			220'000			355'000	
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Action de promotion de la santé	1'306'498		Reclassement neutre de deux montants de subventions destinés d'une part à Aspasia et d'autre part à Boulevard figurant sur la ligne générique "Actions de promotion de la santé" sur celle dédiée aux "Inégalités en santé".	-220'000			1'086'498	

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2022 - FONCTIONNEMENT
L'ECONOMIE ET L'EMPLOI**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS CHARGES hors 37 et 39	TOTAL DES AMENDEMENTS REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49					CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			149'896'509	55'107'643		39'700	-	0.4	149'936'209	55'107'643
L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	30	Charges de personnel	20362'188		Réaffectation sur le bon programme du budget d'une ressource affectée à TOCIRT en 2021 (transfert de B01 vers L02)	39'700		0.4	20401'888	-
L04 Promotion économique et tourisme	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1777'906		Nouvelle répartition des dépenses du programme d'accompagnement de la reprise et de la transition de l'économie vers la durabilité (Programme ART)	14'95'000		-	3272'906	-
L04 Promotion économique et tourisme	36	Plan d'accompagnement de la reprise et de la transition	10595'000			-14'95'000		-	9'100'000	-



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Boris Calame, Les Verts

Concerne: ComFin - PB2022 - PP E - E01 Protection de la nature et de l'environnement

TEXTE

Le projet de budget est augmenté d'un ETP pour un poste d'**Adjoint scientifique** (classe 18) dédié au **Plan climat cantonal**.

Le montant est imputé en nature 30 sous le programme E01 « Protection de l'environnement » de la politique publique E « Environnement et énergie ».

Le montant est estimé à 9/12 du traitement annuel correspondant, soit :

Valorisation Budget 2022 : Fr. 105'000.- (9 mois)*

Coût induit Budget 2023 : Fr. 35'000.-

Coût Total : Fr. 140'000.-

Exposé des motifs : Les [grands] Etats peinent à mettre en œuvre de véritables politiques publiques de protection du Climat (cf. COP26). Il est alors important que les régions, cantons, villes et communes s'impliquent plus fortement.

Cet amendement entend ajouter un poste au budget qui serait dédié à l'accompagnement des acteurs concernés (communes, organismes publics et entreprises) pour la mise en œuvre du plan climat cantonal.

* Le période valorisée sur 9 mois correspond au temps sans doute nécessaire jusqu'à l'engagement.

Signature



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Boris Calame, Les Verts

Concerne: ComFin - PB2022 - PP E - E04 Agriculture et nature

TEXTE

Le projet de budget est augmenté d'un ETP pour un poste de **Chef de projet** (classe 19) dédié au **Plan biodiversité** (Nature en Ville).

Le montant est imputé en nature 30 sous le programme E04 « Agriculture et nature » de la politique publique E « Environnement et énergie ».

Le montant est estimé à 9/12 du traitement annuel correspondant, soit :

Valorisation Budget 2022 : Fr. 112'500.- (9 mois)*

Coût induit Budget 2023 : Fr. 37'500.-

Coût Total : Fr. 150'000.-

Exposé des motifs : Le maintien de la biodiversité, voir son redéveloppement, est l'un des sujets prioritaires de protection de notre environnement. Avec de l'expertise et, parfois, de petites actions, il est possible de développer des projets qui ont un grand impact en matière de biodiversité.

Ce poste est dédié au Plan biodiversité [cantonal] et plus particulièrement à "Nature en ville", ceci afin d'assurer l'accompagnement des propriétaires et des projets, notamment dans le domaine des toitures et façades végétalisées.

* Le période valorisée sur 9 mois correspond au temps sans doute nécessaire jusqu'à l'engagement.

Signature



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Boris Calame, Les Verts

Concerne: ComFin - PB2022 - PP E - E04 Agriculture et nature

TEXTE

Le projet de budget est augmenté d'un ETP pour un poste de **Garde de l'environnement** (classe 13) dédié à la **Préservation des espaces naturels et agricoles**.

Le montant est imputé en nature 30 sous le programme E04 « Agriculture et nature » de la politique publique E « Environnement et énergie ».

Le montant est estimé à 9/12 du traitement annuel correspondant, soit :

Valorisation Budget 2022 : Fr. 86'250.- (9 mois)*

Coût induit Budget 2023 : Fr. 28'750.-

Coût Total : Fr. 115'000.-

Exposé des motifs : Le respect et la préservation des espace naturels et cultivés est une tâche (de police) régaliennne, il importe alors que le canton assume pleinement cette fonction.

Ce poste est dédié à la surveillance et la préservation sur le terrain des espaces naturels, semi naturels et agricoles face à une pression en constante augmentation. En complétant l'équipe actuelle, il sera possible de mieux gérer et intervenir sur l'ensemble du territoire. C'est une demande réitérée des associations agricoles et environnementales.

* Le période valorisée sur 9 mois correspond au temps sans doute nécessaire jusqu'à l'engagement.

Signature

**ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES D'AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

ETAT

Nature	LIBELLE	PROJET DE BUDGET 2022		TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2022	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL HORS NATURES 37/39-47/49		9 498'208'346	9'038'044'577	-2'168'1'198	164'869'742	0.7	9 476'527'148
RESULTAT			-460'163'769	186'350'941			9'202'714'319
30	30 Charges de personnel	27'160'46'121		-1'167'230		0.7	27'14'878'891
31	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	604'734'933		-10'120'500			594'614'433
33	33 Amortissements du patrimoine administratif	360'354'723		-			360'354'723
34	34 Charges financières	195'696'414		-			195'696'414
36	36 Charges de transfert	5'501'140'665		-10'393'468			5'490'747'197
38	38 Charges extraordinaires	120'235'490		-			120'235'490
40	40 Revenus fiscaux		6726'105'747		141'135'573		6'867'241'320
41	41 Patentes et concessions		261'896'615		-		261'896'615
42	42 Taxes et redevances		423'078'021		-		423'078'021
43	43 Revenus divers		75'596'510		11'000'000		86'596'510
44	44 Revenus financiers		205'728'326		-14'000'000		191'728'326
46	46 Revenus de transferts		1'345'639'358		26'534'169		1'372'173'527

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3eme DEBATE DE LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
A AUTORITES ET GOUVERNANCE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors.37 et 39	REVENUS hors.47 et 49		CHARGES hors.37 et 39	REVENUS hors.47 et 49		CHARGES hors.37 et 39	REVENUS hors.47 et 49
			83622759	1781142		300'000	-	-	83'922'759	1'781'142
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genre internationale	36	Aide aux victimes de violence en couple (AVVEC)	718739		Le Grand Conseil a voté, durant sa séance en plénière du 6 octobre 2021, un amendement au PL 12045. Cet amendement vise, par des appoints, augmenter la subvention à l'association Aide aux Victimes de Violence en Couple (AVVEC) de 300'000 francs par année.	300'000		-	1'018'739	-
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genre internationale	36	Contribution pour le 100ème anniversaire de la SDN	200'000		Correction neutre entre deux subventions de la Genève internationale mais qui n'a pas été effectuée à temps au PB 2022. La contribution pour le 100ème anniversaire de la SDN, budgétisée en 2021 pour 200'000 francs, ne pourra être réalisée cette année en raison du COVID et sera vraisemblablement réalisée en 2023 seulement. Dans l'intervalle, il est proposé de transférer ce montant sur la ligne générique "Genève internationale", afin de disposer d'une marge de manœuvre plus large et de pouvoir réaliser, rapidement, les projets les plus pertinents pour soutenir la Genève internationale au sortir de la crise. Plusieurs projets sont déjà en discussion avec le DPAE.	-200'000		-		-
A05 Audit interne, transparence de l'information, égalité, Genre internationale	36	Genève internationale subventions diverses	84690		Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	200'000		-	284'690	-

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'242'924'062	345'768'540		1'016'000	-5'501'000	-	2'243'939'062	340'267'540
C01 Mesures de soutien financier individuel en matière d'action sociale	36	Subvention versée en faveur de l'insertion professionnelle	1'204'400		Amendement du Conseil d'Etat refusé par la Commission des finances Cet article concerne le transfert de la subvention publique (C0136) aux personnes moyennement handicapées pour la création de centres d'accompagnement habilités, ce qui est contraire aux dispositions de l'article 10 de la loi de finances pour 2022.	3'000'000			576'400	
C01 Mesures de soutien financier individuel en matière d'action sociale	46	Revenus de transferts		182'382'771	La contribution fédérale aux subvendes d'assurance-maladie de 183,1 millions inscrite au projet de budget de 2022 est destinée à financer des déficits qui se montent à 177,3 millions. Un amendement de 45,8 millions est nécessaire pour adapter les montants prévus au budget, dans la mesure où le canton n'a pas de marge de manœuvre concernant cette baisse de revenus.	-5'816'000				186'568'771
C05 Actions en matière d'asile et de migration	36	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Encadrement RMNA	3'547'621		Le financement prévu au projet de budget 2022 dans le cadre du transfert des requérants-e-s d'asile mineur-e-s non accompagnés-e-s (RMNA) à la Fondation officielle de la Jeunesse (FOJ) concernait 10 RMNA. Depuis, le nombre de RMNA attribués au canton de Genève a augmenté de manière significative (par exemple le 10 octobre 2021) dans la structure d'hébergement de l'EDM est passé de 28 à 36 au début octobre 2021).	868'765			471'636	
C05 Actions en matière d'asile et de migration	36	Prestation RMNA	883'630		Il est dès lors nécessaire de prévoir trois structures d'accueil afin de répondre aux besoins d'hébergement et aux standards de prise en charge des RMNA. Pour ce faire, un financement supplémentaire net de 700'000 francs est nécessaire dès 2022.	146'235			1'029'865	
C05 Actions en matière d'asile et de migration	46	Revenus de transferts			La contribution fédérale augmentée à ce titre de 315'000 francs.		31'000			31'000

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3eme DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT
D CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			44'166'269	2'303'976		-741'000	-	-	43'425'269	2'303'976
002 Sport et loisirs	36	Genève-Plage	741'000		Amendement de la Commission des finances	-741'000			-	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3eme DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
F FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors.37 et 39	REVENUS hors.47 et 49		CHARGES hors.37 et 39	REVENUS hors.47 et 49		TECHN BUDG.	AMENDE
			2'240'972'396	77'124'182		1'130'000	-	-	2'242'102'396	77'124'182
F08 Hautes écoles	36	HESSO - Genève indemnité cantonale	26'187'435		Amendement de la Commission des finances	1'000'000			27'187'435	-
F08 - Prestations transversales liées à la formation	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'696'643		Collaborations intercantionales - coordination scolaire intercantonale. Le projet de budget 2022 de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) prévoit une hausse de charge, dont la part du Canton est évaluée à 130'000.	130'000			6'696'643	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES

FONCTIONNEMENT
G AMENAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			135729286	40060323		-50000		-	135679286	40060323
G01 Logement et planification foncière	36	Rassemblement en faveur d'une politique de logement (RPSL)	50000		Amendement de la Commission des finances	-50000		-	-	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
 REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
 FONCTIONNEMENT
 H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			606'192'106	198'668'121		-	-	0,7	606'192'106	198'668'121
103.1 - Sécurité publique	30	Charges de personnel	324'302'514,1		Amendement du Conseil d'Etat refusé par la Commission des finances	907'200		0,2	324'302'514,1	
103.1 - Sécurité publique	42	Zones et résidences	892'202'232		Engagement d'un poste de conseiller pédagogique à titre pour l'admission de police de Saran					
					Participation financière de l'Académie de police de Saran aux postes de conseillers ou conseillers pédagogiques	20'000			892'202'232	20'000
103.1 - Sécurité publique	30	Charges de personnel	324'302'514,1		Amendement du Conseil d'Etat refusé par la Commission des finances					
					Annulation de la mesure d'économie visant à plafonner à 100 le paiement des heures supplémentaires aux policiers	1'402'000			324'302'514,1	

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
I IMPOTS ET FINANCES**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022		
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	
			816'469'591	8'001'973'905		-	183'835'573	-	-	816'469'591	8'185'709'478
03 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		6'726'005'747	Evolution des estimations fiscales à fin septembre 2021. Les dépenses présentées en compte, outre celles, le détail des entreprises fait apparaître une augmentation des revenus fiscaux de 172,8 millions par rapport au montant inscrit au projet de budget 2022. Un amendement dans ce sens est proposé. Les variations sont expliquées par les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Impôts des personnes physiques : les hypothèses de croissance du PIB suisse réel restant inchangées pour 2021 et 2022 (respectivement +3,5% et +2,5%), l'augmentation de +51,4 millions est principalement imputable à la prise en compte de l'avance ment de la taxation dans la base d'estimation (2019 et 2020) et à l'amélioration des • Impôts des personnes morales : les réponses des entreprises consultées dans le cadre du questionnaire de septembre ainsi que la prise en compte de l'avancement de la taxation des dossiers 2019 et 2020 permettent de revoir à la hausse ces revenus fiscaux de 62,8 millions. • Impôt immobilier complémentaire : la mise à jour des taux de capitalisation, intervenus pour les amendements, • Part cantonale à l'IFD : Ces revenus augmentent de 31,7 millions de francs en raison de l'augmentation des revenus fiscaux. 	141'139'573	budget	-	-	6'967'141'320	
03 Impôts, taxes et droits	46	Revenus de transferts		608'630'000							640'330'000
03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	43	Revenus divers		4'594'965	L'indemnité unique pour le rachat de la caserne des Vemets est reportée à 2022 en raison du retard de l'octroi de l'autorisation de construire dû à un recours pendant.						15'594'965

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FUNCTIONNEMENT
K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1 553 636 240	44 071 028		67 032	-	-	1 553 703 272	44 071 028
K01 - Réseau de soins de santé et actions en faveur des personnes âgées	36	Programme d'efficacité du réseau de soins	730016			62994			730010	
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Ligue genevoise contre le rhumatisme	62994		Transfert du montant destiné à la ligue genevoise contre le rhumatisme sur celle relative aux programmes d'efficacité du réseau de soins	-62994				
K01 - Réseau de soins de santé et actions en faveur des personnes âgées	36	Programme d'efficacité du réseau de soins	730016			-50000			680016	
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	36	Activité physique et alimentaire	153208		Ajustement des montants dédiés aux programmes d'efficacité du réseau de soins en faveur de celle destinée à la promotion de l'activité physique et de l'alimentation saine	50000			203208	
K01 - Réseau de soins de santé et actions en faveur des personnes âgées	36	Quartier de l'Adret	1782778		Mise en place des mécanismes salariaux pour la subvention Quartier de l'Adret	12032			1794810	
K03 - Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11050704		Ajustement des frais de stockage du stock stratégique concernant le matériel médical	55000			11105704	

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
 REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
 FONCTIONNEMENT
 L ECONOMIE ET EMPLOI

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES AMENDE	REVENUS AMENDE
			149'896'508	55'107'643		-10'595'000	-	-	139'301'509	55'107'643
LM Promotion économique et touristique	36	Plan d'accompagnement économique et de la transition	10'595'000		Amendement de la Commission des finances	-10'595'000				

**ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
M MOBILITE**

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			533'323'335	105'649'873		360'000	-13'664'831	-	533'683'335	91'985'042
M01 Transport et mobilité	36	Covid-19 Compagnie aérienne de transport CGN	-		Impact de la crise sanitaire : soutien financier en faveur de la CGN en compensation de la perte de recettes commerciales attendues. Il s'agit d'une charge contraite au vu du caractère intercommunal du financement de la compagnie.	360'000		-	360'000	-
M02 Infrastructures routières et de transports	46	Revenus de transferts		36330983	Refacturation de 4 ETP à la nouvelle organisation intercommunale pour l'entretien du réseau autoroutier (SIERA)		335'168	-		36366'152
M02 Infrastructures routières et de transports	44	Revenus financiers		14'000'000	Impact de la crise sanitaire : aucun bénéfice attendu en 2022 pour l'ANG et donc absence de rétrocession en faveur de l'Ebt		-14'000'000	-		-

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT**

B ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS TRANSVERSALES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2022		
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			786'514'300	64'992'899		-36'527'059		-0.40	749'987'241	64'992'899
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	3240'594		Transfert du B05 (OC SIN) au secrétariat général du DI (B01) pour le nouveau poste de <i>Délégué cantonal au numérique</i>	142'020		0.8	3'390'614	-
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	3'000'033		Réaffectation sur le bon programme du budget d'une ressource affectée à l'OCIRT en 2021 (transfert de B01 vers L02)	-39'700		-0.4	3'000'033	-
B01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	3'000'033		Réaffectation sur le bon programme du budget d'une ressource travaillant à la DOSI du DT (transfert vers B05 - DOSI du DT)	-74'881		-0.6	2'957'572	-
B04 Gestion des locaux et logistique	36	Charges de transfert	524'25120		Uniformisation du programme des amortissements des subv. HUG suite au remaniement parcellaire de 2020. (transfert de B04 vers K01)	-36'487'359		-	1'593'761	-
B05 Systèmes d'information et numérique	30	Charges de personnel	113'450'359		Réaffectation sur le bon programme du budget d'une ressource travaillant à la DOSI du DT (transfert vers B05 - DOSI du DT)	74'881		0.6	113'952'540	-
B05 Systèmes d'information et numérique	30	Charges de personnel	1'001'262		Transfert du B05 (OC SIN) au secrétariat général du DI (B01) pour le nouveau poste de <i>Délégué cantonal au numérique</i>	-142'020		-0.8	1'004'70942	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT
C COHESION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022 ANNUÉ	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49			
			2242924062	345768540		56306	-	0.5	2242980368	345768540
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Clac'Box Adultes (secteur majeurs)	24644327		Cet amendement résulte de l'actualisation de la planification des ouvertures et fermetures de places et d'ajustements de disponibilités accordées à ces institutions en fonction de l'évolution des places permises disponibles.	692028	techn	-	25339356	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Fondation Ensemble Adultes (secteur majeurs)	12760020		Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	112000	techn	-	12872020	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	72452906			1000000	techn	-	73452906	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Fondation Pro (entreprise sociale privée)	4998258			-309672	techn	-	4588586	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Association La Corolle	5709982			34000	techn	-	5743982	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	Association Descar	443000			-97000	techn	-	350000	-
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Enveloppe nouvelles places	15909286			-1435356	techn	-	14479930	-
C06 Protection des personnes adultes sous curatelle	30	Charges de Personnel	17229596		Régularisation du transfert de 0.5 ETP du programme H02 "Détection et mesures d'encadrement " du DSPS au programme C06 "Protection des personnes adultes sous curatelle" du DCS dans le cadre de la cellule de retour au travail (CRT)	66306	techn	0.5	17285902	-
					Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.					

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3eme DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FONCTIONNEMENT

H SECURITE ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			606'192'106	198'668'121		-56'306	-	-0.5	606'132'800	198'668'121
H02 - Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	136869482		Régularisation du transfert de 0,5 ETP du programme H02 "Détention et mesures d'encadrement" du DSPS au programme C06 "Protection des personnes adultes sous curatelle" du DCS dans le cadre de la cellule de retour au travail (CRT) Cet amendement n'a aucune incidence sur le résultat, ni sur la croissance des charges.	-56'306	techn	-0.5	136613176	

ANNEXE 3 - LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES
FUNCTIONNEMENT
K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1'953'636'240	44'071'026		36'487'359	-	-	1'990'123'599	44'071'026
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Charges de transfert	1'489'412'795		Uniformisation du programme des amortissements des subv. HUG suite au remaniement parcellaire de 2020 (transfert de B04 vers K01)	36'487'359		-	1'52'790'0154	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Immeubles avec encadrement pour personnes âgées	2'294'922		Transfert des subventions relatives aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (EPA) gérés par l'Inad de la ligne générique (EPA) à la ligne budgétaire relative aux missions d'intérêt général et à la formation de cette institution.	-203'274		-	2'051'548	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Institution de soins, d'aide et de soins, - MIG et domicile - MIG et formation	85'394'225			203'274		-	85'567'499	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Dize	1'838'466			223'771		-	2'062'237	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Foyer St-peul	2'360'103			411'214		-	2'771'317	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Résidence Fort Barreau	2'134'745		Ajustement de la subvention en lien avec la réévaluation des minutes des soins	307'776		-	2'465'521	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	Unités d'accueil temporaire (UAT)	2'295'719			100'30		-	2'305'749	
K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	7'552'719			-675'791		-	6'876'928	
K03 - Sécurité sanitaire promotion de la santé et prévention	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11'050'704		Reclassement des montants destinés à l'étude populationnelle Specchio de la nature36 à la nature 31	199'500		-	11'250'204	
K03 - Sécurité sanitaire promotion de la santé et prévention	36	Action de promotion de la santé	1'306'498			-199'500		-	1'106'998	
K03 - Sécurité sanitaire promotion de la santé et prévention	36	Ingérialité de santé	135'000		Reclassement neutre de deux montants de subventions destinés d'une part à Aspasia et d'autre part à Boulevard figurant sur la ligne générique "Actions de promotion de la santé" sur celle dédiée aux "Ingérialités en santé".	220'000		-	365'000	
K03 - Sécurité sanitaire promotion de la santé et prévention	36	Action de promotion de la santé	1'306'498			-220'000		-	1'086'498	

**ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES AU PROJET DE BUDGET 2022
REFUSE A L'ISSUE DU 3ème DEBAT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

FONCTIONNEMENT

L ECONOMIE ET EMPLOI

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2022		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP Total	PROJET DE BUDGET 2022	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES AMENDE hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1497896'509	55'107'643		39700	-	0.4	149936'209	55'107'643
L02 Surveillance des activités du travail et régulation du commerce	30	Charges de personnel	20362'186		Réaffectation sur le bon programme du budget d'une ressource affectée à l'OCIRT en 2021 (transfert de B01 vers L02)	39700		0.4	20401'888	-
L04 Promotion économique et tourisme	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1777'806		Nouvelle répartition des dépenses du programme d'accompagnement de la reprise et de la transition de l'économie vers la durabilité (Programme ART)	1495'000		-	3272'606	-
L04 Promotion économique et tourisme	36	Plan d'accompagnement de la reprise et de la transition	10595'000			-1495'000		-	9100'000	-

Date de dépôt : 29 novembre 2021

RAPPORT DE LA PREMIERE MINORITÉ

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction

L'acte le plus important de notre Grand Conseil et le vote du budget permettant à la république de répondre aux nécessités économiques et sociales de notre canton. Le moins que l'on puisse dire est que, mis à part des positions très idéologiques, rien du point de vue financier ne justifiait le refus de ce budget.

Deux éléments semblent aller dans ce sens, d'une part la politique désirée, notamment par le PLR, qui consiste à réduire les charges en l'accompagnant de mesures dites structurelles et d'autre part le fait que l'on ait caractérisé ce budget comme étant celui d'un Conseil d'Etat à majorité de gauche et par conséquent transféré à celui-ci la responsabilité de l'échec que représente le refus du budget.

Rappel

Les charges de fonctionnement s'élèvent à **9 476 527 148** francs.

Les revenus à **9 202 714 319** francs, hors imputations internes et subventions à redistribuer.

L'excédent de charges s'élève à **273 812 828** francs.

Le résultat net avant amortissement de la réserve budgétaire s'élève à **-153 577 338** francs.

Critères sur le déficit et la dette

En 2020, la croissance du PIB genevois devrait s'afficher avec une croissance de 1,5% contre 1,7% attendu en 2019 (PIB 2018 de 52,322 milliards), soit en 2020 environ 54,010 milliards de francs. En prenant en compte l'estimation de prévision de croissance pour 2021, indiquée par le

CE de 4%, on devrait atteindre un PIB genevois d'environ 56 milliards et en 2022 (avec 3% de croissance) d'environ 57,9 milliards !

Le budget affiche une charge de fonctionnement de 9,4982 milliards. Si l'on prend en compte les critères libéraux de Maastricht adoptés par la communauté européenne ainsi que comme référence par le Conseil fédéral, ils imposent un déficit de 3% budgétaire et une dette ne dépassant pas 60% du PIB. Ce qui donne pour le budget un déficit admissible de 285 millions et une dette admissible d'environ 34,7 milliards ! Bien sûr que l'on nous rétorquera que ces critères s'appliquent aux Etats. Mais Genève étant un Etat produisant une richesse, en rapport à sa population, des plus élevées du monde, cette référence devient très pertinente.

Concernant la dette, il faut en finir avec cette culpabilisation de la population en leur imputant une partie de la dette par un calcul arithmétique de telle que riches et pauvres auront à assumer le même chiffre. Le poids de la dette sur les citoyens et citoyennes se mesure, comme l'impôt, proportionnellement à la fortune et au revenu.

Par conséquent, rien ne justifie, en application des normes de gestion libérales, que l'on refuse techniquement le budget qui vous est présenté.

Croissance

Par ailleurs, un rapport de la BCGE indiquait que l'évolution de la croissance du PIB de l'économie genevoise s'appuierait encore sur les secteurs non cycliques en particulier de la pharma et de la chimie, secteurs exportateurs en croissance qui ont, sur les trois premiers trimestres de l'année franchi la barre des 16 milliards de francs. Les services aux entreprises sont toujours dynamiques, de même que les services immobiliers et l'hôtellerie. Au troisième trimestre 2019, celle-ci a affiché le nombre de nuitées le plus élevé jamais enregistré sur 3 mois et une hausse de 5,0% sur un an.

Sur les prestations

Mais une telle économie nécessite des prestations publiques de qualité, délivrées par une fonction publique rétribuée correctement afin d'éviter le cancer de la corruption. Et il va de soi qu'un Etat qui se respecte doit non seulement répondre à l'augmentation de sa population, mais aussi effacer les inégalités sociales et la pauvreté qui sont malheureusement en constante augmentation.

Le PLR rétorque que l'augmentation des charges n'est pas en rapport avec l'augmentation de la population. Le problème c'est qu'il se réfère à une population sans problème et qui dans bien des cas peut se passer des prestations publiques, et effectivement le facteur d'augmentation de la population n'affiche pas forcément une croissance linéaire, mais plutôt une décroissance

linéaire. Ce qui n'est pas le cas de la population en croissance avec des inégalités criantes !

Ensuite, le fait d'avoir des recettes supplémentaires permet de fournir des prestations d'encadrement, par exemple de suivi médical aux écoles, qui étaient en attente de financement. De même des investissements nécessaires à la formation de la population et au fonctionnement de l'économie. Tout cela pour répondre à ce que l'on peut appeler des évolutions et nécessités structurelles.

Malgré les demandes de la gauche, le PLR et la droite élargie n'ont jamais présenté une réforme structurelle capable de baisser les charges tout en maintenant la qualité des prestations. Et quand ce fut le cas, par exemple en augmentant le nombre d'élèves par classe ou le nombre d'heures imparties par enseignant, les conséquences ont été une dégradation de l'encadrement des élèves, impliquant une baisse de la qualité et un dégât d'image l'image de l'école publique. C'est une politique élitiste, de sorte que l'enseignant ne peut se vouer à ceux et celles qui accusent un retard. Il est d'ailleurs piquant que la très libérale étude PISA ait démontré que ce sont les pays où l'encadrement des élèves est meilleur, avec un nombre d'élèves par classe plus faible, que les résultats comparatifs sont les meilleurs.

Par conséquent, il est vrai que dans un Etat où la pauvreté et la précarité augmentent il n'y a pas de linéarité entre l'augmentation de la population et l'accroissement des charges.

Les postes qui sont sollicités tant au département de l'instruction publique qu'au département de la cohésion sociale ne sont pas un luxe, mais une nécessité. Depuis des années, le service LDTR, qui est un service de contrôle et qui permet de limiter les abus en matière de loyers est sous-doté. Nous avons, nous les socialistes, sollicité des postes, cette année et par le passé, mais cela nous a été refusé par la majorité de droite.

Pourtant, avoir des loyers accessibles à la population devrait être une politique de bien commun, de sorte que l'on ne doive pas dédier plus de trente pour cent de son revenu. Et cette réforme structurelle n'est pas du goût de la droite.

Sur la réforme structurelle

Alors quel est le véritable objectif de la réforme structurelle prônée par le PLR et ses satellites politiques ? Baisser les charges pour avoir des excédents et ensuite procéder à une nouvelle baisse d'impôts qui est en générale bénéfique, fondamentalement, aux plus riches. D'ailleurs, chaque fois que les finances de l'Etat se sont améliorées, le PLR a procédé à une nouvelle baisse d'impôts. Et c'est ainsi que, d'exercice en exercice, le canton a perdu environ

un milliard de recettes fiscales. D'ailleurs, les communes ayant été exemptées par cette même politique de droite des baisses successives d'impôts sont aujourd'hui sollicitées afin de venir en aide au canton en leur transférant des charges ! Alors que le canton a tout le loisir, par exemple, de proposer un impôt de solidarité.

Travaux en commission

En ce qui concerne le groupe socialiste, toutes les propositions d'amendements ont été refusées, que ce soit pour augmenter l'encadrement au DIP, des postes pour la santé ou le logement !

Par ailleurs, le groupe socialiste a déploré, très énergiquement, les coupes linéaires aveugles proposées par le PLR et suivi par ses alliés de droite sur la ligne 31 (Charges de bien et services), d'environ 18 millions, et qui vont mettre en difficulté les départements pour mettre en œuvre leurs politiques publiques, car ce sont des dépenses de support à l'action politique des différents départements, et c'est particulièrement regrettable. Ces montants, conséquents, représentent plus de la moitié des crédits supplémentaires demandés sur cette ligne, dans le cadre du projet de budget 2022, et c'est pratiquement 2% de coupes linéaires sur l'ensemble de la ligne 31 du projet de budget 2022. Bien évidemment que le groupe socialiste reviendra en plénière sur ces propositions de coupes pour permettre aux départements de travailler dans de bonnes conditions avec l'apport de ces moyens supplémentaires pour le support de leurs activités.

Relevons que le PLR a proposé une coupe sur la nature 30 (Charges de personnel) d'un montant de -58 240 000 francs, refusée par une majorité de circonstance composée de la gauche élargie au MCG. Cette coupe aurait représenté une coupe d'environ 500 ETP !

Dans sa prise de position, le groupe socialiste a estimé que, dans la situation actuelle du canton, qui fait face à une crise majeure sans précédent dans l'histoire récente, ce serait un leurre de penser que l'on est en train de sortir de la crise et de ses conséquences. Malheureusement, les conséquences de la crise sanitaire, notamment dans le domaine social et le domaine de l'économie, seront durables et se feront ressentir l'année prochaine et probablement encore les années suivantes.

Etant donné que ce sont toujours les catégories sociales les plus défavorisées qui paient la facture, c'est d'un Etat avec la capacité de délivrer les prestations à la population que l'on a besoin.

Par ailleurs, rappelons que les postes proposés par le Conseil d'Etat concernent pour environ la moitié le DIP et notamment la formation de la

jeunesse, élément prioritaire, ainsi que le domaine de la protection du climat, et de la biodiversité.

Rappelons que, lors du 2^e débat, fait assez extraordinaire, la majorité de droite a carrément éliminé le département de l'économie et l'emploi ainsi que tout ce qui concernait l'environnement et l'énergie. Cela dénote d'un travail de coupe à la hussarde, sans aucune évaluation des conséquences que cela aurait entraînées. Étonnant, le positionnement quasiment constant du PDC qui s'est abstenu sur presque toutes les politiques publiques, en ignorant que Genève est le canton le plus inégalitaire de Suisse, ce qui s'est renforcé avec la crise.

La politique du pire prônée par la droite, qui tend à faire croire à la population que nous nous trouvons dans un canton où les riches sont de plus en plus pauvres, et ceci alors qu'il y a deux ans les riches avaient augmenté leur fortune de dix milliards, vise à faire accepter l'austérité.

Par ailleurs, le MCG, qui se dit défendre les classes populaires, est incapable de voter les postes au bénéfice d'une population qui va finir à l'aide sociale et qui est actuellement au chômage, non à cause d'une augmentation du nombre de frontaliers, mais à cause du fait qu'il n'y a aucune politique dans le canton de lutte résolue contre le chômage.

Conclusion

Le groupe socialiste est convaincu de la nécessité de doter le canton d'un budget qui puisse répondre à l'augmentation de ces besoins, dans une situation où l'ensemble de l'économie et la population affrontent une crise sanitaire majeure. Raison pour laquelle il vous propose d'accepter ce projet de budget 2022. Car, il est inconcevable que, face à la situation dans laquelle nous nous trouvons, on se permette de refuser un budget au seul motif qu'on obéirait à la politique politicienne et a une posture politique face un Conseil d'Etat à majorité de gauche.

Date de dépôt : 23 novembre 2021

RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

Rapport de M. Jean Burgermeister

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de budget 2022 démontre une fois de plus l'aveuglement coupable du Conseil d'Etat envers la crise sociale que nous traversons. Alors que le canton de Genève était déjà le plus inégalitaire de Suisse, la crise a encore profondément accentué les inégalités sociales, d'autant plus que le gouvernement est resté extraordinairement passif devant ce phénomène. Les salarié-e-s ont notamment été les grand-e-s oublié-e-s de la crise. Les indicateurs du budget révèlent que la part de personnes en fin de droits au chômage est passée de 19,9% en 2020 à 30,6% en 2021 et 2022 ! Pourtant, aucune mesure conséquente n'est prévue pour lutter contre le chômage. Seuls sont mentionnés le renforcement du « bonus employabilité » qui est en réalité une subvention aux entreprises et la mise en place d'un obscur « flex-office » au sein de l'OCE.

De l'autre côté, les plus riches continuent à s'enrichir. Les amendements apportés par le Conseil d'Etat en novembre concernant les prévisions de rentrées fiscales dévoilent des chiffres ahurissants : il est attendu que l'impôt sur la fortune croisse en 2021 de 7,5% ! Lorsque l'on sait que celui-ci augmente en moyenne deux fois moins vite que la fortune elle-même, on comprend que les grosses fortunes n'ont pas souffert de la crise et que l'« enfer fiscal » genevois est un mythe.

Face à ce constat implacable et dramatique, la droite et le Conseil d'Etat invoquent en boucle la « pyramide fiscale » qui illustre le fait qu'un petit nombre de contribuables paient une grande partie de l'impôt alors qu'une part croissante de la population en est exemptée. C'est vrai, mais cela ne fait que souligner l'ampleur des inégalités et la nécessité d'autant plus grande de mettre en place une véritable politique de redistribution des richesses. Cela passe par une imposition accrue des grosses fortunes, des dividendes et des grandes entreprises afin de donner à l'Etat les moyens de répondre aux besoins de la population.

Car ceux-ci augmentent plus rapidement que la population, en particulier sous les effets de la paupérisation et du vieillissement. Ainsi, entre 2015 et 2019, alors que la croissance démographique était de 3,1%, le nombre d'hospitalisations aux HUG a augmenté de 7,9%. Le nombre de prises en charge ambulatoires a augmenté encore plus rapidement : 12,2%. Après deux ans de pandémie, la situation au sein des HUG est préoccupante. La crise sanitaire a mis en lumière le manque de personnel et l'institution a tenu le choc essentiellement grâce à une mobilisation héroïque du personnel. Celui-ci est désormais lessivé, tant sur le plan mental que sur le plan physique. De plus, il a été fortement exposé au virus et de nombreux-euses salarié-e-s sont en arrêt longue durée après avoir contracté des COVID longs. Sans un renforcement substantiel et rapide des équipes, il est probable que l'épuisement engendre encore davantage d'arrêts maladie, ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques sur le système des soins du canton. Les HUG ne s'en cachent pas, puisqu'on peut lire dans l'argumentaire du budget de l'institution que « *l'état de fatigue et la perte de repères de nombreux collaborateurs épuisés par 2 ans de pandémie sont extrêmement préoccupants et les HUG devront tout mettre en œuvre pour limiter la vulnérabilité du système de soins* ». Pourtant, rien n'est prévu au budget pour renforcer les HUG ! C'est pourquoi Ensemble à Gauche a déposé un amendement pour une subvention de 10 millions de francs supplémentaires à la commission des finances. Refusé par la droite et le MCG, il sera à nouveau déposé en plénière.

Sur le plan environnemental, ce projet de budget est particulièrement décevant. Ainsi le *Plan biodiversité*, adopté en grande pompe par le Conseil d'Etat et dont le coût avait été estimé à une vingtaine de millions, n'est doté que de quelques centaines de francs. Il est impossible de croire sérieusement que le canton se dirige vers une réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. En matière d'écologie, le Conseil d'Etat a donc fait le choix de se cantonner aux déclarations d'intention.

Il faut néanmoins souligner que le projet de budget prévoit des renforcements bienvenus dans certains secteurs. C'est notamment le cas à l'Hospice général, qui doit faire face à une forte hausse du nombre de bénéficiaires à l'aide sociale, qui devrait se poursuivre en 2022 et les années suivantes. Actuellement, le nombre de dossiers par assistant-e social-e se situe à 84, ce qui est supérieur à la situation de fin décembre 2018, avant que le Grand Conseil décide d'augmenter les postes dans les cadres du budget 2019. Sans un renforcement, la charge de travail sera donc trop importante pour permettre un véritable travail de réinsertion. C'est également le cas au service de protection de l'adulte (SPAd) où le sous-effectif est connu et où le nombre de mandats est en hausse constante. Actuellement, on compte 76 dossiers par

curateur-trice, là où la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes en recommande 60 pour permettre un travail de qualité.

Il n'en fallait pas plus pour faire hurler la droite. Le PLR a donc proposé de supprimer la totalité des nouveaux postes prévus au budget, ainsi qu'une série de coupes linéaires dans les *charges de biens et services*. Il a naturellement été suivi par le PDC et l'UDC alors qu'un MCG à la dérive votait aléatoirement pour ou contre les différents amendements déposés. Le budget du Conseil d'Etat a donc été empiré, mais cela n'était toujours pas satisfaisant pour la droite qui l'a refusé. La sainte alliance qui avait rassemblé les partis – du PS au PLR – lors du budget 2021 a donc volé en éclats. Pour cause, les milieux patronaux estiment que le gros de la crise est passé et que les aides – massives – aux entreprises sont assurées. L'union sacrée est donc devenue inutile et la droite s'attaque maintenant aux dépenses afin de défendre les intérêts des riches contribuables qui souhaitent payer moins d'impôts. Et tant pis si la crise sociale, elle, ne fait que commencer... C'est donc avant tout pour s'opposer à la politique du pire prônée par le PLR qu'Ensemble à Gauche a voté le budget en commission. D'autant plus qu'il était possible de trouver une majorité pour une version améliorée du budget. Mais il aurait fallu pour cela compter sur un MCG qui s'est démontré incapable d'articuler une revendication concrète. Ce parti qui fait mine de soutenir la fonction publique lorsqu'elle se mobilise et les prestations à la population ne semble désormais préoccupé que par les économies budgétaires, à n'importe quel coût social.

Date de dépôt : 29 novembre 2021

RAPPORT DE LA TROISIÈME MINORITÉ

Rapport de M^{me} Dilara Bayrak

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de budget 2022 a été refusé par la majorité de la commission des finances. La composition de cette majorité – PLR, PDC, UDC et MCG – illustre bien la fracture dont souffre la politique genevoise : la droite contre la gauche, la posture avant l'intérêt public, l'incapacité de se fédérer pour concrétiser des projets et, dans ce cas, l'incapacité de discuter pour trouver un budget de fonctionnement de l'Etat. Cette situation est d'autant plus désolante qu'il s'agit de la principale fonction des députés qui siègent à la commission des finances.

Il convient d'analyser les différentes raisons qui rendent le refus du projet de budget 2022 par la majorité de la commission de finances fondamentalement incorrect et contraire à l'intérêt des Genevoises et des Genevois.

« Réallocation des ressources »

Le principal argument en défaveur du budget 2022 serait la mauvaise gestion des deniers publics et une politique d'engagements de fonctionnaires supérieure aux besoins des citoyennes et citoyens genevois. Il suffirait de ne pas embaucher de nouvelles personnes ou même de ne pas renouveler les départs naturels. Ainsi, la fonction publique, qui représente effectivement le plus gros montant de charges contraintes dans le budget de l'Etat, serait grandement allégée de tout l'excédant dont l'Etat pourrait se passer en menant tout de même à bien ses missions. A plusieurs reprises, des députés ont ainsi ciblé le personnel administratif et technique (PAT), notamment au DIP, ou encore les différents postes dans l'administration tels que les juristes et les comptables.

Dans ce fantasme de la droite, il y a plusieurs postulats qu'il convient de remettre en question. Il y aurait trop de PAT à l'Etat, trop de juristes, trop de

comptables, bref toutes ces fonctions où il serait possible de faire plus, ou en tout cas autant, avec moins. De plus, il serait possible d'attribuer plus de tâches aux fonctionnaires, ce qui sous-entend que ces derniers ne sont pas déjà suffisamment chargés.

Tout au long des auditions menées dans le cadre du projet de budget 2022, les différents départements ont pu justifier chaque poste demandé en le reliant à des besoins concrets pour continuer à faire face à la charge de travail grandissante.

A aucun moment, les députés demandant de fonctionner par réallocation interne des ressources de l'Etat n'ont pu indiquer d'où ces postes peuvent être retirés pour être affectés aux nouveaux besoins des départements. La raison ? « Ce n'est pas notre boulot de trouver où ça dysfonctionne, les départements doivent gérer ça entre eux ». Cette façon de fonctionner résulte tout simplement d'une terrible habitude prise par la droite : accuser d'abord, écouter ensuite.

En effet, toutes les interlocutrices et tous les interlocuteurs que nous avons auditionnés pendant nos travaux ont prouvé la légitimité de leurs demandes. Si la véritable volonté de la majorité de la commission des finances était le bon fonctionnement de l'Etat, il suffirait d'écouter les personnes qui y travaillent. Et pour écouter, il faut surtout être capable de sortir de ses postures.

Des postures de la droite incompatibles avec l'intérêt public

La majorité de la commission de finances a prouvé son incapacité à écouter les justifications relatives à chaque poste demandé. En réalité, il s'agit d'un phénomène tout à fait naturel. Le Conseil d'Etat a changé de composition et a basculé à gauche. Le projet de budget 2022 est le premier exercice du Conseil d'Etat dans sa nouvelle composition. Refuser de travailler sur une base proposée par une majorité à gauche est donc un moyen de contester la politique de cette dernière mais surtout de se donner les moyens de la contester plus tard, par exemple lors d'élections.

Si la droite refuse ce projet de budget sans même vouloir négocier, c'est précisément pour mener une politique d'opposition. Cette posture a largement été illustrée par les positions du PLR et du PDC, qui très rapidement ont annoncé la couleur lors du vote d'entrée en matière sur ce PL. Alors même que les amendements techniques du Conseil d'Etat ont montré que le déficit était en réalité inférieur à ce qui était attendu, ces groupes ont balayé la possibilité d'accepter un budget pour l'année 2022. Il convient ici de noter la posture du MCG qui, malgré le vote d'entrée en matière, a fait le choix de refuser le budget. Il ne faut pas se méprendre : l'approche des élections de 2023 a poussé

le MCG à joindre le PLR, l'UDC et le PDC pour montrer qu'une majorité de gauche au Conseil d'Etat serait incapable de faire du bon boulot.

Il semble opportun de rappeler que si la gestion des deniers publics déplaît à la droite, et cela car il y a un problème structurel qui dure depuis plusieurs années, ce n'est pas à cause d'une majorité de gauche. En effet, les majorités dans les pouvoirs législatif et exécutif ont largement été à droite, et ce, depuis bien longtemps. Ainsi, la subsomption est simple : les problèmes structurels jusqu'ici ont été causés par une majorité de droite, notamment par l'acharnement de celle-ci à réduire les moyens dont dispose l'Etat pour dispenser au mieux les prestations dues à ses citoyennes et ses citoyens.

Par ailleurs, la majorité de la commission des finances estime que rien n'est perdu si le budget est refusé puisque le Conseil d'Etat peut toujours revenir devant la commission pour demander des postes précis en les justifiant par des crédits supplémentaires. Il convient de questionner la légitimité de cette pratique : 15 députées et députés votant plusieurs millions pour valider ou refuser les politiques menées par les différents départements pendant les douzièmes provisoires. Il s'agit d'une tâche qui revient au Grand Conseil dans son ensemble, et pas seulement à un comité restreint, étant donné que les ressources demandées déterminent la direction que va prendre le canton pendant l'année en question : c'est une question politique qui excède le cadre de compétence de la commission des finances.

En outre, ce système est un ralentissement volontaire de la mise en œuvre des politiques qui ont besoin de plus de moyens : s'il est exceptionnel, la problématique n'en serait pas véritablement une. Or, lorsque le passage obligé par la commission des finances devient une règle, le temps de traitement par celle-ci constitue une véritable contrainte. Il s'agit d'une prise d'otage du bon fonctionnement des institutions.

Une réponse aux crises écologique, économique et sociale

Bien que perfectible à bien d'égards, ce projet de budget constitue un véritable début de réponse aux différentes crises que subit notre canton. Les prestations aux citoyennes et citoyens sont maintenues, voire augmentées. Les besoins pour garantir des prises en charge de chacune et chacun sont prévus. Mais surtout, les investissements y sont nombreux. C'est un phénomène qui ne peut qu'être soutenu au vu de l'ère covid et peut-être même post-covid qui nous attend. Il faut investir et relancer l'économie locale. Il faut rénover et construire intelligemment pour éviter que ce que nous économisons aujourd'hui ne devienne la raison de notre endettement de demain. Il faut faire évoluer les prestations avec les besoins des Genevoises et Genevois.

C'est le moment d'investir et d'entrer dans une démarche anticyclique. C'est le moment de concrétiser le plan climat cantonal. C'est le moment d'être ambitieux.

Cependant, si nous augmentons le rythme des investissements, il faut donner à l'Etat les moyens de les mettre en œuvre, et cela, par le biais des postes. Sinon, cela relève de la gesticulation politique et reste lettre morte. Si les groupes qui votent les investissements refusent de suivre en votant les postes, qu'ils aient au moins la cohérence de refuser les investissements. Ainsi, ils devront pleinement assumer les conséquences de leurs actions : une Genève en retard vis-à-vis des enjeux qui l'attendent.

